LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — *la petite boite française où l'on mange bien.*

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXIX - No 43 | Ensoleillé. Max. -8. | Montréal, mardi 21 février 1978 | Férie | 25 CENTS

C'est non: pas de délégation du Québec à Dakar

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Si la chose peut vraiment en divertir quelques-uns par leurs chaudes soirées d'hiver, les Africains pourront encore se distraire au spectacle de la guerre Ottawa-Québec qui se livre sur leurs terres. Le gouvernement fédéral v ent en effet de déclencher un autre lever de rideau en refusant au Québec l'ouverture d'une délégation générale qui aurait desservi toute l'Afrique francophone à partir de Dakar, capitale du Sénégal.

Tout au plus Ottawa offre-t-il désormais au Québec l'ouverture d'un "bureau" à l'intérieur de l'ambassade canadienne à Dakar. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald Jamieson, en a avise officiellement le ministres des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, dans une lettre expédiée mercredi dernier, le 15 février. À Québec comme à Ottawa, on a confirmé au DEVOIR l'existence de cette lettre, ainsi que l'essentiel de son contenu.

Mais avec la discrétion nerveuse qui convient aux veilles de grandes offensives diplomatiques, on a refusé de commenter la décision, tant au ministère fédéral que provincial, de même que chez M. Jean-Pierre Goyer, le ministre fédéral des Approvisionnements et Services qui, à titre de conseiller spécial de M. Jamieson pour les affaires des pays francophones, y a sûrement été mêlé.

Selon des sources proches du dossier, dans la capitale fédérale, il s'agit là d'un "holà" délibéré d'Ottawa, en réplique au tournant de plus en plus autonomiste que cherche à se donner le Québec dans sa "politique étrangère". Le gouvernement péquiste a adopté en cette matière de nouvelles stratégies, et Ottawa, dit-on, "a bien le droit" de modifier lui aussi ses tactiques.

La décision de M. Jamieson a en tout cas créé une surprise au ministère des Affaires intergouvernementales où, la semaine dernière encore, on affirmait attendre sans nul doute une réponse positive d'Ottawa à la requête d'ouverture d'une délégation générale. Tout au plus, on prévoyait qu'Ottawa ne disputerait que quelques modalités du projet, telles les fonctions du personnel québécois en Afrique, ou le territoire couvert.

Il y a environ trois mois, M. Jamieson avait déjà indiqué par lettre qu'Ottawa n'avait pas d'opposition de principe à l'ouverture de délégations à l'étranger. Aujourd'hui, il souligne que les projets du Québec en Afrique, dans les domaines de l'éducation, de la coopération, de l'économie et de la culture, touchent de près à ce que fait déjà l'ambassade canadienne à Dakar, au programme existant de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et qu'il suffirait donc d'ouvrir un bureau du Québec dans le gi-

Voir page 6: Délégation

au sommaire

- L'Office de l'énergie choisit un type de gazoduc qui peut être construit au Canada
- Le gouvernement fédéral a maintenant son contrôleur général — *page 2*
- Le mémoire de la SAQ soulève la colère des restaurateurs et des hôteliers — *page 3*
- L'entente Cullen-Couture: un éditorial de Michel Roy
- Quand le Québec menace le monde "libre": un commentaire de Jean-Claude Leclerc — *page 4*
- Atherton tentera d'amener Hussein à participer — *page 17*
- Jean-Pierre Ferland à la PdA, ou le petit roi pris à son propre piège — *page 19*
- Abestos, qui n'est toujours pas à vendre, fera une contre-proposition à Québec — *page 29*

Le Québec obtient un certain droit de regard en matière d'immigration

par François Barbeau

Les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont signé hier à Montréal une entente en matière d'immigration qui donnera à la province le droit de sélectionner les ressortissants étrangers désireux de s'établir sur son territoire.

Le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture, en signant cette entente avec son homologue fédéral, M. J.S.G. Cullen, et avec le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, a noté que cet accord permettait enfin au Québec de mettre sur pied une véritable politique d'immigration.

Cette entente, a-t-il ajouté, n'est cependant pas complète puisqu'elle s'inscrit dans le cadre constitutionnel et que le gouvernement souverainiste du Québec ne sera satisfait que d'une politique d'immigration qui pourra s'inscrire dans le contexte d'un État souverain.

L'entente, qui entrera en vigueur dès l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi donnant des pouvoirs de règlementation au ministère de l'Immigration, possiblement en juin, donne au Québec le droit de sélectionner les immigrants qui exprimeront le désir de s'installer sur son territoire, et de refuser ceux qui ne répondront pas aux critères établis.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnait, à l'article 95, le droit des provinces d'exercer avec Ottawa juridiction en matière d'immigration.

Les critères d'admissibilité au Québec tiendront d'abord compte des conditions économiques, puis culturelles. C'est ainsi qu'une candidature émanant d'un ouvrier spécialisé dont les services ne sont pas requis au Québec pourra être écartée. Ce candidat pourra néanmoins poursuivre sa démarche auprès d'un bureau fédéral et être reçu au Canada dans une autre province.

L'aspect culturel d'une candidature, explique le ministère québécois de l'Immigration, jouera un rôle certain, mais avec la loi 101, cet aspect perdra peu à peu de son importance, tout nouvel arrivé au Québec devant forcément s'insérer dans un contexte francophone.

Deux catégories de ressortissants étrangers sont touchés par cette entente: les immigrants proprement dits et les visiteurs ou non-immigrants, c'est-à-dire les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers, les coopérants et les membres de leurs familles et enfin les personnes venant au Québec pour fins de traitement médical.

Dans cette dernière catégorie, le Québec se réserve le droit notamment de refuser à un étudiant étranger le droit de poursuivre des études universitaires dans la province. Des statistiques assez récentes indiquent que plus de 7,000 étudiants étrangers sont inscrits dans des universités québécoises, dont plus de 5,000 dans

Voir page 6: Immigration



MM. Bud Cullen et Jacques Couture, à l'occasion de la conférence de presse au cours de laquelle les deux ministres ont annoncé un accord entre Ottawa et Québec dans le domaine de l'immigration. (Téléphoto CP)

William Shaw rompt avec l'UN

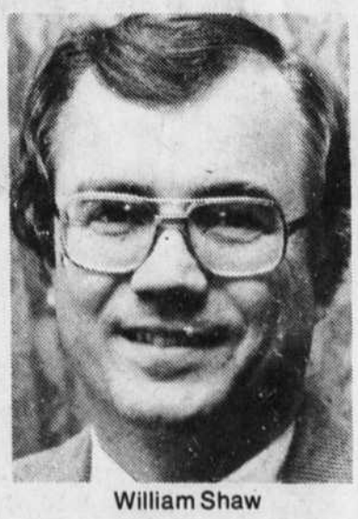
par Pierre O'Neill

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, tentera de refaire l'unité de son parti en expliquant, ce matin, devant le caucus de ses députés les motifs de la démission surprise du représentant du comté de Pointe-Claire à l'Assemblée nationale, M. William Shaw.

Dans un premier temps, M. Biron informera ses députés du contenu des entretiens qu'il a eus au cours du week-end avec son député du West Island et défendra les opinions qu'il a exprimées au cours des dernières semaines sur la question constitutionnelle et qui ont mené au départ du seul député anglophone de l'Union nationale.

À la sortie de cette réunion du caucus, qui portera également sur la stratégie parlementaire de la nouvelle session, M. Biron donnera une conférence de presse.

Dans le télégramme transmis hier au président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, le député de Pointe-Claire précise que ses divergences de vues avec son chef sur les questions pertinentes à l'unité nationale l'ont amené — à quitter cette formation politique. M. Shaw indique par ailleurs au président de la Chambre qu'il siègera dorénavant à titre de député indépendant et l'invite à lui désigner une nouvelle place à l'Assemblée nationale.



William Shaw

Le désaccord entre le chef de l'UN et son député sur la question constitutionnelle dure depuis des mois mais les choses se sont vraiment gâtées mercredi dernier alors que M. Biron participait à une assemblée dans le comté de Rosemont. L'une de ses interventions avait provoqué la colère du président de l'association unioniste de Robert-Baldwin, M. Georges Novak.

Invité par M. Novak à réitérer sa foi au fédéralisme canadien, le chef de

Voir page 6: William Shaw

Après le raid manqué de Lanarca

L'Égypte rappelle ses diplomates de Chypre

LE CAIRE (d'après AFP et Reuter) — L'Égypte a décidé le retrait de sa mission diplomatique à Nicosie ainsi que celui de ses conseillers techniques et commerciaux, a annoncé hier soir M. Abdel Monem Sawi, ministre égyptien de la Culture.

Le gouvernement chypriote, a ajouté le ministre, a été prié d'en faire de même avec sa mission diplomatique et ses délégations commerciales et techniques au Caire.

Le Caire 21/2 (AFP) — La décision de rappeler la mission diplomatique égyptienne à Chypre sera appliquée immédiatement, a déclaré à la presse le premier ministre. Mamdouh Salem. Mais M. Abdel Monem el Sawi, ministre de la Culture a précisé que ce rappel ne signifie pas la rupture ou le gel des relations diplomatiques avec Chypre.

M. Sawi a fait cette déclaration à l'issue de la réunion du conseil des ministres égyptien hier soir. Il a précisé que le conseil avait décidé de réviser ses relations avec Chypre à la suite de la "position inamicale du gouvernement de Nicosie à l'égard de l'Égypte et de ses citoyens".

La décision de l'Égypte est la suite logique de la fusillade de l'aéroport de Larnaka, où 15 soldats d'un commando égyptien sont tombés sous les balles chypriotes, alors qu'ils tentaient de libérer les otages retenus par les assasins de M. Youssef Sebai. M. Boutros Ghali, ministre d'État aux affaires étrangères est rentré dans la nuit au Caire avec les survivants du commando et a été accueilli par les membres du gouvernement au g d complet.

Le ministre égyptien s'était rendu dans la journée d'hier à Nicosie, afin de négocier avec le président de la république M. Spiros Kyprianou la libération des soldats égyptiens et l'extradition en Égypte des deux assassins de l'ancien directeur du quotidien al Ahram.

Un accord était intervenu à l'issue de l'entretien de M. Ghali avec le président Spyros Kyprianou, au terme duquel les cinquante sept membres survivants du commando — dont les quinze blessés — ainsi que les cadavres des 15 soldats tués pourraient être rapatriés.

Le ministre de l'intérieur, M. Christodoulos Benjamin, a précisé que le commando pourrait quitter l'île "comme si rien ne s'était passé". Le gouvernement de Chypre, a-t-il ajouté, demande cependant à l'Égypte le rappel de son attaché militaire à Nicosie, considéré comme responsable de l'intervention égyptienne.

Le Caire a demandé l'extradition des deux hommes accusés de l'assassinat de M. Youssef Sebai mais le gouvernement

Voir page 6: L'Égypte

144: le directeur canadien défie la tutelle

par Louis-Gilles Francoeur

La direction canadienne de l'Union internationale des plombiers a retiré récemment tout pouvoir aux deux agents d'affaires de la région de Québec, qui ont été nommés en janvier à ce poste par les tuteurs gouvernementaux responsables du Local 144, des plombiers de la FTQ-Construction.

La direction canadienne a de plus retiré à ces deux agents d'affaires, MM. Jules Rodrigue et Jean-Yves Morency, le droit d'émettre des permis de travail à leurs collègues de la vieille capitale qui voudraient travailler à l'extérieur du Québec.

L'émission de ces cartes de travail, qui assurent une mobilité interprovinciale aux membres des unions internationales, a été confiée au Québec par la direction canadienne à M. Jean-Claude Sureau, depuis plusieurs années le bras droit d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction.

Ce geste, qui vise de toute évidence à soulever les plombiers de Québec contre leurs nouveaux agents d'affaires, constitue un défi ouvert aux représentants du ministre du Travail, à qui échoit la responsabilité ultime des tutelles crées par la loi 31, adoptée à la suite du rapport Cliche en 1975. Cette loi interdit formellement à quiconque de contourner ou de tenter de contourner les décisions des tuteurs.

Cette attaque de la direction canadienne du "UA" (United Association of Plumbers), qui se branche du côté des amis d'André Desjardins au 144 et contre la tutelle, survient alors que les deux nouveaux agents d'affaires de Québec sont l'objet depuis quelque temps de menaces à leur intégrité physique et d'actes de sabotage, destinés à paralyser leur action syndicale.

Le régime de terreur et d'intimidation, à l'origine de la célébrité douteuse de la "gaffe", cette petite mafia de la construction, est même en voie de gagner l'important chantier de la Donohue, à Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean.

Depuis quelque temps, en effet, les principaux caïds, visés par la commission Cliche, ont commencé à y monopoliser les emplois, comme ils l'ont toujours fait chaque fois qu'un nouveau chantier important s'est ouvert. En règle générale, les "durs" de Montréal ont toujours passé avant les plombiers de la région où se faisaient les travaux, une tendance que les tuteurs gouvernementaux veulent renverser complètement, d'où l'âpreté de la riposte du clan montréalais.

Pour illustrer le climat sur ce chantier, mentionnons qu'une figure bien connue du 144 y a battu vendredi dernier un collègue de la même centrale, qui installait une "machine fixe". Le "dur" y a soutenu, de préférence avec des arguments

Voir page 6: La tutelle

Certificats de dépôts garantis de 6, 12 ou 24 mois

9½%

Intérêts payables semi-annuellement. Dépôt minimum: $500.00

La Caisse d'Entraide Économique de Rouville

ADRESSE: 491 Ste-Marie, Marieville, P.Q.
TÉLÉPHONE: 464-4411 (MT) 466-4411
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

L'ENTRAIDE ECONOMIQUE

La session à Québec

Au premier plan, l'économie

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Alors que pour le gouvernement du premier ministre Lévesque 1977 fut une année marquée par des interventions importantes en matière culturelle et sociale, l'année 1978 devrait faire passer ces domaines au second plan pour mettre l'accent sur les mesures à caractère économique de même que sur un ensemble de mesures ayant trait à l'aménagement du territoire.

Tels devraient être les deux grands thèmes du discours inaugural que livrera le premier ministre cet après-midi à l'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée nationale, la troisième du gouvernement Lévesque. Entre les lignes, il faudra aussi voir dans ce texte une plus grande préoccupation pour la question référendaire. Cette préoccupation devrait se traduire par l'adoption de mesures populaires dont un budget expansionniste en avril.

Cette session s'ouvrira dans un climat qui à certains égards risque d'être tendu. Ainsi pour les membres du gouvernement et les députés ministériels, on demeure dans l'attente du remaniement ministériel promis par le premier ministre et remis finalement à mardi prochain. Pour l'Opposition officielle, la course à la direction du Parti libéral entre dans une phase décisive et la plupart des députés seront jusqu'au 15 avril partagés entre les travaux parlementaires et la préparation du congrès. Après cette date, il leur faudra surmonter certains déchirements.

Voir page 6: La session

lundi 9 à 5h.30
mardi 9 à 5h.30
merc. 9 à 5h.30
jeudi 9 à 9h.
vend. 9 à 9h.
samedi 9 à 5h.

aussault

la grande Librairie du 8955 saint-laurent

Ottawa choisit un type de gazoduc qui peut être construit au Canada

OTTAWA (d'après PC) — L'Office national de l'énergie a annoncé hier qu'il avait fixé son choix sur un tuyau de 56 pouces de diamètre pour le gazoduc de l'Arctique, permettant ainsi aux firmes canadiennes de présenter des soumissions.

Après cinq mois d'études, l'Office a opté pour un tuyau de grand diamètre et à basse pression qui pourrait être fabriqué par des aciéries canadiennes.

Le ministre responsable du pipe-line, M. Allan MacEachen, estime, malgré les critiques de l'opposition, que la décision de l'Office de choisir un tuyau de grand diamètre pour le gazoduc de l'Arctique n'aura pas pour effet de limiter le pourcentage de contenu canadien.

Il a soutenu hier aux Communes que le bill C-25 lui permet, ainsi qu'à l'agence qui s'occupera du gazoduc, de maintenir un contrôle assez serré sur la participation canadienne dans ce contrat.

Le débat a éclaté aux Communes quand le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a souligné que l'Office de l'énergie venait d'opter pour des tuyaux d'une grosseur de 56 pouces, plutôt que 48 pouces, pour l'acheminement du gaz naturel.

M. Broadbent devait accuser à l'extérieur des Communes M. MacEachen d'avoir "capitulé devant les intérêts américains". Selon lui, les compagnies canadiennes devront maintenant subir la concurrence très vive des entreprises américaines, japonaises et allemandes qui ont déjà construit des pipe-lines avec des tuyaux de ce diamètre.

Le leader néo-démocrate a également brandi une étude du gouvernement américain, estimant que 30 pour cent des tuyaux seraient fabriqués aux États-Unis, et une autre du ministère de l'Expansion économique régionale, estimant que le contenu canadien pourrait être de 67 pour cent, pour démontrer que M. MacEachen avait failli à sa tâche dans ces négociations.

M. MacEachen a répliqué qu'on fabrique déjà à Hamilton et Regina des tuyaux de 56 pouces, alors qu'aucune compagnie américaine n'est actuellement en mesure de construire un pipe-line de cette dimension.

Il a ajouté, en réponse à M. Broadbent, qu'il préférait baser ses affirmations sur des études canadiennes et que le MEER n'a fait que développer un scénario de "la pire hypothèse" dont s'était inspiré le leader néo-démocrate.

Un porte-parole conservateur, M. Lincoln Alexander, a également fait valoir que le choix d'un tuyau de 56 pouces ne fera qu'augmenter la concurrence pour le contrat.

Le président de l'Office de l'énergie, M. Jack Stabback, a affirmé pour sa part que la compagnie Foothills Pipe Lines pourra se conformer à son objectif d'un contenu à 90 pour cent canadien.

M. Stabback a souligné que les entreprises canadiennes ont amplement le temps de s'ajuster à cette demande et que, d'un autre côté, la concurrence serait aussi vive si l'OEC avait choisi un tuyau de 48 pouces.

À Toronto, un représentant de la société Stelco a déclaré qu'on n'aurait "aucune difficulté à fabriquer des tuyaux de 56 pouces de diamètre".

Stelco, qui fait actuellement des rénovations de $24 millions à son usine de Welland, en Ontario, peut produire des tuyaux de 36 à 60 pouces de diamètre, a souligné le porte-parole.

C'est ainsi que la compagnie a fabriqué 100,000 tonnes de tuyaux pour un gazoduc dans le golfe du Mexique.

L'usine peut produire annuellement 500 milles de tuyaux d'un grand diamètre, ce qui n'est pas suffisant pour le pipe-line de 2,000 milles de l'Arctique qui doit être construit en trois ans.

Dans une récente interview, le président du conseil de Stelco, M. Peter Gordon, avait déclaré qu'il allait soumettre une soumission pour le gazoduc.



Des mineurs américains en grève ont allumé un grand feu sur la voie ferrée de Baldwin (Illinois) pour bloquer un convoi de charbon. La police a cependant éteint le feu et le train a pu passer. (Laserphoto AP)

Carter mettrait fin à la grève du charbon

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter s'apprête à consulter le Congrès pour décider les mesures "définitives" à prendre afin de mettre un terme à la grève dans les mines de charbon qui dure depuis 77 jours.

Selon un communiqué publié dimanche soir par la Maison-Blanche, la procédure des négociations collectives n'a pas réussi. Nous ne pouvons plus attendre pour commencer à prendre des mesures qui mettront fin à la grève par d'autres moyens, indique le texte.

Les milieux spécialisés notent que trois possibilités s'offrent au gouvernement avec l'accord du Congrès: l'ordre de reprendre le travail, en vertu de la loi Taft-Hartley, la prise de contrôle provisoire des mines de charbon par le gouvernement fédéral ou un arbitrage autoritaire du conflit.

Dans l'entourage du président, on laisse prévoir que la solution choisie pourrait être une combinaison de ces trois méthodes. Cependant, le porte-parole du président Carter, M. Joddy Powell, a formulé l'espoir que les négociations entre les syndicats de mineurs et les propriétaires de mines aboutiraient avant toute décision arbitraire.

Commencée le 6 décembre, la grève dure depuis 77 jours et a déjà provoqué de sérieuses perturbations dans l'économie américaine. Elle a notamment entraîné des coupures d'électricité et l'on craint que d'importantes entreprises soient contraintes de fermer leurs portes. Dans trois Etats, l'Ohio, l'Indiana et le Kentucky, le président Carter a autorisé les gouverneurs à suspendre les lois anti-pollution pour permettre l'utilisation du charbon stocké.

A Norton (Virginie) une bombe a été désamorcée hier dans une mine de charbon qui continue à travailler malgré le mot d'ordre de grève lancé par le Syndicat national des mineurs américains.

Un chauffeur de camion de la "Paramount Coal Co." a découvert les bâtons de dynamite accrochés au portail de la mine. L'explosion aurait dû se faire à l'ouverture de la mine mais le détonateur n'a pas fonctionné en raison d'un défaut du système de mise à feu.

Les mines des Appalaches qui emploient des mineurs non syndiqués ont été à plusieurs reprises victimes d'opérations de représailles de la part des grévistes.

En librairie

Cannabis et fonctionnement intellectuel

M. Bourassa

étude rigoureuse des effets de la marijuana

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Le fédéral a maintenant son "contrôleur général"



M. Harry Rogers, titulaire du nouveau poste de contrôleur général du gouvernement fédéral.

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral s'est adjoint hier d'un contrôleur général qui aura pour mission d'appliquer un meilleur contrôle financier sur l'administration publique.

Le président du Conseil privé, M. Robert Andras, a annoncé en effet la nomination de M. Harry Rogers, 46 ans, vice-président de l'exploitation de Xerox Canada Ltd., à cette importante fonction.

Ce "superfonctionnaire" sera responsable de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des programmes de gestion financières ainsi que du personnel en finances affecté à ces programmes. M. Rogers entrera en fonction le 2 avril prochain.

La nomination de M. Rogers survient 13 mois après que l'auditeur général du Canada, M. J. J. McDonnell, eut recommandé dans son rapport annuel la création d'un tel poste. M. McDonnell avait noté en novembre 1976 que le gouvernement fédéral était sur le point de perdre le contrôle de ses finances et qu'il fallait absolument créer ce poste de contrôleur.

M. Andras a expliqué hier au cours d'une conférence de presse que le gouvernement souhaitait obtenir les services d'un homme d'une très grande compétence et il s'est félicité du fait que M. Rogers ait accepté de quitter le secteur privé.

Le président du Conseil privé a ajouté que le nouveau contrôleur n'aura pas d'influence sur la prise de décision mais qu'il interviendra au moment de la mise en application des programmes et qu'il devra à ce titre mettre au point des systèmes de gestion.

L'organisation de l'auditeur général est indépendante du gouvernement et relève directement du Parlement à qui elle fait rapport, tandis que M. Rogers est rattaché au Conseil privé.

M. Andras a souhaité que le contrôleur puisse faire épargner beaucoup d'argent au gouvernement fédéral. Son personnel se composera d'une cinquantaine d'employés et le budget annuel du groupe se situera aux alentours de $35 millions. Quant au salaire de M. Rogers, il sera d'environ $70,000.

Les étudiants étrangers paieront plus dès septembre ou janvier

par Paule des Rivières

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, doit annoncer dans les jours qui viennent la date d'entrée en vigueur de la hausse des frais de scolarité des étudiants non canadiens désirant s'inscrire dans une université québécoise. Au bureau du ministre, on faisait savoir hier qu'on hésitait toujours entre septembre 1978 et janvier 1979.

La décision du gouvernement — approuvée par le conseil des ministres — d'augmenter de $1,000 les frais d'inscription des étudiants n'ayant pas le statut de citoyen canadien a été annoncée la semaine dernière aux recteurs et principaux des universités québécoises.

La nouvelle politique s'adresse uniquement aux nouveaux étudiants et n'affecte donc pas les étudiants déjà à l'université. Les premiers auront à verser $1,000 additionnels et il leur en coûtera environ $1,500 pour effectuer une année d'études universitaires. Le nouveau montant est similaire à celui qu'exige l'Ontario depuis janvier 1977 pour cette catégorie d'étudiants.

Bien que certaines universités francophones accueillent des étudiants non canadiens, ce sont naturellement les universités anglophones qui seront le plus touchées par la nouvelle mesure puisqu'elles reçoivent environ 70% de la clientèle étudiante non canadienne. Alors qu'environ 5% de la population étudiante moyenne d'une université francophone provient de l'extérieur du pays, environ 15% de la clientèle totale moyenne de l'université anglophone n'est pas canadienne.

Le ministère de l'Education estime à environ 10,000 le nombre d'étudiants non canadiens fréquentant les université, au Québec. Les chiffres du ministère fédéral de l'Immigration et de la Main-d'Oeuvre diffèrent quelque peu et indiquent que le nombre de ces étudiants est passé de 11,967 en 1976-77 à 13,760 en 1977-78, ce dernier chiffre représentant environ 28% de la population étudiante des universités. Soulignons que parmi les chiffres précités pourrait se trouver un certain nombre d'étudiants possédant maintenant le statut de citoyen canadien.

Le gouvernement entend réaliser une économie de plusieurs millions de dollars en faisant payer à ces étudiants $1,000 additionnels. Le gouvernement estime de plus qu'il a jusqu'à présent subi une perte annuelle de plus $40 millions en ne différenciant pas les étudiants. Il rappelle que les parents de ces étudiants n'ont pas payé de taxe scolaire et n'ont pas contribué par leurs impôts à payer le coût de l'éducation de leurs enfants.

Par ailleurs, le porte-parole du ministre Morin faisait savoir hier que les nouveaux changements seront accompagnés d'une nouvelle politique d'accueil qui pourrait étendre l'accès aux prêts et bourses aux étudiants et qui se traduirait probablement par des ententes avec certains pays francophones.

À titre d'exemple, mentionnons la France où les étudiants québécois peuvent étudier dans une université sans qu'il leur en coûte plus que les Français. Enfin, le gouvernement étudie la possibilité de conclure des ententes avec certains pays francophones d'Afrique.

En expliquant les raisons qui ont amené le gouvernement à modifier son règlement, le gouvernement rappelle que rares sont les pays ou Etats où les non-résidents bénéficient des mêmes avantages que les citoyens du pays. La plupart des Etats américains et la Grande-Bretagne ont depuis plusieurs années une politique de deux poids deux mesures alors qu'au pays, il y a, outre l'Ontario, l'Alberta qui demande $300 de plus aux étudiants étrangers.

Les universités anglophones de la métropole, McGill et Concordia, ne sont pas particulièrement enchantées de cette nouvelle mesure mais elles s'y attendaient depuis quelque temps.

Selon le vice-recteur aux finances de l'Université McGill, M. Allan McColl, cette politique aura pour effet de diminuer le nombre d'étudiants étrangers et risque de mettre un frein à l'heureux mélange d'étudiants de tous les pays, propice à l'enseignement en milieu universitaire.

A McGill, quelque 2,200 étudiants ne sont pas citoyens canadiens, ce qui représente 11% de sa population étudiante, 4% de moins qu'en 1960.

Règlement chez les cheminots

Tard hier soir, les négociations collectives des 100,000 cheminots du Canada étaient pratiquement minées. Une seule question restait en suspend, celle des laissez-passer pour les employés des chemins de fer.

L'accord provisoire d'un an, intervenu au cours des négociations de ces deux dernières semaines sous la direction du médiateur William Kelly, prévoit une augmentation de six pour cent avec effet rétroactif au premier janvier.

La convention doit aussi limiter les mises à pied qui ont touché quelque 6,000 cheminots canadiens en moins de trois ans.

Elle prévoit en outre un système selon lequel les mises à pied saisonnières s'appliquent, non plus aux employés les plus jeunes, mais à leurs aînés dans le métier. Par contre, ces derniers peuvent toucher jusqu'à 80 pour cent de leur salaire en assurance-chômage et en prestations de sécurité d'emploi.

La formule a été mise à l'essai l'été dernier, apparemment sans protestation de la part des employés les plus anciens qui pouvaient ainsi prolonger avantageusement leurs vacances.

La question des laissez-passer à bord des trains a dominé une partie des négociations. Jusqu'ici, les employés des grandes compagnies ferroviaires ont toujours pu voyager gratuitement par train. Toutefois, avec l'avènement de Via Rail Canada, ils ont craint de perdre ce privilège.

C'est juste

La grande controverse sur la pension

La plupart des employés du secteur public bénéficient de régimes de pension parrainés par l'employeur; le tiers environ de ces régimes pourvoient à des prestations à couvert de l'inflation (prestations indexées). Dans le secteur privé, seulement 28% des travailleurs bénéficient de régimes de pension parrainés par l'employeur et 2% seulement de ces travailleurs bénéficient de prestations indexées.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada y voit un scandale national. Non seulement tous les travailleurs canadiens devraient-ils bénéficier d'un régime de pension mais encore TOUS ces régimes devraient être indexés.

Nos membres bénéficient d'un régime de pensions indexées et nous n'avons pas à nous en excuser. Ce qui plus est, nous en sommes fiers. Mais ce qui nous semble pour le moins injuste c'est qu'aucun travailleur canadien ne mérite moins. Dites-le à votre employeur. Ecrivez à votre député fédéral (en franchise). Dites-lui que vous n'allez pas vous contenter de moins et que l'heure de la retraite est l'heure de la dignité et non de la disgrâce!

La présente réclame est payée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui représente 177,000 contribuables et syndiqués canadiens.

Juste pour tous

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC



88 EST RUE ST-PAUL VIEUX-MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS 866-1836
Places encore disponibles
Permis / 749514
Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

Chez vous pour la première fois

Après avoir pris la décision d'acheter votre première maison, quelle a été votre réaction? Vous étiez sans doute enthousiasmé. Tout en ressentant une certaine inquiétude. Car une foule de variantes vont entrer en ligne de compte. Le voisinage est-il à votre goût? Les écoles sont-elles assez près? Et les magasins? Le transport? Cette maison qui vous plaît, le prix en est-il conforme à la réalité?

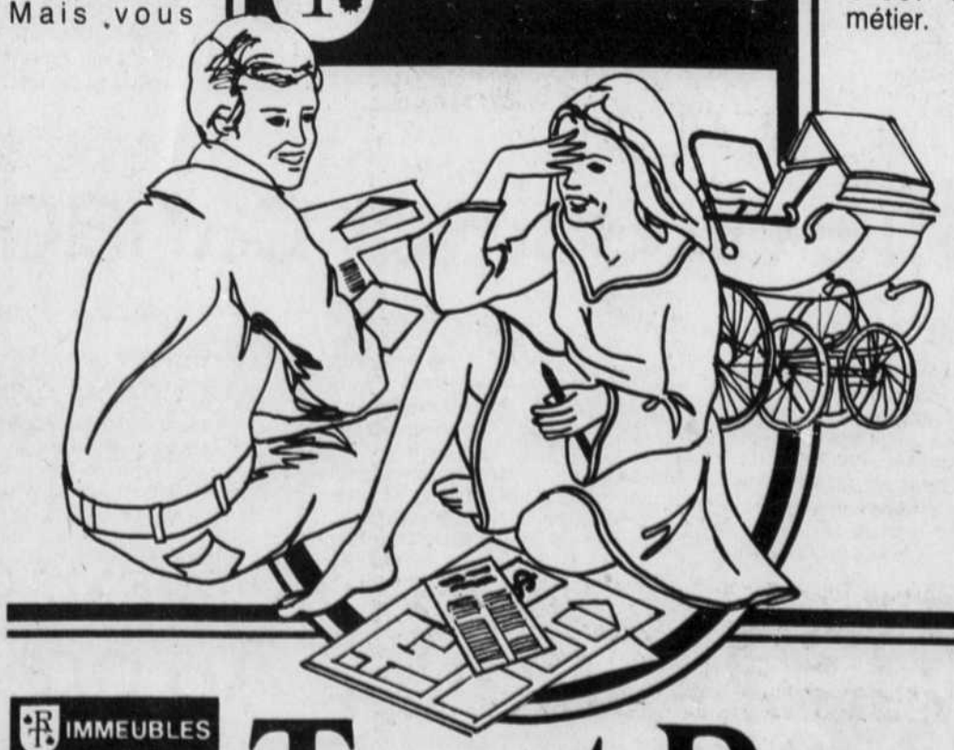
De telles questions pourraient fort bien entraîner l'insomnie. Mais vous pourriez éviter ces inconvénients en consultant un agent immobilier du Trust Royal.

Nos agents sont parfaitement au courant des questions que vous pourriez poser et ils vous proposent des solutions.

De plus, si vous le désirez, ils vous aideront à établir des modalités de financement.

Il n'est pas dit que l'achat de votre première maison doive se faire dans l'inquiétude. Adressez-vous au Trust Royal. C'est notre métier.

IMMEUBLES



IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

Le conflit à SABEM

Le conciliateur soumet son rapport aux parties

par Paule des Rivières

M. Raymond Désilets, directeur du service de conciliation et d'arbitrage au ministère du Travail, a déposé hier son rapport sur lequel se prononceront les parties en cause dans le conflit qui prive 10,000 étudiants de transport scolaire depuis le 24 octobre, soit l'association des chauffeurs d'autobus de Repentigny et la compagnie SABEM (service d'autobus de la banlieue est de Montréal.

Au chapitre des questions salariales, les raisons de la longueur du conflit, M. Désilets propose que les chauffeurs d'autobus soient divisés en trois catégories, qui viendraient remplacer les deux qui existaient avant le conflit. Ainsi une première catégorie représenterait les chauffeurs effectuant en moyenne 45 heures de travail, une deuxième ceux effectuant environ 35 heures de travail par semaine et une troisième ceux qui travaillent environ 25 heures chaque semaine.

Dans son rapport soumis hier matin aux parties, M. Désilets propose que les chauffeurs de la première catégorie reçoivent, à compter de la date de retour au travail, $225 par semaine et que ce salaire soit porté à $255 le premier juillet 1978. Rappelons que les chauffeurs demandaient $225 par semaine et que la compagnie offrait $195 jusqu'en janvier et $205 compter de janvier.

Pour les chauffeurs appartenant à la deuxième catégorie, il est proposé des salaires de $200 par semaine jusqu'au premier juillet et de $220 à compter de cette date. Pour les chauffeurs de la troisième catégorie, les salaires proposés sont respectivement de $145 et de $160 par semaine.

Par ailleurs, le conciliateur, qui tente depuis décembre de rapprocher les parties, propose que le salarié ait droit à cinq congés de maladie, non cumulatifs et payés, pour l'année scolaire 1977-78 et que ce nombre soit porté à 10 à compter de la prochaine année scolaire. Le syndicat revendi-

Voir page 6: Conciliateur

Restaurateurs et hôteliers en colère

Le mémoire de la SAQ sur le vin est une "atteinte à la liberté"

par Renée Rowan

"Si on nous oblige à indiquer sur notre carte de vins non seulement notre prix de vente, mais aussi le prix du catalogue de la Société des alcools, nous ajouterons également le prix payé par la SAQ pour ce même produit et celui auquel elle nous le revend. Ce prix est souvent de 200 à 300% plus élevé," note le président de l'Association des hôteliers du Grand-Montréal, M. Fernand Roberge, également directeur général de l'hôtel Ritz-Carlton.

Les réactions des restaurateurs et hôteliers de Montréal au mémoire soumis récemment par la SAQ au comité, formé par le ministère de la Justice pour réviser toute la législation sur le contrôle des permis d'alcool au Québec, vont de l'indignation à la colère.

"Il est inadmissible que le gouvernement veuille gérer notre commerce, poursuit M. Roberge. De quoi se mêle-t-il et pour qui se prend-il? Aurait-on idée d'obliger boutiques et magasins à indiquer, à côté du prix de vente d'une robe, le prix du manufacturier? C'est la même chose pour nous."

Dès jeudi dernier, l'Association demandait une rencontre avec le président de la SAQ, M. Jacques Desmeules, pour discuter des recommandations du mémoire et de certains ouï-dire. Ainsi, par exemple, il serait question de permettre aux clients d'apporter leur bouteille de vin au restaurant, celui-ci étant alors autorisé à facturer des "frais de bouchon". Cela suppose que le client sait à l'avance ce qu'il va choisir au menu!

Hôteliers et restaurateurs qualifient par ailleurs d'injuste et nullement fondée l'affirmation de la SAQ selon laquelle des consommateurs ont à payer des prix souvent trois fois et même quatre fois plus élevés que ceux indiqués au catalogue de la SAQ. Le mémoire recommande que le prix de vente des vins dans les restaurants ne dépasse de plus du double celui des magasins de la Société des alcools.

"Bon nombre de nos 900 membres, affirme le directeur général de l'Association des restaurateurs du Québec, M. Jean-Claude Blondeau, — un homme en colère, dit-il — respectent déjà cette recommandation de la SAQ. En fait, la très grande majorité de nos membres se maintennent entre 96 et 150%, le plus grand nombre se retrouvant autour de 100%. Ainsi, la bouteille de vin achetée de la SAQ à $3 se revend au client autour de $6, un peu plus, un peu moins selon le cas, ce qui nous apparaît raisonnable. Cela fait partie du marketing. Le prix varie selon le type de restaurant, le décor, le service offert, l'emplacement, la présence ou non d'un sommelier, etc. Vouloir mettre tous les restaurants dans un même moule est tout simplement aberrant".

Quant à la recommandation qui obligerait restaurateurs et hôteliers à indiquer devant chaque marque son prix de vente et le prix de la SAQ, Jean-Claude Blondeau la qualifie "d'inacceptable dans un pays libre" et "d'atteinte à la liberté de la petite entreprise". "Les nouveaux venus à la SAQ qui préconisent des méthodes semblables, ajoute-t-il, sont des personnes qui ne connaissent rien dans ce domaine".

Le président de l'Association des hôteliers du Québec, M. Gérard Delage, n'était pas disponible, hier, pour des commentaires. Nous apprenons, toutefois, qu'une étude sur toute la taxation et la refonte complète de la Loi des alcools du Québec est déjà en cours et que le mémoire de la SAQ sera sûrement discuté à la rencontre des dirigeants de l'Association, prévue pour le 14 mars. "Mais je doute fort, dit Henri-Paul Garceau, que les prix de vente des vins chez nos membres dépassent du double ceux indiqués au catalogue de la SAQ".

Plusieurs restaurateurs interrogés hier ne cachent pas leur irritation face aux avancés du mémoire de la SAQ. "J'aimerais bien qu'on nous nomme les restaurateurs et établissements qui majorent leurs prix de 300 à 400%," dit l'un d'eux.

"Comment discuter du prix de vente sans classifier les restaurants, commente par ailleurs le propriétaire du restaurant Le Fadeau. On ne s'attend pas à ce qu'un restaurant de grande classe qui tourne au ralenti, comparativement à un restaurant de masse, puisse avoir le même bénéfice brut dans les deux cas. C'est impossible. Les frais d'un grand restaurant sont beaucoup plus élevés."

"Pourquoi, poursuit-il, la SAQ discute-t-elle uniquement de la question du vin? Pourquoi pas la bière, les boissons fortes? Aujourd'hui, à Montréal, une bouteille de bière domestique se vend normalement 75 cents; dans certains cas, cela va jusqu'à $1.25. Cette même bière ne coûte que 25 cents à l'achat. "Pourquoi cette soudaine objectivité moralisatrice sur les vins, alors que la majorité des Québécois boivent de la bière?"

Faisant état de la disette de vins de qualité, surtout en ce qui concerne les millésimes, le restaurateur souligne que les vins achetés maintenant ne sont pas arrivés à leur maturité et qu'avant de les vendre, d'ici quelques années, il faudra les conserver dans des caves spécialement aménagées. "Si on ajoute à l'aménagement de la cave les frais d'investissement à 12%, les frais d'assurance (vol et feu), plus le risque que ces vins ne parviennent pas à la qualité espérée, on se rend vite compte, dit-il, que ces vins n'ont rien à voir avec le coût initial du produit original. Il faudra que la SAQ précise ce qu'elle entend par le coût du produit, puisqu'il va sans dire que le coût sur un catalogue de la SAQ d'il y a quelques années ne représente absolument pas le coût véritable de ce vin".

À titre d'économiste, comptable agréé et de restaurateur, il estime que la SAQ "se met les pieds dans les plats" et que s'il fallait établir le coût réel de chaque produit cela prendrait une armée de vérificateurs.

Le projet du lac du Moulin à Saint-Bruno

Des citoyens réclament des études plus complètes

Est-il nécessaire et logique de compromettre la survie du lac du Moulin, au sommet du mont Saint-Bruno, dans le parc nouvellement créé, simplement pour atténuer temporairement les problèmes d'eau potable de la municipalité de Saint-Bruno et pour permettre l'ouverture prochaine d'un centre commercial?

Est-il raisonnable de consacrer $2.6 millions à ces travaux qui n'ont pas été encore autorisés par les Services de protection de l'environnement, et qui risquent de défigurer une des plus belles portions du parc du mont Bruno sans que le public ait eu la moindre information sur les autres solutions possibles?

Telles sont les questions que se posent avec inquiétude un groupe de citoyens de Saint-Bruno qui ont tenté de convaincre leurs concitoyens d'aller à l'hôtel-de-ville, hier et aujourd'hui, pour enregistrer leur opposition au règlement d'emprunt adopté par le conseil municipal de cette ville, le 7 février, un soir de tempête.

Le projet des autorités municipales, tel qu'il a été expliqué aux citoyens lors d'une soirée d'information, le 16 février, consiste à installer de grosses conduites de deux pieds de diamètre pour "renflouer" le lac du Moulin qui sert déjà de source secondaire d'eau potable.

L'idée serait de tirer parti des moments où la demande en eau est moindre pour pomper dans le lac de l'eau normalement fournie par la municipalité de Saint-Hubert (qui s'approvisionne elle-même à Longueuil).

Une étude effectuée pour le compte de la municipalité par une firme d'ingénieurs-conseils a conclu que ce serait tuer toute vie dans le lac que d'y déverser de l'eau chlorée et c'est pourquoi la ville de Saint-Bruno devrait au préalable "déchlorer" l'eau pompée vers le lac pour la rechlorer à nouveau par la suite, avec les problèmes et les coûts que cela implique. Par contre, selon les citoyens qui ont pu consulter le seul exemplaire de cette étude d'impact" en circulation, on n'y considère que l'impact négatif de la chloration sans évaluer vraiment les effets écologiques d'un déversement fréquent, dans le lac, d'une eau qui présenterait un taux différent d'oxygénation, d'acidité et qui ne serait pas à la même température.

Au bout du compte, disent les citoyens qui réclament des études plus complètes avant d'aller de l'avant, c'est le parc du mont Bruno qui est concerné ainsi que les plus beaux terrains qui sont présentement ouverts au public et qui jouxtent immédiatement le parc sans en faire officiellement partie.

On souligne par exemple que les travaux de construction et la pose des conduites maîtresses nécessaires obligeront à déboiser sur une largeur de 40 pieds dans un secteur qui compte des arbres centenaires et des variétés absentes dans le parc lui-même.

Au bout du compte, les citoyens qui demandent l'annulation du règlement d'emprunt de $2.6 millions reconnaissent qu'ils n'ont que des inquiétudes à mettre dans la balance mais ils soutiennent que la municipalité ne doit pas agir à l'aveuglette et engloutir témérairement l'argent des contribuables dans des projets qui compromettent les rares espaces verts qui restent, en retour d'avantages bien provisoires.

aujourd'hui

À 12 h 30 au Ritz Carlton, M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, est conférencier au déjeuner de l'Association du personnel de Montréal. Sujet: "Le point sur la législation du travail du Québec".

●

A 12 h 30 à l'hôtel Mont-Royal, M. Robert de Coster, président de la Régie de l'assurance automobile du Québec, est conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal. Sujet: "La réforme de l'assurance automobile".

●

À 19 h 30 au campus Sir George William de l'Université Concordia, réunion de la Société montréalaise d'études prospectives. Invité: Dr David J. Roy, directeur du Centre de bioéthique de Montréal.

●

À 19 h 30, conférence sur le "recyclage du papier" organisé par le Groupement écologique Maisonneuve, à l'annexe du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 3130 Ste-Catherine est.

●

À 20 h à l'église Bon Pasteur, 400, rue Laurier, à Laval-des-Rapides, conférence de M. Michel Quoist, intitulée "Pour moi, qui est Jésus Christ".

●

À 20 h à la salle C-2325 du pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, conférences et panels offerts par la Société de philosophie de Montréal. Invité: M. Normand Beaudoin, du Collège Marie-Victorin.

●

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Sainte-Thérèse**, à la salle paroissiale, rue de l'Église, de 13 h à 21 h; à **Montréal**, au Centre de formation professionnelle, rue Parthenais, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

Un "jury civil" entend la poursuite en libelle de Snyder

Un jury civil composé de sept membres (six "réguliers" et un substitut) a commencé d'entendre, hier, sous la présidence du juge en chef Jules Deschênes, la poursuite de $735,000 intentée contre le quotidien The Gazette par l'ancien vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Gerry Snyder.

C'est fort rarement que des jurés sont ainsi appelés à siéger dans une affaire civile, et il faut maintenant une permission expresse de la cour pour le faire.

À ceux qui ont été choisis hier, et qui sont évidemment tous de langue anglaise, le tribunal devait faire remarquer que leur présence pouvait constituer un exemple pour le reste du pays quand à la façon de rendre justice à chacun dans sa propre langue.

Le procureur de Snyder, Me Claude-Armand Sheppard, a déclaré qu'il entendait démontrer qu'à un moment où le requérant occupait un triple rôle d'importance dans l'administration municipale, les sports et l'entreprise olympique, un policier avait soudainement déclaré, au cours d'une audience de la Commission de police, en mars 1975, qu'un de ses supérieurs lui avait affirmé que "Snyder était le représentant de la Mafia juive ici".

Le président de la Commission avait alors interdit aux médias de nommer Snyder en attendant que certaines vérifications soient faites sur cette allégation.

Mais, dès le lendemain, la Gazette mentionnait qu'il s'agissait d'un ancien vice-président de l'exécutif, maintenant vice-président du COJO.

"Or, de dire Me Sheppard, seul mon client rencontrait cette double description dans tout le pays".

Il soutient que le demandeur a demandé à être entendu pour nier cette assertion et d'autres, secondaires, mais qu'il ne put effectivement le faire.

Ce qu'il fera toutefois maintenant, au cours du procès qui s'engage pour de bon aujourd'hui.

Quant à l'avocat du journal, Me Hunter Wilson, il a déclaré qu'il ne tentera pas, au cours de l'instruction, de prouver que les allégations du policier étaient exactes et bien fondées.

Il s'appuiera tout simplement sur la loi de la presse, qui protège les journaux qui rapportent ce qui se dit en cour.

"Or, a-t-il dit, nous essaierons de prouver que la Commission de police constituait une cour, à ce moment-là, que les paroles du policier ont été rapportées fidèlement."

"Et nous essaierons également de vous démontrer, a-t-il ajouté, que c'est sur des dispositions semblables que repose la liberté de la presse, qui vous permet d'être renseignes fidèlement sur ce qui se passe autour de vous."

Modifications apportées à la loi de l'habitation

QUÉBEC (PC) — La Loi nationale de l'habitation sera modifiée de façon à permettre à un deuxième propriétaire d'une maison de bénéficier aussi d'une subvention de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

La loi présente stipule que seul le premier propriétaire d'une maison neuve peut se prévaloir de cet avantage financier, et l'extension de ce prêt pour alléger les intérêts dans l'achat d'une maison vise à aider un jeune ménage qui voudrait vendre la propriété qu'il vient d'acheter.

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre d'État aux Affaires urbaines, M. André Ouellet, au congrès annuel de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, qui tient ses 35ème assises et exposition à Québec.

M. Ouellet a également indiqué que la loi accordera plus de souplesse entre les programmes d'accessibilité à la propriété et d'aide au logement locatif.

Le ministre a fait part d'une troisième décision du Cabinet fédéral au sujet, cette fois-ci, d'un programme de certification des maisons qui s'appliquera aux provinces autres que le Québec et l'Ontario qui ont déjà mis en vigueur cette mesure.

Elle consiste à exiger l'inscription d'une maison à vendre au programme qui garantit le nouveau propriétaire contre les vices de forme dans la construction de la maison ou une faillite du constructeur. Cette condition devra être remplie pour être éligible aux subventions de la SCHL.

Les trois nouvelles de M. Ouellet ont été accueillies avec grande satisfaction par l'auditoire qui les réclamait depuis un certain temps.

L'allocution du ministre fédéral a visé, par le ton et les offres de collaboration d'Ottawa avec les gouvernements provinciaux et municipaux, à désamorcer le débat orageux qui s'est élevé la semaine dernière lors de la conférence des premiers ministres dans la capitale canadienne où MM. Ouellet et René Lévesque ont échangé des propos aigres-doux sur la question de l'habitation.

En conférence de presse, après le déjeuner, M. Ouellet a expliqué qu'il ne servirait à rien de poursuivre une escalade verbale dans ce domaine et, par-delà "certains échanges verbaux", il est possible d'établir une étroite collaboration entre les divers niveaux de gouvernement a dit M. Ouellet.

Fine Cuisine de Saison

3 Leçons de démonstration avec livrets et repas complets.

FRUITS DE MER
au choix - 1er ou 2 mars

FONDUES ET FLAMBES
au choix - 8 ou 9 mars

REPAS DE PÂQUES
au choix - 15 ou 16 mars

PROFESSEUR
henri bernard

PROSPECTUS — MENUS
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard
culture personnelle
2015, de la montagne, montréal

Certificats de dépôts garantis de 5 ans

9½%

Intérêts payables annuellement
Dépôt minimum: $1,000.
Autres dépôts disponibles à taux variés
Pour de plus amples renseignements appelez votre courtier ou—

La Compagnie de Fiducie Morgan

Montréal—1 Place Ville Marie, Suite 1440
Beverley Bishara—1-514-878-3861
Toronto—Toronto Dominion Bank Tower
Suite 2710, Toronto Dominion Centre
Dorothy de Munnik—1-416-362-1177
Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

LA COMPAGNIE DE
Fiducie Morgan
au service des Canadiens depuis 1916

Renseignez-vous au sujet de notre...
Régime d'épargne-retraite garanti
Date limite: 1er mars 1978

ÉCOLE STE-RITA (Fondée en 1961)
187 Boulevard Graham (Coin Rockland)
Ville Mont-Royal, H3P 2C3

STATUT
— Institution Privée-Laïque (Permis No. 749632)

NIVEAUX
— Garderie de jour
— Pré-maternelle
— Maternelle
— Élémentaire (1ère à 6ème année inclusivement)

CARACTÉRISTIQUES
— Externat mixte (Tous les niveaux)
— Classes à effectif réduit
— Demi-Pension (Cafétéria)
— Service de transport disponible.

COURS SPÉCIAUX
— Musique
— Ballet
— Expression corporelle

INSCRIPTIONS
La période des inscriptions pour l'année scolaire 1978-1979 est ouverte.

POUR INFORMATION APPELER (514) 738-1236

cde

Un colloque sur
LA POLITIQUE D'ACHAT DU QUÉBEC ET SON IMPACT SUR LES ENTREPRISES

Les objectifs de ce colloque sont de faire connaître aux entreprises les règles de la politique d'achat établie par le gouvernement du Québec, de leur dévoiler quel marché leur est ainsi offert à titre privilégié, de voir comment en tirer le meilleur parti.

On établira un parallèle avec la politique pratiquée dans ce domaine par l'Hydro-Québec depuis une douzaine d'années.

Enfin on verra le rôle qu'est appelé à jouer le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ) dans l'application de cette politique et l'aide qu'il offre aux entreprises pour développer ou mettre au point les produits que requièrent les institutions publiques et para-publiques.

Ces différents aspects seront traités par:

M. Maurice Turgeon, sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie et du Commerce, responsable de la politique d'achat.
M. Roger Labrie, directeur général de l'approvisionnement, Hydro-Québec.
M. Michel Bérubé, directeur des ventes, Vibrek Inc..
M. Gaston Nadon, contrôleur, Bétons Centrifugés Ltée.
M. André Marier, président, directeur général, CRIQ.
M. Marcel Risi, directeur, service de renseignements à l'industrie, CRIQ.
M. Jean-Paul Gagnon, directeur commercial, CRIQ.

Le colloque aura lieu

à l'Hôtel Quatre Saisons, à Montréal, le jeudi 2 mars 1978, de 9h. à 17h.

Frais d'inscription: $60.00 (membre du CDE)
$75.00 (autres participants)

Renseignements et inscription:
Centre des Dirigeants d'Entreprise
822 est, rue Sherbrooke, bureau 300, Montréal, H2L 1K4
Tél.: (514) 526-2874

éditorial

L'entente Couture-Cullen

Pour le Québec, comme pour le Canada, l'entente sur l'immigration signée hier à Montréal par les deux gouvernements marque un progrès considérable. Le pays tout entier y trouvera son intérêt dans la mesure où le Québec pourra recruter et sélectionner à l'étranger des ressortissants qui, souhaitant s'établir ici à titre permanent ou temporaire, contribueront à l'enrichissement culturel, économique et social de la société francophone. Le Québec obtient pour sa part les pouvoirs et les moyens d'agir directement sur le flux migratoire, donc de concevoir des politiques de population, de démographie et de main-d'oeuvre dont le besoin se fait depuis longtemps sentir.

•

Cette entente est aussi l'aboutissement de dix années d'efforts et de négociations souvent laborieuses. C'est en 1968 que le Québec s'est doté d'un ministère de l'Immigration. Peu après, le gouvernement de la province exprimait son désir d'affecter des agents québécois à l'étranger afin de participer à l'orientation des immigrants qui choisissent le Québec. Les autorités voulaient ainsi s'accorder les moyens de répondre aux besoins économiques de la province et de pouvoir, simultanément, encourager les candidats choisis à s'intégrer au milieu francophone. Un premier accord, intervenu en mai 1971 entre les deux ministres de l'époque, MM. Lang et Cloutier, facilitait en partie cette politique. Quelques années plus tard, en octobre 1975, une deuxième entente était passée, entre MM. Andras et Bienvenue, qui conférait au Québec un rôle accru dans la détermination de l'ampleur et de la composition du mouvement migratoire. Cette fois, le Québec était en mesure de participer activement au recrutement des immigrants et, sur place, exerçait un rôle consultatif très poussé en matière de sélection. En somme, depuis trois ans, dans la plupart des pays d'origine des immigrants, il n'était pas de candidat au Québec qui n'ait au préalable été vu, examiné et apprécié par des fonctionnaires du Québec. Là où le Canada n'avait pas de bureau d'immigration, des missions conjointes Canada-Québec étaient organisées pour assurer ce recrutement. Afin d'assurer la mise en oeuvre de l'entente de 1975 et promouvoir une consultation plus efficace entre les deux paliers, il fut décidé de créer un comité mixte fédéral-provincial sur l'immigration, composé de fonctionnaires.

Soucieux d'encourager et de développer davantage l'immigration vers le Québec de francophones ou de ressortissants étrangers mieux disposés à s'intégrer à la société québécoise, le gouvernement du Canada devait bientôt reconnaître qu'il serait plus indiqué, plus logique aussi, d'accorder au Québec les moyens convenables de procéder lui-même au recrutement et à la sélection des immigrants dont il doit ensuite faciliter l'intégration à la société québécoise suivant ses besoins économiques et socio-culturels.

Il appartenait à M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration du Québec, de négocier une nouvelle entente, plus complète, plus fonctionnelle, mieux accordée aux réalités d'aujourd'hui, avec son homologue fédéral, M. Bud Cullen. Encadré et soutenu par une équipe de fonctionnaires compétents, et qu'une longue expérience au ministère désignait pour accomplir cette tâche, M. Couture a su avec patience et sérénité mener celle-ci à terme. Sans bruit mais avec persévérance, il a réussi à toucher l'objectif que les gouvernements du Québec cherchaient à réaliser depuis 10 ans. Il n'a pas eu à claquer ou à enfoncer les portes: celles-ci se sont ouvertes grâce à une patiente négociation.

Pourquoi, peut-on demander aussitôt, notre ministre de l'Immigration a-t-il obtenu un tel succès là où, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les gouvernements du Québec ont éprouvé dans le passé tant de difficultés quand ils n'ont pas essuyé des échecs dans leurs tractations avec Ottawa?

C'est que M. Couture, après avoir lu et relu sa constitution canadienne, a constaté que l'article touchant l'immigration est un domaine de compétence partagée. Rien, par conséquent, n'interdisait au Québec d'exercer des pouvoirs qu'il possède déjà mais dont une longue tradition l'avait éloigné.

Car, quelles que soient les réactions appréhendées que l'on peut déjà prêter à une certaine opposition parlementaire aux Communes, l'entente signée hier à Montréal, en présence de M. Marc Lalonde, ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales, est parfaitement conforme à la constitution. Cela dit, il convient de souligner toutefois que le Québec est allé à la limite extrême d'une constitution libéralement interprétée.

•

À toutes fins utiles, l'entente Couture-Cullen confère au Québec un pouvoir décisionnel: désormais, le droit d'établissement au Québec pour un immigrant indépendant, un travailleur temporaire, un étudiant étranger, et même pour un réfugié requiert l'accord préalable du Québec. Ne viendront s'installer ici que les immigrants s'électionnés par les fonctionnaires québécois en fonction des capacités d'accueil — économique, social, culturel — du Québec. Pour entrer ici, ces mêmes immigrants n'auront plus à se munir d'un certificat délivré par les centres de main-d'oeuvre du Canada. C'est le ministère québécois de l'Immigration qui prend à sa charge la responsabilité de l'emploi et de la main-d'oeuvre. À cette fin, du reste, le gouvernement québécois devra se hâter de faire voter par l'Assemblée nationale une loi autorisant le ministre de l'Immigration à édicter des règlements, la loi constitutive du ministère ne lui octroyant pas ce pouvoir. L'occasion serait excellente, en outre, de donner suite aux voeux maintes fois formulés dans le passé, de même qu'à la résolution votée par le dernier congrès général du PQ, c'est-à-dire de faire passer à l'Immigration les services de la main-d'oeuvre qui relèvent actuellement du Travail.

Ces changements et ajustements sont à ce point nécessaires que la mise en oeuvre de l'entente signée hier sera différée de quelques mois.

Ainsi qu'on pourra le constater à la lecture du texte de l'accord, l'attribution de pouvoirs précis au Québec ne dispense pas les parties de procéder à de fréquentes consultations, d'où la création d'un comité mixte et d'un comité d'application. Il ne saurait en être autrement puisque, en dernière analyse, l'admission de l'immigrant sur le territoire canadien relève toujours du gouvernement du Canada qui, seul, a le pouvoir de délivrer les visas et de veiller à l'application des normes statutaires: sécurité nationale et sécurité médicale. En d'autres mots, le candidat sélectionné et approuvé par le Québec sera automatiquement reçu par le Canada à moins qu'il ne réponde pas à ces quelques normes de base.

Dans tous les domaines, des structures de consultation et de collaboration sont mises en place, mais leur fonctionnement facilite plus qu'il ne gêne, en définitive, l'exercice des pouvoirs dévolus au Québec.

Un simple exemple, intéressant les étudiants étrangers, suffit à illustrer l'importance de l'accord. À ce jour, c'est par milliers que des étudiants étrangers s'inscrivaient dans nos universités anglophones et francophones. On en dénombrait plus de 7,000 au Québec l'an dernier. Ces jeunes gens viennent acquérir à Montréal, à McGill ou à Laval une formation poussée puis rentrent dans leur pays. Il en coûte à chacun des frais de scolarité variant de $400 à $700 pour l'année académique; mais, l'État subventionne les institutions pour la différence. On estime à $50 millions le coût annuel de cette généreuse opération. Dorénavant, grâce à l'entente, le Québec pourra contrôler ce mouvement et, le cas échéant, majorer les frais de scolarité des aubains ou passer des accords de réciprocité avec les pays d'origine des étudiants de passage.

Au total, l'entente offre au Québec les instruments d'une politique d'immigration. Pour aller plus loin, c'est-à-dire délivrer des visas et décréter des expulsions, il lui faudrait les attributs d'un État souverain.

Progrès remarquable, dont l'application concrète peut être déterminante dans nos politiques futures, et progrès réalisé à l'intérieur du régime fédéral. C'est pourquoi on ne pavoise pas au ministère des Affaires intergouvernementales.

Michel ROY

Le mot du silencieux

L'esprit enfumé

par ALBERT BRIE

Je ne change pas d'opinion comme de chemise; mes chemises, je les remets.

•

Avez-vous remarqué que dans les rèves que nous faisons pendant le sommeil, nous n'avons pas d'âge?

•

La fatalité, c'est du hasard ordonné par la logique.

•

"Une canaille, répond l'écolier, c'est une bande de canards."

•

Depuis qu'il y a des hommes et qui naissent, aucun n'a échappé ou n'échappera à la mort. La leçon ne profitera donc jamais?

•

Le téléphone est l'organe du "placotage".

•

L'homme des plages se souvient peut-être qu'il fut amphibie.

•

Tous les mots abstraits ont un sens, tels liberté, bonheur, amour; notre illusion est de croire qu'ils ont une une application.

•

En matière de naissance, la légitimité est une perte de naturel.

•

Les hommes ne trouvent grâce devant certaines féministes qu'à la condition d'être homosexuels.

•

Ah! si les prisonniers finissaient par comprendre que leurs gardiens sont des compagnons de captivité,et comme eux ont une envie d'évasion.

•

Une parfaite administration publique est une chose si rare que le simple fait d'y rêver est un idéal révolutionnaire, le seul que caressent les esprits réactionnaires.

•

Il ne pensait pas si bien dire celui qui écrivait: "Les mains sont à l'homme ce que les ailes sont à l'oiseau." En effet, à l'un comme à l'autre, elles permettent de voler.

•

Le sanglier, ce porc épique.

•

L'exception ne risque pas de devenir contagieuse.

•

Le seul trait émouvant d'un personnage, c'est son énormité.

•

Tout exposé financier est une narration de comptes à dormir debout.

•

Aux génies ignorés, la patrie méconnaissante.

•

La nudité du ver plaide pour sa pudeur, puisqu'il se cache sous terre.

•

On change moins souvent son fusil d'épaule que son argent de poche.

•

A part ceux qui ne parlent pas la même langue que nous, il y a ceux qui n'entendent pas des mêmes oreilles.

•

C'est déjà trop demander à notre société gavée que de réduire son gaspillage au strict maximum.

•

Si l'on peut se permettre de blâmer Einstein d'avoir, par ses théories, rendu possible la bombe atomique, on serait aussi en droit d'accuser Colomb d'avoir découvert l'Amérique, parce que ce continent est maintenant infesté d'Américains.

•

Je ne suis pas rassuré dans ces hôtels qui ont une vue sur la mer et que celle-ci voit d'un mauvais oeil.

•

Il est trop ambitieux de vouloir que les hommes se connaissent entre eux. Commençons par souhaiter qu'ils apprennent à s'ignorer moins.

•

A l'aveugle, le prix de voyance; au muet, le trophée d'éloquence.

•

Deux et deux font quatre. Ils n'ont d'ailleurs jamais fait mieux.

•

J'avais la mauvaise habitude de fumer. En vain, plusieurs fois, j'ai tenté de m'en corriger. Est arrivée la campagne contre le tabac, qui a vite fait de se métamorphoser en croisade contre les fumeurs. L'agressivité de certains abstinents, principalement chez les nouveaux, m'a forcé à réviser mon sentiment sur la cigarette. Tant de hargne, tant d'intolérance vertueuse de la part de ces contempteurs m'ont convaincu qu'ils étaient moins soucieux de ma santé que jaloux de mon plaisir. Si je pollue leur environnement, je m'en excuse, mais n'y peux rien. J'ai aussi le droit de me prémunir contre l'intoxication de leur esprit d'exclusion.

Un autre coup bas

Quand le Québec menace le monde "libre"

par JEAN-CLAUDE LECLERC

A la veille des premières "révélations" du député Tom Cossitt aux Communes, la chaîne de télévision CTV diffusait à son émission **Prime Time**, à l'heure de pointe dimanche soir 12 février, les résultats d'une grande enquête de ses journalistes sur la sécurité nationale au Canada et dans le monde occidental. N'osant en croire ses yeux ni ses oreilles et craignant d'être victime, tel Jean Marchand, de son bilinguisme bancal, le soussigné s'est d'abord imposé la lecture de la transcription de l'émission avant de se rendre à l'évidence.

L'évidence, lecture faite, c'est que le Québec, à son insu, fait l'objet et offre le prétexte à la fois d'une campagne de panique, de diffamation et de manipulation de l'opinion anglo-canadienne comme l'on n'aurait jamais cru qu'il puisse encore en exister de nos jours. Que des journalistes se prêtent à pareils coups bas en provenance de milieux extrémistes de nos polices secrètes, et qu'après le vacarme sur le séparatisme à Radio-Canada notre servile CRTC reste borgne devant semblable étalage fasciste au réseau privé de la télévision commerciale, voilà qui en dit long sur l'état des libertés civiles, de la tolérance et de l'information tout court de l'autre bord de la fédération canadienne.

•

Mais passons d'abord au grand complot révolutionnaire qui se trame au Québec. Les treize "espions" russes expulsés cette semaine-là, ce n'est rien à côté des "ennemis qui sont là parmi nous", par centaines, ayant pris le Canada pour cible de leur Opération **Code Blue**. Des missiles comme ceux-ci qu'on voit frapper des appareils américains au Vietnam, il y en a peut-être une vingtaine déjà entre les mains des guérilleros séparatistes, entraînés en pays communistes et maintenant de retour au Québec. Tellement que le chef analyste à la Sécurité nationale s'attend à une "escalade de l'horreur" au Canada. Il nous prévient qu'un coup de terrorisme international, d'une forme ou d'une autre, va probablement survenir.

Heureusement, pour lutter contre pareilles menaces subversives et terroristes, des exilés cubains de Miami, entraînés et armés par la CIA, viennent-ils prêter main-forte à la GRC. Ils ont ainsi fait sauter la délégation commerciale cubaine à Montréal. Reconstitution théâtrale aidant, on voit les autres Cubains, les communistes et dangereux espions ceux-là, laisser mourir un des leurs, repousser la police municipale avec des mitraillettes et brûler les preuves de leurs complots au Canada. Grâce au ciel, cette nuit-là, la GRC qui ne se trouvait pas loin n'a pas perdu de temps à tenter d'arrêter les poseurs de bombes mais a plutôt fait main basse sur le reste des archives qui, le lendemain, étaient déjà rendues au "security desk" à Washington.

Et le show continue. Pendant qu'on voit Trudeau l'innocent parader à La Havane, CTV nous apprend que Fidel Castro, en retour de l'aide généreuse qu'Ottawa lui donne, continue de fournir ses espions pour le compte du KGB à partir de son consulat de Montréal, d'où ils recrutent des Québécois en vue de les entrainer à l'étranger à la guérilla et d'en faire les cadres du terrorisme au Canada. Goyer, Allmand, Fox n'ont rien pu apprendre de la GRC? Qu'à cela ne tienne, CTV a été mis dans la confidence. D'après des rapports des services de renseignement de la police de Montréal, quelque 300 personnes à Montréal ont été entraînées à la guérilla à l'étranger. Leur nombre pourrait être même de 500.

Puis, après une brève entrevue avec un Canadien français de service, le général Jean Allard, CTV nous fait voir, privilège sans précédent, "les premières images à ce jour autorisées" du quartier général anti-guérilla du Canada, formé après la crise du FLQ et bien équipé pour prendre en mains ("to handle", avis aux intéressés) toute insurrection. Là le colonel Robin Bourne, le chef planificateur censé avoir lu tous les rapports de sécurité, commence à dire que d'après lui ces révolutionnaires professionnels sont fort peu nombreux actuellement au Canada. On comprend qu'il ne dise point le contraire! Mais plutôt que de tirer au clair cette effarante statistique, CTV lui fait alors dire que des pays, qu'il ne peut nommer, supportent moralement et financièrement "la province de Québec".

Puis c'est par millions que Moscou fait parvenir, via Manille et Haïti, des fonds pour les "séparatistes radicaux à Montréal". Le KGB manipule aux mêmes fins la police secrète française. Mais il y a plus mortel encore. Des fusils nous arrivent de Cuba, d'abord par la poste américaine, puis par des bateaux de pêche cubains, et pour nous expliquer la grandeur du complot, voilà que paraît à l'écran l'ancien chef du contre-espionnage de la CIA, James Engleton lui-même, qui confirme que depuis plusieurs années le KGB et Cuba font tout ce qu'ils peuvent pour briser le Canada, y semer la confusion, "because separatism would serve them very greatly".

Après quelques épisodes d'espionnage par séduction mettant cette fois en vedette la belle Galina Nusinova, ou encore par sabotage et assassinats — ces Russes n'ont vraiment pas de morale, puisque leurs compagnies font même des profits au Canada — CTV passe aux malheurs de nos propres services clandestins. Apparemment, la CIA et la GRC n'ont jamais tué personne; mais il leur est arrivé de se tromper et d'inscrire sur des listes noires de valeureux réfugiés ou d'honorables fonctionnaires. Plutôt que de se plaindre de ces inévitables erreurs, commises pour notre bien, CTV répète alors qu'il faut garder ces choses secrètes car autrement l'ennemi en apprendrait trop sur les "méthodes" de nos services. Car aussi nos agents auraient le moral bien bas, s'ils devaient s'expliquer à l'occasion devant les tribunaux.

Et voilà que nous approchons du message central et final. Des défenseurs de la CIA viennent se plaindre que le nouveau chef de l'Agence, après tout ce tapage des scandales, en soit à congédier 820 hommes et à couper les budgets. Il faudra des années pour rebâtir la CIA et le FBI. Ça ne pouvait tomber dans un pire moment. Toute l'armada de la CIA à Miami n'a pas eu le temps de faire tomber Cuba. "Castro was still there, laughing like crazy at them." La démocratie américaine a infligé plus de coups à ces agences que le Kremlin n'a rêvé d'en porter.

Heureusement encore, une école privée a pris la relève et va enseigner comment faire échec à la montée du terrorisme. Jamais on n'a pu filmer cette école, mais grâce une nouvelle fois à CTV et à ses sources fiables et confiantes, des images nous en sont montrées. Et comme les malheurs du contre-espionnage américain sont en train de frapper aussi la GRC, cette école a déjà obtenu 70% du marché canadien de la lutte contre la subversion et le terrorisme. N'est-il pas déplorable qu'on salisse ainsi la GRC et qu'on en fasse une émule de la CIA et de ses coups bas, "especially in Quebec"?

La Police Montée mérite d'autant moins pareil sort qu'elle a sauvé Trudeau d'un assassinat à la grenade en 1968 à la parade de la Saint-Jean-Baptiste, qu'elle a prévenu quatre détournements d'avions par le FLQ en 1972 et 1973 ainsi que d'autres tentatives pour faire évader les felquistes de prison.

Or, voilà que la RCMP est attaquée au Québec, soumise dans cette province à trois enquêtes (pourquoi pas trente-trois! et aucune en Alberta ni à Ottawa!) précisément au moment où des services d'espionnage étrangers (six!) y agissent. Et pourquoi je vous prie, chers Canadiens, tout ce dénigrement de la GRC comme service de sécurité? Tout simplement parce qu'une campagne est en marche, "particularly in Quebec", pour se débarrasser en même temps de notre bouclier anti-communiste.

Et le pire — images cette fois de commandos de l'armée canadienne — c'est que si le Québec et les espions étrangers réussissent à affaiblir notre GRC, il ne nous restera plus d'autres moyens, au premier signe de troubles importants, que de faire appel aux forces armées. **Good night!**

•

Ainsi donc, pendant qu'Ottawa multipliait les affidavits devant la commission Keable pour protéger les arcanes de la GRC, CTV était mis dans la confidence des services de renseignements. Comme dans le scénario du député Cossitt, le message est aussi patent que le manque de preuve. Ces "sources" et leurs inqualifiables véhicules tentent à faire peur au Canada anglais en associant la crainte du séparatisme, "l'horreur" du terrorisme et la menace communiste, pour distraire l'attention des crimes commis par la GRC, pour justifier au contraire des attentats comme celui qui a été impunément commis contre la délégation cubaine, et pour accréditer la théorie qu'il faut tolérer une dictature policière dans nos démocraties si l'on veut échapper à la dictature russe.

Le procédé est particulièrement odieux quand il fait reposer tout le complot étranger et la menace intérieure sur une minorité aussi peu familière au Canada que les "séparatistes québécois radicaux". Les fascistes en Italie et les nazis en Allemagne n'ont pas manipulé autrement l'opinion publique en imputant à l'agitation "bolchevique", à la minorité juive, les périls et malheurs de la patrie. Au lieu d'arrêter conformément à la loi et de traduire devant les tribunaux tous ces "terroristes", ces "subversifs", les polices politiques préfèrent les utiliser, qu'ils soient réels ou "appréhendés", pour faire peur aux citoyens, justifier des hausses de budget et d'effectifs, et arracher encore plus de pouvoirs sur la vie privée et le fonctionnement des institutions publiques.

Le nombre des "excès" de la GRC et des autres services de police est peut-être encore "limité". Mais il est symptomatique que ces organisations paramilitaires fassent la sourde oreille aux enquêtes mises sur pied par les pouvoirs civils légitimement élus et prêtent leurs "expertises" à des milieux complaisants qui, comme CTV, en viennent à refléter la même mentalité de croisade totalitaire. Que ce soit d'abord au Québec qu'on s'en prenne alors que c'est justement du Québec qu'est venu le premier sursaut démocratique contre semblable glissement ne doit pas passer inaperçu.

lettres au DEVOIR

Qui est responsable de la mort de Michel Roy ?

C'était inévitable... Depuis nombre d'années, Ottawa et son ministère du Solliciteur général font des semblants d'enquête dans nos pénitenciers afin d'améliorer ce "service". Les résultats de ces enquêtes sont toujours sur les tablettes. Il est évident que ces enquêtes sont financièrement rentables pour certains qui ne sont pas hommes à travailler inutilement...

Le climat dans les pénitenciers fédéraux est des plus malsains et c'est la suite logique à toutes ces enquêtes qui offrent des bonbons aux détenus sans jamais les leur donner. Et on veut laisser croire à la population qu'il se fait quelque chose pour les prisonniers (du système) mais que ceux-ci sont irrécupérables et qu'ils ont le sort qu'ils méritent. (Bienheureux celui qui est sans reproche. n'est-ce pas M. Fox?). Pendant que le Solliciteur général parle à la population de l'application des recommandations faites par les enquêteurs, il donne des directives de répression à ses dictateurs régionaux afin de retarder l'application des fameuses recommandations. C'est un cercle vicieux et vicieuses sont les autorités. Et les détenus, présumément responsables (même de crimes commis à l'extérieur des murs) (faut aller passer une journée au Palais de justice pour s'apercevoir que l'ère de la présomption d'innocence est révolue) subissent l'oppression de ces petits sous-dictateurs que sont les directeurs des pénitenciers.

Il faut se poser sérieusement des questions lorsqu'on entend l'ex-honorable Francis Fox dire que le système pénitentiaire est un échec total, considérant le taux de récidives de 85% au Canada. Quel est donc l'intérêt de nos gouvernants de maintenir un tel système qui en 1976 coûtait aux contribuables $17,993 par détenu? Comment expliquer qu'en 1976, le coût total pour les pénitenciers était de $256 millions alors qu'en 1971 il n'était que de $70 millions? Et que pendant ces cinq années, les choses n'ont fait que se détériorer? Que fait-on avec cet argent?

Comment se fait-il qu'à plus de $18,000 par année par détenu, il en est encore qui après cinq, huit ou dix ans de "pen" sortent avec une deuxième année de scolarité?

Comment se fait-il qu'environ 90% des détenus fédéraux au Québec sortent sans métier?

Comment se fait-il qu'on ne rémunère qu'à $1.20 par jour, l'infime partie des détenus qui travaillent?

Je pourrais continuer ainsi indéfiniment mais à quoi bon...

Il n'en reste pas moins que les solliciteurs généraux qui se sont succédé étaient soit incompétents ou de mauvaise foi, que le directeur régional actuel est un menteur lorsqu'il affirme que 90% des recommandations du dernier rapport sont déjà appliquées et que Roy qui, selon un témoignage dans le Journal de Montréal du 9/2/78, savait écouter les détenus, a fait transférer à deux reprises en quatre mois, le comité de détenus qui représente pourtant une des recommandations du dernier rapport.

Si la population n'est pas au courant de tout ce qui se passe dans les pénitenciers c'est parce que les autorités ont des choses à cacher et ne tiennent pas à ce que ça sorte. Et la presse joue le jeu de ces dernières.

Qu'on le veuille ou non, les détenus sont des ex-citoyens, ils l'ont été et ils redeviendront un jour des citoyens et ce n'est pas en les confinant en cellule pendant des années, en les gazant et en les droguant qu'on en fera des citoyens à part entière. Les pénitenciers ne font qu'entretenir le vice au profit de quelques fonctionnaires; il est pratiquement plus facile de trouver de la drogue à l'intérieur du "Pen" qu'à l'extérieur, et si l'on tient compte que toute personne civile entrant dans un "Pen" est fouillée, qui donc peut introduire impunément de la drogue à l'intérieur?

Les premiers responsables des préjugés défavorables de la population envers les détenus sont les journalistes qui entretiennent quotidiennement ces préjugés par leur manque de conscience professionnelle et leur pitoyable soumission aux propriétaires de leur torchon (Journal de Montréal et Allo Police en particulier) qui savent que ce dernier ne se vendra pas par des textes donnant la situation réelle des faits, ou encore en dénonçant l'assassinat d'un ouvrier par l'absence de sécurité et par la négligence criminelle de son patron, mais un directeur de prison ou un policier, bras du système, c'est un bon vendeur qu'on exploite au point de relancer le débat sur la peine capitale.

Il est évident qu'une mort violente c'est triste mais je ne vois pas pourquoi elle serait plus abominable pour un individu que pour un autre.

Il est urgent que les autorités concernées cessent de mentir une fois pour toutes et qu'elles rendent publique la mauvaise administration, les raisons du statu quo dans le régime pénitentiaire et pourquoi on maintient un tel système s'il ne sert pas les intérêts du pouvoir.

Lorsque la justice sera juste et équitable pour tous les citoyens et qu'on aidera les déviants d'une manière intelligente, alors seulement verrons-nous une société meilleure et mille fois moins de violence... La violence appelle la violence et qui mieux le savent que les Fox, Blais, Lecorre et Roy...

Michel PARENT

Montréal, février 1978

Questions autour d'une amende

Monsieur le directeur,

Je crois avoir été victime d'une injustice. Voici les faits, à vous de juger. Citadin, je suis maintenant travailleur agricole à $100 par semaine et serai bientôt père de famille. À l'occasion, je retourne à la ville y voir parents et amis.

Ainsi, le 14 octobre dernier, je prenais joyeusement un verre avec huit copains dans une brasserie de la rue Rachel. Aucun "last call" n'avait été donné lorsque, vers une heure moins le quart du matin, la police s'amène pour nous accuser d'avoir été là après l'heure de fermeture, d'où une contravention.

Le 24 janvier, après avoir quitté ma ferme la veille pour être là de bonne heure, je comparais en Cour municipale. Ayant plaidé coupable, j'explique au juge qu'aucun avertissement de fermeture ne nous avait été donné. Après un silence prolongé, il me condamne néanmoins à $100 d'amende et aux frais.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit depuis cet épisode de justice expéditive. Je "charrie", penserez-vous, mais il faut être passé par là pour que des doutes vous assaillent.

Comment expliquer ce silence du juge? Cinq de mes copains ayant plaidé coupable avant moi, par ignorance ou par crainte, s'est-il alors rendu compte d'un excès de zèle des policiers? Pourquoi alors ne pas avoir corrigé l'injustice?

Comment le propriétaire de la brasserie s'en tirera-t-il, lui qui a plaidé non-coupable par l'entremise de son avocat ce matin-là? Et l'amende de $200 à laquelle il s'expose est-elle compatible, pour une effraction beaucoup plus grave à mon avis, à celle qui nous fut imposée? Les policiers ont-ils fait cette descente chez lui parce qu'il refusait "d'acheter la paix"? Est-il possible que la Ville de Montréal ait comme politique de s'enrichir sur le dos des bas salariés et des chômeurs (mes huit copains le sont)? Car neuf condamnations à $100, c'est de l'argent vite fait.

Je doutais déjà un peu de la bonne marche de la justice. J'en ai presque la certitude maintenant, et des milliers de Québécois, à qui des incidents semblables sont arrivés et arrivent encore, pensent la même chose. Et ça, à mon humble avis, c'est beaucoup plus grave.

Jean-Pierre DÉCOSTE

Sainte-Béatrix, le 19 février 1978

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et rédacteur en chef : Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint : Georges Vigny
Directeurs de l'information : Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier : Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. À l'étranger: $85 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Editions du samedi: $19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le Canada et le Québec

1) Le nationalisme et les partis politiques québécois

par LÉON DION

■ L'article ci-après est la première tranche du texte de la conférence prononcée par Léon Dion à l'université Queen's sous les auspices des Conférences Walter L. Gordon, le 9 février courant. Dans la seconde partie qui paraîtra demain l'auteur aborde la question du nationalisme et l'enjeu constitutionnel.

Plus que jamais, au Québec, la parole aujourd'hui est à la politique. Et c'est le Parti québécois qui est à l'origine de cet état de choses. Le Parti québécois, en effet, n'est pas seulement un parti et un gouvernement; il incarne et prolonge un puissant mouvement social. Il représente la version jusqu'ici la plus achevée du nationalisme traditionnel en ce qu'il procure pleinement à ce dernier sa dimension politique. Jamais dans l'histoire du Québec politique et nationalisme ne furent aussi étroitement associés. Or, au Québec, la plupart des idées-forces convergent vers ce nationalisme traditionnel. D'où il résulte de l'intime fusion de la politique et de ce nationalisme une énergie quasi-inépuisable et virtuellement explosive que le Parti québécois, par suite de l'assoupissement des autres formations politiques, peut pour l'instant exploiter quasi à volonté.

Dans une intéressante thèse, Kenneth McRoberts a mis en doute l'importance de l'autonomisme provincial dans les élections provinciales d'avant 1960. La méthode choisie, fondée sur l'examen des réponses aux questions posées à l'occasion de sondages, n'a malheureusement pas permis à l'auteur de répondre de façon catégorique. J'émets l'hypothèse que depuis l'élection provinciale de 1962 aucun parti politique n'a pu prendre et conserver le pouvoir au Québec s'il n'a pas adopté une position favorable au nationalisme et s'il a échoué à concrétiser cette position dans des mesures politiques concrètes. Le Parti libéral du Québec qui, ces dernières années, n'a pratiqué qu'un autonomisme de façade à l'égard du gouvernement fédéral, s'est pourtant présenté aux élections de 1973 avec le slogan de la souveraineté culturelle et à celles de 1976 en réclamant un mandat clair pour négocier en position de force la révision constitutionnelle qu'apparemment le Premier ministre Trudeau voulait entreprendre. La montée rapide du Parti québécois et son accession au pouvoir représentent des signes évidents de l'importance croissante du nationalisme au Québec. C'est là une force avec laquelle tous les partis politiques provinciaux devront plus que jamais compter dans les prochaines années.

Le fait que le Parti québécois paraît devoir réussir à s'approprier la presque totalité de l'héritage du nationalisme québécois et qu'il réoriente ce dernier conformément à ses objectifs fondamentaux constitue un phénomène majeur de notre temps. Cette situation crée pour les autres partis politiques un dilemme complexe. Ou ces partis évacuent entièrement le nationalisme et laissent toute la place au Parti québécois en s'organisant sur d'autres fronts pour le combattre, ou ils s'efforcent de conserver pour eux-mêmes une part de nationalisme qu'il s'agirait de redéfinir en fonction de la nouvelle situation créée par le fait que le Parti québécois occupe le pouvoir. La position de l'Union nationale, héritière de la tradition autonomiste de Maurice Duplessis et de la pensée nationaliste de Daniel Johnson, est très particulière à cet égard. Le Parti libéral du Québec, quant à lui, est bien près d'évacuer le nationalisme. Tout va dépendre du chef que ce parti va se donner dans les prochaines semaines. Si ce dernier entend poursuivre une orientation politique autonome par rapport au gouvernement fédéral, le Parti libéral du Québec renouera tout naturellement avec un nationalisme semblable à celui du début des années '60. Sinon, il risque d'avoir à concéder pour plusieurs années au Parti québécois une position hégémonique ou encore de se voir supplanter par une nouvelle formation politique.

Si la valorisation en cours du nationalisme sous l'impact du Parti québécois impose à tous les partis politiques la tâche de se réorienter en profondeur, elle influence également la perception des grands enjeux politiques au Québec et notamment elle colore de plusieurs manières le débat constitutionnel. L'examen des propositions concernant la révision constitutionnelle laisse souvent l'impression que l'on estime que celle-ci va automatiquement découler d'un accord sur les grands principes et d'une analyse rigoureuse de tous les faits. On est notamment surpris de voir que plusieurs discutent des modalités et des procédures de la négociation constitutionnelle de même que de la substance de la constitution à venir à partir des règles et du contenu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Considérant la façon dont le présent débat constitutionnel s'est engagé, il devrait pourtant être évident que toute révision de la constitution actuelle ou que toute nouvelle constitution sera d'abord et avant tout un acte politique et que ce dernier résultera du rapport des forces politiques en présence. J'estime notamment qu'on oublie trop facilement le poids dans les débats en cours et à venir des considérations partisanes même à court terme de même que, surtout sous l'impulsion du gouvernement du Parti québécois, de celle des courants majeurs du nationalisme.

Les meilleurs analystes de la vie politique se sont montrés surpris de la victoire du Parti québécois en novembre 1976. Cette réaction, après coup, étonne car on se rend maintenant compte que cette victoire était prévisible.

Depuis l'élection de 1973, le Parti québécois, de tous les partis d'opposition, était seul dynamique et crédible. Le Parti libéral du Québec n'avait cessé de lui fournir, comme à plaisir, des armes contre lui. Les redressements requis pour empêcher la défaite en 1976 ou en 1977 étaient de grande envergure et ni le Premier ministre Robert Bourassa, ni la plupart des ministres, ni les principaux dirigeants du parti n'avaient l'énergie de les entreprendre. Dès l'été 1976, le Premier ministre envisageait la défaite et si, contre l'avis de plusieurs de ses ministres et conseillers, il a quand même déclenché les élections en novembre 1976 plutôt qu'au printemps ou à l'automne de 1977, c'est qu'il estimait que sa position ne ferait que s'affaiblir avec le temps. Plus encore: il savait que, parmi les raisons qui concourraient à une défaite éventuelle de son parti, il fallait citer la tiédeur de ce dernier à l'endroit du nationalisme. En effet, le thème de la souveraineté culturelle auquel il avait recouru avec profit aux élections de 1973 s'était avéré un simple slogan auquel on ne pouvait associer aucune politique concrète. Sa dépendance à l'endroit du Premier ministre Trudeau s'était accrue et ce dernier pouvait même le bafouer impunément.

Cet état de dépendance du Premier ministre du Québec vis-à-vis du Premier ministre fédéral avait entraîné la disparition presque complète de la traditionnelle dimension autonomiste de la politique québécoise. L'affaire des Gens de l'Air, qui atteignit son point culminant dans les mois qui précédèrent l'élection, fournit un bon exemple des conséquences de cette situation. Ceux qui suivaient cette affaire de près savaient que le Premier ministre Bourassa était indigné du comportement du gouvernement fédéral et que le solliciteur général Fernand Lalonde avait offert une aide pécuniaire et technique aux Gens de l'Air. Mais, incapable dans ce cas comme dans tant d'autres d'adopter une position autonomiste ferme, le Premier ministre Bourassa évita de faire front au gouvernement fédéral et, aux yeux du public, il passa pour être plus ou moins complice avec ce dernier. Et les spécialistes sont d'avis que cette affaire a beaucoup desservi la cause des libéraux au cours de la campagne électorale.

Non seulement le nationalisme a-t-il eu une grande influence dans l'issue des élections de novembre 1976, mais encore il est à prévoir qu'il continuera d'en être ainsi dans les prochaines années. Si le fait que le Parti libéral ait permis au Parti québécois de s'accaparer, depuis 1970, de la quasi-totalité du sentiment nationaliste québécois a largement contribué à sa défaite en 1976, on se demande comment, dans les circonstances actuelles, il sera possible à ce parti de reconquérir le pouvoir s'il ne parvient pas à renouer avec cette idée-force. L'avenir paraît plutôt sombre à cet égard. Lors du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec en novembre 1977, il s'en est fallu de peu que ce parti n'évacue complètement le nationalisme de son programme. Cette attitude de retrait vis-à-vis du nationalisme peut s'expliquer par le fait que le Parti libéral s'est mal remis de la défaite de 1976 et par l'absence d'un chef permanent. De son côté, héritier du passé autonomiste et nationaliste de l'Union nationale, le chef de ce parti, Rodrigue Biron, adopte à propos du référendum et de la réforme de la constitution des positions qui se différencient de moins en moins facilement de celles du Parti québécois et, si cette orientation allait continuer de se préciser, ce parti serait rapidement entraîné dans l'orbite du Parti québécois et il faudrait que les positions en matière de politique sociale et économique entre les deux partis divergent considérablement pour qu'il ne finisse pas par être assimilé par ce parti.

Les partis politiques devront apprendre qu'au Québec on ne combat pas un nationalisme par l'anti-nationalisme mais bien plutôt en proposant une autre conception du nationalisme qui corresponde mieux aux aspirations et aux besoins culturels, économiques et politiques de la population. Il leur faudra également apprendre que le nationalisme du Parti québécois n'est pas tout le nationalisme traditionnel et s'il en représente une dimension importante, d'autres dimensions ont eu dans le passé et sont susceptibles d'acquérir dans l'avenir une grande portée politique.

Si le Parti québécois parvenait à s'approprier la quasi-exclusivité du nationalisme, il en résulterait un état de déséquilibre au plan des partis qui, à coup sûr, entraînerait de graves conséquences. C'est ainsi que déjà celui qui critique les projets de loi ou les orientations socio-économiques du Parti québécois risque de passer comme un "étranger", un "traître" au Québec. Aussi bien, les critiques se font plutôt rares et timides. Certes, les meilleurs ministres admettent que cette absence de critiques sérieuses les préoccupe et, privément, ils vont jusqu'à les solliciter. Toutefois, même eux tendent à repousser comme anti-québécoises ou anti-patriotiques les critiques qui leur sont adressées par des non-indépendantistes. Certes, ces réactions pré-totalitaires inspirées de la ferveur nationaliste n'expriment encore que des tendances, non des plis définitivement acquis. Eu égard surtout au biais unanimiste congénital du Parti québécois, il est requis d'être dès aujourd'hui sur ses gardes pour empêcher que la situation ne s'envenime au point de mettre en danger les libertés personnelles fondamentales.

Il serait particulièrement fâcheux que les partis politiques et les citoyens du Québec finissent par endosser l'affirmation fausse, que les partisans du Parti québécois propagent actuellement au Québec et qui procure à ce parti une sorte de monopole du nationalisme, selon laquelle fédéralisme et nationalisme sont mutuellement incompatibles. L'histoire montre au contraire que les deux peuvent coexister. C'est précisément la forme que revêt actuellement cette coexistence qui fait aujourd'hui problème et le débat politique et constitutionnel qui s'ouvre devra précisément porter sur la meilleure façon de la modifier.

(à suivre)



HAUTE FOURRURE

CRÉATIONS Jeanne Hardy

MAIL ST-ROCH, QUÉBEC
461 est, rue Saint-Joseph
529-5756

Habitation idéale ou réaliste ?

par PAUL LAMBERT

La maison de rêve en Amérique du Nord est la maison unifamiliale implantée dans un jardin, en bordure d'une rue tranquille reliée à une artère commode et voisine. Pas de bruit, souhaite-t-on, de la part des voisins et de plus le plaisir de voir pousser ses propres fleurs. Si ce rêve peut être caressé là où le sol arable est excédentaire il devient dramatique dans notre province où dominent la roche et les montagnes. Et pourtant nous acceptons ce germe de notre appauvrissement collectif puisque l'empiètement inconséquent de notre sol arable continue de progresser.

Sur le plan de l'alimentation, le développement urbain en périphérie de Montréal gruge graduellement les meilleures terres arables de la Province et l'on sait que Québec, proportionnellement à son étendue, est la moins avantagée des provinces sauf Terre-Neuve et le Yukon quant à la superficie de terre arable disponible. Sous ce seul chapitre, toute urbanisation au détriment des terres arables devrait être arrêtée immédiatement. Tous les organismes sérieux de la Province le réclament à cor et à cris depuis des années. L'art de gouverner est-il absent dans ce domaine?

Sur le plan du coût des infrastructures, aqueducs, égouts, pavage des rues, confection des trottoirs, éclairage des rues, etc, le rapport Legault, Habiter au Québec, nous apprend qu'il en coûte 12,8 fois plus cher, oui 1280% plus cher pour desservir des maisons unifamiliales isolées que pour fournir ces mêmes services au nombre correspondant de familles groupées dans des habitations à forte densité.

Sur le plan du transport, la dispersion de la population, que comporte les maisons unifamiliales isolées, élève à un coût inabordable le transport en commun, stimule l'usage de la voiture individuelle, multiplie la production de la pollution et le gaspillage de l'énergie.

La logique, qualité française prétendon, voudrait une plus grande concentration de la population dans Montréal. La Ville possède déjà un équipement considérable en hôpitaux, universités, écoles, gares, bureaux d'affaires et gouvernementaux, commerces, métro, théâtres, parcs, salle de concert, hôtels, enfin toute la panoplie du monde civilisé. Et l'espace ne manque pas dans Montréal même; seule la conception réaliste du progrès semble figée.

Si l'on devait opter aujourd'hui même pour un vrai programme de rénovation urbaine favorisant la construction d'habitations à plus forte densité de six, huit ou dix étages, locatives ou en copropriété, dans toutes ces parties de Montréal où le vieillissement et la vétusté sont évidents, il en prendrait deux générations, au moins, pour que cette solution logique et inévitable puisse faire sentir ses effets pour le plus grand bien de Montréal et de la Province. Seule solution pouvant assurer la conservation du sol arable, pouvant faire diminuer le coût des infrastructures et des taxes, pouvant faire abaisser le coût extravagant du transport individuel sur les routes, pouvant faire profiter commodément de l'équipement urbain en place. Bien plus ces bâtiments modernes peuvent offrir à leurs occupants ce que la maison unifamiliale ne peut économiquement se procurer tels des jardins bien aménagés, des piscines, saunas, salles de jeux etc.

Des tensions très fortes existent cependant touchant la rénovation urbaine. Certaines écoles sentimentales et sincères cherchent à conserver par diverses mesures, un stock de pettites maisons au milieu de la Ville, maisons dont la vie utile et locale est largement dépassée, forçant ainsi les nouveaux ménages à chercher loin de la Ville, un foyer convenable. Il n'y a pas de grandes villes comportant des rues entières de résidences de un, deux ou trois étages. Depuis presque deux siècles Paris fixait à sept étages la reconstruction de la plus grande partie de la ville.

À propos de vieillissement, le volume 4 du manuel d'évaluation foncière, publié par le ministère des Affaires municipales du Québec en janvier 1976, reconnaît que les maisons ordinaires construites sans l'assistance de direction compétente ont une vie normale ou utile de 35 à 45 ans tandis que celles construites avec le concours de spécialistes ont une vie normale de 55 à 75 ans. Ce cycle révolu n'entraîne pas nécessairement l'écroulement de ces maisons, mais ces bâtiments, dans leur ensemble, ne répondent plus aux exigences ou du confort, ou de la salubrité ou des normes les plus récentes de l'économie ou du milieu où elles sont situées. Il faut ajouter aussi les défauts inhérents des maisons profondes construites sur des lots étroits.

Que l'école sentimentale, encouragée par le ministère des Affaires culturelles, s'ingénue à prolonger l'existence de maisons vétustes et d'une ex-usine de cigares dans le centre d'une grande métropole, dénote justement une culture mal éclairée et pousse l'entreprise réaliste au sein des banlieues progressistes comme Outremont, Saint-Laurent et Côte Saint-Luc vers lesquelles le centre de gravité résidentiel a tendance, d'ailleurs, à se déplacer. Ce phonomène explique peut-être aussi la dépopulation de Montréal.

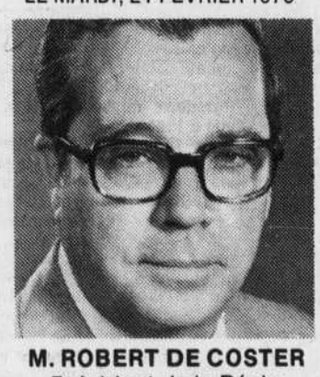
Il est grandement temps que cette situation soit bien comprise et que des mesures soient adoptées par les autorités compétentes pour que l'entreprise privée trouve le climat propice à la rénovation urbaine réaliste!

■ L'auteur est architecte.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LE MARDI, 21 FÉVRIER 1978



M. ROBERT DE COSTER
Président de la Régie de l'assurance automobile du Québec
Titre: "La réforme de l'assurance automobile"
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $8
Renseignements: 866-2861

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- **1er cycle:** — certificat d'études en théologie (un an); — baccalauréat en théologie: B.Th. (3 ans)
- **2e et 3e cycles:** — maîtrise en théologie: M. Th. (un an après le B. Th.); — maîtrise ès arts en théologie: M.A. Th. (2 ans après le B. Th.); — Ph. D. en théologie (2 ans après le M. Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:
Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN
DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5696 ou 233-5697

La Chambre de Commerce de la Province de Québec

UNE ILLUSION, UNE ALTERNATIVE, UNE RÉALITÉ...?

Séminaire portant sur la

GESTION PAR OBJECTIFS ET PAR RÉSULTATS

Le participant:
Tout gestionnaire intéressé à acquérir une bonne connaissance des principes fondamentaux de la G.P.O., des principales dimensions qu'elle englobe et des étapes à franchir pour son implantation.

L'animateur:
Bernard Girard,
Psychologue industriel
M.B.A. Université de Sherbrooke
Associé, B.G.S. et Associés Inc.

L'horaire et l'endroit:
14-15-16-17 mars 1978
de 9h.00 à 17h.00
Ramada-Inn
1005, rue Guy, Montréal, Salon "G"

Les coûts:
$165.00 comprenant le matériel pédagogique, les repas du midi et une attestation du Ministère de l'Éducation.

Pour inscription ou informations:
communiquez avec Michel Gamache, conseiller en formation dans l'entreprise
Chambre de Commerce de la Province de Québec
500, rue St-François-Xavier
Montréal, Qué. H2Y 2T6
844-9571 (514)

le mercredi, 1er mars,
à douze heures trente et dix huit heures trente
HÔTEL Le QUATRE SAISONS
en l'honneur des 20 ans du Concours de Musique du Québec
Billets $17.50
Réservations: 934 0779

Lily Simon
Présentations de Modes

la météo



À midi, aujourd'hui

Abitibi: ciel variable et possibilité d'averses de neige. Maximum, moins 10. Mercredi: nuageux.

●

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides et Haute Mauricie: passages nuageux avec possibilité de quelques flocons de neige. Maximum, moins 9. Mercredi: beau.

●

Outaouais et Montréal: ensoleillé. Maximum, moins 8. Mercredi: ensoleillé.

●

Cantons de l'Est: ensoleillé. Maximum, moins 8. Mercredi: ensoleillé.

●

Chibougamau, Saguenay-Lac Saint-Jean et Baie Comeau: nuageux avec éclaircies et averses de neige. Vents modérés. Maximum, moins 9. Mercredi: passages nuageux.

●

Québec, Trois-Rivières et Rimouski: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum, moins 9. Mercredi: beau.

●

Sept-Iles: ciel variable et quelques averses de neige. Vents modérés. Maximum, moins 9. Mercredi: beau.

●

Gaspésie: passages nuageux et possibilité d'averses de neige et vents modérés. Maximum, moins 20. Mercredi: beau.

suites de la première page

WILLIAM SHAW

l'Union nationale a répliqué qu'il était fédéraliste mais pas à n'importe quel prix. Le lendemain, les cinq membres de l'exécutif de Robert-Baldwin ont démissionné en bloc de l'Union nationale, pendant que M. Shaw s'efforçait de rejoindre M. Biron pour obtenir des explications.

Interrogé sur la démission de son député anglophone, M. Biron a indiqué hier qu'il avait eu de "franches discussions" avec M. Shaw au cours du week-end mais n'avait pu le convaincre de continuer à faire valoir son point de vue au sein du parti. Le chef de l'Union nationale ne peut comprendre qu'un de ses députés soit fédéraliste inconditionnel parce que, déclare-t-il, "un fédéraliste à n'importe lequel prix est un partisan du maintient du statu quo constitutionnel attitude qui répugne à n'importe lequel Québécois qui se tient debout".

M. Biron est en outre d'avis que tout comme les hommes d'affaires, les anglophones du Québec sont trop émotifs dans la situation actuelle. "Mais ils vont finir par retomber sur leurs pieds." Le chef de l'UN a réitéré hier la prise de position qui avait irrité les anglophones du parti, mercredi dans Rosemont, et voulant que l'UN se situe "à mi-chemin entre le séparatisme du Parti québécois et les fédéralistes à n'importe lequel prix".

C'est par la radio que la plupart des députés et des collaborateurs du chef de l'UN ont appris hier matin la démission du député de Robert-Baldwin. Le whip en chef du parti et député de Mégantic-Compton, M. Fernand Grenier, pour sa part, estime que M. Shaw a été victime de la mauvaise influence de l'environnement anglophone du West Island. Il croit en outre que M. Shaw n'a jamais été un véritable unioniste et qu'il aurait de préférence représenté le Parti libéral que l'Union nationale aux dernières élections, si les libéraux avaient voulu accepter sa candidature. Enfin, M. Grenier est convaincu que le cas de William Shaw est un phénomène isolé au sein de l'UN et que cette défection n'aura aucun effet d'entraînement sur les troupes du parti. Selon M. Grenier, l'UN conservera le comté Robert-Baldwin aux élections parce que les anglophones comprendront bientôt que l'orientation constitutionnelle de ce parti est la seule acceptable entre l'indépendance de René Lévesque et la fédéralisme de Pierre Trudeau.

A la veille de l'ouverture de la session parlementaire libéraux et péquistes se frottaient les mains hier à Québec en voyant les unionistes à nouveau divisés sur la question constitutionnelle. C'est depuis une autre section des banquettes de la Chambre, physiquement séparé des dix autres députés unionistes, que le dentiste de Pointe-Claire assistera aux débats. L'Assemblée nationale compte maintenant 71 péquistes, 26 libéraux, 10 unionistes et trois indépendants.

DÉLÉGATION

ron de l'ambassade canadienne pour arriver aux mêmes fins.

Prévoyant sans doute que sa décision ne soulèverait pas d'euphorie, M. Jamieson dit souhaiter une réunion de fonctionnaires des deux capitales "dans les meilleurs délais" pour mettre au point cette nouvelle formule.

La dernière réunion du genre remonte au 14 novembre dernier, et c'est de là que les représentants québécois étaient sortis convaincus d'avoir emporté le morceau. Devant le silence fédéral qui avait suivi, le Québec avait expédié un télégramme de rappel le 7 décembre, c'est-à-dire à la veille ou presque de la réunion de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones à Abidjan, en Côte d'Ivoire, où les éclats de l'alliance Québec-France contre le Canada ont certes indisposé les stratèges fédéraux.

Dakar aurait été la cinquième délégation générale du Québec à l'étranger, après Paris, Londres, Bruxelles et New York. Elle aurait donc eu un statut plus important que la dizaine d'autres "bureaux" du Québec s'occupant de promotion commerciale et touristique à Milan et Dusseldorf en Europe, à Tokyo au Japon, à Chicago, Los Angeles, Boston, Lafayette et Atlanta aux États-Unis, ou encore d'immigration à Beyrouth, Rome, et Port-au-Prince.

La délégation générale à Dakar aurait été une tête de pont québécoise pour toute l'Afrique francophone, où le Québec entend augmenter considérablement ses activités de coopération, comme ses activités commerciales, profitant d'une alliance linguistique naturelle. Mais la province voyait plus grand encore, et lors de l'étude des crédits de son ministère, au printemps dernier, M. Morin avait prédit, à long terme, l'ouverture de délégations générales non seulement en Afrique, mais au Moyen-Orient et en Amérique latine.

C'est devant ces visions abondantes, et maints autres accrochages sur la scène internationale depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement péquiste, qu'Ottawa a décidé d'appliquer les freins. "Ce n'est pas par fantaisie qu'Ottawa agit ainsi, d'expliquer un fonctionnaire; il ne peut tout de même pas encourager l'érosion de son image à l'étranger, et les répercussions constitutionnelles qui s'ensuivent."

Québec, allègue-t-on, chercherait constamment à contourner les règles du jeu fédéral auprès des organismes internationaux dont le Canada est membre. On cite le cas de M. Jacques-Yvan Morin, le ministre québécois de l'Éducation, qui a refusé d'assumer la présidence de la délégation canadienne, contrairement à la tradition, à la réunion de 1977 des ministres de l'Éducation des pays francophones.

Et on s'indigne de la sorte de diplomatie sans le statut que le Québec mènerait à travers bureaux et délégations existants. Il semblerait que le bureau du Québec à New York, qui doit s'occuper de promotion industrielle et touristique, va parfois le faire curieusement dans les couloirs de l'Organisation des Nations unies. Ou que le bureau de tourisme tout juste ouvert à Washington en février dernier n'exalte pas que les duchesses du carnaval ou le sucre d'érable de nos cantons.

Ottawa craint au surplus que le Québec tente d'entretenir, dans ses délégations générales, des "relations de gouvernement à gouvernement" qui seraient en pratique analogues à des relations de pays à pays.

C'est déjà le cas à Paris, où la délégation générale du Québec en France est une ambassade sans le nom, avec les privilèges et les fonctions traditionnelles d'une ambassade. Le gouvernement fédéral, dit-on, l'a toléré "pour des raisons historiques" et, constatant les résultats, ne meurt évidemment pas d'envie de répéter l'expérience.

Non seulement Ottawa se sent-il échaudé comme le chat, mais encore faut-il ajouter un autre élément de friction, le fameux projet de "commonwealth", ou sommet, des pays francophones, mis de l'avant au cours des derniers mois par M. Goyer qui a toujours soutenu que le Québec devrait en être exclu, car il n'est pas un état souverain. La France a pris ouvertement la part du Québec dans cette affaire, mais les pays africains en sont encore à examiner la proposition au mérite.

Le Québec a pour le moment un seul représentant officiel en Afrique. Il s'agit de M. Marc Morin, conseiller en éducation auprès de la Côte d'Ivoire, qui a d'ailleurs ses bureaux au sein de l'ambassade canadienne. Aux affaires extérieures, à Ottawa, on affirme toutefois que la formule offerte au Québec par M. Jamieson pourrait être plus large que celle-ci, plus "innovatrice". "C'est tout à fait négociable", dit-on.

À l'appui de son veto, Ottawa entend aussi invoquer un précédent. En 1971-72, on avait refusé à l'Ontario l'ouverture d'une délégation à Washington. Par la suite, on avait créé, à l'intérieur de l'ambassade canadienne, un poste de responsable des intérêts des provinces dans la capitale américaine.

LA SESSION

Quant à l'Union nationale, libérée de la présence de son seul député anglophone, William Shaw, on pourrait la voir se rapprocher de plus en plus du gouvernement.

Il faut également souligner que pour l'ouverture de cette nouvelle session, les députés se retrouveront dans un nouveau décor. Le salon vert est devenu le salon bleu pour les besoins de la télédiffusion des débats parlementaires. Mais malheureusement, l'expérience de la télédiffusion a été reportée à plus tard suivant le voeu du caucus péquiste, ce qui ne manquera pas d'être une source de sarcasmes du côté de l'opposition. D'ailleurs le premier ministre sera obligé de relire son "discours inaugural" pour les besoins de la télévision dans le salon rouge.

Hier encore on mettait au bureau du premier ministre la main finale à ce texte où seront consignées les intentions du gouvernement pour cette session, intentions qui comme il est de tradition demeureront en partie de "bonnes intentions".

Chose certaine, si l'on se fie aux déclarations de M. Lévesque tant devant le Conseil national de son parti réuni aux Trois-Rivières que lors du récent caucus péquiste dans cette même ville, les députés à cette session-ci auront un peu plus de temps pour discuter de législation. Les projets de loi ne seront pas aussi nombreux, les réformes importantes aussi étendues qu'au cours de la dernière session où quelque 80 projets de loi furent discutés et adoptés, cela sans compter ceux qui furent laissés en plan faute de temps.

Le premier ministre en effet désire que le gouvernement se donne le temps "de respirer un peu mieux et laisser à la population celui de digérer un peu plus tranquillement les projets de réforme".

Ainsi on est assuré que toutes les questions relatives à l'aménagement du territoire, même si elles constitueront pour le gouvernement une de ses deux grandes priorités, ne seront abordées qu'avec prudence. On ne veut pas, comme dans le cas de l'assurance-automobile, heurter trop ouvertement certaines catégories de l'électorat. Des mesures promises par le PQ telles le zonage agricole ne devraient être abordées comme par le passé sous les libéraux qu'avec des pincettes. De même toute la question de la décentralisation pourrait être reportée à plus tard.

Néanmoins, le discours inaugural devrait promettre fermement une loi-cadre sur l'aménagement du territoire qui confierait à des organismes régionaux le soin d'adopter des schémas régionaux d'aménagement. Parallèlement, on verra à engager à cette session-ci une réforme de la fiscalité municipale. Également le dossier de l'habitation constituera une priorité gouvernementale, et certaines indications portent à croire que cette intention se verrait confirmer lors du remaniement ministériel alors qu'un ministre délégué à l'Habitation serait nommé.

Second thème moteur de cette session, l'économie devrait à ce point préoccuper le gouvernement qui concentrera toute la marge financière de manoeuvre possible sur des projets susceptibles de relancer l'économie et combattre le chômage. Cette préoccupation se traduira tout d'abord par l'adoption du projet de loi créant la Société nationale de l'amiante, projet débattu en partie à la dernière session qui sera repris dès la semaine prochaine. Il faut souligner que les libéraux entendent s'opposer vivement à ce projet.

Divers projets susceptibles de créer de l'emploi pourront être examinés au cours des prochains mois, mais il est possible suivant l'empressement que montrera le gouvernement fédéral à collaborer à ces projets, que ceux-ci deviennent source d'affrontement avec Ottawa.

La principale mesure que prendra le gouvernement Lévesque pour agir sur l'économie sera l'adoption d'un budget expansionniste. De cela M. Lévesque n'en parlera pas demain comme le veut la tradition. D'ores et déjà il est acquis cependant que le deuxième budget Parizeau, qui sera présenté à la mi-avril croit-on, apportera d'heureuses surprises aux contribuables qui pourraient enfin voir les tables d'impôt indexées. La non-indexation avait permis au gouvernement Bourassa et à celui de M. Lévesque l'an dernier d'éviter les hausses d'impôt tout en s'assurant d'augmentations des revenus. Il s'agissait d'augmentations d'impôts déguisées que le PQ avait promis d'abolir. Les ministères à vocation économique seront pour leur part l'objet de largesses de la part du ministre des Finances.

Un tel budget poursuivra un double objectif. Tout d'abord une amélioration de la situation économique, et en deuxième lieu une amélioration de la cote de popularité du Parti québécois dont se rapproche celle des libéraux dans les sondages. Ce dernier objectif est à relier à la campagne pré-référendaire qui s'amorcera activement au cours des prochains mois. Il est permis de croire dans ce contexte que les mesures impopulaires comme l'augmentation de la taxe sur les vêtements d'enfants ne seront rééditées cette année.

Puisque le moment du référendum s'approche, il faut prévoir que le gouvernement fera adopter sa loi sur les consultations populaires au cours des prochains mois, sinon des prochaines semaines pour profiter du dispersement des libéraux et ainsi éviter une opposition trop vive. On verra aussi le gouvernement publier quelques dossiers sur les relations fédérales-provinciales dans le cadre de la campagne pré-référendaire. Si au sein du gouvernement on réussit à s'entendre sur le contenu de l'hypothèse de souveraineté-association à présenter aux Québécois, il est possible que cette hypothèse soit en tout ou en partie présentée publiquement.

Une série d'autres projets de loi, qu'on pourrait qualifier de secondaires par rapport aux préoccupations de première ligne du gouvernement, seront aussi annoncés dans le discours inaugural. Signalons à cet égard la discussion des projets de loi au nombre de trois sur la protection des consommateurs, la présentation de projets de loi sur la santé et la sécurité au travail, sur les conditions minimales de travail, le dépôt de livres blancs sur la politique énergétique du Québec, sur la politique culturelle également, la création de nouveaux ministères, ceux de l'Énergie, de l'Environnement et possiblement des Loisirs.

LA TUTELLE

frappants, que ce travail lui appartenait en exclusivité. La Sûreté du Québec enquête sur cette nouvelle affaire.

On trouve notamment sur le même chantier, selon certaines sources syndicales, l'ancien gérant d'affaires du 144, Reynald "Ti-Blond" Bertrand et Roméo "Bull" Thériault, son acolyte à l'époque dans un système de prêt usuraire. Les deux agents d'affaires congédiés par les tuteurs dans la région de Québec y seraient aussi. Il s'agit de MM. Raymond Dugal et Robert Isabelle, renvoyés pour avoir "entretenu" un régime de "terreur et d'intimidation".

Les récentes décisions de la direction canadienne de l'Union internationale des plombiers ont été communiquées aux intéressés sous la signature de M. J. R. St-Éloi, lui-même directeur et domicilié à Winnipeg. Selon des renseignements obtenus de sources fiables, M. St-Éloi a passé plusieurs jours à Montréal récemment. Il y a rencontré plusieurs membres de la direction du Local 144, qui ne savaient plus comment réagir devant le congédiement de ses hommes dans la région de Québec. M. St-Éloi aurait en outre rencontré à cette occasion André Desjardins, qui occupait jusqu'à tout récemment le poste de président de l'Association sportive du 144.

D'après des lettres de M. St-Éloi, dont LE DEVOIR a obtenu copie, les deux agents d'affaires de Québec, MM. Jean-Yves Morency et Jules Rodrigue, sont avisés formellement en anglais que leur union ne reconnaît en aucune façon leur nomination par les tuteurs. M. St-Éloi leur interdit en outre d'émettre des cartes de travail pour les chantiers des autres provinces.

M. St-Éloi, qui demande aux deux agents d'affaires de démissionner du poste confié par les tuteurs, écrit le même jour, soit le 6 février, un "memo" à tous les autres locaux canadiens. Il les avise d'abord des renvois de MM. Dugal et Isabelle sans mentionner toutefois les raisons invoquées par les tuteurs à leur endroit. Le directeur canadien du "UA" donne ensuite les numéros de cartes de membres des deux nouveaux agents d'affaires et il indique que l'union ne restera pas tranquille (wil not sit idly) devant cette situation.

Il mentionne alors que dorénavant, Jean-Claude Sureau contrôlera l'émission de ces cartes au Québec. Sureau était le lieutenant de Desjardins, dans les derniers milles parcourus par ce dernier à la tête du Conseil provincial des métiers de la construction.

M. St-Eloi écrit alors: "On demande votre collaboration pour refuser toutes les cartes de travail émises pour des membres du Local 144 par qui que ce soit au Québec, à l'exception du confrère Jean-Claude Sureau."

Au même moment, les deux nouveaux agents d'affaires de Québec faisaient face à la "musique" de circonstance. D'abord les portes et les serrures ont été engluées par de fortes colles. Il a fallu les changer à quatre reprises. Puis ce furent des lignes de téléphones coupées le jour par des personnes toujours recherchées par la police.

Un des nouveaux agents d'affaires a découvert que les quatre valves de ses pneus d'automobile avaient été sectionnées par un expert... Un boyau de radiateur a subi le même sort.

Tout cela dans un contexte de menaces, du genre: "T'es mieux de coucher avec ton '12 as't'heur." "Surveilles tes jambes, mon cr..." "T'auras pas toujours tes anges gardiens à côté". Etc.

Les deux nouveaux agents d'affaires poursuivent malgré tout leur tournée des chantiers de la vieille capitale, où ils sont bien accueillis par les plombiers. Ils ont fait élire le premier délégué de chantier du 144, sur un projet de construction de l'Industrielle. Le 144, sous tutelle gouvernementale depuis trois ans, est le seul groupe de la FTQ-Construction qui n'avait pas encore respecté la loi décrétant l'élection des délégués de chantier.

IMMIGRATION

des universités anglophones, à un coût de plus de $50 millions annuellement à la province.

De même les ressortissants étrangers qui venaient dans des hôpitaux du Québec y suivre des traitements qu'ils ne pouvaient recevoir dans leur pays d'origine, à un coût élevé pour la province, devront pouvoir prouver à la satisfaction des autorités que les soins qui leur sont dispensés au Québec ne peuvent pas l'être ailleurs.

C'est au chapitre des immigrants proprement dits que les nouveaux pouvoirs du Québec sont les plus importants. L'entente signée hier prévoit que les candidats devront satisfaire à des normes de sélection établies par le Québec pour y être reçus.

Le candidat qui ne répondra pas aux normes québécoises sera écarté, mais pourra toutefois, à condition évidemment de satisfaire aux normes établies par le gouvernement fédéral, être reçu au Canada dans une province autre que le Québec.

Il pourrait arriver qu'un candidat à l'immigration au Québec ne remplisse pas les conditions posées par le gouvernement fédéral quant aux normes. Si le Québec décide cependant qu'il s'agit d'un candidat désirable, il sera ainsi reconnu.

Le gouvernement fédéral se réserve toutefois de refuser une candidature pour des raisons de sécurité, ou encore des raisons médicales.

L'entente prévoit d'autre part que les réfugiés qui désireraient venir au Québec devront d'abord être reconnus comme tels par le Canada aux termes de la convention des Nations unies relative au statut des réfigiés.

La sélection des réfugiés se fera selon les modalités précédemment établies, mais les normes seront moins sévères et tiendront compte de l'aspect humanitaire des candidatures.

D'autres articles de l'entente définissent les cas des "parents aidés" (oncle, tante, neveu, nièce d'un immigré déjà installé au Québec), et des membres de la famille immédiate d'un immigré.

Dans ce dernier cas, notamment, les critères de sélection ne s'appliqueront pas, mais le gouvernement du Québec pourra demander à la personne qui désire faire venir son père, ou sa mère, de prouver qu'elle pourra subvenir aux besoins des nouveaux immigrants.

L'entente a une durée de trois ans, mais l'une ou l'autre des parties peut y mettre fin avant terme. Elle est également renouvelable.

Ces mécanismes seront administrés par deux comités: le comité mixte qui aura pour fonctions d'harmoniser les objectifs économiques, démographiques socio-culturels des deux parties en ce qui concerne le flux migratoire et de coordonner la mise en oeuvre des politiques des deux gouvernements en matière de flux migratoire et de niveau d'immigration, et par le comité d'application de l'entente.

La grille établie par le Québec pour jauger les candidatures à l'immigration tiendra compte entre autres de "l'adaptabilité" du candidat, de son degré de scolarité, de son expérience de travail, des parents ou amis déjà établis au Québec, de son lieu de destination géographique au Québec, de l'âge du candidat, de ses connaissances linguistiques, etc.

Rien par contre ne pourra empêcher un immigrant dont la candidature aura été écartée par le Québec mais acceptée par le Canada de venir s'installer malgré tout dans la province.

Le ministère québécois de l'Immigration estime que si la sélection a été bien faite au départ par les autorités fédérales, cet immigrant n'aura aucune raison de vouloir s'installer au Québec par la suite.

Si les autorités devaient constater qu'un trop grand nombre d'immigrants dont la candidature a été refusée par le Québec mais acceptée par Ottawa venaient malgré tout s'installer au Québec, elles aviseront.

L'ÉGYPTE

chypriote a décidé de les traduire en justice sous l'inculpation d'homicide avec préméditation et de prise d'otages, 11 Arabes tous libérés sains et saufs, après un aller et retour Larnaca-Djibouti, ainsi que les 4 membres d'équipage du DC-8 chypriote sur lequel ils ont fait le voyage.

Présentés hier devant un tribunal de district, les deux hommes ont été placés en détention pour huit jours en attendant la poursuite de l'instruction. Ils se sont présentés au tribunal sous les noms de Samir Mohammed Katar, un Jordanien de vingt-huit ans, et Zayed Hussein Ahmed al-Ali, un koweitien de vingt-six ans.

Le ministre de l'Intérieur a confirmé hier l'existence d'un troisième homme qui voyageait avec un passeport irakien et qui a quitté Nicosie la veille del'assassinat de M. Sebai à l'hôtel Hilton, où le rédacteur en chef d'Al Ahram assistait à une réunion de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques dont il est le secrétaire général.

Selon le ministre, les trois hommes ont pénétré à Chypre en qualité de touristes et avec des armes.

Plus que l'amertume de n'avoir pas obtenu cette extradition, le rappel de la mission diplomatique égyptienne répond à la vive émotion ressentie en Égypte devant la réaction brutale des autorités chypriotes qui, souligne-t-on dans les milieux politiques égyptiens, n'ont pas observé les règles de la solidarité internationale contre le terrorisme.

Dans une interview télévisée, le ministre de l'Information a réaffirmé hier soir que les autorités chypriotes avaient été averties de l'arrivée à Larnaka de l'avion transportant un commando envoyé du Caire pour participer à la libération des otages. Le malentendu semble donc demeurer entier entre les deux pays en dépit de la volonté manifestée des deux côtés, avant le départ de M. Boutros Ghali, de ne pas envenimer la situation, et la libération des commandos par les autorités chypriotes ne semble pas avoir suffi pour calmer la colère de l'Égypte.

L'opinion publique égyptienne est très montée contre les autorités chypriotes accusées d'indulgence à l'égard des deux assassins de M. Sebai, que l'on s'apprêtait, souligne-t-on, si le commando n'était pas intervenu, à laisser partir de Chypre en toute impunité en échange de la libération de leurs otages.

Le rappel des missions diplomatiques décidé par le Caire — qui n'est pas une rupture des relations diplomatiques, comme l'a souligné le ministre de l'Information — était dans ces conditions, souligne-t-on au Caire, la moindre des réactions qui s'imposait à l'Égypte pour exprimer l'indignation du pays en attendant une éventuelle et ultérieure normalisation des relations entre les deux pays.

L'avion Hercules C-130 qui avait débarqué le commando égyptien a été gravement endommagé. Selon des témoins, la Garde nationale chypriote a ouvert le feu sur les Égyptiens en tenue de camouflage qui couraient vers l'avion, les obligeant à se replier. Laissant au moins dix de leurs camarades gisant sur la piste, les Égyptiens ont cherché à s'abriter, tandis que des balles traçantes sillonnaient l'obscurité. Le combat devant durer une heure.

Le président Kyprianou avait accusé dimanche soir l'Égypte d'avoir violé la souveraineté de l'île. Il avait précisé que les terroristes, avant le coup de main égyptien, avaient accepté de se rendre et de relâcher leurs otages. Regrettant qu'il y ait du des victimes, il avait ajouté cependant:

"Je ne veux pas que les relations entre Chypre et l'Égypte soient affectées. Nous ferons tout pour empêcher que ces relations soient affectées, mais nous ne pouvons que protester avec fermeté contre cette initiative. L'Égypte, avec laquelle Chypre a tant de liens étroits, n'aurait pas dû employer cette méthode".

CONCILIATEUR

Suite de la page 3

quait un congé de maladie par mois.

Le conciliateur suggère également que tout employé rappelé au travail à la fin de sa journée ou en week-end ait droit, dans tous les cas, à un minimum de quatre heures de travail ou qu'il soit payé comme tel. Les taux horaires prévus pour les voyages para-scolaires sont de $4 et $4.30, le dernier taux en vigueur à compter de juillet, alors que ceux proposés pour les voyages spéciaux sont de $4.75 et $5.10.

Autre point: l'article 14.00 du rapport de M. Désilets propose qu'en aucun cas le chauffeur ne doit être tenu de faire le lavage extérieur de son véhicule.

Le conciliateur a invité les parties à se prononcer le plus rapidement possible sur ce rapport. Ajoutons que l'ensemble de cette recommandation de M. Désilets doit être envisagé par les parties d'une façon globale et ne peut être accepté que dans sa totalité.



Le programme d'immobilisations

Le RCM change de stratégie pour favoriser un débat public

par Claude Turcotte

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a causé une certaine surprise hier soir au conseil municipal en modifiant complètement sa stratégie au sujet du débat sur le programme triennal d'immobilisations de la ville.

Dans des discussions préliminaires à cette assemblée, le RCM a demandé à l'administration la tenue de réunions informelles mais publiques auxquelles participeraient des membres du conseil et des fonctionnaires qui pourraient donner lieu à des débats animés. En somme il s'agissait de mettre sur pied des commissions du conseil, inspirée du modèle des commissions parlementaires, ce que le maire Jean Drapeau n'a pas accepté.

En revanche, le RCM a refusé de siéger hier en comité plénier, où sont présents tous les membres du conseil, comme cela s'était fait d'ailleurs l'an passé en pareille circonstance, tout comme lors de l'examen du budget.

Le RCM a fait valoir hier que "la parade des directeurs de service" en comité plénier ajoute peu au débat, puisque ce qui intéresse surtout le RCM, c'est la discussion sur les choix politiques de l'administration.

Selon l'expression du conseiller Jean Roy, le document triennal d'immobilisations présenté constitue "une compilation des requisitions des chefs de service".

M. Roy a répété ce que le RCM dit depuis trois ans, à savoir: qu'un gouvernement a le devoir de faire participer la population à la préparation du programme d'immobilisations; ce n'est que par la suite que le comité exécutif doit intervenir pour imposer les contraintes administratives inévitables, et en dernier lieu arrive l'étape du conseil.

Tout cet exposé baignait dans une ambiance électorale; d'ailleurs plusieurs allusions à l'élection de novembre ont été faites. Au nom de l'administration, le président Gérard Niding a souligné que le refus de siéger en comité plénier ne le pénalisait pas et que souvent dans le passé c'est le RCM qui a demandé le comité plénier.

Il y a eu par la suite quelques interventions portant sur des sujets plus spécifiques, notamment de M. John Gardiner sur l'habitation, de M. Paul Cliche sur le service des bibliothèques et de M. Michael Fainstat sur l'endettement de la ville. Selon ce dernier, entre 1975 et 1980, la dette directe, garantie et obligataire de Montréal aura connu une hausse de 91%, en passant de $772.4 millions à $1,376.9 millions.

Outre ce début de débat inattendu, qui se poursuivra aujourd'hui, le conseil a connu un climat particulièrement calme, sauf lorsque le conseiller André Bertholet a voulu faire accepter une motion d'urgence concernant la période d'application pour obtenir un logement à loyer modique de l'Office municipal d'habitation.

Selon M. Bertholet, la centralisation des bureaux de quartier sur la rue Notre-Dame crée "une situation intolérable" pour plusieurs citoyens désireux de se prévaloir de leur droit d'inscrire leur nom sur une liste d'attente. Le conseiller proposait un délai jusqu'à la mi-mars. Sa motion a été rejetée par le maire Drapeau, qui a d'abord dit qu'une telle décision appartenait au gouvernement provincial; puis il a demandé l'opinion du conseil, dont l'unanimité était requise pour l'acceptation de la motion; le parti civique a évidemment inscrit sa dissidence.

Que veut donc la CSN? se demande-t-on chez Stuart

par Louis-Gilles Francoeur

La compagnie Stuart, paralysée par une grève depuis le 21 octobre dernier, "se demande quelquefois si la CSN ne l'a pas choisie pour cible et si elle n'y mène pas un conflit politique".

Cette accusation est contenue dans une lettre que le vice-président de cette entreprise, M. J.-Raymond Cherrier, a fait parvenir récemment au DEVOIR pour y critiquer les thèses de la CSN, rapportées dans nos pages le 7 février.

Le vice-président Cherrier, qui en profite pour brosser un vaste tableau de ce conflit, affirme que le litige n'est pas simplement de nature normative et que le syndicat a présenté des demandes économiques qui vont bien au-delà des normes anti-inflation.

Rappelant "l'ampleur exceptionnelle des demandes sur le normatif, l'importance et le non-sens des demandes monétaires", M. Cherrier conclut: "La partie syndicale a fait miroiter ces objectifs aux yeux de ses membres, sachant très bien que les lois et les conditions économiques de l'heure en interdisent la réalisation. C'est un bon moyen d'enfermer les travailleurs dans une grève sans issue où ils seront les premiers perdants. On peut se poser la question: Que veut donc la CSN?"

Le représentant de Stuart indique au début de sa réplique que le syndicat a présenté ses demandes le 23 août 1977, soit quatre mois après la fin du contrat de travail. Deux mois plus tard, la grève débutait.

Il était difficile alors de négocier, argumente le représentant patronal, d'autant plus que les vendeurs-livreurs et les mécaniciens syndiqués ont alors manifesté le désir de passer aux Teamsters.

La compagnie, comme la CSN, s'est objectée à cette division de l'unité de négociation en place.

Même si l'employeur ne pouvait savoir définitivement qui représentait qui dans ce dossier, il a accepté de négocier avec les employés de la production sur une base "bona fide".

"A notre étonnement, le 24 août 1977, le lendemain même de la présentation de ses demandes et avant même qu'il y ait eu une séance de négociation, la partie syndicale demandait la conciliation, fixant de ce fait le délai de grève à soixante jours plus tard. Afin d'éviter de se trouver en état de grève sans avoir devant elle une partie syndicale ayant la capacité légale de signer une convention, la compagnie s'opposa à cette action et demanda la suspension des délais", commente M. Cherrier.

Stuart reconnaît avoir procédé à 17 suspensions, dont certaines visaient des membres de l'exécutif syndical. Mais, selon M. Cherrier, c'était à la suite de gestes "nettement inacceptables commis après "avertissement". Ces suspensions, levées le 11 novembre, ne demeurent plus au dossier "qu'à titre d'avis disciplinaire" et la compagnie se demande pourquoi le syndicat en fait une telle montagne, d'autant plus qu'elle avait décidé d'ignorer les délais de la procédure de grief pour permettre au syndicat de les contester.

C'est alors que débuta la grève illégale du 21 octobre. La compagnie répliqua par une poursuite de $400,000 pour perte de production, un montant qu'elle a ramené à $5,000 depuis. Le syndicat a rejeté cette "offre".

La compagnie Stuart en outre nie les affirmations de la CSN, qui juge exceptionnel que cet employeur revendique comme le syndicat son droit au grief. "Le droit de grief imparti à la compagnie n'est pas une disposition exceptionnelle au Québec. C'est aussi un droit qui est condédé par la loi du travail dans la plupart des provinces canadiennes", écrit M. Cherrier.

Parmi les demandes normatives du syndicat, le représentant patronal se demande notamment à quoi pourrait servir au syndicat le pouvoir de soumettre un grief au nom d'un ou plusieurs syndiqués sans leur accord préalable. Il se demande aussi pourquoi le syndicat demande une revision "quasi complète" de la procédure de mise à pied, la revision de la procédure de grief, la revision des procédures d'affichage, la revision du contenu des droits de gérance en ce qui a trait aux contrats à forfait, la formation d'un comité de relations humaines "dont l'objet et les pouvoirs signifieraient que la compagnie serait dans un état de négociation permanente".

La "ligne dure" avec les postiers

OTTAWA (PC) — Le nouveau ministre des Postes, Gilles Lamontagne a laissé entendre hier aux Communes, qu'il a l'intention d'adopter une ligne dure vis-à-vis des syndicats.

"En tant que ministre des Postes, il me serait facile avec l'aide du Conseil du Trésor, de régler tous les problèmes aux postes, en cinq minutes", a-t-il affirmé.

Toutefois, a-t-il précisé, pour ce faire il faudrait accéder à toutes les demandes des syndicats.

Selon M. Lamontagne une telle attitude équivaudrait à administrer les Postes à n'importe quel prix.

"Je ne crois pas que c'est ce que les Canadiens veulent. Je ne suis pas ce genre d'administrateur, ni le gouvernement d'ailleurs", a-t-il dit.

M. Lamontagne qui est en poste depuis environ trois semaines répondait ainsi à une question du député conservateur, Eldon Woolliams, qui cherchait à savoir s'il est vrai que des postiers à Calgary ont été congédiés pour avoir livré le courrier trop tôt.

M. Lamontagne a soutenu que ceux qui avaient été congédiés ou suspendus n'avaient pas obéi aux instructions que leur avaient données leurs surveillants.

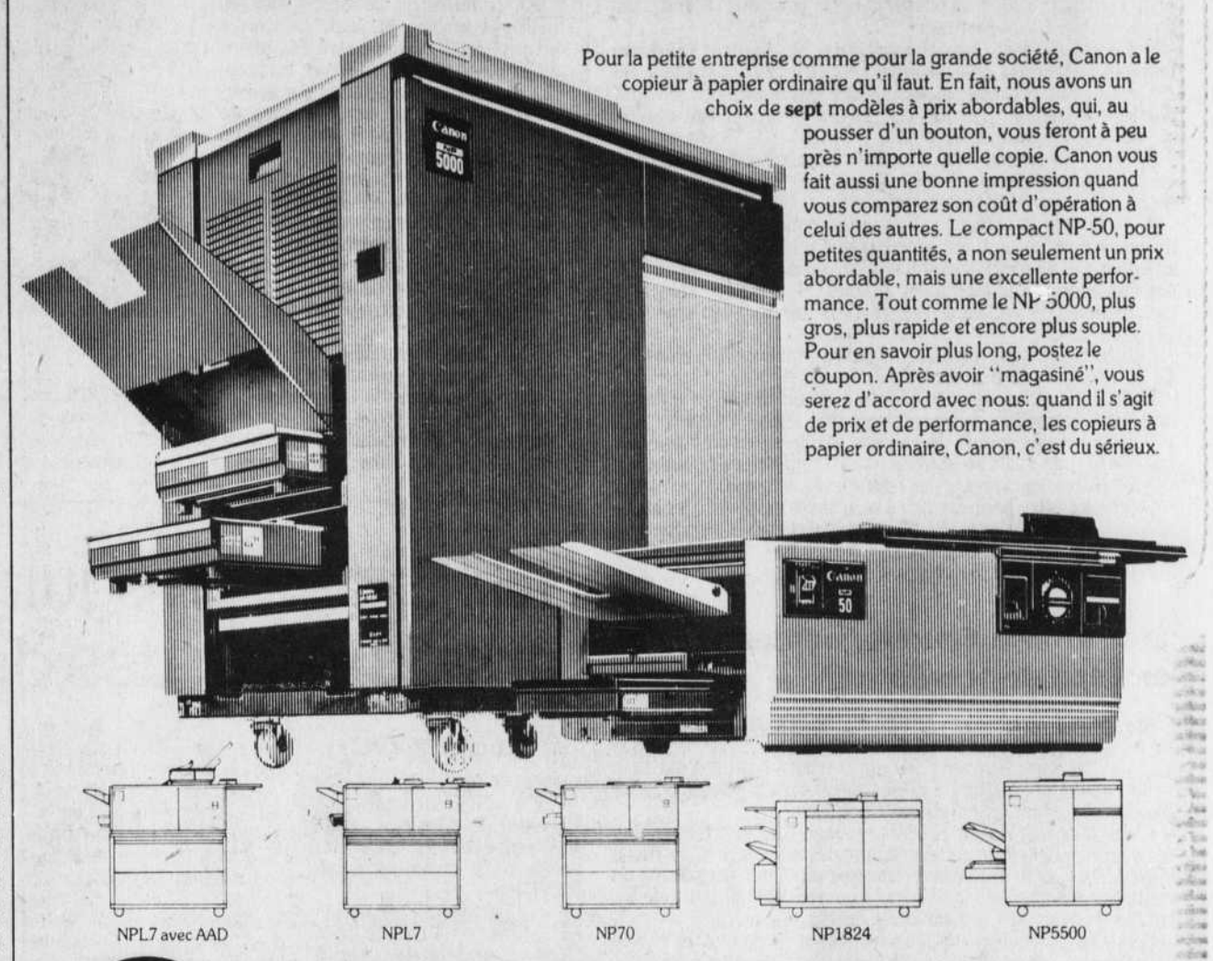
"Ce n'est pas une question d'avoir livré le courrier quatre jours avant, c'était pour ne pas avoir écouté les instructions...", a-t-il dit.

Revenant à la charge, M. Woolliams s'est demandé si c'est un "crime" que de livrer du courrier à temps, ou trop tôt.

C'est à ce moment, que M. Lamontagne a affirmé qu'il pourrait régler les problèmes aux Postes en cinq minutes.

Par ailleurs, M. Lamontagne a dit ignorer si son ministère se propose d'imposer un nouveau tarif aux éditeurs de petits hebdomadaires.

Une alternative abordable.



Pour la petite entreprise comme pour la grande société, Canon a le copieur à papier ordinaire qu'il faut. En fait, nous avons un choix de **sept** modèles à prix abordables, qui, au pousser d'un bouton, vous feront à peu près n'importe quelle copie. Canon vous fait aussi une bonne impression quand vous comparez son coût d'opération à celui des autres. Le compact NP-50, pour petites quantités, a non seulement un prix abordable, mais une excellente performance. Tout comme le NP-5000, plus gros, plus rapide et encore plus souple. Pour en savoir plus long, postez le coupon. Après avoir "magasiné", vous serez d'accord avec nous: quand il s'agit de prix et de performance, les copieurs à papier ordinaire, Canon, c'est du sérieux.

NPL7 avec AAD NPL7 NP70 NP1824 NP5500

Canon NP

COPIEURS À PAPIER ORDINAIRE

Copieurs, calculatrices, appareils photo et équipement micrographique

Canon Optics and Business Machines Canada Limited
3245 American Drive, Mississauga, Ontario L4V 1N4
(416) 678-2730

Comme Canon, j'aime ce qui est sérieux! Veuillez m'envoyer, dès que possible, des renseignements sur votre alternative abordable.

NOM _____
SOCIETE _____
ADRESSE _____
TELEPHONE _____

MAISON DE BEAUJEU



DÉJEUNERS D'AFFAIRES
LE MIDI
SUR SEMAINE
320 est, rue notre dame
861-0876

COUPURES DE PRESSE

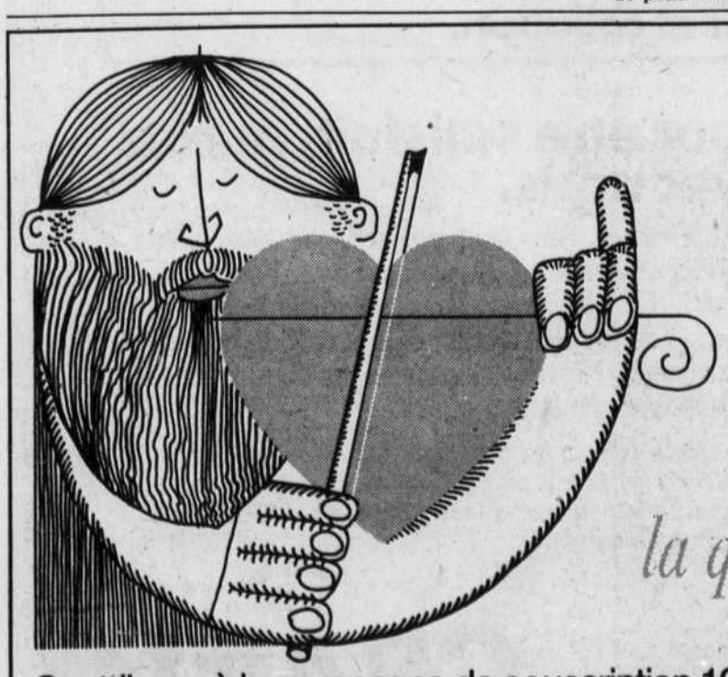
Voulez-vous savoir ce qu'on dit de vous, de votre organisation dans les publications?

Demandez-le à

clip inc.*

Centre de Lecture des Informations de Presse
Documentation sur demande: (514) 871-8308

*société associée à Telbec Inc.



Orchestre
A vous
symphonique
de jouer
de Montréal

la qualité de votre vie

Contribuez à la campagne de souscription 1977-78 du 14 au 28 février
L'Orchestre symphonique de Montréal, 200 ouest, boul. de Maisonneuve

Vous l'aurez, la maison de vos rêves!
Pour vous y aider, le Trust Royal vous offre 2 options "magot-maison"

2 façons de mettre un joli magot de côté pour acheter la maison de vos rêves:

La première, le Régime d'épargne-logement "option épargne" à taux d'intérêt garanti, composé quatre fois l'an.

La nouvelle, le Régime d'épargne-logement "option Fonds M" où votre argent est placé en premières hypothèques, donc à intérêt flottant mais maximal.

Quelle que soit votre option préférée, un Régime enregistré d'épargne-logement du Trust Royal vous permet de planifier votre avenir et de réduire vos impôts. C'est très simple. Venez en discuter.

Régimes enregistrés d'épargne-logement

Trust Royal

Le Régime enregistré d'épargne-logement "option Fonds M" est vendu exclusivement par l'intermédiaire du prospectus. Faites-en la demande.



tribunaux

Le jury acquitte l'accusé sans avoir entendu un seul témoin

Un jury qui avait été formé lundi pour entendre le nouveau procès pour meurtre de Francis Gariépy, à la suite de la démission (pour cause de santé) du juge Peter V. Shorteno, qui avait commencé le premier, a dû acquitter le prévenu hier sans avoir entendu un seul témoin.

Et après n'avoir passé que quelques brèves minutes en cour, au tout début de l'instruction.

L'acquittement a été prononcé parce que le juge en chef James K. Hugessen a rejeté comme n'ayant pas été faites librement et volontairement les quatre confessions imputées au prévenu, sur la mort d'Eddy Lesinger, tué à coups de bouteilles, à Pointe-Claire.

Devant cette décision, le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, devait déclarer que la poursuite n'avait pas d'autre preuve à présenter.

Force fut alors au juge Hugessen de faire rentrer les douze hommes et femmes en cour pour leur expliquer qu'en leur absence on avait procéder à une preuve qui devait tout d'abord leur être soustraite, justement parce que la cour devait décider si elle était admissible ou non.

Il leur recommanda donc, dans les circonstances, de rendre un verdict d'acquittement. Ce qu'ils firent après une "délibération" de quelques minutes seulement.

A ce moment-là, il leur expliqua que c'étaient des déclarations du prévenu qui avaient été rejetées, et il souligna que semblable situation, qui les avait évidemment intrigués, ne se produirait incidemment pas si le législateur amendait le code criminel pour permettre que la preuve de voire-dire se fasse préalablement au choix du jury.

"C'est une réforme qui a été proposée depuis un bon moment, dit-il, mais qui n'a pas encore été acceptée."

Le tribunal libéra alors le prévenu, en lui disant qu'il devait une fière chandelle à son procureur, Me Pierre Poupart.

Lors du premier procès interrompu par le départ du juge Shorteno, ce dernier avait accepté les quatre confessions rejetées par le juge Hugessen, après avoir entendu 27 témoins.

Le dernier juge, pour sa part, n'en a entendu que six, les dépositions des autres étaient acceptées en preuve selon les notes sténographiques qu'on en avait recueillies lors de la première instruction, qui avait duré près de deux mois.

Me Bernard Fournier comparaît en dépit du "certiorari"

Me Bernard Fournier, le procureur de la Couronne suspendu de ses fonctions depuis 18 mois, a finalement comparu devant le juge en chef Yves Mayrand, hier après-midi, en dépit d'une nouvelle requête en certiorari présentée quelques heures plus tôt par son procureur, Me Auguste Choquette.

C'est qu'en matinée, le procureur spécial du ministère public, Me François Beaudoin, avait présenté devant le juge Marc Beauregard, de la Cour supérieure, une requête pour permission de continuer quand même les procédures, requête qui avait été accordée en dépit des protestations de Me Choquette.

Celui-ci avait souligné qu'il n'y avait rien d'urgent dans ce cas-ci, puisqu'on avait attendu des années avant de porter les accusations d'abus de confiance, de corruption et de tensative d'entrave à la justice.

"Pourquoi ne veut-on pas attendre sept jours maintenant?" Puis il avait lancé: "On a peur de Fournier, c'est apparent, mais plus on va "l'enfoncer", plus on va en avoir peur".

Puis il avait invoqué la mauvaise foi, de la part de la poursuite, mais le juge Beauregard devait noter qu'aucun fait n'était apporté à l'appui de cette accusation, dans la nouvelle procédure.

Me Choquette laissa alors entendre que l'affaire, sur cette simple question préliminaire, pourrait être portée jusqu'en Cour suprême, mais contrairement à ce que l'on attendait, elle n'avait pas été portée à l'attention de la Cour d'appel, le moment de la comparution venu.

A ce moment-là, il consentit lui-même à ce que son client s'approche de la barre pour, selon son expression, entendre ces "accusations futiles, frivoles, méchantes et mensongères", dont il voulait se blanchir à la plus proche occasion.

Il réclama donc que l'enquête préliminaire soit tenue dans les plus brefs délais.

La discussion s'engagea alors sur les dates disponibles, et, à un certain moment, il fut amené à déclarer que si on procédait dès le 27, il se désisterait presque certainement de sa procédure de certiorari, pour hâter le dénouement.

Puis, quelques minutes plus tard, il voulut se garder une porte de sortie, l'affaire étant ajournée de façon plus certaine au 3 mars.

Il est donc possible que la demande de certiorari "marche" quand même le 27, Me Choquette se réservant le droit d'y penser d'ici là.

Pontbriand subira son procès devant jury le 3 mai

Le procès du jeune avocat montréalais Denis Pontbriand, qui a été appréhendé pour plusieurs infractions à la loi des narcotiques, aura lieu le 3 mai. Et devant jury.

C'est ce qu'a décidé vendredi le juge en chef James K. Hugessen, mettant ainsi fin au litige soulevé par la demande du prévenu de pouvoir subir son procès devant un magistrat seul.

Comme c'était le procureur général du Canada qui avait signé le "preferred indictment", obligeant l'accusé à subir son procès devant un jury, le juge Hugessen avait décidé que cette procédure était illégale, parce que c'était son homologue du Québec qui, selon la constitution, avait seul le droit de prendre une telle initiative.

Sa décision avait même eu pour effet d'empêcher temporairement les procureurs du ministère fédéral de la justice de plaider leurs causes devant les tribunaux locaux.

Depuis, toutefois, les choses se sont tassées, une entente est intervenue entre le fédéral et le provincial, et Me Claude Bélanger, qui occupait pour Ottawa, dans cette affaire, a été nommé procureur ad hoc de la Couronne provinciale.

Et c'est à ce titre qu'il a pu obtenir que le procès "retourne" devant douze jurés.

Le litige entre Québec et ses pompiers soumis à l'arbitrage

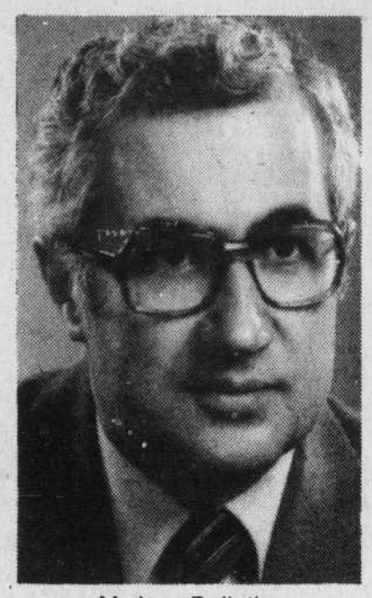
par Paul Bennett

QUÉBEC — Le litige qui oppose la Ville de Québec à ses quelque 388 pompiers au sujet des clauses monétaires de la prochaine convention collective sera soumis à l'examen d'un comité d'arbitrage, dont la composition devrait être annoncée bientôt par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson.

En commentant ce conflit hier, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a affirmé qu'il ne s'opposait nullement au principe de la parité avec les pompiers de Montréal, défendu par le Syndicat international des pompiers de Québec, pourvu, a-t-il précisé, que cette parité soit "complète".

Bien que la convention collective des pompiers de la Vieille capitale ne vienne à échéance qu'en mai, les clauses salariales sont expirées depuis le 30 avril 1977. Or, les dirigeants syndicaux des pompiers réclament la quasi-parité salariale avec leurs confrères de Montréal.

Suivant les demandes syndicales, le salaire moyen du pompier de première classe passerait de $16,100 à $18,174 au terme d'un contrat de deux ans, soit seulement $300 de moins que le sapeur montréalais. La Ville, de son côté,



M. Jean Pelletier

offre $17,780, soit une augmentation de 29.31% sur deux ans.

Selon M. Pelletier, les offres de la Ville équivalent en fait à accorder la parité avec les sapeurs montréalais, si l'on tient compte des clauses normatives. Selon le maire, la convention actuelle de travail des pompiers de Québec est plus généreuse que la convention des sapeurs de Montréal sur la question des heures de vacances et des congés fériés.

Si on divisait le salaire moyen par le nombre d'heures effectivement travaillées, le coût par heure travaillée serait de $9.54 à Montréal, comparativement à $9.59 à Québec. Ainsi, en tenant compte des clauses normatives, les nouvelles offres salariales de la Ville équivalent, selon M. Pelletier, à accorder la parité avec Montréal que réclament les sapeurs de Québec.

Quoi qu'il en soit, toute cette question sera bientôt soumise en arbitrage. Par ailleurs le syndicat a déjà fait savoir à la Ville qu'il opposerait des contre-propositions aux offres de la Ville concernant les clauses normatives.

Quant aux moyens de pression utilisés par les pompiers durant le Carnaval, ils ont, selon M. Pelletier, complètement cessé. Le nombre de fausses alarmes avait entre autres été anormalement élevé durant quelques jours, mais il semble que l'efficacité du service n'en ait pas souffert.

Le RP entend jouer son rôle d'opposition

QUEBEC (par Paul Bennett) — Une cinquantaine de partisans du Rassemblement populaire, un des deux partis d'opposition sur la scène municipale à Québec, ont envahi la salle du Conseil de ville, hier, afin de démontrer la volonté de ce parti de jouer son rôle d'opposition à Québec durant les quatre prochaines années.

Il y a deux semaines, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, refusait d'accorder au Rassemblement populaire (RP) les fonds que son président, M. Pierre Racicot, réclamait pour mettre sur pied un service de recherche et un secrétariat permanents à l'Hôtel de ville.

Le maire avait justifié son refus en invoquant le fait que le RP, pas plus que l'autre parti d'opposition, le Parti municipal, n'avait fait élire un seul conseiller aux dernières élections municipales, bien qu'il eût obtenu 25% des suffrages exprimés.

Le RP, pour sa part, soutient que le fait de ne pas avoir de conseiller élu justifie d'autant plus un "réajustement" des ressources financières en faveur de l'opposition et a saisi le ministre d'État à la Réforme parlementaire, M. Robert Burns, de ce dossier.

En plus des partisans du RP, des membres du Comité des citoyens du Vieux-Québec étaient également venus assister à la séance du conseil, hier.

ST-BRUNO
sur la Montagne
L'endroit par excellence où vivre
Beauté ! Tranquillité ! Exclusivité !
• 20 minutes du centre-ville.
• 5 minutes du nouveau super centre d'achats "GALERIES ST-BRUNO" (170 magasins)
À VENDRE
A- Bungalow, 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain boisé, bref un vrai bijou !
B- Cottage, tout briques, 3 chambres à coucher, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain 13,500 p.c.
LES DEUX POUR OCCUPATION IMMÉDIATE
Tél.: 332-5987

SSJB: des "irrégularités" lors du choix des délégués

par Clément Trudel

Dans la controverse qui a cours à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, deux faits nouveaux viennent d'être portés à la connaissance du DEVOIR.

Le litige a trait à l'expulsion du notaire Yvon Groulx de la SSJB-M, le 8 février; l'on a déjà fait état d'un rapport confidentiel rédigé par l'exécutif actuel de la SSJB ainsi que de la réaction immédiate d'un ex-président, M. François-Albert Angers:

● Par décision du conseil général, deux des 27 sections de la SSJB-M doivent reprendre une assemblée de nominations de leurs délégués au congrès de mars; ces sections tiennent ce soir (Saint-Jacques) et jeudi (Bourget-Tétreaultville) des assemblées, même si théoriquement les élections de délégués se terminaient le 15 février. Le président de la SSJB-M parle "d'irrégularités administratives" pour justifier cette convocation dans les deux sections en cause;

● Dans un document où elle répond aux arguments invoqués par M. François-Albert Angers pour contester le principe même des expulsions, la vice-présidente, Mme Lise Cloutier-Trochu, somme M. Angers de dissiper une certaine ambiguïté dans ses propos, lui demandant si oui ou non les gestes reprochés au notaire Groulx ont nui aux "intérêts supérieurs" de la SSJB-M. Mme Trochu s'étonne au surplus de la digression de M. Angers sur le fascisme, le document rédigé par l'exécutif sur le cas Groulx ne donnant aucunement prétexte à une telle perspective.

Voilà donc relancée la fièvre récurrente qui agite diverses factions de la SSJB-M autour d'idéaux nobles, présumément avilis par certains conflits d'intérêts où se complairaient certains élus de cette société nationale fondée il y a plus de 140 ans.

Sur la reprise des élections dans deux sections, M. Gilles Caron a remis au DEVOIR hier une lettre de quatre pages dans laquelle il parle de "manipulation" du congrès, tentée par le groupe Yvan Sénécal-Jean-Charles DesRoches. Il y eut effectivement, en décembre, erreur sur 21 noms de nouveaux membres de la SSJB qui n'étaient pas inscrits dans la section de leur choix comme le prévoient les statuts. Or cette erreur minime du secrétariat général a été corrigée presque immédiatement, et le conseil général a entériné les corrections, à son assemblée du 21 décembre 1977. Aux élections des sections St-Jacques et Bourget, c'est Jean-Charles DesRoches qui présida les assemblées. Où se trouve donc la nécessité de reprendre le processus? de demander M. Caron — qui fut lui-même au centre d'une controverse sur les expulstions l'an dernier.

Pour étayer son raisonnement, M. Caron cite l'opinion juridique de Me Philippe Gélinas selon lequel la tenue de nouvelles élections (dans Bourget) "me paraîtrait inspirée par des motifs tout à fait étrangers au respect des Règlements... au respect que l'on doit à la volonté de la majorité et au respect que l'on doit à votre Société".

Quant à Mme Cloutier-Trochu, elle attaque, dans les propos de M. Angers, l'allusion à des règlements "désuets": "Ce genre de règlement (d'expulsion) se trouve dans les règlements d'à peu près toutes les associations, clubs sociaux, sociétés fraternelles et syndicats, et c'est tout à fait démocratique et nécessaire" comme mesure de protection "contre un individu qui agirait contrairement aux intérêts ou aux buts de cette société".

Le président actuel de la SSJB-M, M. Jean-Paul Champagne, a refusé de commenter quelque élément du débat en cours; il interviendra peut-être à la faveur du prochain congrès, annonce-t-il.

FORMATION PROFESSIONNELLE EN INFORMATIQUE
PAR CONTROL DATA
(Fabricant des plus puissants ordinateurs au monde)
Choix de cours intensifs
• Programmation — Cours niveau collégial — Informatique — Programme, 420.00 durée: 9 mois.
• Technicien d'ordinateur — Cours niveau collégial — Electronique — Durée: 9 mois
• Opérateur d'ordinateur — Cours professionnel niveau secondaire, durée 3 mois
• Keypunch cours professionnel niveau secondaire, durée 2 mois.
• Langage de programmation — Cobol, R.P.G. II, Fortran, etc.
SÉANCE D'INFORMATION SANS FRAIS NI OBLIGATION
LUNDI 27 février à 19h30
FILMS - DÉMONSTRATION
TEST D'APTITUDE

Ministère de l'Education permis #749747
INSTITUT CONTROL DATA
Service de formation de control data canada ltée.
2020 rue University
suite 1600
Montréal, Québec H3A 2A5
284-8484
CONTROL DATA
PRÊTS ÉTUDIANTS DISPONIBLES
AVANT DE CHOISIR UN CENTRE DE FORMATION
• Regardez autour
• Comparez les différentes écoles
• Obtenez tous les renseignements
• Ne vous inscrivez pas à votre première visite.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE
CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
9 1/4 %
composé
AUCUNS FRAIS D'ADMINISTRATION
Taux d'intérêt garanti pour 5 ans. Intérêts réinvestis annuellement au même taux que celui du dépôt initial
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et à la Société d'assurance-dépôts du Canada.
*Taux sujet à changement sans préavis.
Date limite pour l'année fiscale 1977: 1er mars 1978
Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à: (514) 527-9257
FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
Une compagnie du groupe Prénor
801 est, rue Sherbrooke, Montréal, H2L 1K8

CALGARY
Partez tôt et soyez-y bon premier
Vols quotidiens de Montréal
7h30
Première arrivée. Vol direct (même avion).
Petit déjeuner et collation.
"Partez content"

Pour être satisfait, partez avec nous.
Partez tôt. Sans vous presser, car votre petit déjeuner vous attend chez nous. Soyez bon premier à Calgary. Tous les jours. Vous avez droit à une attention de tous les instants, de la part de chacun d'entre nous. Ne vous contentez pas de moins... Voyagez avec nous.
Appelez votre agent de voyages. Ou encore, CP Air: 931-2233 si vous êtes dans la région de Montréal. Dans certaines parties du Québec, composez 1-800-361-8026, sans frais d'interurbain.
CP Air

La Cour supérieure est saisie d'une requête de la Commonwealth Plywood

par
Louis-Gilles Francoeur

La compagnie Commonwealth Plywood de Sainte-Thérèse a demandé hier à la Cour supérieure, district de Saint-Jérôme, de permettre l'arrestation de toute personne non autorisée à piqueter devant son usine.

Cette requête demande au tribunal d'ordonner "l'arrestation de tous et chacun des piqueteurs qui sont regroupés en nombre supérieur à trois aux abords immédiats des installations des requérants".

Ces piqueteurs en trop seraient amenés devant un juge de la Cour supérieure, qui déciderait alors s'il y a lieu de procéder pour outrage au tribunal, précise la requête patronale.

La Cour supérieure de Saint-Jérôme a décidé d'interrompre momentanément les nombreux procès pour outrage au tribunal en cours depuis quelque temps en vue d'étudier cette requête de la compagnie.

L'employeur a allégué que l'injonction limitant à trois personnes le nombre de piqueteurs était systématiquement défiée. Hier matin encore, entre 200 et 300 personnes se sont massées devant l'immeuble de la Commonwealth Plywood, et la CSN prépare une manifestation "nationale" devant cette entreprise pour vendredi soir.

Le président de la compagnie, M. William Caine, a notamment déposé hier devant le tribunal deux pancartes de la CSN et une de la Ligue marxiste-léniniste du Canada, ramassées hier matin sur les lieux de la manifestation.

Les procureurs de la CSN ont aussitôt répliqué à la requête patronale par une autre visant à démontrer son irrecevabilité. L'un des procureurs de cette centrale, Me Alain Brabant, a démontré de son côté qu'une telle ordonnance contreviendrait à plusieurs articles des lois québécoises et, notamment, à la charte des droits de la personne, puisque l'arrestation des manifestants à titre préventif constituerait à sa face même une négation du bénéfice du doute inscrit dans les lois britanniques.

Une telle ordonnance, a soutenu hier un porte-parole de la CSN, irait encore plus loin que la Loi des mesures de guerre de 1970.

La Cour doit se prononcer ce matin sur la recevabilité de cette requête patronale.

Le conflit de la Commonwealth Plywood a débuté le 19 septembre. Après le déclenchement de la grève, l'employeur a relancé sa production grâce à un certain nombre de grévistes et de nouveaux employés, en dépit des lignes de piquetage de plus en plus garnies, qui sont alors apparues devant son établissement. La compagnie et ses "scabs" ont alors signé un contrat de travail et le document a été envoyé au ministère du Travail, qui refuse de le reconnaître et maintient un conciliateur au dossier.

C'est alors que commence un match juridique sans précédent. L'employeur obtient plusieurs injonctions contre ses employés en grève, dont une limitant le piquetage. Il poursuit systématiquement les contrevenants, qui sont photographiés de l'intérieur de l'usine. Il a obtenu plusieurs condamnations pour outrage au tribunal jusqu'ici.

Il poursuit en parallèle le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, qui refuse de reconnaître le contrat de travail signé avec les "scabs". La Cour de St-Jérôme, qui a entendu jusqu'ici de nombreuses plaintes pour outrage au tribunal et la requête pour faire arrêter les manifestants aux portes de l'usine, n'a pas encore jugé bon de s'attaquer au problème central de ce conflit, soit de statuer sur la valeur du contrat de travail signé par l'employeur avec des employés, qui ne sont pas les détenteurs de l'accréditation émise par le ministère du Travail.

Le juge en chef du district de Montréal, Jules Deschênes, a regroupé toutes les causes relatives au conflit de la Commonwealth Plywood dans les mains du tribunal de St-Jérôme afin d'accélérer l'aboutissement de ce dossier.

De son côté, l'employeur a récemment demandé au ministre de la Justice une protection permanente pour ses employés.

M. Caine a fait cette demande dans les jours qui ont suivi la découverte d'une bombe chez son directeur de production. Sans relier directement la CSN à cet attentat, puisqu'il n'a aucune preuve à cet effet, le président de la Commonwealth n'en écrit pas moins au ministre pour lui parler de "l'escalade de la violence, d'ailleurs constatée dans un jugement de la Cour supérieure, qui établit un lien "entre ces événements et la CSN, ses Conseils et Fédérations affiliées".

Les négociations ont repris entre Montréal et ses fonctionnaires

Les négociateurs du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (cols blancs) ont repris les pourparlers hier, mais non sans un geste pour faire réfléchir leurs vis-à-vis patronaux sur leur attachement à la semaine de quatre jours de travail.

À la demande de leurs dirigeants syndicaux, des centaines de cols blancs ont fait un petit détour hier matin par le Champ-de-Mars où leur président, M. Gilles Racicot, a fait un discours de circonstance, en soulignant qu'il ne s'agissait pas d'une déclaration de guerre.

Mais les fonctionnaires municipaux tiennent beaucoup à la semaine de travail de quatre jours, expérimentée par certains d'entre eux au cours des derniers mois. Le comité exécutif de la Ville a cependant décidé d'interrompre cette expérience il y a quelques semaines, ce qui a fortement déplu aux fonctionnaires et leur a fait interrompre des négociations qui jusque-là s'étaient bien déroulées.

Les pourparlers ont repris hier et des réunions intensives auront lieu au moins jusqu'à jeudi de cette semaine. Il est évident que la semaine de quatre jours demeure l'une des principales demandes du syndicat, encouragé sans doute que la victoire que les policiers viennent d'obtenir à cet égard.

La menace du syndrome de Reye

Un vice-président de la société Abitibi Paper s'est élevé, hier, contre l'arrêt de l'épandage aérien d'un insecticide destiné à combattre la tordeuse d'épinettes en Nouvelle-Écosse.

M. R.D. Duncan a souligné que rien ne prouvait que l'insecticide était responsable du syndrome de Reye, qui constitue la principale objection des environnementalistes contre son usage.

M. Duncan participait à une conférence organisée par le Congrès du travail du Canada pour déterminer s'il fallait sacrifier des emplois pour protéger l'environnement.

Il répondait au Dr John Crocker, professeur de pédiatrie à l'université Dalhousie, qui a soutenu que le syndrome de Reye devenait une menace, à cause d'un produit chimique contenu dans l'insecticide de la tordeuse.

Au cours des dernières années, plusieurs enfants ont succombé au syndrome dans les Maritimes.

VILLE DE LONGUEUIL

DIRECTION DU LOISIR

OFFRES D'EMPLOI

ÉTÉ 1978

Fonctions: Animateurs, sauveteurs, préposés, arbitres, coordonnateurs, etc...

Secteurs: Natation - Soccer - Tennis - Baseball - Terrains de jeux (Auberges)

Age requis: 16 ans (minimum)

S'adresser à:

La Direction du Loisir, ou **Centre Culturel,**
360 rue Cherbourg, **100 O. rue St-Laurent,**
Longueuil. **Longueuil.**
679-6490 **670-1410**

C'est un fait:

Une bonne et sûre gestion de votre argent n'a jamais été plus importante qu'aujourd'hui. C'est pourquoi vous devriez songer à un REÉR du Trust Royal.

Au Trust Royal nous pouvons vous expliquer en détail six différents régimes enregistrés d'épargne-retraite pour préparer votre sécurité financière pour l'avenir. Nous pouvons même discuter de la possibilité d'un prêt pour vous aider au début.

1 **Certificats de placement garanti**
- taux d'intérêt garanti
- aucuns frais d'administration sauf 1% de la valeur de votre régime (jusqu'à un maximum de $100) à la retraite, au décès, au retrait ou au transfert

2 **Compte d'épargne garanti**
- aussi simple qu'un compte d'épargne
- aucuns frais à payer

3 **Fonds "B"**
- portefeuille d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées
- objectif: revenu maximal
- frais d'administration minimes

4 **Fonds "C"**
- portefeuille d'actions canadiennes
- objectif: revenu et croissance du capital
- frais d'administration minimes

5 **Fonds "M"**
- portefeuille de premières hypothèques
- objectif: revenu maximal
- frais d'administration minimes

6 **Régime à gestion individuelle**
- vous gérez vous-même vos investissements
- en tant que fiduciaire, nous assumons la garde de vos valeurs, la tenue des livres et la remise des renseignements nécessaires au Ministère du revenu national

Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Le Trust Royal

vous en offre plus pour votre argent.

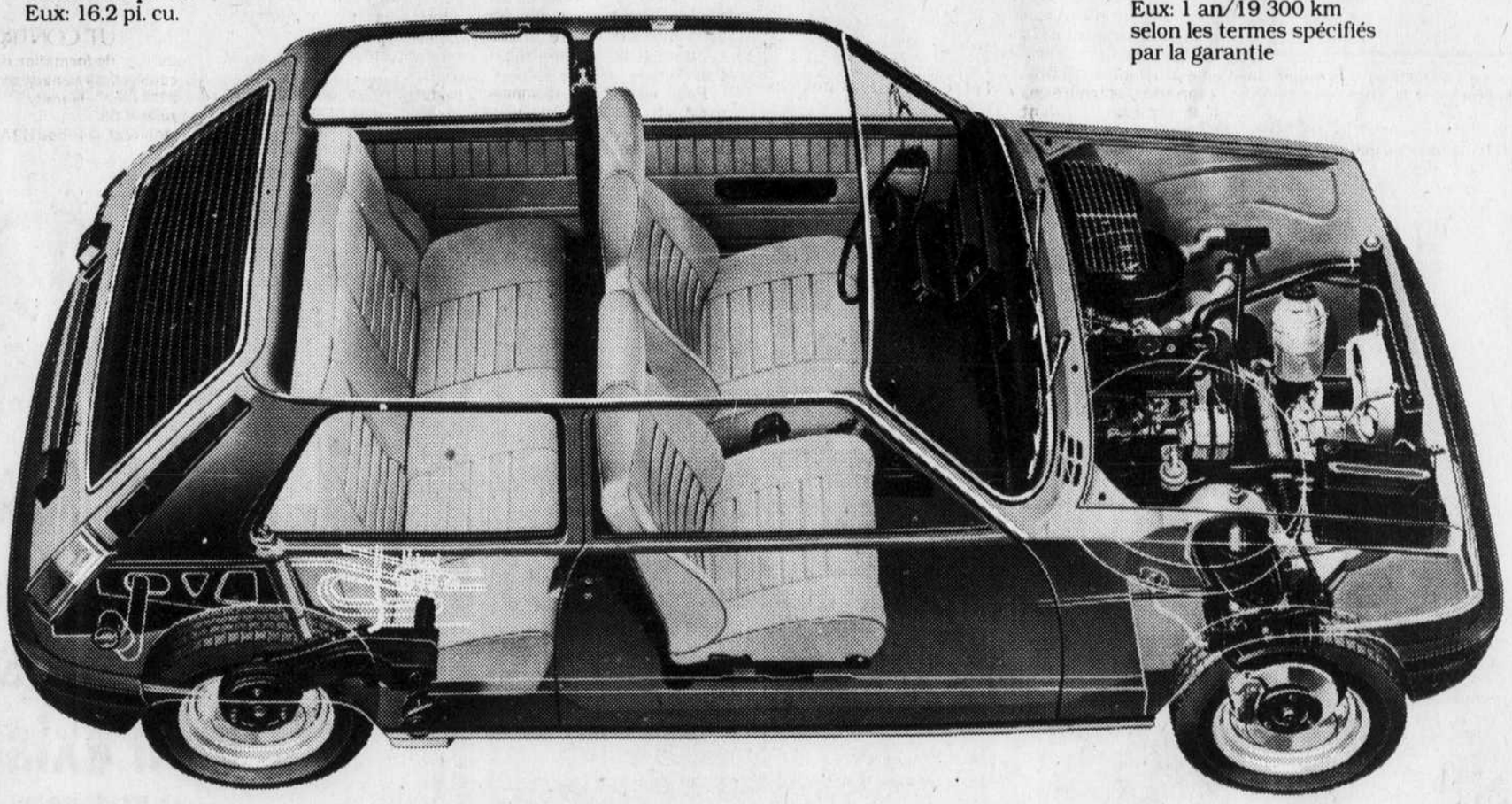
À $3,995* ou moins, la Renault 5 TL VOUS OFFRE PLUS que la Civic hatchback

Plus d'espace de rangement
(siège arrière rabattu)
Nous: 31.5 pi. cu.
Eux: 16.2 pi. cu.

Plus grand hayon
Nous: hayon pleine grandeur
Eux: semi-hayon

Plus de puissance
Nous: 68.5 chevaux
Eux: 60 chevaux

Plus de garantie
(moteur et boîte de vitesses)
Nous: 2 ans/40 000 km
Eux: 1 an/19 300 km
selon les termes spécifiés par la garantie



De meilleurs pneus
(en équipement standard)
Nous: pneus radiaux Michelin ceinturés d'acier
Eux: pneus ordinaires

Le confort d'une grande
Sièges orthopédiques, suspension à quatre roues indépendantes avec barres de torsion, barres anti-roulis à l'avant et à l'arrière, empattement exceptionnellement long pour un plus grand confort.

Une traction avant d'experts
Vous pouvez compter sur nos 18 années d'expérience dans la conception et la fabrication des tractions avant.

Plus d'économie
Nous: 74 km/gallon*
Eux: 69 km/gallon*
*(moyenne route-ville selon les méthodes approuvées par Transports Canada)

ça c'est fort!

De plus en plus de Québécois ont du plaisir à la conduire.



LAREAU AUTOMOBILES INC.
1824 Ste. Catherine O.
937-9551

MONTREAL DAUPHINE INC.
12050, Boul. Laurentien
331-6130

AU PAVILLON DE L'AUTO INC.
7665 Lacordaire
259-6981

AUTOMOBILES RENAULT VILLE-MARIE INC.
2230, rue Viau 254-9971/9491

Nous venons de comparer la version 1978 de la Renault 5 TL à celle de la Honda Civic Hatchback (4 vitesses/manuelle) de la même année.

*Prix de détail suggéré, $3,995 ou moins. Inspection, taxe provinciale et frais de transport non inclus.

RENAULT 5 TL 1978

Selon l'ODD

Des mesures de représailles auraient été exercées à Laval

Par suite de l'assassinat du directeur de l'Institut Archambault, M. Michel Roy, devant son domicile de Pointe-aux-Trembles le 7 février, l'Office des droits des détenus, un comité de la Ligue des droits de l'homme, a tenu hier à rétablir certains faits.

Tout en déplorant cette mort et réitérant son opposition à l'usage de la violence, quelles qu'en soient l'origine et les raisons, l'ODD précise que les autorités pénitenciaires étaient informées depuis au moins un an que de tels actes se produiraient, si la situation régnant actuellement dans les centres de détention canadiens n'étaient pas modifiée de manière à ce que les droits des détenus soient respectés.

M. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'organisme, a dit hier lors d'une conférence de presse que la réalité était différente de ce qu'a voulu laisser croire M. Michel Le Corre, directeur pour le Québec du Service canadien des pénitenciers, au lendemain de la mort de M. Roy.

"Lorsqu'il affirme que les excellentes conditions de vie et de travail que l'on retrouve à Archambault sont à l'origine des problèmes rencontrés par Roy et son prédécesseur, il ne souffle mot des privilèges déjà consentis aux détenus mais non encore mis en application.

"Et lorsque M. Le Corre fait état d'un haut niveau salarial au pénitencier à sécurité maximale de Saint-Anne-des-Plaintes, faisant même allusion au salaire minimum, il devrait savoir qu'il s'agit plutôt d'un salaire correspondant à $347 par année par détenu, soit $1 par jour, puisque c'est lui-même qui a approuvé, en juillet 1977, les prévisions budgétaires à cet effet pour 1977-78."

M. Bernheim accuse aussi M. LeCorre de ne pas dénoncer la situation des drogues dans les pénitenciers. "Il ne le fait pas parce que si on peut s'en procurer le plus facilement du monde, c'est grâce à la complicité des gardiens et des autres membres du personnel."

Des mesures de représailles auraient également été exercées contre au moins 30 détenus du bloc cellulaire no 1 au centre de détention Laval, à Saint-Vincent-de-Paul, le matin du 12 février, alors même que se déroulaient les funérailles du directeur Roy.

"Parmi eux se trouvaient les membres du comité des détenus d'Archambault, démantelé le 17 janvier par l'ex-directeur et dont les membres ont été transférés à Laval sans raison valable, sauf pour expliquer qu'il s'agissait de têtes fortes."

Ces détenus auraient été matés au gaz lacrymogène, et certains auraient même été battus, dont Pierre Côté, opéré à la colonne vertébrale un mois plus tôt et à qui on aurait refusé les médicaments prescrits. Cette répression aurait été exercée par au moins cinq gardiens, dont trois avaient été suspendus en septembre 1976, après avoir été trouvés coupables de provocation envers des détenus en vue de créer du désordre.

M. Bernheim revient aussi sur le sort réservé à plusieurs adolescents de moins de 18 ans, toujours incarcérés à Archambault en dépit de demandes répétées pour qu'ils soient transférés ailleurs, entre autres par l'ex-comité des détenus dans une lettre parue dans LE DEVOIR samedi dernier. Il prétend qu'il y en a au moins 20 qu'on garde en ségrégation 23 heures par jour, sous le prétexte de leur sécurité.

Il doute enfin de l'authenticité du coup de téléphone reçu le lendemain du décès de M. Roy par le quotidien torontois Globe & Mail, dans lequel la Revolutionary Prisoners' Army revendiquait cette mort. "Le Service canadien des pénitenciers ou un corps policier avaient-ils intérêt à faire un tel appel? C'est une question qu'il faut se poser."

L'ODD exige, d'une part, qu'une enquête publique soit instituée afin de faire la lumière sur les faits qu'elle dénonce, et d'autre part, que la Corporation professionnelle des médecins du Québec enquête également sur les soins médicaux donnés aux détenus de Saint-Vincent-de-Paul et des autres prisonniers.

On souhaite enfin que M. Gérald Marineau, le nouveau directeur de l'Institut Archambault, tienne compte des engagements signés par ses prédécesseurs, notamment M. Jean-Paul Lebrun.

Par ailleurs, l'abbé John Sproule, de la paroisse St. Edmund of Canterbury, à Beaconsfield, a fait état des difficultés énormes qu'il rencontrait dans l'exercice de son ministère à Archambault. On aurait même enregistré une de ses conversations avec un détenu. Il a exprimé l'avis que s'il causait moins de problèmes et se soumettait mieux à un certain "état de complète passivité" qu'on semble souhaiter des aumôniers pénitenciaires, il serait sans doute mieux accueilli.



M. Léonce Montambault, président de la campagne de souscription pour l'Association du diabète du Québec

Des chercheurs se joignent à la campagne contre le diabète

par Marie Laurier

Une imposante brochette de spécialistes ont donné hier le coup d'envoi de la campagne de souscription de l'Association du diabète du Québec, qui se déroulera durant la première quinzaine de mars.

Ils tenaient ainsi à témoigner de l'importance exceptionnelle de la recherche qui se fait présentement au pays, notamment à Montréal et à Toronto, pour contrer cette maladie "sournoise qui entre sans frapper" et qui afflige présentement 200,000 Québécois.

Car, ont fait remarquer tour à tour les docteurs Mimi Belmonte, Michel Chrétien, Anthony Sun et H. Goldman, tous responsables de sérieux travaux de laboratoire et d'épidémiologie dans leur milieu respectif, si l'insuline a permis de contrôler le diabète, celuici n'est cependant pas encore vaincu.

"Dans cette perspective, a souligné le Dr Chrétien, de l'Institut de recherche clinique de Montréal, la recherche sur cette maladie est arrivée à une croisée des chemins. En considérant les différentes avenues qui s'offrent à notre attention, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il y a lieu de prévoir et d'espérer que le diabète pourra être enrayé à plus ou moins long terme."

Grâce à la science moderne et à la technologie informatisée, la recherche progresse en ce sens qu'elle peut explorer de nouveaux horizons. Et les chercheurs réunis hier au Chirldren's Hospital ont fait état de leurs travaux et de leur propre motivation à poursuivre intensément dans des avenues largement ouvertes.

Ainsi ces chercheurs tentent actuellement de mettre au point un pancréas artificiel lequel, à l'aide d'un appareil sensorimétrique du "glucose" et d'un mini-ordinateur, introduit et contrôle le débit d'insuline nécessaire dans l'organisme. Le problème qui reste à résoudre est la miniaturisation de l'appareil. Les travaux du professeur Anthony Sun, des laboratoires Connaught de Toronto, s'inscrivent dans cette voie.

Le Dr Chrétien a brossé le tableau d'autres ressources "extrêmement prometteuses" qui pourraient être disponibles pour enrayer le diabète. Parmi les plus récentes, il mentionne, outre la fabrication d'un pancréas artificiel et sa miniaturisation, l'éventuelle mise au point d'insuline humaine ainsi que les études épidémiologiques conduites dans notre milieu par le Dr Mimi Belmonte, du Children's Hospital. Il se pourrait bien, a-t-il fait remarquer, que ces études de population démontrent que le diabète est d'origine virale, ce qui permettrait de le circonscrire par une vaccination appropriée. "Pour l'instant, a-t-il ajouté, ce n'est qu'une hypothèse de travail mais nous ne devons négliger aucun aspect qui nous apparaît suffisamment sérieux et digne de recherche plus poussée".

Certains centres de recherches, tel celui du Montreal Children's Hospital dirigé par le Dr H. Goldman, scrutent les cultures d'îlots pancréatiques, afin de découvrir leur fonctionnement ainsi que le mécanisme qui règle la production d'insuline. Ils espèrent ainsi comprendre pourquoi le pancréas, dans le cas du diabète, cesse de fonctionner.

Bref, tous les chercheurs ont démontré qu'ils ne désespèrent pas d'en arriver à découvrir les causes exactes du diabète et d'y trouver un remède; ou mieux encore, de l'enrayer. Ce qui les incite à appuyer la campagne de souscription de l'Association du diabète du Québec, dont l'objectif est fixé à $200,000. Ce montant d'argent servira principalement à fournir une aide financière aux laboratoires canadiens de recherche sur le diabète et à dispenser au grand public des informations pertinentes relatives aux symptômes et aux complications résultant de cette maladie. Déjà un bulletin trimestriel intitulé "Plein soleil" diffuse une partie de "cette information pertinente" aux diabétiques.

Pour la deuxième année consécutive, M. Léonce Montambault, vice-président de Bell Canada pour la zone de Montréal, présidera la campagne de financement, qui s'échelonnera du 1er au 15 mars. Dans la nuit du 3 au 4 mars, une émission spéciale d'information sur le diabète sera animée par Andrée Lachapelle et Roger Baulu sur les ondes du poste CKAC.

791: les candidats écartent la formule d'un scrutin postal

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, ne changera pas les modalités du scrutin au cours duquel les membres du Local 791, des operateurs de machinerie lourde (FTQ), se choisiront un nouvel exécutif et un gérant d'affaires.

M. Laberge préside le comité d'élection mis sur pied par les tuteurs gouvernementaux en vue d'assurer un déroulement démocratique de cette élection, la première au 791 depuis les audiences de la commission Cliche.

La semaine dernière, deux des trois équipes en lice pour la direction du 791 avaient fait savoir qu'elles jugeaient insuffisantes les modalités de cette élection. A leur avis, le système retenu coûterait trop cher et ne permettrait pas aux opérateurs des régions éloignées de se prononcer. Les deux clans avaient alors réclamé la tenue d'un scrutin postal.

M. Laberge a dit qu'il avait rencontré les trois groupes de candidats la semaine dernière et que tous avaient finalement convenu de s'en tenir aux modalités déjà arrêtées. "Tous les candidats à la direction du syndicat avaient accepté, dès le 28 janvier, le mode de scrutin proposé: les élections à tous les postes du comité exécutif auront lieu dans une soixantaine de points de vote, partout sur le territoire du Québec, les 4 et 5 mars. Les candidats ont écarté unanimement la formule du vote postal que certains d'entre eux avaient suggérée, il y a quelques jours", a précisé le président de la FTQ.

M. Laberge s'est réjoui de la tenue de cette élection, qui "redonnera à ces travailleurs un instrument de lutte efficace".

"Les tutelles gouvernementales, c'est pas fait pour promouvoir le syndicalisme. Nous croyons que cette élection est un pas important dans le processus qui nous permettra de faire sauter cette tutelle. Les travailleurs membres de ce local jouissent maintenant de leurs pleins droits démocratiques en élisant leurs dirigeants. Les opérateurs de machinerie lourde du Québec et les membres de ce syndicat dans le secteur industriel sont des travailleurs placés dans une position stratégique. Ils sont capables de développer une forme de syndicalisme démocratique, efficace, libre de toute attache. Leur renforcement va profiter à tous les travailleurs syndiqués tant dans la construction que dans l'industrie connexe", a conclu M. Laberge.

Seul moyen de noter intégralement la parole la plus rapide

IQS

LA STÉNOTYPIE

s'adapte à toutes les formes du secrétariat; elle assure la prise des conférences, colloques, réunions et congrès; elle garantit le compte rendu intégral des procès, la prise des débats... On la trouve dans les entreprises, organismes nationaux et internationaux.

Inscription ouverte pour mars et septembre 1978

Institut France Quitard de Sténotypie I.Q.S.
reconnu par le ministère de l'Éducation, Permis # 749666
1250, rue Saint-Denis, suite 89, Montréal
(Métro Berri, sortie Saint-Denis)

288-2241

ÉTUDES au MEXIQUE

QUAND ?
Printemps, été, automne '78, hiver '79. Session complète de trois mois ou en tout temps de l'année 4-5-6-7 ou 8 semaines.

QUOI ?
Cours d'espagnol 12-16 ou 20 heures/semaine; 4 ou 5 étudiants par professeur; école de langues reconnue. Cours sur la société mexicaine et les civilisations précolombiennes.

OÙ ?
Guernavaca, Mexique

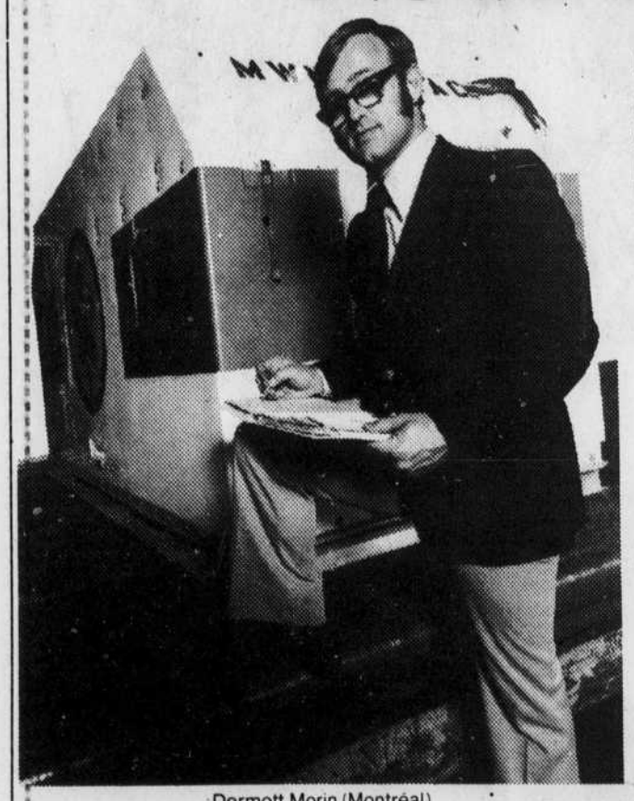
QUI ?
Toute personne entre 17 et 77 ans.

COMBIEN ?
a) Logement et nourriture: par jour, $5. U.S. dans une famille: $6 ou $7 par jour à un motel associé au CIQ; autres arrangements.
b) Frais de scolarité: $50. U.S. par semaine; sessions de 12 semaines: $400 U.S. ou $480 U.S.

Tous les services techniques non-pédagogiques sont assurés par l'Agence "Voyages Missions Ltée".

Renseignements et inscriptions:
CENTRE INTERCULTUREL DU QUÉBEC
4824 Chemin Côte-des-neiges, Ch. 28 Mtl. H3V-1G4
Tél.: 731-5314 ou 341-4224
No de permis: 2755419-1181

"Vous prenez le fret au sérieux. Nous aussi!"



Dermott Morin (Montréal)

Nous voulons qu'en pensant expédition vous pensiez à Air Canada Cargo. Nous sommes prêts à prendre vos affaires en main. L'efficacité dans le traitement du fret requiert un travail d'équipe, et votre lien avec notre équipe, c'est le représentant d'Air Canada Cargo.

Nous savons que vous ne voulez pas de promesses en l'air. Vous voulez des faits et du service. Nous sommes prêts à vous les procurer. Dermott Morin et les autres représentants d'Air Canada répartis sur tout son réseau veulent travailler avec vous. Non seulement au Canada mais dans le monde entier. Ce sont tous des professionnels qui peuvent mettre à votre service une équipe hautement qualifiée en matière de fret.

Nous fournissons un service de fret aérien dans tout le Canada, aux États-Unis et aux Antilles. Et nous sommes aussi spécialistes des marchés européens. En fait, grâce à nos liaisons avec les autres compagnies aériennes; nous pouvons acheminer vos envois pratiquement dans le monde entier. Et grâce à notre système d'informatique ACCESS, nous ne les perdons pas de vue une seconde.

Notre personnel vous montrera comment tirer parti du vaste éventail de services mis à votre disposition. Air Canada Cargo comprend Expédair, les Messageries aériennes, le Fret aérien, l'Affrètement et le service Mer-Air.

Faites face efficacement à la concurrence. Les tarifs économiques et le service hors pair d'Air Canada Cargo peuvent contribuer d'une manière significative à augmenter vos bénéfices. Votre représentant d'Air Canada Cargo veut faire affaire avec vous. Tél. 636-7184.

AIR CANADA CARGO

"Vous prenez le fret aérien au sérieux. Nous aussi!"

Tu es présentement en SECONDAIRE V

Tu sais sans doute qu'il existe toujours un CEGEP anglophone dans le QUÉBEC MÉTRO...

Les demandes d'inscription sont maintenant acceptées

Pour de plus amples informations, adresse-toi à Hugh Fraser

Champlain Regional College
St. Lawrence Campus
790, rue Nérée-Tremblay
Ste-Foy, Québec
G1V 4K2

Tél.: (418) 656-6921

Champlain Regional College
OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

Sclérose: une lueur d'espoir

par Marie Laurier

Une analyse minutieuse des changements physiologiques chez 1,500 patients atteints de sclérose en plaques pourrait apporter des indices quant aux causes et au développement de cette maladie neurologique.

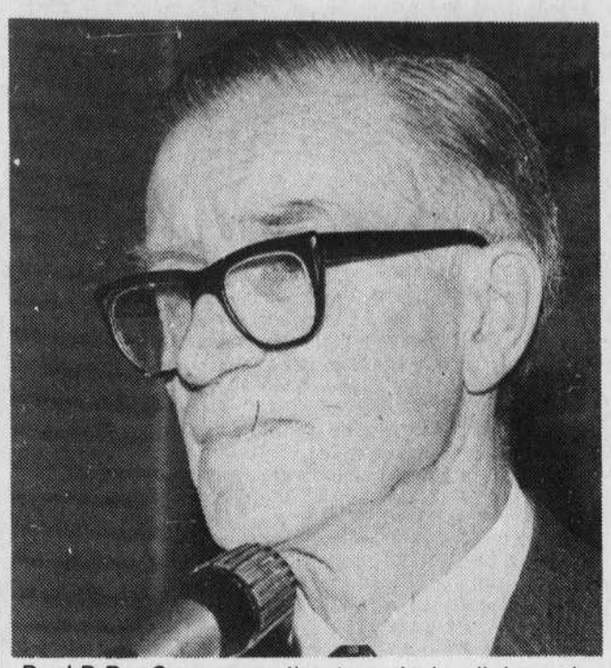
Les détails d'une étude en cours à la clinique de recherche sur la sclérose en plaques de l'hôpital Royal Victoria à Montréal viennent d'être dévoilés par le Dr J.B.R. Cosgrove, directeur de cette clinique et professeur en neurologie et en neurochirurgie à l'Université McGill.

Parlant devant des représentants de la Société canadienne de la sclérose en plaques et des délégués de la région du Nord-Est des États-Unis réunis à Montréal, le Dr Cosgrove a déclaré que les patients qui participent à cette étude sont suivis par une équipe de spécialistes en neurologie, psychiatrie, gynécologie, urologie et autres disciplines connexes. Ces travaux sont financés par la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Le Dr Cosgrove a aussi fait état d'une autre étude conduite en collaboration avec le Dr Gilles Lamoureux, de l'Institut Armand-Frappier. Cette recherche tend à évaluer les possibilités que le transfert de certains globules blancs puisse arrêter ou modifier le développement des plaques tant au cerveau qu'à la moëlle épinière que l'on relie aux paralysies qui accompagnent la sclérose en plaques.

Cette conférence était la première à être organisée conjointement par les deux sociétés.

Rappelons que 35,000 personnes sont atteintes au Canada de sclérose en plaques, et au Québec, environ 6,000.



Dr J.B.R. Cosgrove, directeur de la clinique de recherche au Royal Victoria.
(Photo Jacques Grenier)

Lévesque et la social-démocratie

L'orientation social-démocrate du gouvernement péquiste n'a rien à voir avec la social-démocratie européenne et elle pourrait être comparable à la philosophie sociale du Nouveau parti démocratique.

C'est en tout cas le commentaire qu'a fait le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, au cours d'une interview qu'il accordait récemment à de jeunes journalistes de la presse étudiante de la région de la Mauricie.

"Social-démocratie, a déclaré le premier ministre à ses jeunes interlocuteurs, c'est le peuple qui est responsable, c'est le peuple qui a le pouvoir et qui doit le garder."

Le chef du gouvernement péquiste a précisé que l'idéal social-démocrate de son parti, "c'est de généraliser l'éducation, de la rendre accessible à tous".

"Être social-démocrate, a encore dit le chef du gouvernement péquiste, c'est être formé et informé. C'est être libre."

"Car, dira-t-il encore, on ne peut charrier le peuple et le peuple doit avoir prise sur les décisions."

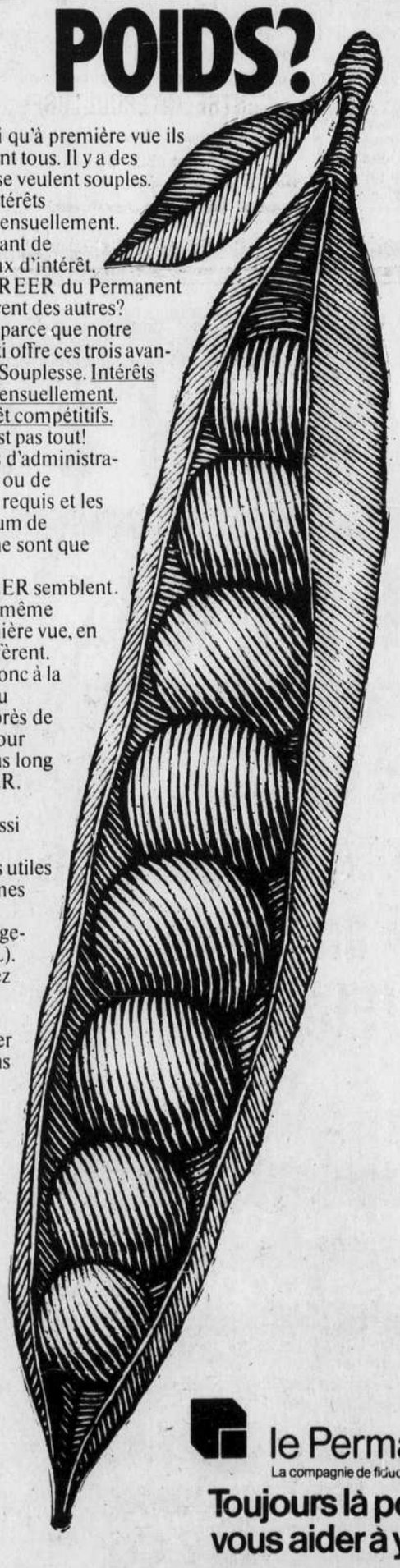
M. Lévesque a fait observer que "si la démocratie est seulement de façade, cela ne veut rien dire".

"Il ne faut jamais prétendre, a déclaré le premier ministre, qu'on puisse dicter une façon de vivre. Cela, c'est une sorte de gauchisme, vous savez, ceux qui prétendent être les seuls éclairés."

"Ce qui distingue la social-démocratie de l'extrémisme de gauche qui, soit dit en passant, est aussi détestable que l'extrémisme de droite, c'est le respect de la liberté du peuple."

BRASSERIE
TEXAS
LA PLUS BELLE ET LA PLUS MODERNE BRASSERIE SUR L'ILE DE MONTRÉAL. PEUT ACCOMMODER 600 PERSONNES
3 SPÉCIAUX DU JOUR
$1.50
ROAST BEEF $2.50
T-BONE STEAK $3.24
970 BOUL. DÉCARIE
VILLE ST-LAURENT
(PRÈS CÔTE-VERTU)
POUR RÉSERVATION
336-1420

QUEL REER CHOISIR QUAND TOUS ONT LE MÊME POIDS?



Il est vrai qu'à première vue ils se ressemblent tous. Il y a des régimes qui se veulent souples. Certains à intérêts composés mensuellement. D'autres offrant de meilleurs taux d'intérêt. Pourquoi le REER du Permanent est-il si différent des autres? Simplement parce que notre Fonds garanti offre ces trois avantages réunis. Souplesse. Intérêts composés mensuellement. Taux d'intérêt compétitifs.

Et ce n'est pas tout! Aucuns frais d'administration annuels ou de souscription requis et les frais maximum de liquidation ne sont que de $100.00.

Si les REER semblent tous avoir le même poids à première vue, en réalité ils diffèrent.

Passez donc à la succursale du Permanent près de chez vous, pour en savoir plus long sur nos REER.

Vous y trouverez aussi toutes les informations utiles sur nos régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL).

Vous avez jusqu'au 1er mars 1978 pour effectuer les cotisations déductibles sur votre déclaration d'impôt de 1977.

le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent
Toujours là pour vous aider à y arriver.

600 ouest, boul. Dorchester 861-8855
1326, avenue Greene, Westmount 931-7554
183, boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire 697-3883
5222, chemin de la Reine-Marie, Snowdon 489-9381
81 nord, rue Wellington, Sherbrooke (819) 565-7746
3131, chemin Côte Vertu, Centre d'achats Place Vertu, Ville St-Laurent 337-2772.

HEURES D'OUVERTURE:
Jeudi et vendredi, 23 et 24 février de 9:00h. à 20:00h.
Samedi 25 février de 9:30h. à 16:00h.
Lundi, mardi, 27 et 28 février, et mercredi 1er mars de 9:00h. à 20:00h.

ULTIMODE
L'AMPLEUR MODIFIÉE



Manteaux amples s'alliant parfaitement aux vêtements de mode printanière! Tous ces modèles sont confectionnés en tissus rebelles à l'eau pour vous protéger des fréquentes averses printanières. Seulement quelques modèles de notre collection de manteaux amples, sont ici représentés.

A. Manteau genre tente en velours côtelé de coton avec manches amples et plis au dos. Ton sable ou vert militaire. 7-15. $110

B. Manteau ample en polyester/coton à devant droit avec poches plaquées et ceinture nouée facultative. Ton blé. 6-16. $70

C. Manteau pour tailles petites. Modèle en twill de polyester avec pli creux au dos et ceinture nouée. Ton naturel, caramel ou bleu pâle. 8-16. $95

D. Manteau large 50% polyester/50% coton avec col et empiècements devant et au dos en velours côtelé. Ton beige. 5-13. $100

E. Modèle en tissu 55% polyester/45% polyuréthane. Ton gris ou sable. 7 à 13. $120

Pour achat en personne seulement
Rayon 301, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Simpsons

EN VILLE FAIRVIEW LES GALERIES D'ANJOU LE CARREFOUR LAVAL

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 10 février 1978.

DEUXIÈME PARTIE
OTTAWA (ONTARIO)
LE 4 AVRIL 1978, 9h00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique à compter du 4 avril 1978, au Centre de conférences du gouvernement, 2, rue Rideau, Ottawa (Ontario) afin d'étudier ce qui suit:

CÂBLOVISION HAUT-RICHELIEU LTÉE/UPPER RICHELIEU CABLEVISION LTD., C.P. 700, SAINT-JEAN (QUÉBEC), J3B 6Z8

Iberville, Ile Ste-Thérèse, Village de St-Grégoire-Le-Grand, St-Jean-Sur-Richelieu, St-Luc, Farnham, Ste-Brigide-d'Iberville (Québec) et la région incluant le chemin de la Montagne dans la paroisse Mont Saint-Grégoire (Québec) — 771528700

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble desservant Iberville, Ile Ste-Thérèse, etc... (Québec) comme suit:

Service de base (Canaux 2 à 13)
— ajouter de la musique d'ambiance au canal communautaire.

Service de canaux supplémentaires
— ajouter la distribution d'émissions d'origine locale (documentaires et rubans magnétoscopiques), service de nouvelles locales, Radio Météo Canada, National Weather Bureau, É.-U., Horaire et surveillance des immeubles et communications internes;
— ajouter de la musique d'ambiance aux canaux projetées d'origine locale;
— ajouter la réception et la distribution de CHOT-TV (TVA) Hull (Québec), Ottawa (Ontario);
— supprimer la réception et la distribution de CHEM-TV (TVA) Trois-Rivières (Québec);
— supprimer les émissions d'origine locale (programmation communautaire sectorielle;
— canal éducatif et programmation scolaire, locale et régionale — canaux éducatifs.

Service radiophonique
— ajouter la réception et la distribution de CFCQ-FM Trois-Rivières, CIEL-FM Longueuil, CIME-FM Ste-Adèle, CITÉ-FM Montréal (Québec); WEZF-FM Burlington, WQCR-FM Burlington (Vermont) et WGFB-FM Plattsburgh (New-York);
— ajouter de la musique d'ambiance à 88.1 MHz;
— ajouter la distribution d'une mire de barres en couleur;
— effectuer une conversion de canal.

DISTRIBUTION AUTORISÉE

Service de base (Canaux 2 à 13)

CBFT	CBC/SRC	Montréal, Québec
CBOT	CBC/SRC	Ottawa, Ontario
CBMT	CBC/SRC	Montréal, Québec
CHLT-TV	TVA	Sherbrooke, Québec
CIVM-TV	ORTQ	Montréal, Québec
CKSH-TV	CBC/SRC	Sherbrooke, Québec
CFTM-TV	TVA	Montréal, Québec
Émissions communautaires régionales		
CFCF-TV	CTV	Montréal, Québec
CKTM-TV	CBC/SRC	Trois-Rivières, Québec

Service de canaux supplémentaires

WCAX-TV	CBS	Burlington, Vermont
CJOH-TV-8	CTV	Cornwall, Ontario
WETK	PBS	Burlington, Vermont
WPTZ	NBC	Plattsburgh, New York
CICO-TV-24	TVO	Ottawa, Ontario
WCFE-TV	PBS	Plattsburgh, New York
WEZF-TV	ABC	Burlington, Vermont
CHEM-TV	TVA	Trois-Rivières, Québec

Service automatisé pour la météo et l'information d'événements locaux.
Programmation alpha-numérique de la presse canadienne (Français).
Programmation alpha-numérique de la presse canadienne (Anglais).
Programmation communautaire sectorielle — canal éducatif.
Programmation scolaire, locale et régionale — canal éducatif.

WMTW-TV	ABC	Poland Spring, Maine

Programmation scolaire, locale et régionale — canal éducatif.

Service radiophonique

CFQR-FM	Montréal, Québec
CIMF-FM	Hull, Québec
CBM-FM	Montréal, Québec
CJFM-FM	Montréal, Québec
CKOI-FM	Verdun, Québec
CHOM-FM	Montréal, Québec
CHOI-FM	Québec, Québec

Endroit où l'on peut examiner la demande:
Cablovision Haut-Richelieu Ltée/Upper Richelieu Cablevision Ltd.
171, rue Champlain
Saint-Jean (Québec)

Guy Charette, faisant affaires sous le nom de **TÉLÉCÂBLE DE STE-VÉRONIQUE ENRG.**, 955, boulevard Laurier, Beloeil (Québec). J3G 2W1.

Ste-Véronique (Québec) — 771478500

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble de Ste-Véronique (Québec) comme suit:

Tarifs	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximums projetés
Frais d'installation	$35.00	Inchangés
Taux mensuel	$ 5.50	$ 6.00

Les montants ci-dessus sont les taux maximums individuels. Le requérant propose des taux spéciaux pour les prises et les services supplémentaires qui sont énumérés dans la demande.

Service radiophonique
— ajouter la réception et la distribution de CIMF-FM Hull, CBF-FM Montréal, CBM-FM Montréal, CFGL-FM Laval et CIME-FM Ste-Adèle (Québec).

Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Ste-Véronique (Québec)

SOREL-O-VISION INC., 5780, AVENUE DECELLES, PIÈCE 305, MONTRÉAL (QUÉBEC).

Sorel et Tracy (Québec) — 772198800

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de la télévision par câble desservant Sorel et Tracy (Québec) comme suit:

Territoire desservi
— étendre le territoire desservi pour inclure des régions avoisinantes.

Tarifs	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximums projetés
Frais d'installation	$20.00	Inchangés
Taux mensuel	$ 5.50	$ 6.00

Les montants ci-dessus sont les taux maximums individuels. Le requérant propose des taux spéciaux pour les prises et les services supplémentaires qui sont énumérés dans la demande.

Endroit où l'on peut examiner la demande:
101, rue Provost
Sorel (Québec)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comment intervenir
Quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande peut présenter une intervention écrite. Cette intervention doit comporter un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier. L'intervenant doit aussi indiquer s'il désire comparaître à l'audience.

Date d'échéance pour la réception des interventions: le 15 mars 1978.
Les intervention doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC avec preuve de signification.

Examen des demandes
A l'adresse locale indiquée dans l'avis et au Conseil, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario).

Règles de procédure
On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des Règles de procédure, disponible au coût de 35 cents au: Centre d'édition, Centre d'imprimerie, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Information: Écrire au Conseil ou téléphoner à 613-996-2294 ou 992-6240.
Lise Ouimet Secrétaire général CRTC — Avis public 1978-20

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

L'urbanisme est l'affaire de tout le monde

par Clément Trudel

Pour la première fois depuis sa fondation à Amsterdam en 1965, l'Association internationale des urbanistes (A.I.U.) tiendra cette année son congrès en dehors de l'Europe. Regroupant des membres d'une trentaine de pays, l'AIU a en effet choisi Montréal pour y débattre du thème: "Évolution de l'urbanisme face aux changements de la société".

"Le public prend de plus en plus conscience qu'il subit des mesures, des projets, des décisions qui influencent la vie de tous et je trouve que ce problème de l'urbanisme regarde toute la société et ne doit pas être laissé aux seuls spécialistes", déclarait ces jours-ci l'architecte et urbaniste français Lanfranco Virgili. M. Virgili était appelé à polir le programme de ce congrès prévu pour octobre, avec l'équipe que dirige M. Georges Robert, directeur général adjoint à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au ministère des Affaires municipales.

Déjà, M. Virgili a manifesté dans son pays des préoccupations sur la simplification des termes dans tout processus où les citoyens sont appelés à exprimer leurs aspirations: "Chez certaines gens, le langage compliqué peut constituer une protection." Cet architecte estime de plus que la formation des futurs urbanistes a besoin d'être ravalée, de sorte que chacun puisse s'insérer dans une approche multidisciplinaire de l'urbanisme, sans le carcan académique qui, trop souvent, empêche ces spécialistes de prétendre à l'efficacité.

Le Parti socialiste français n'a-t-il pas fait des questions d'urbanisme le centre de ses préoccupations? "Changer la ville pour changer la vie" est d'ailleurs l'un de ses leitmotiv dans la campagne électorale en cours. Au PS, on croit qu'il ne faut pas se tromper de combat et "se garder d'injurier la ville au nom d'une illusion rétrograde".

Les documents officiels, en France, adoptent d'ailleurs un langage nouveau. Dans l'arrêté du 3 mars 1977 portant création d'un groupe interministériel "Habitat et vie sociale", n'est-il pas précisé que là où "de grands ensembles urbains présentent des signes de dégradation"... les "opérations seront définies et réalisées en concertation étroite avec les collectivités locales et avec la participation des habitants"?

Pour Lanfranco Virgili, il importe que cette participation ne soit pas sollicitée uniquement lorsque se révèle une crise. Se référant à quelques expériences vécues, il estime que la prise de contact doit être favorisée avant qu'il n'y ait affrontement entre des intérêts contradictoires (marchands contre locataires de logements sociaux, par exemple). Les gens sont souvent surpris qu'on leur demande de travailler avec nous, d'énumérer les solutions possibles, voire de participer aux phases de réalisation d'un projet, dit-il. Contribue-t-on ainsi à créer un contre-pouvoir? Non, dans la mesure où il y a là des élus qui auront, à un moment donné, des comptes à rendre. La participation fait souvent tache d'huile et sert d'ailleurs à faire comprendre que la solution dépasse souvent le village, la commune ou la collectivité locale.

En octobre 1978 on attend à Montréal 150 spécialistes de l'urbanisme, dont la moitié vivent en Amérique du Nord. Polonais, Hongrois, Allemands, Espagnols, Français etc. apporteront leur contribution à une sorte de prospective, compte tenu de la mise en garde du comité d'organisateurs: celui qui planifie ne doit pas poser au prophète mais plutôt au "serviteur de la société" qui aspirerait à influencer les choix, non pas à dicter les solutions.

De la fenêtre du 26e étage d'une tour du complexe Desjardins, Lanfranco Virgili examine le paysage qui s'offre à lui. Montréal lui fait l'effet d'une ville où le développement s'est présenté "sans stratégie de continuité", par îlots que l'on détruit et place en attente, des dizaines d'années peut-être. Cet aspect de ville bombardée le chagrine et il se livre à des réflexions sur le "gigantisme qui pourrait être éliminé tout en atteignant un seuil de rentabilité admis".

Virgili souhaite que l'on ne se contente pas d'opérations ponctuelles, que chacun puisse avoir la sensation de "vivre dans une ville". Heureusement que la partie vieille de la ville, glisse-t-il, a su résister quelque peu à ce blitz. Impossible pour lui d'imaginer qu'on se complaise à vivre dans une "rupture de tissus", sans réussir à articuler les fonctions d'habitat, de transport, de travail et de commerce. Son souhait est que l'on cesse de faire patienter les gens en leur disant que dans 30, 40 ans peut-être, le tout prendra une allure mieux équilibrée.

L. Virgili a déjà été appelé comme consultant par Venise et Stockholm. Il est rattaché à plusieurs groupes d'étude ministériels dont celui de l'Équipement, en France. Avec son équipe, il a mené à terme des projets-pilotes à Suresnes et dans la vallée de Chamonix.

Sécurité accrue sur les océans

LONDRES (AFP) — Une étape capitale vers une plus grande sécurité dans les transports maritimes d'hydrocarbures a été franchie hier à Londres à la conférence de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI).

Après deux semaines d'intenses discussions, les experts des 62 pays participant au colloque organisé par cette agence des Nations unies ont approuvé à l'unanimité plusieurs mesures techniques destinées à réduire les risques de pollution des océans. Convoqués à la demande expresse du président Carter, la conférence a donné lieu à un affrontement entre les thèses des États-Unis et celles soutenues par la Grande-Bretagne et la majorité des grandes puissances maritimes du monde.

C'est finalement une solution médiane qui a été adoptée. Désormais tous les transporteurs de brut et de produits raffinés de plus de 40,000 tonnes de port en lourd devront être équipés d'ici à 1981, soit de cuves spéciales pour le ballastage des coques à l'eau de mer, soit d'un système de nettoyage des cuves à pétrole par jets de fuel à haute pression. En ce qui concerne les navires qui seront construits à l'avenir, la barre sera abaissée à 20,000 tonnes pour les transporteurs de brut et à 30,000 tonnes pour ceux affectés au transport des produits raffinés.

La conférence renforce ainsi les mesures adoptées par les conventions de 1973 et 1974 sur la pollution des mers et la sécurité à bord des navires de commerce.

2 villes à vendre en Alaska

ANCHORAGE, Alaska (AP) — Deux villes sont à vendre en Alaska: Cantwell, 96 hectares, à 298 km au nord d'Anchorage et à proximité du mont McKinley, pour la somme de $795,000 et Northway, à 80 km de la frontière canadienne, pour $1 million.

La pêche et la chasse, pour les amateurs, sont réputées excellentes sur le territoire de ces deux communes.

On peut accéder à Cantwell par la route, le rail et l'avion. Il y a un café, un débit de boissons à emporter, une laverie automatique, une piste d'atterrissage, une pompe à essence, un poste de distribution de propane et une unique cabine téléphonique. Trois cents personnes vivent sur le territoire de cette commune, dont le personnel d'une station de recherche sur les rennes. Cantwell se trouve à proximité de la rivière Susitna, où des barrages hydro-électriques doivent être construits. Le sous-sol recèle d'importants gisements de cuivre, de calcaire et de gypse.

Les propriétaires actuels sont quatre hommes d'affaires qui ont acheté la ville aux enchères en juin 1976. Ils déclarent que leurs propres affaires les empêchent de gérer convenablement ce bien.

Il y a six semaines que Cantwell est à vendre et déjà plusieurs offres ont été faites.

Northway se trouve sur le parcours prévu pour un oléoduc. Son sous-sol recèle du cuivre, du molybdène et de l'or. L'autoroute de l'Alaska passe à une dizaine de kilomètres. On y trouve un motel, une épicerie, une station-service pour voitures et pour avions, une pompe à essence, un taxi et un bar.

Lebrun vise un rapprochement Québec-Ontario

TORONTO (PC) — M. François Lebrun, représentant officiel du Québec en Ontario, a pour principal objectif de rapprocher les deux provinces à tous les niveaux.

"Je suis en Ontario depuis peu mai j'ai déjà réalisé que nous demeurons encore deux solitudes, en Ontario et au Québec", a-t-il dit lors d'une interview récente.

M. Lebrun a été nommé à ce poste par le gouvernement du Québec dans le but d'améliorer les liens qui unissent les deux provinces.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs déménagé ses bureaux torontois dans un édifice plus vaste, a acheté une résidence de $213,000 et a l'intention d'ouvrir un centre d'information le mois prochain.

M. Lebrun, qui est âgé de 35 ans, est l'ancien directeur du service québécois des relations fédérales-provinciales.

A Toronto, il compte maintenant sur 20 collaborateurs, dont une équipe d'enquêteurs du ministère québécois du Revenu qui maintiennent les communications avec les compagnies ontariennes faisant affaires au Québec.

M. Lebrun a déjà organisé 10 rencontres entre les leaders du monde du travail et des affaires des deux provinces.

"Plusieurs de ces personnes n'avaient jamais rencontré leurs homologues de l'autre province ou ne connaissaient même pas leur identité", a-t-il remarqué.

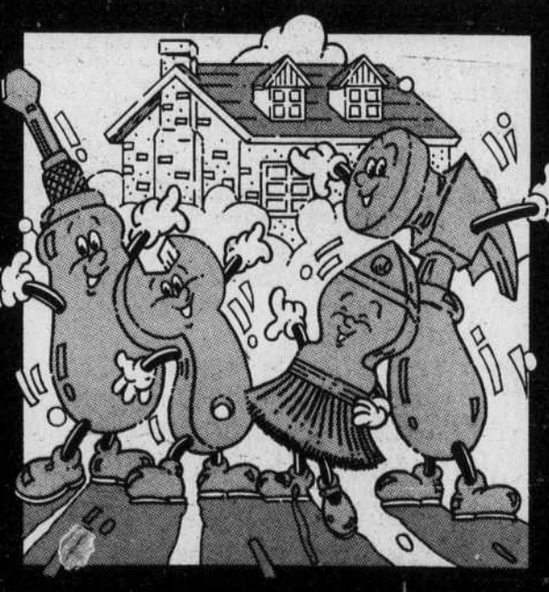
L'endettement des Canadiens est en hausse

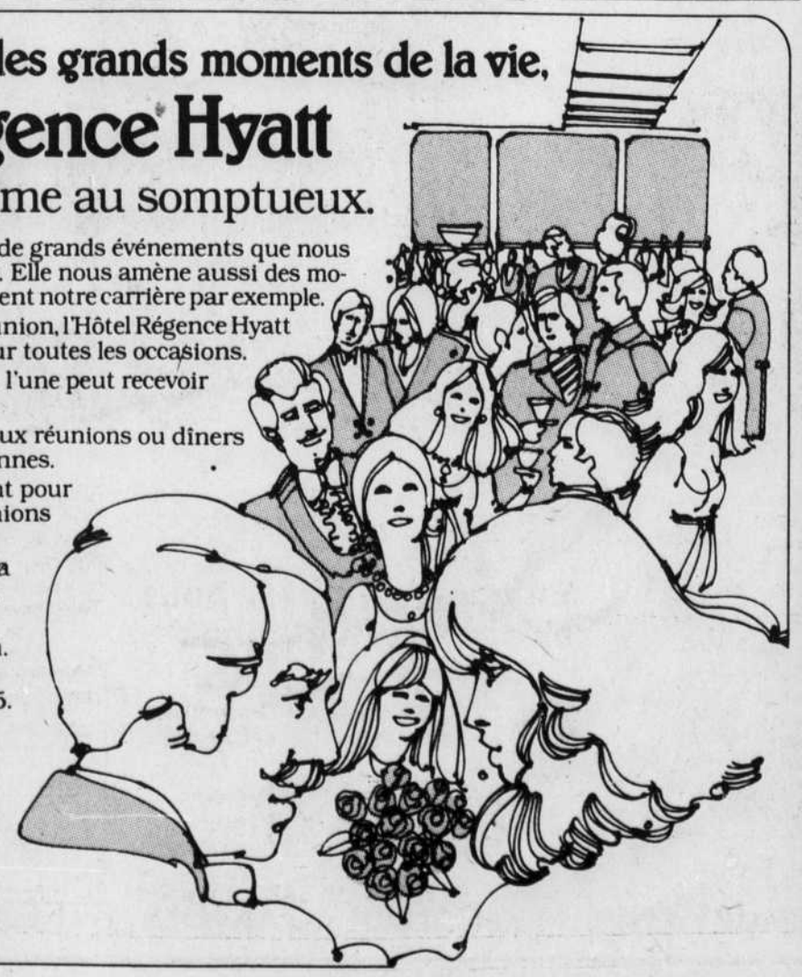
OTTAWA (PC) — Les consommateurs canadiens étaient endettés de $24.43 milliards à la fin de décembre, surtout envers les banques, révèle Statistique Canada.

C'est une augmentation de 11.8 pour cent sur l'année précédente.

Les créanciers étaient: les banques à charte, pour $18.73 milliards en prêts personnels, soit 15.8 de plus en un an; les banques d'épargne du Québec, pour $87 millions en prêts personnels, soit une hausse de 21 pour cent; les compagnies d'assurances, en prêts sur police, pour $1.28 milliard, soit 4.1 pour cent de plus; les sociétés de prêts et de financement, pour $208 millions, soit 11.5 pour cent de moins; les magasins à rayons et les marchands de meubles, d'appareils de télévision et la radio et d'accessoires, pour $1.57 milliards, soit 4.1 pour cent de plus que l'année précédente.

FRANÇAIS ET ANGLAIS
LANGUES SECONDES
CENTRES D'ÉDUCATION PERMANENTE
YMCA DE MONTRÉAL
SESSION PRINTEMPS I 1978
Commençant les 11, 13 et 14 mars
Choix d'horaire — 7 semaines — $89
Aussi:
Rédaction anglaise et française
"Carrefour" — programme de discussion avancé
Cours de culture québécoise
Conversation espagnole
YMCA
CENTRE-VILLE
1441 rue Drummond
849-5331, poste 721, 723
VILLE ST-LAURENT
1745 boul. Décarie
748-6128

L'OUTIL ÉPARGNE

"l'épargne-logement de la caisse populaire"
L'Outil-Épargne profitable pour vous
• Pour devenir propriétaire
• Pour accumuler de l'épargne
• Pour obtenir un taux d'intérêt avantageux
• Pour diminuer vos impôts
Présentez-vous à la caisse populaire avant le 1er mars 1978 pour bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année 1977.
desjardins
LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable... POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

Pour les petits et les grands moments de la vie,
l'Hôtel Régence Hyatt
sait joindre l'intime au somptueux.
La vie se compose de petits et de grands événements que nous aimons fêter avec nos proches. Elle nous amène aussi des moments qui changent ou ponctuent notre carrière par exemple. Quel que soit le but de votre réunion, l'Hôtel Régence Hyatt est l'endroit par excellence pour toutes les occasions.
• 2 grandes salles de bal, dont l'une peut recevoir jusqu'à 800 personnes.
• 13 salles pouvant convenir aux réunions ou dîners de groupes de 15 à 70 personnes.
• Un foyer conçu expressément pour les cocktails et pour les réunions précédant les réceptions.
• Un vaste choix de menus à la portée de plusieurs budgets.
• Frais de stationnement: $2 seulement à compter de 17h.
Pour plus de renseignements, composez 879-1370, poste 245.
Pour les petits et les grands moments de la vie...

HÔTEL RÉGENCE HYATT MONTRÉAL
L'élégance contemporaine
angle St-Jacques et University

des quatre coins du PAYS

Via Rail, à partir du 1er avril

OTTAWA (PC) — La filiale du Canadien national, Via Rail, deviendra une société de la couronne distincte le 1er avril prochain.

Le ministère des Transports a annoncé hier à Ottawa que Via prendra la responsabilité de tous les services ferroviaires voyageurs, y compris ceux qui continueront d'être exploités par les chemins de fer, dès ce printemps alors qu'elle assumera l'entière responsabilité de tous ces services l'année suivante.

Dès sa création, Via devait être une filiale du CN chargée uniquement de la planification et la mise en marché des services ferroviaires-voyageurs.

"Depuis, nous nous sommes rendu compte qu'il sera plus facile à Via de mettre les deux chemins de fer sur un pied d'égalité si elle n'est pas une filiale du CN", a indiqué le ministre Otto Lang.

Il a ajouté que Via répondra ainsi aux objectifs du gouvernement et non à ceux du Canadien national.

Le ministère des Transports estime qu'une direction unique, au sein d'une société distincte, favorisera la prise de décisions financièrement judicieuses et un meilleur contrôle des coûts.

Le nom de la société Via sera ajouté à l'annexe de la Loi sur l'administration financière après que les actions de cette filiale auront été achetées au mois de mars.

"Un cancer qui gruge l'unité..."

Pour M. Beland Honderich, éditeur du Star, le chômage est "un cancer qui gruge l'unité nationale".

S'adressant au Canadian Club, hier, M. Honderich s'est dit déçu de la dernière conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, où on a "surtout parlé" plutôt que de passer à l'action.

M. Honderich a réclamé l'élaboration d'un plan industriel, permettant aux principales industries de s'établir au Québec et ailleurs au Canada pour créer des emplois.

"L'un de nos objectifs, a-t-il dit, doit sûrement être le droit à l'emploi, car c'est le chômage autant que toute autre chose qui gruge l'unité nationale au Québec".

Mais, a-t-il ajouté, rien ne sera encore réglé "si nous ne donnons pas la chance aux Canadiens français de partager la direction des affaires, non seulement au Québec mais dans tout le Canada".

Dictature et coups de feu

"Nous nous dirigeons vers une dictature dans cette province et il va y avoir des coups de feu s'ils ne respectent pas les droits de l'individu."

Celui qui s'exprime ainsi est un éleveur de bestiaux de Holstein, qui résiste comme tant d'autres aux expropriations que veut imposer l'Hydro-Ontario pour ériger une ligne de transmission de 500 kilovolts.

"J'irai en prison s'il le faut, mais je ne céderai pas sans livrer bataille", déclare pour sa part M. Ernie Cummings, un fermier de Halton Hills.

Tous protestent contre l'indemnité trop peu élevée qu'on leur offre.

"On veut me prendre 10 acres d'une valeur de $145,000, souligne M. Fred Lester, pour seulement $100,000".

La lutte dure ainsi depuis le début des années 70.

M. Refer Guardhouse, quant à lui, signale qu'on veut couper sa propriété en deux, payant pour la partie expropriée sans tenir compte de la dépréciation de l'ensemble.

Écrasement à Madagascar

Deux Canadiens et deux élèves-pilotes malgaches sont décédés au cours du week-end dans la région d'Antsohiny, dans le nord-ouest de Madagascar, à la suite d'un accident d'avion, a-t-on confirmé de source autorisée lundi à Antananarivo.

Les deux ressortissants canadiens sont MM. Yves Gendron, instructeur à l'École nationale malgache de pilotage, et Prins Jacobus, inspecteur technique des instructeurs canadiens en poste dans cet établissement. Celui-ci, situé à l'ancien aéroport international d'Arivonimamo, à cinquante kilomètres à l'ouest d'Antananarivo, a été créé avec l'assistance canadienne.

M. Prins, a-t-on précisé de même source, est arrivé en mission dans le pays le 6 février.

Il devait en repartir le 27.

Radio Madagascar a indiqué, de son côté, que le Cessna Skyhawk accidenté a été retrouvé en morceaux au bord de la mer par des villageois qui soutiennent avoir entendu une explosion préalable.

La thèse des mauvaises conditions atmosphériques n'est pas écartée car, indiquait-on en outre, il pleuvait beaucoup, il tombait de la grêle et un vent très fort soufflait sur la région.

Une politique de l'amiante "au plus sacrant"

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — A peine l'Assemblée nationale sera-t-elle engagée dans sa nouvelle session qu'elle devra, sur les instances du député péquiste de Frontenac, interrompre son traditionnel débat sur le Message inaugural et s'astreindre à l'étude de la politique gouvernementale de l'amiante.

En effet, à la toute fin de la dernière session, en décembre dernier, le bouillant député de Frontenac, dont la circonscription est au coeur même du pays de l'amiante avait obtenu, contre son consentement sur une insignifiante question de procédure, que l'Assemblée en vienne enfin à l'examen des politiques que le gouvernement annonçait en octobre dernier dans son fameux programme de stimulation économique et de soutien de l'emploi.

Le principal élément de cette politique nouvelle, celui que M. Grégoire veut voir adopté "au plus sacrant", est le projet de loi établissant la Société nationale de l'amiante.

Une version de ce projet de loi existe déjà. C'est le projet 70 déposé à l'Assemblée nationale le 29 novembre dernier par le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé.

Dans sa première version, le projet de loi indiquait que la mission d'une éventuelle société québécoise de l'amiante serait "la recherche, le développement et l'exploitation des gisements d'amiante, y compris la mise en marché de la production, de même que toute activité industrielle, manufacturière et commerciale reliée à la transformation de la fibre d'amiante".

En vertu du projet 70, la nouvelle société se trouverait nantie d'un fonds social de quelque $250,000 et verrait ses obligations garanties par le gouvernement, de même que celles de toutes et chacune de ses filiales.

Au fond, selon les explications fournies depuis octobre dernier, la SNA serait chargée d'investir seule ou conjointement dans des projets de transformation, voire même d'exploiter, seule ou avec d'autres, tout gisement existant ou à venir.

Le deuxième élément de la politique péquiste en matière d'amianté, même si les porte-parole gouvernementaux se refusent à parler de nationalisation, est l'acquisition de gré à gré du contrôle d'une des sociétés exploitantes, la Société Asbestos.

De plus, en octobre dernier, au cours d'une assemblée politique enthousiaste à Thetford-Mines, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, indiquait que "les compagnies productrices ont un délai de deux ans pour conclure avec le gouvernement des ententes de développement s'étendant sur les dix prochaines années.

Ces ententes, selon les indications fournies, devaient porter sur:

— les investissements prévus en matière de transformation au cours des cinq prochaines années;

— les conditions spécifiques de chacune d'entre elles sur leur propre développement au cours des prochaines dix années.

"À cette fin, disait le chef du gouvernement, le Québec est disposé à investir conjointement avec les compagnies pour la transformation de la fibre au Québec et pour la création d'un centre de recherche et de développement."

Enfin, dernier élément de la politique annoncée en octobre, c'est l'établissement d'un Bureau de l'amiante chargé de l'exécution de la nouvelle politique, de la préparation de la législation et de la négociation des ententes.

"Cette politique, concluait-on le 29 novembre dernier en insistant sur l'urgence d'agir, devrait constituer un facteur important de croissance économique pour les régions amiantifères, comme les Cantons de l'est et le Nord-ouest québécois."

Le débat traînera sûrement en longueur puisque tous les partis d'opposition, au nom de la liberté d'entreprise, dénoncent vigoureusement la politique de "mainmise" de l'Etat sur les sociétés d'amiante.

Le nombre des méfaits diminue mais...

Montréal reste la capitale du crime

Si le nombre de crimes de toutes sortes a considérablement diminué ces dernières semaines et que Montréal garde toujours son titre peu enviable de capitale du crime au Canada, c'est avec un certain soulagement que les autorités policières contemplent les statistiques criminelles relevées entre le 1er janvier et le 15 février dernier.

En effet, selon un aperçu des activités policières pour cette période, les meurtres, les vols avec violence, les délits de fuite et les prises d'otages et les extorsions ont été beaucoup moins nombreux que l'an dernier, bien que leur nombre soit encore beaucoup trop élevé.

Ainsi, s'il y a eu 14 vols à main armée de moins, par Rapport à l'an dernier, entre le 1er janvier et le 15 février, on en a quand même compté 493, la plupart étant commis dans des banques et par des jeunes gens, alors qu'antérieurement, les cibles préférées pour ce genre de délit demeuraient le poste d'essence et l'épicerie du coin.

Selon l'Association des banques à charte du Canada, les succursales bancaires ne gardant que très peu d'argent liquide dans leurs caisses, il en est résulté que les voleurs ont dû se contenter de montants peu élevés. D'ailleurs, les pertes en argent enregistrées par ces institutions ces derniers mois sont de beaucoup inférieures à celles des dix dernières années.

A cet effet, rappelons que les policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont abattu, durant deux jours consécutifs, il n'y a pas longtemps, deux voleurs de banque pris en flagrant délit. Ce qui, de l'avis d'un porte-parole de l'Association des banquiers, laisse très peu d'espoir pour l'avenir à ceux qui seraient tentés d'embrasser cette "carrière".

D'autre part, comparativement à 19 meurtres pour les premiers 46 jours de l'année dernière, 12 ont été à date commis sur le territoire de la CUM. Dix des victimes ont été tuées de coups de feu, alors que le total pour toute l'année 1977 avait été de 95. On note que la plupart des assassinats de 1978 résultent de règlements de compte, de querelles domestiques ou de querelles d'amoureux.

Vu la grève du zèle des policiers ces jours derniers et leur mise en application unilatérale de leur horaire de travail 4-3", au début de l'année, on avait craint que le nombre de crimes augmente mais, à la surprise de tous, rien de tel n'est survenu.

Enfin, la mise en application de l'horaire "4-3", qui surviendra cette fois en septembre prochain et avec le consentement des autorités, entrainera une nouvelle répartition des effectifs policiers qui, de l'avis de plusieurs, pourrait amener une protection accrue à la population, aux moments où celle-ci en a le plus besoin.

Moores poursuivi en justice?

LONDRES (PC) — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, a participé à un violent échange verbal avec le directeur de l'International Fund for Animal Welfare, Brian Davies, lors d'une conférence de presse que le chef de gouvernement donnait à Londres.

Le tout s'est terminé par une déclaration de Davies menaçant le premier ministre d'une poursuite en justice. Il a promis de réclamer les conseils d'un avocat afin de poursuivre M. Moores pour les remarques qu'il a formulées à son endroit.

"Ce sera parfait, nous pourrons enfin examiner de près ses comptes", a répliqué M. Moores.

PROGRAMMES

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES

SESSION D'AUTOMNE 1978

Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent.

Certains programmes exigent des préalables particuliers.

Par ailleurs, les candidats âgés d'au moins vingt-deux (22) ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.

Les formulaires d'admission comportent en détail les conditions d'admission à chaque programme.

Programmes de baccalauréat

- Sexologie*
- Enseignement en géographie
- Enseignement en histoire
- Psychologie*
- Sciences juridiques*
- Sciences religieuses
- Sociologie
- Géographie
- Histoire
- Philosophie
- Relations humaines*
- Sciences politiques
- Enseignement en sciences religieuses
- Travail social* option intervention clinique option intervention sociale

Programme de certificat

- Certificat en intervention psycho-sociale

** Les programmes marqués d'un astérisque sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.*

Date limite de présentation des demandes d'admission Session automne 1978:

- Temps complet (tous les programmes): 1er mars 1978
- Temps partiel (programmes contingentés): 1er mars 1978
- Temps partiel (programmes non contingentés): 1er juillet 1978

Renseignements et formulaires d'admission:

Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale «A», Montréal, Qué. H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-7161

Université du Québec à Montréal



Pourquoi Montréal?

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale accorde maintenant des subventions aux entreprises manufacturières qui désirent s'implanter, s'agrandir ou se moderniser dans la zone spéciale de Montréal.

Ce programme spécial vise à encourager la réalisation de projets dans les secteurs suivants: *fabrication de produits en métal, de la machinerie, de l'équipement de transport, des produits électriques et électroniques, des produits chimiques, du matériel scientifique et professionnel, des articles de sports, des jouets et des aliments préparés et congelés.*

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale veut ainsi générer des investissements créateurs d'emplois.

Pourquoi Montréal? Parce que la zone de Montréal est le coeur de l'économie québécoise.

En aidant Montréal, nous aidons tout le Québec

Gouvernement du Canada — Government of Canada

Expansion Économique Régionale — Regional Economic Expansion

MARCEL LESSARD, ministre

Pour en savoir davantage sur nos programmes de subventions à l'industrie, adressez-vous au ministère de l'Expansion économique régionale, 800, Place Victoria, bureau 4328, Montréal, Québec. H4Z 1E8 Téléphone: 283-4262

Veuillez me faire parvenir de la documentation sur vos programmes de subventions.

Nom

Nom de la compagnie

Adresse

Ville Code postal

D.-21-2-78

Inde: plus d'explosion nucélaire, selon Reddy

NEW DELHI (Reuter) — Dans son discours annuel devant le Parlement indien, le président Sanjiva Reddy a déclaré hier que son pays n'effectuerait plus d'essai nucléaire, et qu'il était résolu à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des buts pacifiques.

Mais il a aussi réaffirmé que l'Inde s'oppose à toute forme de discrimination en matière de non-prolifération nucléaire. L'usage pacifique de l'énergie atomique doit aussi se faire sur la base du respect de la souveraineté et de l'égalité des états, a-t-il dit. M. Reddy a invité les grandes puissances à se mettre d'accord sur un programme de désarmement nucléaire à temps pour la session spéciale de l'ONU sur le désarmement qui débute le 23 mai à New York.

Passant en revue la politique du gouvernement depuis la chute de Mme Indira Gandhi il y a onze mois, le président Reddy a déclaré que l'Inde a établi un équilibre cordial dans ses rapports avec l'URSS et les pays socialistes d'une part, les États-Unis et les démocraties occidentales, de l'autre. Il a notamment souligné la nécessité de dépasser les malentendus du passé avec l'occident.

En ce qui concerne la Chine, M. Reddy a déclaré que les relations s'amélioraient progressivement, bien que le différend frontalier ne soit toujours pas résolu.

Passant aux problèmes économiques, le président Reddy a déclaré que le taux de croissance a atteint cinq pour cent au cours de la présente année fiscale, contre deux pour cent en 1976/77.

La production agricole a rattrapé le terrain perdu, et la moisson dépassera sans doute les 118 millions de tonnes. Les réserves alimentaires atteignent à présent 17 millions de tonnes.

Des problèmes locaux et religieux à l'origine des émeutes de Tabriz

TÉHÉRAN (AFP) — Une conjonction d'oppositions politico-religieuses et de mécontentement local a provoqué samedi et dimanche à Tabriz, la deuxième ville de l'Iran, l'une des plus violentes émeutes enregistrées dans ce pays depuis vingt ans.

L'insurrection, qui n'a été matée dimanche soir qu'après l'apparition des chars dans la ville, a fait officiellement six morts et 125 blessés, mais le bilan définitif paraît devoir être considérablement plus élevé.

En effet, une centaine de personnes auraient trouvé la mort, selon le "Mouvement de libération d'Iran" et le "comité pour la défense des droits de l'homme en Iran".

Selon les mêmes sources, il y aurait eu des centaines de blessés au cours de heurts entre manifestants et forces de l'ordre à Shiraz le même jour.

La police et l'armée iraniennes seraient intervenues après que les manifestants se furent attaqués aux commerçants et fonctionnaires qui refusaient d'obéir aux ordres de grève lancés par les autorités religieuses en mémoire des victimes d'une opération de "répression" policière à Qom, le 19 janvier dernier.

Les communiqués des deux organisations antigouvernementales affirment que la police avait mitraillé la foule à Tabriz à partir d'hélicoptères et que des forces blindées ont été mises en place aux points stratégiques de la ville. Le mouvement de libération de l'Iran assure qu'une centaine d'opposants auraient été tués par des commandos de la police politique à Qom le mois dernier.

Selon des témoins, le rigorisme musulman a été la force principale qui a jeté des milliers de manifestants dans les rues, quarante jours après les sanglantes émeutes religieuses de Qom, la ville sainte au sud de Téhéran.

Le sac de Tabriz (où 134 incendies ont été allumés) apparaît, d'abord, comme un épisode de la résistance opiniâtre de la hiérarchie musulmane et d'une partie de la population à l'introduction en Iran du mode de vie et de la technologie occidentale, dont les symboles ont été systématiquement attaqués et incendiés: banques, hôtels, magasins vendant des alcools, des produits de luxe et des téléviseurs, automobiles et institut technologique.

En ce sens, les efforts du régime de ce pays officiellement islamique pour allier le progrès au maintien des traditions religieuses semblent échouer: la création d'une université islamique géante à Meched (1800 km à l'est de Téhéran) et l'intention prêtée au chah de se recueillir cette année dans les lieux saints chiites de Karbala (en Irak) n'ont pas désamorcé cette explosion musulmane de rejet d'une influence occidentale qui s'étend à mesure que l'Iran assure son développement économique.

Sous le couvert de cette vaste revendication populaire, des opposants politiques au régime, en particulier la Jeunesse libertaire, les milieux socialisants ou ceux proches du "Tudeh" (l'ancien parti communiste iranien, interdit) semblent avoir emprunté les mêmes mots d'ordre anti-occidentaux, en y ajoutant, selon la presse iranienne, des slogans "communistes".

L'importance de l'émeute a été enfin renforcée, selon les témoins, par le mécontentement de la bourgeoisie locale devant les récentes restrictions du crédit et par des tendances séparatistes, traduites sur des banderoles. La presse dénonce à ce propos "un vaste mouvement de subversion".

Le cas de Tabriz — capitale de l'Azerbaidjan oriental, occupé par l'URSS à la fin de la dernière guerre et où vit une forte minorité turkmène — est, sous ces aspects, particulier. Mais on pense que la lutte menée par les rigoristes musulmans de l'Iran (situé entre deux pays rigides, le Pakistan et l'Arabie séoudite) contre l'influence occidentale est un phémonème national.

En même temps qu'à Tabriz (où un couvre-feu serait décrété depuis dimanche), des incidents ont été signalés en d'autres villes, notamment à Chiraz et Tanis.

L'eau potable c'est important
AQTE

Mission chinoise dans le sous-continent indien

PÉKIN (AFP) — Une importante délégation chinoise conduite par M. Wang Ping-nan, président de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec les pays étrangers, a quitté, Pékin hier soir pour une tournée d'un mois au Pakistan, au Bangladesh et en Inde.

C'est la première fois qu'une telle mission politique se rend en Inde depuis la guerre des frontières sino-indiennes de 1962. D'autre part, dans les milieux diplomatiques, on a relevé avec intérêt le geste des dirigeants chinois associant dans la même tournée trois pays dont les relations récentes furent troublées par une série de conflits, mais dont les rapports se sont nettement améliorés ces derniers temps, en particulier depuis l'arrivée de M. Morarji Desai à la tête du gouvernement indien.

M. Wang Ping-nan, accompagné par une délégation de huit membres, va séjourner une semaine au Pakistan puis se rendra au Bangladesh pour une semaine également et enfin terminera sa tournée "amicale" par deux semaines de séjour en Inde.

La visite chinoise en Inde marquera une nouvelle étape vers la normalisation des relations entre les deux pays. Le premier ministre indien a récemment souligné que l'Inde désirait améliorer ses relations avec la Chine et le vice-premier ministre chinois Teng Hsiao-ping a fait une déclaration dans le même sens au Népal début février. Les deux pays ont rétabli leurs relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs au cours de l'été 1976.

Le problème des Frontières reste toujours en suspens, mais la Chine a fait savoir à l'Inde que même cette question était négociable. Il ne faut toutefois pas s'attendre à un règlement rapide de ce grave contentieux.

Les voyages au Pakistan et au Bangladesh sont de nature différente. Les rapports Pékin-Rawalpindi ont toujours été privilégiés en raison en partie de l'alliance étroite Delhi-Moscou et compte tenu de la position stratégique du Pakistan aux frontières de la Chine.

Avec le Bangladesh, dont Pékin dénonça la sécession — favorisée par l'Inde — d'avec le Pakistan, les relations furent établies au lendemain du coup d'État contre Mujibur Rahman en août 1975.

Cette série de voyages, entamée par la tournée du vice-président Teng Hsiao ping en Birmanie et au Népal au début de l'année consolidera, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, la position de la Chine et ses alliances dans cette région, face à une présence soviétique dans le Sud-Est asiatique et l'Océan Indien, vivement ressentie à Pékin.

Avis d'Audience Publique

Ottawa, 3 février 1978

PREMIÈRE PARTIE
OTTAWA (ONTARIO)
LE 4 AVRIL 1978, 9 h 00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique à compter du 4 avril 1978, au Centre de conférences du gouvernement, 2, rue Rideau, Ottawa (Ontario) afin d'étudier ce qui suit:

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO) K1G 3J5
LA TABATIÈRE (QUÉBEC) - 771838000

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue française à La Tabatière (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGA Matane (Québec))comme suit:

Données techniques:
Frèquence: 100.1 MHz
Puissance apparente rayonnée: 200 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
La Tabatière (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
LA TABATIÈRE (QUÉBEC) - 771617800

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue anglaise à La Tabatière (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBM Montréal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Frèquence:: 101.5 MHz
Puissance apparente rayonnée: 215 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
La Tabatière (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
LA TABATIÈRE (QUÉBEC) - 771831500

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGAT Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 4
Puissance apparente rayonnée: 78 watts (vidéo)
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
La tabatière (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
LA TABATIÈRE (QUÉBEC) - 771603800

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue anglaise à La Tabatière (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBMT Montréal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 10
Puissance apparente rayonnée: 62 watts (vidéo)
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
La Tabatière (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
OLD FORT BAY (QUÉBEC) - 771841400

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue française à Old Fort Bay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau MA de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGA Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 91.7 MHz
Puissance apparente rayonnée: 42 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Old Fort Bay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
OLD FORT BAY (QUÉBEC) - 771620200

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue anglaise à Old Fort Bay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBM Montréal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 95.9 MHz
Puissance apparente rayonnée: 43 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Old Fort Bay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
OLD FORT BAY (QUÉBEC) - 771834900

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue française à Old Fort Bay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGAT Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 7
Puissance de l'émetteur: 10 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Old Fort Bay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
OLD FORT BAY (QUÉBEC) - 771605100

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue anglaise à Old Fort Bay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBMT Montréal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 13
Puissance de l'émetteur: 10 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Old Fort Bay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON, C.P.
8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
RIVIÈRE ST-PAUL (QUÉBEC) - 771840600

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue française à Rivière St-Paul (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGA Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 103.1 MHz
Puissance apparente rayonnée: 35 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Rivière St-Paul (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
RIVIÈRE ST-PAUL (QUÉBEC) - 771619400

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue anglaise à Rivière St-Paul (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBM Montreal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Frequence: 104.3 MHz
Puissance apparente rayonnée: 36 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Rivière St-Paul (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
RIVIÈRE ST-PAUL (QUÉBEC) - 771833100

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue française à Rivière St-Paul (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGAT Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 21
Puissance apparente rayonnée: 89 watts (vidéo)
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Rivière St-Paul (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
RIVIÈRE ST-PAUL (QUÉBEC) - 771605300

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue anglaise à Rivière St-Paul (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBMT Montréal (Québec) comme suit:

Données techniques:
Canal: 11
Puissance apparente rayonnée: 23 watts (vidéo)
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Burreau de poste
Rivière St-Paul (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
St-Augustin-Saguenay (Québec) - 771839800

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue française à St-Augustin-Saguenay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGA Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 107.3 MHz
Puissance apparente rayonnée: 17 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
St-Augustin-Saguenay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
ST-AUGUSTIN-SAGUENAY (QUÉBEC) - 771818600

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue anglaise à St-Augustin-Saguenay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBM Montréal (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 102.3 MHz
Puissance apparente rayonnée: 17 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
St-Augustin-Saguenay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
ST-AUGUSTIN-SAGUENAY (QUÉBEC) - 771832300

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue française à St-Augustin-Saguenay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGAT Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 2
Puissance de l'émetteur: 10 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste,
St-Augustin-Saguenay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
ST-AUGUSTIN-SAGUENAY (QUÉBEC) - 771604600

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue anglaise à St-Augustin-Saguenay (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue anglaise de la Société Radio-Canada (à partir de CBMT Montréal (Québec) comme suit:

Données techniques:
Canal: 7
Puissance de l'émetteur: 10 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
St-Augustin-Saguenay (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
TÊTE-À-LA-BALEINE (QUÉBEC) - 771600400

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio MF de langue française à Tête-à-la-Baleine (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de radio MA de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGA Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Fréquence: 103.5 MHz
Puissance apparente rayonnée: 20 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Tête-à-la-Baleine (Québec)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA, 1500, AVENUE BRONSON,
C.P. 8478, OTTAWA (ONTARIO). K1G 3J5
TÊTE-À-LA-BALEINE (QUÉBEC) - 771598000

Demande présentée dans le cadre du plan accéléré de rayonnement en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de télévision de langue française à Tête-à-la-Baleine (Québec) pour retransmettre les émissions du réseau de télévision de langue française de la Société Radio-Canada (à partir de CBGAT Matane (Québec)) comme suit:

Données techniques:
Canal: 6
Puissance de l'émetteur: 10 watts
Endroit où l'on peut examiner la demande:
Bureau de poste
Tête-à-la-Baleine (Québec)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comment intervenir

Quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande peut présenter une intervention écrite. Cette intervention doit comporter un exposé clair et succinct des faits et motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier. L'intervenant doit aussi indiquer s'il désire comparaître à l'audience.

Date d'échéance pour la réception des interventions: le 15 mars 1978.

Les interventions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC avec preuve de signification.

Examen des demandes

A l'adresse locale indiquée dans l'avis et au Conseil, 100, rue Metcalfe, pièce 1601, Ottawa (Ontario).

Règles de procédure

On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des Règles de procédure, disponible au coût de 35 cents au: Centre d'édition, Centre d'imprimerie, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Servfces, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Information: Ecrire au Conseil ou téléphoner à 613-996-2294 ou 992-6240.

Lise Ouimet
Secrétaire général

CRTC - Avis public 1978-14

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DECISION

Ottawa, le 10 février 1978

À la suite de l'audience publique tenue à Ottawa (Ontario) à partir du 21 juin 1977, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante qui entre en vigueur immédiatement.

Décision CRTC 78-89

BELOEIL, McMASTERVILLE, ST-HILAIRE, OTTERBURN, ST-BRUNO, MONT ST-BRUNO, STE-JULIE, ST-BASILE (QUÉBEC) ET LA RÉGION
- 770231900

Vidéotron Ltée

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble qui dessert Beloeil, McMasterville, St-Hilaire, Otterburn, St-Bruno, Mont St-Bruno, Ste-Julie, St-Basile (Québec) et la région comme suit:

Tarifs	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximums projetés
Frais d'installation	$15.00	$20.00
Tarif mensuel	$ 5.50	$ 7.00

(Combinaison du service de base et du service de canaux supplémentaires n'incluant pas le convertisseur).

Les montants ci-dessus sont les tarifs maximums; cependant, le requérant propose des tarifs spéciaux qui sont énumérés dans la demande.

— modifier l'emplacement de l'antenne et relier le système aux emplacements d'antenne autorisés de Télé-Cable Vidéotron Ltée qui dessert La Prairie, Notre-Dame, St-Hubert, Ste-Catherine, St-Constant, Delson, Carignan, Chambly, Richelieu, Marieville et une partie de Greenfield Park, Brossard et Longueuil (Québec).

Service de base (Canaux 2 à 13)

— supprimer la distribution de CKSH-TV (SRC) Sherbrooke (Québec), WCAX-TV (CBS) Burlington (Vermont), WPTZ (NBC) Plattsburgh (New-York), WMTW-TV (ABC) Poland Spring (Maine), WETK (PBS) Burlington (Vermont);
— ajouter 5 canaux d'origine locale:
- Horaire
- Programmation automatisée
- S.O.S.
- Météo
- Petites annonces

— effectuer des conversions de canaux.

Service de canaux supplémentaires

— ajouter la réception et la distribution de CKTM-TV (SRC) Trois-Rivières (Québec), CJOH-TV (CTV) Cornwall (Ontario);
— ajouter la distribution de CKSH-TV (SRC) Sherbrooke (Québec), WCAX-TV (CBS) Burlington (Vermont), WPTZ (NBC) Plattsburgh (New-York), WMTW-TV (ABC) Poland Spring (Maine), WETK (PBS) Burlington (Vermont);
— ajouter 13 canaux d'origine locale:
- Informations générales
- Arts visuels
- Banque de documents
- Canal des enfants
- Canal des étudiants
- Arts et spectacles
- Canal du 3e âge
- Loisirs socio-culturels
- Science et éducation
- Affaires sociales
- Loisirs et sports
- Nouvelles
- Canal de consommation

Service MF

— ajouter la réception et la distribution de

CBF-FM-1 Drummondville (Québec);
— effectuer des conversions de canaux.

REMARQUE: Cette demande remplace les modifications proposées dans la Partie II de la demande 751301300 différées à la suite de la décision CRTC 76-211.

Décision: **APPROUVÉ EN PARTIE**

Le Conseil **APPROUVE** l'augmentation des frais d'installation de $15.00 à $20.00 et une augmentation du tarif mensuel d'abonnement de $5.50 à $6.00. Cette augmentation peut prendre effet immédiatement. Une augmentation supplémentaire de $6.00 à $7.00 est aussi **APPROUVÉE.** Cependant, l'application de cette augmentation est sujette à la condition que le service de canaux supplémentaires soit disponibie à tout abonné à qui s'applique cette hausse de tarif.

Le titulaire doit aviser ses abonnés qu'ils sont libres d'acheter ou de louer le convertisseur, soit sur le marché, soit par l'entremise du titulaire de licence.

La demande en vue de relier ce système aux emplacements d'antenne de Télé-Câble Vidéotron Ltée est **APPROUVÉE.** Suite au réaménagement des canaux effectué depuis sur le système de Télé-Câble Vidéotron Ltée, le Conseil s'attend à ce que des demandes lui soient soumises bientôt en vue de rendre conformes les distributions autorisées pour les deux systèmes.

Les modifications proposées au service de base et l'addition du service de canaux supplémentaires sont **APPROUVÉES,** avec les restrictions qui suivent:

Le titulaire propose de distribuer CKSH-TV Sherbrooke (Québec), une station locale, au service de canaux supplémentaires et CHLT-TV Sherbrooke (Québec), aussi une station locale, sur un canal à usage limité. Conformément au Règlement sur la télévision par câble, ces deux stations doivent être distribuées au service de base sur un canal libre d'interférence. Le titulaire devra donc aviser le Conseil des canaux qu'il compte utiliser pour distribuer ces stations et des changements de canaux qui en résulteront.

Le Conseil **APPROUVE** le canal des Arts visuels mais ne permettra pas la distribution de longs-métrages sur ce canal ou sur tout autre canal.

Le Conseil serait prêt à considérer la distribution de longs métrages de type "ciné-club" si le titulaire de licence soumet des renseignements additionnels sur la formule de longs métrages de type "ciné-club" projetée.

En ce qui a trait au canal communautaire, le Conseil tient à rappeler au titulaire de licence qu'il est responsable de la programmation distribuée au canal communautaire de son entreprise et que ce canal doit être accessible au plus grand nombre d'individus et de groupes de la communauté desservie. Le Conseil s'attendra donc à ce que le titulaire s'assure que l'utilisation du canal communautaire ne soit pas exclusivement réservée à un groupe en particulier.

Cette approbation est sujette à la certification technique du ministère des Communications.

À la suite de l'audience publique tenue à Montréal (Québec) à partir du 18 octobre 1977, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante qui entre en vigueur immédiatement.

Décision CRTC 78-90

LÉVIS, LAUZON, ST-DAVID, ST-ROMUALD, CHARNY, PINTENDRE, ST-JEAN-CHRYSOSTOME, ST-RÉDEMPTEUR, ST-NICOLAS, BERNIÈRES (QUÉBEC) - 771382900

Télécâble de la Rive-Sud Inc.

Demande présentée en vue de transférer 1250 actions ordinaires et 1250 actions privilégiées (représentant toutes les actions émises et en circulation) des actionnaires actuels à Télé-Câble Vidéotron Ltée.

Décision: **APPROUVÉE**

À la suite des audiences publiques du 18 octobre 1977 à Montréal (Québec) et du 15 novembre 1977 à Ottawa (Ontario), le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante.

Décision CRTC 78-91

LÉVIS, LAUZON, ST-DAVID, ST-ROMUALD, CHARNY, PINTENDRE, ST-JEAN-CHRYSOSTOME, ST-RÉDEMPTEUR, ST-NICOLAS, BERNIÈRES (QUÉBEC) - 771398500 - 771506300

Télécâble de la Rive-Sud Inc.

Demandes présentées en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de l'entreprise de télévision par câble qui dessert Lévis, Lauzon, St-David, St-Romuald, Charny, Pintendre, St-Jean-Chrysostome, St-Rédempteur, St-Nicolas, Bernières (Québec) qui expire le 31 mars 1978 et en vue de modifier la licence comme suit:

— changer le service de télévision par câble du service de base seulement (canaux 2 à 13) au service de base et service de canaux supplémentaires.

Service de base (Canaux 2 à 13)

— supprimer la réception et la distribution de CFTM-TV (TVA) Montréal (Québec) et la distribution de CKTM-TV (SRC) Trois-Rivières (Québec) et d'un canal d'émission communautaire;
— ajouter la distribution de 3 canaux d'émissions d'origine locale:
- Météo
- Horaire local
- Calendrier des activités sociales

— effectuer des conversions de canaux.

Service de canaux supplémentaires

— ajouter la réception et la distribution de CHEM-TV (TVA) Trois-Rivières (Québec) et la distribution de CKTM-TV (SRC) Trois-Rivières (Québec);
— ajouter la distribution de 13 canaux d'émissions d'origine locale:
- Annonces classées
- Annonces classées
- Auto-programmation
- Canal des enfants
- Canal de sciences
- Affaires sociales
- Canal de sports
- Canal des arts
- Canal de loisirs
- Canal scolaire
- Canal du consommateur
- Informations générales
- Dépannage

Service radiophonique

— ajouter la réception et la distribution de CFQR-FM Montréal*, CHOM-FM Montréal*, CKMF-FM Montréal (Québec)* et modifier la réception en direct de CJFM-FM Montréal et CFGL-FM Laval (Québec) à la réception par micro-ondes.

* devant être reçus par l'intermédiaire de micro-ondes.

Tarifs

	Tarifs maximums actuels	Tarifs maximuns projetés
Frais d'installation	$20.00	$15.00
Tarif mensuel	$ 5.80	$ 7.00

(service de base et service de canaux supplémentaires combinés, n'incluant pas le convertisseur).

Décision: **APPROUVÉE EN PARTIE**

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1978 au 31 mars 1981 aux conditions qui y seront spécifiées.

Cette licence est aussi sujette à la condition que le titulaire possède, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation. À cette fin, le titulaire devra faire rapport au Conseil sur une base trimestrielle du progrès des négociations qui ont lieu actuellement dans ce but, comme il l'a mentionné à l'audience.

La demande en vue de diminier les frais d'installation de $20.00 à $15.00 et d'augmenter le tarif mensuel d'abonnement de $5.80 à $7.00 est **APPROUVÉE.**

Le titulaire doit aviser ses abonnés qu'ils sont libres d'acheter ou de louer le convertisseur, soit sur le marché, soit par l'entremise du titulaire de licence.

Les modifications proposées au service de base et l'addition du service de canaux supplémentaires sont **APPROUVÉES,** avec les restrictions qui suivent:

Le Conseil **APPROUVE** le canal des Arts mais ne permettra pas la distribution de longs métrages sur ce canal ou sur tout autre canal d'origine locale.

Le Conseil serait prêt à considérer la distribution de longs métrages de type "ciné-club" si le titulaire de licence soumet des renseignements additionnels sur la formule de longs métrages de type "ciné-club" projetée.

En ce qui a trait au canal communautaire, le Conseil tient à rappeler au titulaire de licence qu'il est responsable de la programmation distribuée au canal communautaire de son entreprise et que ce canal doit être accessible au plus grand nombre d'individus et de groupes de la communauté desservie. Le Conseil s'attendra donc à ce que le titulaire s'assure que l'utilisation du canal communautaire ne soit pas exclusivement réservée à un groupe en particulier.

Le Conseil note l'intention du titulaire de distribuer la station prioritaire CBVE-FM Québec qui est **APPROUVÉE** par la présente. Le titulaire devra aviser le Conseil du canal sur lequel il compte distribuer cette station.

Par suite de l'abandon du site d'antenne de Mont Ste-Marguerite, le titulaire a confirmé à l'audience que les signaux des stations MF éloignées mentionnées dans sa demande seraient captées directement au site d'antenne local. Le Conseil **APPROUVE** donc la réception et la distribution de CFQR-FM Montréal, CHOM-FM Montréal, CKMF-FM Montréal et la distribution de CJFM-FM Montréal et CFGL-FM Laval (Québec) à la condition que ces stations soient captées directement à la tête de ligne locale du titulaire.

Le Conseil suggère au titulaire d'étudier la possibilité d'offrir des services de stations MF éloignées complémentaires afin de mieux desservir la majorité de la population.

Le Conseil note l'intention du titulaire de distribuer CFTM-TV Montréal qui serait reçu à un autre site d'antenne. En conséquence, le Conseil **REFUSE** la demande en vue de supprimer CFTM-TV et s'attend à ce que les ententes nécessaires à sa distribution lui soient soumises le plus tôt possible.

Cette approbation est sujette à la certification technique du ministère des Communications.

Lise Ouimet
Secrétaire générale

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Vers un document final "court et sobre" à la conférence de Belgrade?

BELGRADE (d'après AFP et Reuter) — Le document de clôture substantiel, comprenant un long passage sur les droits de l'homme, que les Occidentaux tentaient depuis plus d'un mois de faire accepter par l'Est à la conférence de Belgrade, ne verra probablement pas le jour.

Pour les Occidentaux, il semble en effet que le temps des illusions soit passé et le délégué suisse à la conférence, M. Edouard Brunner, a été le premier à l'admettre implicitement en évoquant hier la possibilité d'adopter un document final "court et sobre".

Selon l'un de ses collègues, M. Brunner n'a fait qu'exprimer tout haut ce que les autres pensent tout bas. L'URSS et ses alliés, a-t-il expliqué en substance, ne sont pas disposés à accepter un document "musclé" sur les droits de l'homme. Le délégué soviétique, M. Youli Vorontzov, venait en effet de réaffirmer son opposition à toute formule incluant ce sujet dans le sens où l'entendent les Occidentaux.

Bien que "court et sobre", le document envisagé par les Suisses devra exprimer deux idées maîtresses: l'attachement à l'acte final et la réaffirmation de la continuité de la CSCE, a dit M. Brunner.

Le chef de la délégation helvétique, a invité les diplomates réunis à Belgrade à ne pas "jouer à cache-cache" et à faire preuve de réalisme en cette phase finale des travaux.

Le diplomate a déclaré en substance qu'il ne servait à rien de se cogner la tête contre un mur, et qu'il n'était pas réaliste de s'attendre à l'adoption d'un document final substantiel, puisque celui-ci serait rejeté par le bloc soviétique.

Cette prise de position, qui reflétait les points de vue exprimés en privé par de nombreux diplomates non communistes, faisait suite à la présentation d'un nouveau projet de déclaration finale par l'Allemagne de l'Est.

Les délégués occidentaux craignaient depuis quelque temps que l'intransigeance des Soviétiques, et leur rejet de toute discussion sur le problème des droits de l'homme, n'aboutissent à l'adoption d'un document final bref ne comportant rien d'autre qu'un accord sur la tenue d'une nouvelle réunion dans deux ans à Madrid.

Mais le chef de la délégation maltaise, M. Victor Gauchi, a déclaré que son gouvernement s'opposerait à une telle manière de sortir de l'impasse, "qui crée un précédent pour les prochaines conférences et soulève la question de savoir s'il vaut la peine de les continuer".

La Yougoslavie, pays non aligné, a également rejeté ce moyen de sortir de l'impasse.

La Roumanie, un pays membre du Pacte de Varsovie qui s'est cependant rallié aux neutres sur plusieurs questions, dont celles touchant à une détente militaire en Europe, s'est également opposée à l'idée d'un bref document final qui reviendrait, selon elle, à un "acte d'euthanasie" mettant fin à la conférence.

Le projet est-allemand constitue une version presque inchangée du projet soviétique rejeté vendredi dernier par les Occidentaux, déclare-t-on de source proche des travaux. Il ne mentionnait le problème des droits de l'homme qu'en passant.

De même source, on déclare que la position de la Suisse reflète la résignation de la plupart des délégués non-communistes quant aux chances de trouver une réponse satisfaisante.

Chez les représentants des pays de l'Est, l'ambassadeur polonais, M. Marian Dobrosielski, a approuvé sans réserve le "réalisme" de son collègue helvétique.

Le document, tel que le voit M. Brunner, a déjà relégué au second plan les propositions avancées à ce jour: celle des neutres et non-alignés, celle des Soviétiques et celle des Français.

Quoiqu'il en soit, les 35 pays de la CSCE se sont donnés un sursis supplémentaire de deux jours. Leur programme de travail qui s'arrêtait hier, a été prolongé de deux jours. Demain, il faudra à nouveau s'entendre pour la poursuite de la conférence.

Pinochet et Videla règlent leur différend territorial

PUERTO MONTT, Chili (Reuter) — Les présidents Augusto Pinochet (Chili) et Jorge Rafael Videla (Argentine) ont signé hier à Puerto Montt un accord fixant les grandes lignes d'un règlement en trois étapes de leur différend sur la souveraineté du canal de Beagle, à l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud.

La signature de cet accord est intervenue dans la demi-heure qui a suivi l'arrivée à Puerto Montt du président Videla, pour sa deuxième rencontre "au sommet" avec le général Pinochet.

Les deux pays ont ainsi décidé de mettre "entre parenthèses" le problème des îles Picton, Nueva et Lennox, sur lequel chacun garde sa position de principe, et de négocier, sans médiation internationale, la délimitation des frontières dans la zone du canal à l'ouest et au sud de ces îles.

L'accord prévoit trois phases de négociations à l'échelon des experts des deux gouvernements.

— première phase: une commission mixte se réunira dans les 45 jours pour mettre au point des mesures visant au règlement harmonieux et équitable des problèmes en suspens.

— deuxième phase: délimitation territoriale: mesures en faveur d'une meilleure intégation économique, et exploitation — séparément ou en commun — des ressources naturelles et protection de l'environnement: examen des questions d'intérêt commun dans l'Antarctique, coordination de la politique des deux pays dans cette région, défense des droits des deux pays.

— troisième phase: les commissions créées soumettront leurs conclusions aux gouvernements chilien et argentin, qui mettront alors au point les accords internationaux nécessaires.

Après la signature de l'accord, les deux présidents et leurs ministres des affaires étrangères ont tenu une réunion privée à la base aérienne située près de Puerto Montt.

Les présidents Pinochet et Videla s'étaient réunis le mois dernier à Mendoza (Argentine), peu après que le gouvernement argentin eut rejeté la sentence d'un tribunal international confirmant la possession par le Chili des petites îles de Lennox, Picton et Nueva, au débouché atlantique du canal de Beagle. Celui-ci est l'une des passes qui permet aux navires d'éviter le Cap Horn.

Âpre débat au Sénat sur les traités de Panama

WASHINGTON (AFP) — Un sénateur démocrate a défendu hier à la reprise des débats du Sénat américain sur les traités concernant le canal de Panama la nécessité d'une présence militaire américaine à Panama après l'an 2,000.

Le sénateur James Allen, de l'Alabama, a demandé l'approbation d'un amendement autorisant le président américain à certifier au Congrès que la force était nécesaire pour protéger le canal même après avoir été placé sous le contrôle du gouvernement panaméen.

Cette proposition se heurte à l'opposition des partisans des traités qui estiment que les amendements déjà déposés par 78 sénateurs sont suffisants pour permettre aux Américains d'employer la force en cas de menace consécutive à la remise du contrôle de la voie d'eau aux Panaméens.

Les défenseurs de l'amendement estiment que l'accord sur ce point entre le président Carter et le chef de l'État panaméen, le général Omar Torrijos, n'est pas une garantie suffisante. La question, estiment-ils, doit être tranchée par les Panaméens eux-mêmes, car rien n'indique que le successeur de Torrijos sera disposé à accepter une intervention armée.

Le débat sur les traités, qui doit durer environ un mois, a repris hier après une interruption de dix jours. Il sera à nouveau interrompu aujourd'hui lorsque les sénateurs se réuniront à huis clos pour discuter les accusations formulées par les adversaires des traités selon lesquelles le général Torrijos et des membres de sa famille ont été impliqués dans un trafic de drogue.

Au cours de cette session à huis clos inhabituelle, ils examineront des documents déjà fournis au comité de renseignement (Intelligence Committee) du sénat exposant les activités du général Torrijos et de son frère Moises.

Moises Torrijos, d'après une accusation du ministère américain de la Justice en 1971, aurait participé à un trafic de drogue entre l'Amérique latine et les États-Unis, mais il n'a jamais été arrêté. Il est actuellement ambassadeur de Panama en Espagne.

Tout en soulignant que ces accusations n'ont rien à voir avec le débat, les défenseurs des traités au Sénat et à la Maison-Blanche craignent que ce problème nuise à la ratification.

Les traités doivent être ratifiés à la majorité des deux-tiers, soit 67 voix, si tous les membres du Sénat sont présents. Ni les partisans, ni les adversaires n'ont jusqu'à présent réuni assez de voix, mais il semble que les 17 sénateurs qui ne se sont pas encore prononcés voteront finalement en faveur des traités.

Le premier vote portera sur une proposition du sénateur Allen pour renverser l'ordre dans lequel le Sénat examine les deux traités.

Les "leaders" du Sénat veulent d'abord présenter le traité sur la neutralité, qui contient l'accord Carter-Torrijos sur la défense américaine du canal et les droits d'accès après l'an 2,000. Le deuxième traité concerne le transfert par étape du canal et de ses facilités à Panama au cours des 22 prochaines années.

École des Hautes Études Commerciales
Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

Cours d'administration de l'entreprise

Trois semaines intensives en résidence à l'intention des dirigeants de petites et moyennes entreprises ainsi qu'à tous les gestionnaires de l'entreprise privée ou publique.

Du 1er mai au 23 juin

Le programme propose une étude et une intégration des différentes fonctions de façon à constituer un ensemble organisé et efficace: L'ENTREPRISE

Thèmes

- administration
- finance
- marketing
- relations de travail
- relations humaines
- personnel
- production
- économie
- politiques générales d'administration

Date limite d'inscription: 17 avril 1978

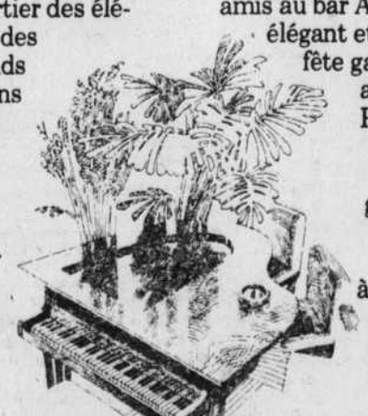
Renseignements: (514) 343-4497

Centre de formation et de perfectionnement en administration
Programme de développement des gestionnaires
École des Hautes Études Commerciales
5780 avenue Decelles, porte 420
Montréal H3S 2C7

Quand mon travail m'amène à Montréal, mon épouse se fait une fête de m'accompagner. Au Quatre Saisons.

L'hôtel est situé rue Sherbrooke, le "5th Avenue" de Montréal, en plein cœur du quartier des élégantes, à deux pas des boutiques des grands couturiers canadiens et des grands joailliers internationaux.

Tout à côté se trouve le Musée des Beaux-Arts. Le Quatre Saisons est à la hauteur de cet environnement avec ses chambres calmes et luxueuses, son service impeccable, son confort parfait.



Durant les moments de détente, nous rencontrons nos amis au bar Atrium; l'endroit est élégant et discret. Et pour la fête gastronomique, nous allons au restaurant Pierre de Coubertin avec ses vins prestigieux, ses grandes spécialités. À Montréal, rien ne se compare à la rue Sherbrooke, et rue Sherbrooke, rien ne se compare au Quatre Saisons.

Angle Sherbrooke et Peel
Montréal, Québec, H3A 2R6
(514) 284-1110

Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL
Le très grand hôtel de Montréal.

l'Eurobalade
AIR CANADA



• Nouveau programme de vacances en Europe
• Unique et complet
• Conçu selon vos goûts
• Adapté à votre budget

Paris

à compter de
$319

Avantageux. Les tarifs Noliprix*

en vigueur	Paris	Londres
jusqu'au 30 avril 78	$319	$299
du 1er mai au 17 mai	$339	$309 à $329
du 18 mai au 31 mai	$359	$329 à $349
du 1er juin au 21 juin	$389	$359 à $379
du 22 juin au 29 juillet	$439	$409 à $429
du 30 juillet au 26 août	$389	$359 à $379
du 27 août au 30 septembre	$359	$329 à $349
du 1er octobre au 11 décembre	$339	$309 à $329

- Aller-retour en classe économique, départ de Montréal (Mirabel).
- Nouvelle durée de séjour en vigueur toute l'année: de 14 à 60 jours.*
- Vols quotidiens en 747 vers Paris.
- Les dates de départ et de retour sont garanties.
- Horaire souple.
- Service 747: boutique hors-taxes, cinéma et musique.
- Réservations. Vous devez réserver 45 jours avant le départ. Faites-le tôt car le nombre de places est limité.

*Veuillez noter. Les tarifs et la durée de séjour sont sujets à l'approbation du gouvernement. Réservations 45 jours d'avance par un dépôt non-remboursable de $50. Règlement du solde 45 jours avant le départ. Frais de $100 de pénalité à l'annulation moins de 45 jours avant le départ. Taxes de transport aérien, n'excédant pas $8, en sus. Les tarifs vers Londres varient selon le jour du départ.

L'Eurobalade, c'est toute une balade à Paris et à travers l'Europe!

Partons vers Paris comme par magie. À Mirabel, le départ se fera au son de la musique d'un troubadour. En vol ce sera toute une balade en plein ciel. Le menu a été renouvelé. Le directeur de vol et son équipe vous offriront de l'information touristique. L'agent d'accueil à l'aéroport Charles de Gaulle vous recevra à bras ouverts. En plein coeur de Paris, le bureau touristique Eurobalade vous fournira tous les services désirés.

En toute liberté. L'Eurobalade vous offre tous les services de voyage. Du seul billet d'avion, tarif Noliprix ou excursion, aux réservations d'hôtels à prix abordables, situés au coeur de Paris ou en province. Des exemples: 7 nuits à Paris à compter de $98 par personne, 3 nuits en province à compter de $33 par personne. N'oublions pas les balades en auto: location de voiture à compter de $175 par semaine.

On y va guidé. L'Eurobalade vous propose un choix de plus de 20 circuits exclusifs avec accompagnateur de langue française. Autant de balades de rêve! À travers la France, l'Europe et jusqu'en Russie! Les durées de séjour varient de 7 à 21 jours.

Voilà l'Eurobalade. Ce programme a été créé par Air Canada, d'excellence internationale, et des organisateurs chevronnés, Viva et Tours Mont-Royal. L'Eurobalade entre en vigueur dès le 1er mai 1978. Toutes les formules exclusives de vacances peuvent être combinées aux tarifs Noliprix et excursions pour constituer des forfaits complets.

Faites appel à votre agent de voyage et demandez-lui les brochures de l'Eurobalade. Composez ensemble le projet de vacances qui convient à vos goûts et à vos besoins. Ou communiquez avec Air Canada.

Les tarifs peuvent varier selon le taux de change.

On y va? On y va!

AIR CANADA
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

MEMBRE

Le chauffage solaire est devenu une entreprise viable

par la Presse Canadienne

C'était une journée d'hiver typique du Québec, ensoleillée et 20 C sous zéro, mais dans la maison de Jacques et Chantal Sicotte, chauffée à la chaleur solaire, il faisait une confortable température de 20 C au-dessus.

Il faisait encore chaud quand le soleil s'est couché, et il continuerait de faire aussi chaud jusqu'à midi le lendemain, même s'il n'y avait pas de soleil. En ce cas, une chaudière électrique d'appoint réchaufferait la maison jusqu'à ce que le soleil paraisse de nouveau.

Le chauffage solaire n'est plus désormais un rêve, mais il est devenu une entreprise viable, pour certains constructeurs canadiens audacieux. Bien que le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux aient fourni des fonds de recherches, le gouvernement du Québec n'a subventionné aucun projet relatif à la chaleur solaire. Le mouvement semble être lancé presque exclusivement par des entrepreneurs et des inventeurs comme M. Sicotte. Ce dernier a déjà construit cinq maisons à chauffage solaire, à Lorraine, près de Montréal.

Un autre constructeur, à Ayers' Cliff, dans les Cantons de l'Est, a conçu et bâti 10 maisons chauffées de cette façon. C'est le groupe le plus important de maisons de ce genre, au Canada.

"Nous sommes dans l'ère solaire, il ne s'agit plus d'une théorie", dit M. Nick Nicholson, qui a construit les maisons d'Ayers' Cliff, à 150 kilomètres à l'est de Montréal.

M. Sicotte, ironiquement, est un ingénieur nucléaire, qui s'est trouvé par hasard à faire des expériences solaires en France, alors qu'il poursuivait là des études spécialisées. Il entreprit ensuite de faire des expériences personnelles, et découvrit qu'un enduit spécial, fait d'oxyde noir de nickel, avait la propriété, lorsqu'on le faisait cuire sur des plaques de cuivre, de rendre ces plaques extrêmement chaudes lorsqu'orientées vers le soleil.

M. Sicotte rentra à Montréal juste au moment de la crise de l'énergie, au début des années 70. Avec quelques amis et en utilisant des matériaux offerts gratuitement par des compagnies, il construisit la première maison solaire, et s'y installa avec sa femme. Ils y sont depuis trois hivers. L'hiver dernier, ils ont payé $180 d'électricité pour chauffer la maison.

"Dans quelques années, quand le coût de l'énergie sera plus élevé, ça va me coûter $300, mais mon voisin devra payer $1,000, dit M. Sicotte. Ça commence à être intéressant.

"Les gens disent que nous allons faire du tort aux compagnies de pétrole. Mais nous avons besoin des compagnies de pétrole. Seulement, c'est un crime de brûler de l'huile pour se chauffer. Nous avons besoin de pétrole pour des choses comme par exemple le plastique. Et de plus, le gouvernement ne peut pas taxer le soleil."

Dans sa maison, M. Sicotte aménage également le soleil pour obtenir environ le tiers de l'eau chaude qu'il utilise en hiver, et 80 pour cent en été. Sa piscine est chauffée par le soleil.

Chacune des maisons qu'il a construites est de style différent, mais elles possèdent toutes le même système de chauffage: 16 panneaux plats et creux, montés sur un toit incliné à 60 degrés, de façon à obtenir le maximum de chaleur même quand le soleil est au point le plus faible.

Le soleil brille sur les panneaux recouverts de verre, pour réchauffer l'air dans la cavité; cet air chaud est recueilli dans des conduits et soufflé par un éventail dans la maison, ou dans un contenant de 384 pieds cubes, rempli de roches, placé dans le sous-sol pour entreposer la chaleur.

M. Sicotte dit que c'est la simplicité du système qui fait sa force. "Nous utilisons de l'air, de la roche et du verre".

Les collecteurs, les conduits et les thermostats coûtent $5,000, soit environ $3,500 de plus qu'un système conventionnel à air chaud. "Au coût actuel de l'énergie, le système se paiera de lui-même dans environ huit ans".

La dernière maison de trois chambres à coucher qu'il a construite, dans une banlieue plantée d'abres, coûte $45,000 système solaire inclus.

Avec son frère et un ami architecte, M. Sicotte a formé la compagnie Thermo Solar Inc., pour produire et vendre les panneaux solaires qu'il a fait breveter. Bien que la demande actuelle ne soit pas suffisante pour justifier une production continue, des panneaux ont été vendus aux États-Unis et en Ontario.

Il espère éventuellement en vendre partout au Canada.

Les trois associés sont actuellement à construire une maison de six logements à Laval. Le Conseil national de recherches a investi $60,000 dans ce projet, dont la réalisation doit être achevée en juin. Ces maisons se vendront $33,500 chacune.

M. Nicholson, âgé de 48 ans, est un ancien architecte-paysagiste qui est venu au Canada de Long Island, N.Y., il y a neuf ans. Il dit que ses 10 maisons solaires, bâties selon le même principe que celles de M. Sicotte, coûtent environ $100 par année de chauffage.

Ces maisons ont également été construites commercialement, sans subvention du gouvernement, dit M. Nicholson. "On est porté à faire plus attention, quand c'est son propre argent."

La dernière maison construite, Solar 10, mesure 1,200 pieds carrés; elle comporte deux chambres à coucher, sur deux acres de terrain, et s'est vendue $45,000. M. Nicholson explique que ses maisons sont bâties avec des matériaux produits sur place, sauf pour le plastique renforcé avec lequel on fabrique les capteurs de soleil.

"Presque tous les matériaux nécessaires pour une maison solaire peuvent être obtenus à la quincaillerie et chez un marchand de matériaux de chauffage et de plomberie." Il estime que l'équipement solaire ajoute environ 10 pour cent au coût d'une maison ordinaire, mais de cela on peut déduire le coût d'un système de chauffage conventionnel.

Une des maisons a des collecteurs solaires sur un mur vertical exposé au sud. Ceci élimine le problème de la neige et de la glace. Bien que ce mur capte moins de lumière solaire directe, il en recueille davantage par réflexion sur la neige.

M. Nicholson a également conçu l'équipement solaire pour une maison de 32 logements qu'on projette de construire à Charlottetown, I.-P.-E. Ce projet est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ile du P.-E., qui y ont investi $6 millions. La construction doit commencer au début du printemps.

M. Nicholson donne des causeries aux entrepreneurs en construction, aux universités et aux collèges communautaires, afin de renseigner le public sur le chauffage solaire et l'isolation.

"J'ai vu des milliers de maisons qui se sont construites, au cours des quelques derniers mois, et qui sont exactement comme ce qu'on construisait il y a 20 ans, dit-il. Les gens qui les achètent sont pris pendant des années avec ces maisons qui coûtent des sommes folles à chauffer. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond".

Le Conseil national de recherches subventionne présentement 22 des quelque 50 manufacturiers d'équipement solaire au Canada. Le coordinateur du programme, M. Mark Chappell, dit que cette aide a en partie pour but "d'empêcher les multinationales américaines de s'emparer du marché".

Cependant, M. Nicholson dit qu'une partie de cet argent est gaspillé. "Le gouvernement fédéral continue à dépenser de l'argent pour l'étude de projets que les compagnies américaines ont déjà réalisés".

Le gouvernement fédéral a contribué $39,000 en vue d'installer des collecteurs solaires dans 12 appartements contenus dans deux maisons victoriennes restaurées, dans le centre de Montréal.

Les promoteurs Erik Vilnis et Michel Lespérance ont dit qu'ils limitaient l'expériences au chauffage de l'eau, parce que cela était plus justifiable, du point de vue économique, et aussi parce que les toits des vieilles maisons n'offrent pas assez d'espace pour mettre plus que les 20 collecteurs solaires requis.

Transport scolaire

Reprise des négociations à Sept-Îles

par Gilles Ouellet

SEPT-ILES — Le ministère du Travail n'a pas encore donné suite à la requête formulée la semaine dernière par la Commission scolaire de Sept-Iles, qui demande la nomination d'un médiateur spécial dans le conflit qui paralyse depuis plus de cinq semaines le transport scolaire à Sept-Iles et à Port-Cartier.

Par contre, les négociations devraient reprendre demain, à Sept-Iles, en présence du conciliateur, M. François Guérin.

Les 65 chauffeurs d'autobus et mécaniciens du transporteur TESI Saguenay (1974) Ltée, membres de l'unité locale 767 de l'Association internationale des machinistes, ont déclenché la grève le 16 janvier pour protester contre la lenteur des négociations dans le renouvellement de leur convention collective de travail.

Après plusieurs séances de négociations, plus de la moitié des clauses de la prochaine convention sont paraphées. À l'heure actuelle, l'application de la clause d'ancienneté constituerait le principal point en litige.

Depuis le début de cette grève, les autorités des commissions scolaires locales concernées et de la Régionale du Golfe ont tenu à garder les écoles ouvertes pour les quelque 7,500 étudiants de la région, et ont fortement encouragé les parents à prendre en charge le transport de leurs enfants.

Et depuis le 6 février, la Régionale du Golfe verse une allocation d'aide à la pension ou au transport de $6 par jour par élève pour les étudiants demeurant à 20 milles et plus de leur école. On estime que cette allocation représente une dépense d'environ $7,000 par semaine.

M. Louis-Ange Santerre, président de la Commission scolaire locale de Sept-Iles et président du Conseil des commissaires à la Régionale du Golfe, a affirmé que cette grève perturbe le système scolaire et que certaines classes fonctionnent avec 25% d'absences.

Par ailleurs, malgré la grève de ses chauffeurs, la compagnie continue d'assurer quotidiennement le service interurbain entre les villes de Sept-Iles, Port-Cartier, Baie-Comeau et Hauterive, soit un trajet de 150 milles, avec l'aide des cadres de l'entreprise et même du président de la compagnie, M. Raymond-Marie Tremblay.



Les dauphins victimes de la pêche au thon

NEW YORK (AFP) — Le massacre des dauphins et des marsouins par les pêcheurs de thon, provoque aux Etats-Unis un mouvement de protestation d'ampleur nationale que le gouvernement ne peut plus ignorer.

Plusieurs organisations américaines pour la protection des animaux marins ont lancé une vaste campagne pour mobiliser l'opinion publique et forcer l'administration Carter à renforcer la législation actuelle sur la protection des cétacés.

Plus de 100,000 dauphins sont tués chaque année involontairement par les pêcheurs de thon américains depuis que ces derniers utilisent des filets en nylon particulièrement résistants. Pour une raison inconnue, les bancs de thon ont l'habitude de nager en dessous de groupes de marsouins et de dauphins qui se trouvent ainsi prisonniers, lorsque les thoniers remontent leurs filets. Un grand nombre d'entre eux périssent à chacune de ces opérations.

Officiellement les mammifères marins sont protégés aux Etats-Unis par une loi de 1972, (The Marine Mammal Protection Act), qui interdit leur capture sauf dans des cas exceptionnels, comme celui des esquimaux, autorisés à pêcher des cétacés nécessaires à leur survie.

NEW YORK — Des organisations aussi sérieuses que la "Cousteau Society" à New York, fondée par le célèbre océanographe français du même nom, "Save The Dolphins" à San Francisco et "The Humane Society Of The United States" à Washington, ont invité leurs membres à écrire à leurs représentants au Congrès, pour exiger que la loi de 1972 soit réellement appliquée.

Certaines de ces organisations ont même demandé aux ménagères américaines de ne plus acheter de boîtes de thon, tant que l'industrie de la pêche n'aura pas trouvé le moyen d'épargner les dauphins.

Devant ces pressions, le secrétariat au Commerce a décidé au début de l'année dernière de limiter à 59,000, le nombre de dauphins et marsouins que les 140 thoniers seront autorisés à tuer accidentellement lors de la pêche.

Cette décision a aussitôt provoqué une tempête de protestations dans l'industrie de la pêche. Estimant que les mesures gouvernementales sont impossibles à respecter, des flottilles de pêche ont menacé d'immatriculer leurs thoniers à l'étranger.

NEW YORK — Le président Carter est intervenu dans ce conflit et a demandé au congrès d'assouplir la réglementation. De même Mme Junatia Kreps, secrétaire au Commerce, a été amenée à préciser que les pêcheurs de thon américains qui tueraient par accident quelques cétacés, ne seront pas pénalisés.

L'ampleur du mouvement pour la protection des dauphins correspond à un engouement du public américain pour cet extraordinaire animal dont l'intelligence et les acrobaties emerveillent enfants et adultes, dans les parcs de loisirs de Floride et de Californie.

Déjà au mois de décembre le public américain avait été choqué par les révélations d'un ancien chercheur de la Marine américaine qui avait accusé la CIA (service de renseignements) d'entraîner des dauphins à des missions-suicide.

Selon ce savant, les États-Unis auraient même vendu plusieurs de ces mammifères "militaires", entraînés à tuer des plongeurs et à transporter des armes sous-marines redoutables, à des pays d'Amérique latine.

NEW YORk — En dénonçant l'utilisation de dauphins à des fins militaires, ce même chercheur a attiré l'attention des Américains sur la nécessité de protéger un animal aussi doué. Le Dr. John Lilly, grand expert américain de l'étude des cétacés, est convaincu de son côté qu'il sera un jour possible à l'homme de dialoguer avec un dauphin, grâce à des ordinateurs portatifs, capables de traduire le langage humain à la vitesse des fréquences ultrasoniques utilisées par cet animal.

Dans son livre sur les dauphins, Jacques-Uves Cousteau fait remarquer pour sa part, qu'il a fallu 60,000 ans pour faire du chien ce qu'il est aujourd'hui. Pourquoi le dauphin ne serait-il pas lui aussi un jour le meilleur compagnon de l'homme?

Héritage Canada révise ses priorités

par James Nelson

OTTAWA (PC) — Héritage Canada en est venu à la conclusion qu'il est plus économique et plus revalorisant pour les centres-villes de restaurer les édifices historiques, que de les démolir en les remplaçant par des tours d'habitations ou des immeubles à bureaux.

Cet organisme national, fondé il y a cinq ans avec une dotation de $12 millions du gouvernement fédéral, célébrera son anniversaire, au printemps, par une révision de ses priorités.

Au tout début, Héritage Canada se consacrait principalement à assurer une protection légale, aux niveaux fédéral, provincial et municipal, aux immeubles historiques et aux sites dignes d'être préservés.

Aujourd'hui, dans la plupart des provinces, dont c'est d'ailleurs la responsabilité, dit M. R.A.J. Phillips, directeur administratif d'Héritage Canada, on a adopté des lois pour la protection des lieux historiques. Au cours d'une interview, M. Phillips a déclaré que cet organisme veut avant tout promouvoir les projets de conservation, en suscitant l'appui des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que celui de nombreuses agences bénévoles, formées d'hommes d'affaires et de citoyens ordinaires.

À Charlottetown, les travaux sont suffisamment avancés, entre le port et l'historique immeuble de l'ancien Parlement provincial, pour prouver que la restauration peut rapporter des dividendes.

Des travaux similaires sont prévus pour St-Jean, Terre-Neuve; ils engloberont les rues Water et Duckworth, et le quartier adjacent qui va du front de mer à la vieille cathédrale anglicane. Héritage Canada a acquis 10 propriétés dans le quartier.

Les dirigeants de la fondation sont convaincus que l'argent dépensé sur les vieux édifices attirera plus de touristes, rapportera des revenus fiscaux plus élevés aux municipalités, et coûtera moins cher aux contribuables municipaux que si on démolissait les vieilles bâtisses pour en construire des neuves à leur place.

"Le succès remporté par les travaux de restauration dans d'autres villes prouve que ces vieux édifices attirent grandement les touristes", dit-on dans une étude effectuée sur les travaux de St-Jean.

Les touristes ont toujours été attirés à Terre-Neuve par la pêche et la chasse, excellentes dans cette province. Mais une étude effectuée en 1974 sur le tourisme canadien a révélé que la pêche ne représente que 15% des revenus touristiques, par comparaison avec 29% représentés par les sites culturels ou historiques.

La ville de Québec, riche en édifices et sites historiques, dont plusieurs ont été récemment restaurés grâce à des subventions fédérales, estime que plus de 35% des revenus du tourisme proviennent des attractions touristiques et culturelles.

Mais ce qui est peut-être le plus important, du point de vue pratique, c'est que la restauration des édifices déjà existants coûte souvent moins cher que la construction de nouveaux immeubles. En réparant les vieux immeubles, on crée des revenus municipaux supplémentaires, sans augmenter considérablement le coût des services municipaux, comme par exemple les égouts et autres services requis par la construction de tours d'appartements et de bureaux.

M. Phillips, cependant, est surtout intéressé par l'amélioration de la qualité de la vie qui accompagne la préservation des vieux édifices. Ces édifices, qu'on préserve de la décrépitude, assurent un environnement plus sain et plus agréable à l'oeil.

M. Phillips dit qu'au cours des cinq années depuis la fondation d'Héritage Canada, une nouvelle race d'entrepreneurs en immobilier a surgi, qui représente davantage l'intérêt local que ne peuvent le faire les grands conglomérats nationaux ou multinationaux.

Ces nouveaux entrepreneurs n'ont pas à leur disposition les énormes sommes qu'il faut pour démolir un pâté de maisons et le remplacer, en deux ou trois ans, par une énorme gratte-ciel. La reconstruction des vieux édifices demande moins de capitaux; elle dérange moins l'entourage immédiat et assure au nouvel entrepreneur un rendement plus rapide en son investissement.

Héritage Canada a un revenu annuel d'environ $1.3 million provenant de sa dotation fédérale, en plus d'autres revenus qui portent ses revenus globaux à environ $1.4 million par année.

Cette somme ne permet pas à l'organisation d'investir considérablement dans aucun projet spécifique, mais elle sert habituellement à préparer des projets, en collaboration avec les gouvernements municipaux ou provinciaux. Ainsi, elle a placé $400,000 dans deux immeubles faisant partie du projet de Charlottetown; un de ces immeubles a été reconstruit et est maintenant loué avec profit.

Au cours de l'année qui vient, a expliqué M. Phillips, Héritage Canada va essayer d'augmenter le nombre de ses membres, qui est actuellement de 10,000 environ. Ce nombre, dit M. Phillips, est pitoyablement faible si on le compare au Scottish National Trust qui compte 1.5% de la population d'Écosse parmi ses membres.

Héritage Canada fixe le prix d'une carte de membre à $7 par famille ou $5 par individu. En échange, les membres reçoivent souvent des publications, et ont une voix dans les assemblées annuelles de l'organisation.

Cependant, en plus des membres individuels, environ 125 organisations font partie d'Héritage Canada, qui a agi comme catalyseur pour divers organismes désireux de travailler à la conservation de l'héritage national.

La fondation, jusqu'à maintenant, s'est surtout préoccupée de propriétés urbaines, mais son mandat couvre également la préservation des sites naturels en milieu rural. M. Phillips dit que la raison pour laquelle Héritage Canada a surtout travaillé à la restauration des édifices urbains, c'est que ceux-ci sont davantage menacés de destruction ou de décrépitude.

LE DEVOIR Cahier 2 Montréal, mardi 21 février 1978

17

Atherton tentera d'amener Hussein à participer

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Une déclaration de principes acceptable pour l'Egypte et Israël: tel est le but que la diplomatie américaine s'efforce d'atteindre. Ainsi, M. Alfred Atherton, secrétaire d'état adjoint américain, arrivé hier à Jérusalem, va reprendre sa navette entre l'Egypte et Israël pour faciliter la reprise du dialogue interrompu entre les deux pays depuis le 19 janvier.

Le département d'Etat a d'ailleurs annoncé hier que le président Carter compte nommer M. Atherton au poste d'ambassadeur itinérant spécialement chargé des négociations de paix au Proche-Orient. Son poste actuel sera confié par le président Carter à M. Harold Saunders, directeur du bureau de la recherche et des renseignements au département d'Etat.

A son arrivée à l'aéroport Ben Gourion à Lod, M. Atherton a souligné l'importance que les Etats-Unis attachent à la poursuite des négociations. "Je pense, a-t-il ajouté, que nous avons fait quelque progrès, et nous devons continuer ce processus, mais je ne saurais vous dire combien de temps cela prendra".

En réponse à une question, M. Atherton a noté que "l'un des objectifs des prochaines conversations serait d'élargir la négociation, en donnant, par la déclaration de principes, une base permettant l'entrée en jeu d'autres parties, à commencer par la Jordanie".

Selon le ministère des Affaires étrangères israélien, M. Atherton s'efforcera de convaincre la Jordanie de participer aux négociations. M. Moshe Dayan, le chef de la diplomatie israélienne estime que "l'absence des Jordaniens constitue l'obstacle au progrès des négociations". A en croire le Jerusalem Post, les Israéliens ne sont pas "trop optimistes". Ce journal note que le président Sadate semble s'en tenir à la "formule Carter" élaborée à Assouan le 4 janvier dernier.

Or, celle-ci précise que les Palestiniens doivent "participer à la détermination de leur avenir" (ce qu'Israël accepte), mais invoque également le respect des "droits légitimes des Palestiniens", ce que les Israéliens rejettent, car à leurs yeux cela signifie l'autodétermination pour les Arabes.

Quant à la question des implantations israéliennes dans les territoires, le cabinet israélien semble divisé. Cinq heures et demie de discussions n'ont pas permis hier, au gouvernement, de terminer son débat à ce sujet. Selon la radio d'Etat, un âpre débat s'est engagé entre le général Weizman (Défense), partisan d'un arrêt des implantations pendant les négociations, alors qu'Ariel Sharon, ministre de l'Agriculture, président de la commission d'implantation, souhaite qu'on les poursuive, avec, croit-on savoir, l'appui de M. Moshe Dayan. Le premier ministre Begin avait déjà déclaré dimanche à la radiotélévision américaine que les implantations du Sinaï et de la rive occidentale du Jourdain sont "conformes au droit international".

Le différend entre les deux ministres sur cette question s'est aggravé ces dernières semaines. Le principal point de friction porte sur la question de savoir quel ministre a autorité sur ces colonies.

Il est reproché à M. Sharon d'avoir fait appel à des bulldozers au début de l'année pour agrandir les colonies déjà implantées. Ces engins spectaculaires ont frappé les imaginations et provoqué une controverse qui a contribué à la rupture des négociations politiques entre Israël et l'Egypte à Jérusalem. La semaine dernière, M. Weizman aurait donné l'ordre aux services concernés de laisser désormais les bulldozers au garage.

Par ailleurs, la délégation égyptienne s'est retirée hier de la séance d'ouverture du conseil des ministres de l'OUA après que le colonel Mouammar Khaddafi eut critiqué l'Egypte.

Le chef de l'État libyen a rappelé que l'an dernier lors du sommet afro-arabe du Caire, il avait été convenu de boycotter Israël et l'Afrique du Sud économiquement.

"Malheureusement le gouvernement égyptien ne s'est pas conformé au boycottage, et Israël a pu ainsi avoir accès au canal de Suez," a dit le colonel Khaddafi.

C'est à ce stade du discours que la délégation égyptienne, dirigée par l'ambassadeur en Tanzanie, M. Ahmed Hatata, a quitté la salle de conférence.

La Libye est l'un des pays du front de la fermeté aux récentes initiatives du chef de l'État égyptien au Proche-Orient.

Enfin le président Hafez Assad a été accueilli hier à son arrivée à Moscou pour une visite officielle de trois jours par les plus hauts dignitaires soviétiques. À leur tête se trouvaient le président Leonid Brejnev et le président du conseil Alexei Kossyguine.

Les conversations qu'aura le chef de l'État syrien avec ses hôtes seront centrées sur le renforcement des relations syro-soviétiques et "leur lutte commune contre les visées impérialistes dans les territoires arabes", a indiqué le ministre syrien de l'Information, M. Ahmed Iskander, qui accompagne le président Assad.

Le président Assad est le dernier en date des dirigeants du front de la fermeté à se rendre à Moscou. Il y a été précédé notamment par le commandant Abdel Salam Jalloud, numéro deux libyen, qui a achevé vendredi ses entretiens avec les dirigeants soviétiques. Ceux-ci ont salué à l'occasion de sa visite la formation du front de la résistance dans laquelle le président du conseil soviétique, M. Alexei Kossygine voit "un important pas politique pour prévenir les conséquences dangereuses de la politique capitularde de Sadate".

De source diplomatique occidentale, on note que l'URSS paraît avoir une confiance grandissante dans l'échec de la politique égyptienne, mais paraît encore hésitante sur les initiatives à prendre pour réaffirmer son influence au Proche-Orient comme l'y ont invité les participants au sommet du Front de la fermeté à Alger.

L'URSS et le Front sont d'accord pour s'opposer à la politique du Caire mais divergent quant aux moyens d'aboutir à un règlement au Proche-Orient. L'URSS, suivie en cela par la Syrie, est toujours favorable à la reprise de la conférence de Genève, tandis que l'Algérie, la Libye et le Sud-Yemen n'y sont pas favorables.

Pour contrer l'offensive éthiopienne en Ogaden

Les Somalis passent à la guérilla

MOGADISCIO (Reuter) — Les forces somalies ont lancé des opérations de guérilla dans la ville industrielle de Dire Daoua, l'un des bastions éthiopiens dans l'Ogaden et site d'une importante base aérienne, a déclaré hier à Mogadiscio le secrétaire général adjoint du Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO), M. Ardinasir Sheik Adan.

"Les attaques ont eu lieu ces trois ou quatre derniers jours", a-t-il dit aux journalistes. Les maquisards du Front ont pénétré les défenses éthiopiennes et attaqué des militaires et d'autres cibles, a-t-il précisé.

Selon M. Abdinasir, la contre-offensive éthiopienne à l'est de Dire Daoua et à partir de la citadelle millénaire de Harrar vers le sud, lancée fin janvier, a été stoppée. "Nos hommes sont maintenant en train de repousser l'ennemi vers Dire Daoua, le long de la voie ferrée Addis Abeba-Djibouti. Les attaques contre la ville ont été lancées de toutes les positions autour. Nos hommes sont embusqués dans les montagnes au sud et à l'ouest de Dire Daoua".

Les journalistes qui ont été conduits dans les montagnes Ahmar, au nord du désert de l'Ogaden, durant le week-end, ont pu voir des positions somalies à 20 km à l'est d'Harrar, sur un promontoire dominant Fiyambiro. La localité elle-même est déserte. Les forces ennemies se font face, de part et d'autre, sur des collines. Mais la guerre de l'Ogaden, qui est concentrée dans les montagnes d'Ahmar et autour connaît actuellement un calme relatif.

Dans le secteur de Fiyambiro comme dans celui de Babile, sur la route Harrar-Jijiga, à une dizaine de kilomètres plus au sud, où sont concentrées d'importantes forces, il semble qu'aucune opération d'envergure n'est en cours.

Les raids aériens éthiopiens, extrêmement nombreux depuis fin janvier, ont cessé ces derniers jours, indiquent les dirigeants du FLSO. Prié d'expliquer les raisons de cette accalmie dans les combats, M. Abdinasir a déclaré: "Les Éthiopiens, avec les Cubains, les russes et leurs autres alliés, ont lancé une contre-attaque. Nous les avons arrêtés. Ils ne peuvent pas avancer d'un centimètre de plus".

La tactique du Front, dont les forces ont reçu le renfort officiel des troupes gouvernementales somaliennes, est de recourir à la guérilla pour repousser les Éthiopiens dans les villes. "C'est la guerre de guérilla contre la guerre conventionnelle", commente le secrétaire général adjoint du FLSO.

Dans les milieux diplomatiques de Mogadiscio, on estime que l'avance éthiopienne marque le pas en partie parce qu'elle s'est heurtée à une résistance beaucoup plus vive que prévue et en partie parce que les troupes éthiopiennes ont besoin d'un temps d'arrêt pour se regrouper, et acheminer carburant et munitions sur le front pour leurs unités hautement mécanisées.

M. Abdinasir souligne de son côté que cette région montagneuse et caillouteuse est un cauchemar pour un commandant de blindés et qu'il est difficile aux avions à réaction de bien localiser leurs cibles. C'est en revanche un terrain idéal pour les maquisards somalis qui connaissent la région et qui ont le soutien de la population locale, dit-il.

On estime que les Éthiopiens et leurs conseillers cubains et soviétiques pourraient attendre la fin de la saison des pluies, à la fin du printemps, pour reprendre l'offensive.

Pour sa part, l'ambassade d'Éthiopie à Londres a publié hier un communiqué démentant les déclarations somaliennes selon lesquelles la contre-offensive menée par l'Éthiopie a été stoppée par les forces somalies.

Le gouvernement d'Addis Abeba "rejette totalement les allégations du régime Siad Barré en perdition. Les forces éthipiennes progressent à un rythme considérable dans toutes les directions, alors que l'on peut assister à une résistance désespérée de la part des forces d'invasion", déclare le communiqué de l'ambassade.

Il accuse par ailleurs la Somalie d'enrôler les femmes et les enfants pour renforcer ses "troupes d'invasion" et déclare que cela "illustre les tentatives frénétiques pour accomplir l'impossible aux dépens des vies des masses opprimées de Somalie".

CLASSEURS USAGÉS
SURPLUS DU GOUVERNEMENT
2 et 4 tiroirs - Grandeur légale
* OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI *
FUTURIC DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC
1401 ouest, rue Legendre, Montréal, P.Q. Tél.: 381-8861

Désaccord Smith-modérés sur le partage du pouvoir

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — De sérieux désaccords ont surgi hier entre le premier ministre Ian Smith et ses interlocuteurs nationalistes sur la répartition des pouvoirs au sein d'une future administration à majorité africaine à Salisbury.

Les trois dirigeants nationalistes participant aux négociations — l'évêque Abel Muzoreva, le pasteur Ndbaningi Sithole et le chef Jeremiah Chirau — ont rejeté les demandes de M. Smith en vue d'une représentation paritaire des Blancs et des Noirs au futur gouvernement, et ont mis en doute la sincérité du dessein de M. Smith de remettre les pouvoirs aux mains de la majorité.

De source proche des pourparlers, on précise que le premier ministre rhodésien, tout en protestant de sa sincérité, a souligné qu'il importait de protéger l'électorat blanc de changements trop abrupts.

Les dirigeants nationalistes insistent sur une représentation africaine de 75 pour cent, aussi bien au conseil d'État, instance la plus haute de la future administration, qu'au conseil des ministres.

Ils demandent que le conseil d'État soit composé des chefs des quatre parties, et présidé par une personnalité indépendante, venant peut-être de l'extérieur, choisie par le conseil.

Mais M. Smith a proposé que ce conseil soit composé des trois dirigeants nationalistes et de trois Européens, et qu'il soit présidé par lui-même.

Les nationalistes proposent que chaque partie soit représentée par quatre à six personnalités au conseil des ministres, alors que M. Smith tient à une représentation paritaire.

Les nationalistes désirent que l'actuel Parlement, dominé par les Blancs, soit suspendu jusqu'à l'entrée en fonction d'un Parlement à majorité africaine, et qu'il ne soit convoqué que pour adopter les lois qui seraient mises en oeuvre par l'administration intérimaire. M. Smith s'est déclaré d'accord sur ce point. Les négociations constitutionnelles se poursuivent aujourd'hui.

L'ensemble du problème rhodésien a fait l'objet, d'autre part, d'une "sérieuse discussion" entre le révérend Ndabadingi Sithole, l'un des participants au "réglement interne" de Salisbury, et le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen.

Cette entrevue qui a duré deux heures et demie se poursuivra aujourd'hui, a indiqué un porte-parole britannique.

Tallier
Venez choisir votre p'tit bonheur à 4 roues
Parmi les HONDA CIVIC CVCC FAMILIALE et ACCORD
Au pont de Cartierville 12435 boul. Laurentien 337-2330
Repentigny 597 est, Notre-Dame 581-7571



LA COLLECTION DE TRAVERTIN DU CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI!
De pierre de travertin, de verre et d'acier, découvrez l'esthétique de ce concept que vous offre le Château d'Aujourd'hui. Ensemble de salle à dîner, tables, piédestaux, socles et jardinières, des éléments mobiliers qui seront là, toujours, inaltérables. La collection de travertin du Château d'Aujourd'hui, si vous désirez faire entrer l'équilibre dans votre environnement.
Château d'aujourd'hui
Les boutiques du Château d'Aujourd'hui:
• 6370, rue St-Hubert, Montréal
• 6375, rue St-Hubert, Montréal
• 1125, boul. St-Martin, Laval
• Complexe Desjardins, Montréal (Angle Ste-Catherine et Jeanne-Mance)
Tél.: (514) 382-4710
L'AUTHENTIQUE

expositions

Jasper Johns et compagnie...

par
Jean-Claude Leblond

Le temps est si doux, le soleil si beau en ce mois de février qu'on résiste mal à l'envie de quitter le bureau et de se promener rue Saint-Denis. Chemin faisant, on visite deux expositions qui possèdent quelque intérêt. À la Galerie B, juste en face du Carré Saint-Louis, on peut voir un ouvrage, texte et gravures réalisé conjointement par Samuel Beckett et Jasper Johns, le célèbre peintre des drapeaux américains.

Édité en anglais et en français, le texte dont la lecture de quelques lignes au hasard évoque un univers sordide et perdu comme un segment de droite dans l'espace, possède, dans les gravures de Johns, ce même équivalent d'alvéoles qui se regroupent, puis éclatent en atomes qui vont nulle part et viennent de partout. Un étrange flottement émane de ces oeuvres, qui ne reposent sur rien et se présentent, comme le texte, sans autre justification que leur existence. L'oeuvre originale comprend cinq textes de Beckett et 33 gravures de Johns. L'édition française date de 1972 et a été tirée à 250 exemplaires.

Cet art de l'absolu possède cependant son pendant narratif chez Neuri Abaç à la Galerie Saint-Denis. Ce peintre turc né à Istanbul en 1926 a troqué une violence déchaînée qu'on observe dans ses quelques dessins pour une peinture bonbon en bleu et rose qui raconte d'une manière dont nous n'avons plus l'habitude, les aventures de Karagöz, héros de légende turc. On a l'impression d'une peinture naïve dans la forme des personnages et les yeux à la manière d'Arthur Villeneuve. Pourtant, le pivot de chaque oeuvre, et c'est là l'intérêt, reste la narration que l'art d'Occident a délaissée à peu près totalement depuis la Renaissance.

Samuel Beckett et Jasper Johns à la Galerie B, 3611, rue Saint-Denis et Neuri Abaç à la Galerie Saint-Denis, 3772, rue Saint-Denis. Les deux expositions se terminent le 25 février.

la boîte à échos

Le guitariste Robert Lemieux sera l'invité de la série **Intermezzo**, mercredi à 17 h 30. Au programme des oeuvres de Frescobaldi, Sanz, Bach, Weiss, Ponce et Duarte. L'entrée est de $2.25. Le tout aura lieu au Théâtre Maisonneuve.



Le centre culturel de l'Université de Sherbrooke présentera le tour de chant de Jim Corcoran et de Bertrand Gosselin le mercredi 1er mars à la Salle Maurice O'Bready.

Professeur invité par la Faculté de musique de l'Université de Montréal pour le trimestre d'hiver, le compositeur yougoslave Milko Kelemen participera à plusieurs tables-rondes et conférences organisées par la Faculté de Musique. Les cours d'analyse de musique contemporaine commencent aujourd'hui et se poursuivront jusqu'au 22 mars. L'entrée est libre.

chronique des ondes

Le petit air des "r"

par Gilles Constantineau

"Effet d'entraînement": je connais peu de formules-clé aussi efficaces que celle-ci. Avec sa petite allure de jargon sociologique, on prétend lui faire expliquer de nombreux phénomènes d'écoute, particulièrement à la télévision, alors qu'en réalité elle traduit simplement l'état d'avachissement et de délabrement intellectuel dans lequel se laisse souvent sombrer le téléspectateur, devant son écran — ce qui lui fait laisser son récepteur branché sur un même canal des journées de temps, sans égard au programme.

C'est pourtant sous ce même "effet", c'est-à-dire à la suite des *Nouveaux tannants*, que je me suis trouvé à plusieurs reprises, ces temps derniers, à contempler l'un des spectacles les plus courus de Télé-Métropole: *Parle, parle, jase, jase*, et à observer attentivement son animateur, M. Réal Giguère.

M. Giguère est indéniablement intelligent. Très intelligent. Il a un charme personnel incontestable, même s'il l'utilise très souvent très mal. Et il est assez bien informé pour se tirer convenablement d'affaires avec tous les genres d'invités qu'on lui propose, et Dieu sait si l'éventail en est large. Je me pose donc la question suivante: comment se fait-il que le show de M. Giguère reste quand même exécrable aux yeux de bien des gens? Réponse immédiate: c'est qu'il leur déplaît d'abord à l'oreille.

M. Giguère est en effet de ceux, nombreux, qu'ils soient simples speakers ou grands animateurs, qui ne peuvent parler au micro sans faire vibrer tous les *r*, comme si c'était là le signe d'une maîtrise consommée de la parlote.

Je suppose qu'ils ont été formés à je ne sais quelles écoles qui prétendaient leur corriger ou leur "placer" la voix. Ou peut-être se sont-ils eux-mêmes "recyclés" la prononciation. Peu importe. Le fait est que dans sa *Prononciation française d'aujourd'hui*, le célèbre Louis-Philippe Kammans leur donne raison, en principe. "Le *r* actuel, écrit-il, est appelé dorsal ou parisien. Il s'oppose à l'ancien *r roulé* (à la pointe de la langue, derrière les alvéoles des incisives supérieures), qu'on entend encore dans les provinces... et qui est considéré comme incorrect aujourd'hui."

Mais comme le dit un proverbe américain, il est facile de sortir quelqu'un du Texas, mais il est impossible de sortir le Texas de quelqu'un. On ne s'urbanise donc pas ainsi la langue du jour au lendemain, quand celle-ci se promène à travers champs depuis des siècles.

À propos du "r parisien", M. Kammans ajoute que "le dos de la langue se soulève et vibre au moment où la colonne d'air passe entre elle et le palais. Ce point d'articulation n'est pas fixe, mais plus ou moins avancé ou reculé, selon la voyelle qui accompagne le *r*."

Voilà. M. Giguère n'a que rarement le point d'articulation à la bonne place. C'est si vrai, qu'on a l'impression parfois qu'il le "recule" au point de s'étouffer, et que souvent ses *r* tendent à disparaître. Ce sont les voyelles qui en souffrent, le *a* en particulier, qui va dans toutes les directions, du bec-de-canard proche du *ɛɛɛ*, jusqu'au cul-de-poule proche du *ɔɔɔ* coiffé de multiples accents circonflexes.

Ces variations auxquelles s'abandonne M. Giguère ne lui sont pas exclusives. On notera que le lecteur attitré du Téléjournal de Radio-Canada, M. Normand Harvey, se livre aux même caprice de prononciation; de façon moins marquée, certes, mais souvent bien peu agréable quand même.

De façon analogue, plusieurs speakers d'autre part absolument charmants semblent si ardemment désireux de faire vibrer leurs *r* "à la parisienne", qu'ils les font presque ronronner, au point de laisser carrément tomber les voyelles. Ainsi entendait-on, il y a deux jours, l'affable Gaétan Montreuil annoncer à la radio une émission où on allait traiter de *littératurrr'*: il y eut un tel courant d'air, que le *e* final fut emporté. Cela vous avait une petite intonation allemande...

De même, l'excellent speaker "sports" Pierre Dufault se laisse souvent prendre à la survibration des *r*, au beau milieu d'un bulletin. Ça fait en fin de compte très peu professionnel, et ça ne fait pas élégant du tout, quoi qu'on en pense. Et quoi qu'en pense entre autres Pierre Bourgault, qui fut lui aussi formé, du temps de sa jeunesse, aux micros de Radio-Canada, et qu'on entendait, voici un peu plus d'une semaine, sous les auspices de *La vie quotidienne*, faire ronfler toutes ses voyelles avec d'innombrables et inutiles accents circonflexes.

Il est pourtant bien d'autres annonceurs dont la prononciation ne cherche pas à faire "parisien", et dont la langue est à la fois magnifiquement belle et magnifiquement simple, et relevée de fines herbes cueillies dans les champs dont je parlait plus haut. Je pense en particulier à celle de Joël LeBigot, qui anime *CBF Bonjour* tous les matins, sans un *r* de trop.

Autre question: cette anomalie se corrige-t-elle?

échos

L'école des **Beaux-Arts de Banff** dans les Rocheuses qui présente depuis 1950 des cours de danse a retenu pour l'été 1978 (du 3 juillet au 11 août) les services du maître de ballet Heinz Manniegel actuellement chorégraphe et maître de ballet pour le Ballet national des Pays-Bas. Au cours de sa carrière M. Manniegel a travaillé avec Cranko, Balanchine, Nureyev, Van Manen et Béjart. La classe qu'il dirigera à Banff en ballet, pointes, répertoire et pas-de-deux est ouverte à un nombre limité d'étudiants de niveau avancé et professionnel. Des auditions se tiendront à cet effet du 19 au 23 mars. Côté jazz, Peter George, de Montréal, dirigera des ateliers de pas-de-deux avec un assistant, David Smith. Les étudiants intéressés doivent écrire au Registraire, Banff Centre, C.P. 1020, Banff, Alberta TOL OCO avant le 28 février afin d'obtenir des détails sur les auditions qui suivront. Téléphone: (403) 762-3391.

LA PLACE DU COMPLEXE DESJARDINS
accueille
LES GRANDS BALLETS CANADIENS
à l'occasion de leur 20e anniversaire



le 23 février
13h L'évolution de la danse
21h-Concerto Barocco
de George Balanchine
sur une musique de Bach
LA SCOUINE
de Fernand Nault
musique originale de
Dominique Tremblay
entrée libre
le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville

75 SAISON
CE SOIR
Orchestre symphonique de Québec
CONCERT
GRANDE MUSIQUE
le mardi 21 février, à 20h30



MARIO BERNARDI, chef d'orchestre



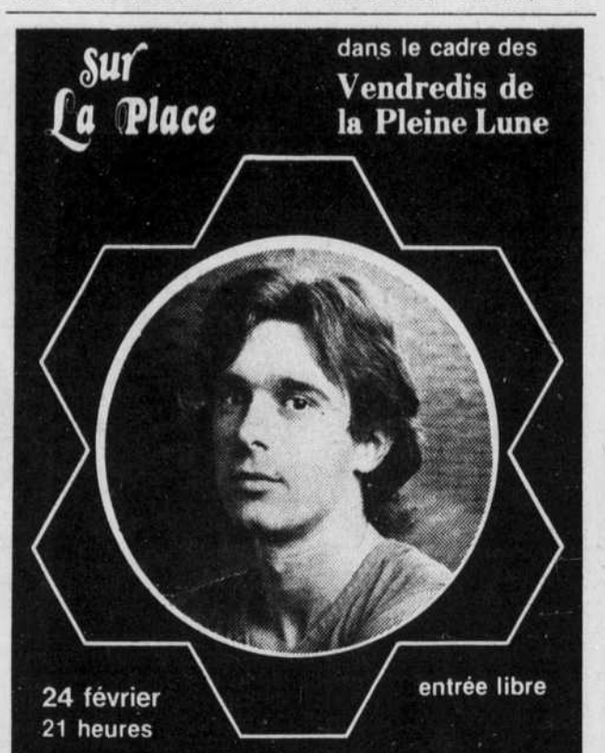
ALLAN MONK, baryton

AU PROGRAMME

HAYDN	Symphonie no 104
MAHLER	Les Chants du Voyageur
BRITTEN	Quatre Interludes
STRAWINSKY	L'Oiseau de feu

GRAND THÉÂTRE DE QUEBEC
SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 843-8131

Sur La Place
dans le cadre des Vendredis de la Pleine Lune



24 février
21 heures
entrée libre
ZACHARY RICHARD



Orchestre symphonique de Montréal

Grands Concerts



Gabrielle Lavigne

21, 22 février
Chef d'orchestre **James** Conlon
Soliste **Gabrielle** Lavigne mezzo-soprano
Beethoven Leonore, ouverture no 3 en do majeur, opus 72A
Morel Boréal
Chausson Poème de l'Amour et de la mer, opus 19
R. Strauss Also sprach Zarathustra, opus 30

Concerts Esso



Colette Boky

26 février
Chef d'orchestre **Boris** Brott
Soliste **Colette** Boky soprano
Rossini L'Italiana in Algeri, ouverture
Delius A Village Romeo and Juliet (Intermezzo: Walk to the Paradise Garden)
Glière Concerto pour soprano léger et orchestre
Dvorak Symphonie no 7 en ré mineur, opus 70

Concerts du Maurier



Janina Fialkowska

28 février, 1er mars
Chef d'orchestre **James** Conlon
Soliste **Janina** Fialkowska pianiste
Wagner Le Vaisseau fantôme, ouverture
*** Chopin** Fantaisie sur des airs polonais, opus 13
*** Szymanowski** Symphonie concertante, opus 60
Dvorak Symphonie no 8 en sol majeur, opus 88

Préludes

Avant les concerts du Maurier, rencontre-conversation sur les oeuvres au programme, dirigée par William Stevens et ses invités.

Piano nobile de la Place des Arts — 19.15 heures. — Entrée $2.00

Commandités par La Baie.

Information générale

Grands Concerts	Salle Wilfrid-Pelletier	Billets: $3.00 à $9.50
Concerts Gala	Mardi et mercredi	Si disponibles
Concerts du Maurier	20 h 30	à 19 heures 100 billets à $2.50
Concerts Esso	Salle Wilfrid-Pelletier Dimanche 14 h 30	Billets: $4.00

* Première exécution à l'O.S.M.

Participez aux dîners symphoniques du Château Champlain.

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

UN SEUL GAG DE 135 MINUTES ... LE FILM LUI-MÊME!
POUR TOUS



"Le chef-d'oeuvre du rire." FRANCE SOIR
Play Time
"Le génie à l'état pur." FIGARO LITTÉRAIRE
un film de JACQUES TATI
SALLE 1
12.50 - 2.55 5.00 - 7.05 - 9.10 -

UN GRAND SUCCÈS!..que dire de plus
POUR TOUS
DEMAIN SERA TROP TARD



VF de "TOMORROW IS TOO LATE"
JAMES WHITMORE • LEE J. COBB • MARINA MALFATTI
RENATO CESTIE • ADOLFO CELI
réalisation: M. GARZIOLI distribution: FRANCE FILM
SALLE 2 2e FILM LE MAESTRO
dem 2.15 - 5.50 - 9.25 - mae 12.40 - 4.10 - 7.45

LE JUGE FAYARD dit "LE SHERIFF"



POUR TOUS
SALLE 3
1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20 -

TAXI
ANNIE GIRARDOT
le Dernier Baiser



POUR TOUS
SALLE 4
12.20 - 2.10 - 4.00 5.50 - 7.40 - 9.35

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.
5 DERNIÈRES SPECTACLE
LA CRITIQUE
DES FRITES, DES FRITES, DES FRITES... le spectacle efficace d'une oeuvre remarquable et orchestré de main experte par Claude Maher.
Adrien Gruslin, *Le Devoir*

des frites, des frites, des frites...
de ARNOLD WESKER
Traduction de Michel Beaulieu
Mise en scène de Claude Maher
Décors et costumes de Michel Demers
Avec: JACQUES GODIN, LIONEL VILLENEUVE, ROGER LEBEL, MICHEL DUMONT, Nadon, égoire, esque, Outier, page, Gaudry, Alain Fournier, ébastien, Legault, Simard, Dumas
PRIX DE LA MEILLEURE PIÈCE "Evening Standard Award" - Londres
SUPPLÉMENTAIRES jusqu'au 25 février
$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE
...ier au 19 février 1978
drôle drôle et choquant!
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

tnm 861 0563
84 ouest, rue ste catherine
dès le 3 fév
comédie de henri kleist
mise en scène jean louis roux
décor
costumes robert prévost
éclairages françois bedard
La Cruche cassée
jean louis roux, guy provost, jean pierre chartrand, guy mignault, marie louise dion, denise morelle, denise proulx, jacques piperni, mireille thibault, evelyn regimbald, raymond cloutier
Moins de 25 ans, plus de 60 ans, billets demi-prix en vente 1/2 hre. avant le spectacle

La Compagnie Jean-Duceppe 1975 INC.
SPECTACLE 4
BILLETS EN VENTE DÈS MAINTENANT
$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE
il n'y a pas de pays sans grand-père
CRÉATION QUÉBECOISE de Roch Carrier
Mise en scène de Albert Millaire
ROGER GARAND, Monique Joly, Benoit Girard, Jacques Galipeau, Alpha Boucher, Vincent Bilodeau, Lisette Guertin, Marcel Gauthier, Jean Ricard, Raymond Legault
Décors: Raymond Corriveau
Costumes: La Gagnon-Choquette
Du 2 mars au 2 avril 1978
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

variétés

Ferland à la PdA, ou le petit roi pris à son propre piège



Un roi insaisissable, éclipsé par sa propre cour...

par Nathalie Petrowski

Qu'on se le dise, le petit roi est revenu parmi nous. A peine descendu de l'avion de Morin Heights, on le retrouve le plus souvent ces temps-ci à la salle Wilfrid Pelletier sous les cumulus du peintre Michel Pellus, dans des costumes créés par Trixi, en compagnie de Nanette Workman à la voix, guitare et piano, de Warren Nichols (le directeur musical de son dernier disque) et d'une équipe très solide de musiciens américains. Le petit roi est revenu, bien décidé à prouver au monde entier ou du moins à la ville de Montréal au grand complet, qu'il est encore tout à fait au-dessus de la situation, maître incontesté de son royaume, entouré d'une cour des plus douées. La seule chose qui échappe au petit roi c'est simplement qu'il est en train de se faire voler le show par sa cour et que s'il ne fait pas davantage attention, il risque d'y perdre son royaume.

Depuis les temps les plus reculés Jean-Pierre Ferland a toujours eu l'intelligence, la science d'esprit de s'entourer de gens talentueux qui abondaient dans sa direction, alimentaient son inspiration et l'aidaient à masquer ou du moins à embellir ses faiblesses et ses lacunes. Cette fois-ci cependant l'équipe est des plus explosives; elle nous distrait du plat de résistance, qui malgré son inébranlable assurance, ne fait plus le poids. Bref, qu'il s'agisse de Nanette au piano interprétant l'une de ses compositions ou du guitariste, lors d'un solo particulièrement bien tourné, Ferland nous apparaît dépassé par les événements. Il personnifie le chansonnier traditionnel qui veut à tout prix être dans le vent, suivre le courant sans jamais en être le précurseur.

Précisons tout de suite que le spectacle est excellent, qu'il est un petit chef-d'oeuvre d'organisation, d'imagination, de planification et d'exécution, qu'on ne s'ennuie pas une seule seconde, qu'on est ébloui par le jeu subtil des éclairages sur le paysage lunaire de Pellus, par la qualité rebondissante du son, par la musicalité du country-rock que nous offre le mini-combo des États-Unis.

Là où les choses se gâtent, c'est qu'à travers toutes ces transformations musicales, scéniques et techniques, Ferland, lui, n'a pas changé. La voix est toujours aussi constipée, affectée, elle manque carrément de souplesse et de relief; l'interprétation est rigide, peu généreuse d'elle-même. On se croirait enrore à la belle époque de la chanson française mais dans une atmosphère de discothèque. Même s'il veut donner l'illusion, Ferland ne fait toujours pas corps avec la musique, il la tient à distance, refuse de s'y mouiller les pieds.

Impossible d'adhérer ou de croire au personnage comme on peut le faire avec Charlebois ou Vigneault parce que le personnage est fuyant, qu'il cherche à se perdre dans une accumulation d'apparences. Dépendant des modes, Ferland calcule tout en fonction de l'effet et non de la substance; sa poésie est un prétexte plus qu'une raison d'être ou un engagement. En voulant être au-dessus de la situation, le petit roi finit par se prendre à son propre piège si bien qu'avec ce spectacle particulièrement réussi, Ferland change le mal de place sans pour autant le guérir.

Rétrospective Gilles Groulx à la Cinémathèque québécoise

par Jean-Pierre Tadros

Le hasard fait décidément bien les choses, et dans ce cas-ci il faut s'en réjouir. Car, après avoir reçu le Prix de la Critique québécoise la semaine dernière pour son film *24 heures ou plus*, voilà que Gilles Groulx se retrouve cette semaine à l'honneur à la Cinémathèque québécoise. Celle-ci organise en effet une rétrospective de son oeuvre; rétrospectire qui démarre ce soir et se poursuivra toute la semaine.

On aura donc ainsi l'occasion de découvrir ou de redécouvrir suivant les cas, certains des films les plus importants du cinéma québécois et son cinéaste sûrement le plus personnel, le plus innovateur, et le plus critique. *Le chat dans le sac*, sorti en 1964, avait été reçu comme une bouffée d'air frais par plus d'un spectateur. Et depuis, on a vécu avec Gilles Groulx ce long et difficile cheminement d'une prise de conscience qui, avec des films comme *Où êtes-vous donc? Entre tu et vous* et enfin *24 heures ou plus*, s'est lentement affermie.

Six séances seront donc consacrées à ce cinéaste, celle du jeudi nous présentant en première un film que Groulx a réalisé au Mexique dans le cadre d'un accord de coproduction Canada-Mexique mis au point par l'ONF. Il s'agit de *Première question sur le bonheur* dont le scénario a été élaboré en collaboration avec les habitants de Santa Gertrudis où a été tourné le film.

Le programme des projections se présente comme suit: Ce soir, à 21 h 30, on pourra voir quatre courts métrages de la période 58-61 auxquels Groulx a participé (*Les Raquetteurs, Normétal, La France sur un cailloux* et *Golden Gloves*). Mercredi à 19 h 30: *Le chat dans le sac* et un moyen métrage, *Voir Miami;* et à 21 h 30: *Où êtes-vous donc?* et le moyen métrage *Un jeu si simple.*, Jeudi à 20 h., *Première question sur le bonheur*. Vendredi, à 19 h 30, *Entre tue et vous* ainsi que *Place de l'équation;* et à 21 h 30, *24 heures ou plus.*

Signalons qu'à cette occasion la Cinémathèque québécoise a publié une intéressante brochure sur Gilles Groulx. On y trouvera en particulier une importante entrevue avec le réalisateur sur son dernier film et ses relations avec l'ONF. En introduction, on pourra lire un texte de Jean-Pierre Bastien qui a réalisé le dossier et qui définit le cinéma de Groulx comme un "cinéma qui interroge". Une filmographie complète (elle n'est pas volumineuse) viendra clore ce dossier qu'on lira sûrement avec intérêt ... tout en revoyant les films d'un Gilles Groulx qu'on n'a sûrement pas fini de découvrir.

Au Musée des Beaux-arts

Portraits de musiciens par Robert Ashley

Le Musée des Beaux-arts de Montréal présente du 24 février au 3 mars, sept bandes vidéo-couleur réalisées par le musicien américain Robert Ashley et intitulées *Music With Roots in the Aether*. Ces sept vidéos en versions française et anglaise simultanées portent sur l'oeuvre et la musique des sept compositeurs américains suivants: David Behrman, Philip Glass, Alvin Lucier, Gordon Mumma, Pauline Oliveros, Terry Riley et Robert Ashley.

Music With Roots in the Aether est une documentation d'art vidéo présentant diverses tendances d'avant-garde de la musique contemporaine à travers le travail et les idées des sept compositeurs. Chaque compositeur est présenté au cours d'un programme de deux heures comportant une heure d'entrevue et une heure de musique. Le but premier de ces documentaires est d'expliquer un type de composition musicale qui prend en Europe et aux États-Unis, une importance croissante. Cette musique est fondée sur la notion de "musique composée" qui va au-delà des possibilités de la notation écrite et ne prend forme que lors de l'exécution ou de l'enregistrement. Elle couvre un large éventail de pratiques et d'influences, lesquelles vont d'une technologie électronique raffinée à la musique et à la pensée extrême-orientale. Robert Ashley, qui sera d'ailleurs présent à la première séance le 24 février, explique à ce sujet-là: "Il n'y a pas de moyen d'expression pour décrire les idées les plus importantes sur lesquelles les compositeurs travaillent aujourd'hui. *Music With Roots in the Aether* est une recherche dans ce sens. Je ne pense pas que la bande vidéo puisse jamais remplacer la faculté d'entendre la musique vivante, mais qu'elle puisse au moins donner l'idée de la musique... une version à peu près similaire à celle qu'on aurait en concert, en temps réel. Cela étant, je tente de faire une expérience vidéo qui soit comparable à l'expérience de la musique vivante."



Robert Ashley, musicien et cinéaste expérimental des Etats-Unis, sera au Musée des Beaux-arts de Montréal le 24 février pour présenter sa série "Music With Roots in the Aether".

Cette année, Berlin-Ouest tient son festival du cinéma en hiver

BERLIN (AFP) — Le 28e Festival du film de Berlin-Ouest, qui se déroulait en été se tiendra pour la première fois cette année du 22 février au 5 mars.

Les organisateurs berlinois ont pris cette décision parce que les anciennes dates de juin/juillet étaient trop proches des vacances d'été.

Les experts n'excluent néanmoins pas que l'on revienne sur cette décision.

Le Festival sera inauguré mercredi par le film américain "Opening Night" de John Cassavetes et il se terminera le 5 mars sur la projection hors concours de 'Close Encounters of the Third Kind" de Steven Spielberg qui relate d'une manière rocambolesque une invasion d'"ovnis". Il a au générique Richard Dreyfuss et le metteur en scène français François Truffaut.

Parmi les films sur lesquels devra se prononcer le jury international, figurent en particulier les deux réalisations espagnoles "Las Truchas" (Les truites) de José Luis Garcia Sanchez et "Las Palabres de Max" d'Emilio Martinez Lazaro, ainsi que le film israélien "Eskimo Limon" de Boaz Davidson, et "Une page d'amour" réalisée en coopération belgo-française par Maurice Rabinowicz.

Comme chaque année, le concours officiel sera encadré par le "Forum du jeune film" et par le "Marché du film" réservé aux experts et aux distributeurs.

Les traditionnelles "Rétrospectives" sont consacrées cette année à Marlène Dietrich et à des films allemands réalisés durant le "Troisième Reich" mais dont la projection avait été interdite par les Nazis.

Disparition d'une pianiste soviétique

AMSTERDAM, (AFP) — L'ambassade de l'URSS à La Haye est depuis samedi à la recherche de Jekaterina Novitskaja, 27 ans, pianiste soviétique arrivée la semaine dernière à Amsterdam pour une série de sept concerts.

La Police des étrangers d'Amsterdam, altertée par l'Ambassade soviétique, a effectué, sans résultat, une enquête dans les hôtels de la capitale néerlandaise.

Jekaterina Novitskaja, qui est en possession de documents de voyage valables jusqu'au 1er mars, a été vue vendredi à Amsterdam en compagnie d'un ami belge, a indiqué le porte-parole de la police. Celui-ci a estimé qu'"il s'agissait probablement d'une fugue, car, a-t-il dit, son ami belge aurait certainement demandé l'asile pour elle s'il s'agissait d'une affaire politique".

RISING SUN
JE EST REVENU IS BACK
JAZZ
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
CELEBRITY JAZZ CLUB
Dir. Roué Doudou Boicel
Du 21 au 26 février
SUNNY LAND SLIM BLUES BAND
Du 28 fév. au 5 mars
SONNY TERRY et BROWNIE McGEE
Du 7 au 12 mars
La réincarnation du trompettiste
CHET BAKER
Du 14 au 18 mars
"SPECIAL HAPPENING" AVEC SUN RA.
heures d'ouverture
8 P.M. à 3 A.M.
DATES À RETENIR
21, 22, 23 JUILLET 1978
Premier grand Festival de Jazz à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts
9 grands Concerts prévus
SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657
Métro Place des Arts (sortie Jeanne Mance)

ENFIN A MONTRÉAL
APRÈS UN TRIOMPHE EN EUROPE!
SÉLECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977
CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE
POUR TOUS
PIERRE DAVID PRÉSENTE
Un Taxi Mauve
un film d'YVES BOISSET
CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
SEM.: 7.10 - 9.25
SAM.-DIM.: 12.30 - 2.30 4.45 - 7.10 - 9.25

En collaboration avec l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada
PREMIERE TOURNEE NORD-AMERICAINE
MOSCOW CHAMBER CHOIR
VLADIMIR MININ Directeur
". . .une technique parfaite une présentation originale."
LUNDI 13 MARS 20H30
Billets: $10, $8, $6, $5. En vente: Place des Arts et Montreal Trust P.V.M.
Commandes postales: Concerts & Artistes Canadiens Inc., 2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5.
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

14 ANS
Une Star d'aujourd'hui NOUREEV une Star de légende "VALENTINO" le nouveau KEN RUSSELL
VERSION FRANÇAISE
Une Production ROBERT CHARTOFF - IRWIN WINKLER Un Film de KEN RUSSELL
RUDOLF NOUREEV VALENTINO
LESLIE CARON - MICHELLE PHILLIPS et CAROL KANE
2 FILMS EN COULEURS
Un film de Claude Lelouch
CATHERINE DENEUVE
ANOUK AIMÉE
"SI C'ÉTAIT À REFAIRE"
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
"VALENTINO": 1.25 - 5.25 - 9.25
"SI C'ÉTAIT...": 3.35 - 7.40

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
7.30; 9.30 5e Sem. 14 ANS
UN FILM DE LUIS BUNUEL
Cet Obscur Objet du Désir
ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
7.15 - 9.30 Pour Tous
"Mr. KLEIN IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR !!!
DERNIÈRES SEMAINES
Mr Klein
LOSEY/DELON
un film de agnès varda
l'une chante l'autre pas
chante 9.25
AUSSI Un film d'Ingmar Bergman
"Le lien" Elliott Gould
lien 7.30
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BELANGER
REMARQUABLE
PLUS QU'UN FILM POLICIER
14 ANS
Voici Le 4ième Chef-d'Oeuvre De
Sélection Officielle Festival International Du Film 1977
BO WIDERBERG
UN FLIC SUR LE TOIT
Plus: 2e. grand film dans chaque Cinéma
st-denis 1 1594 RUE ST DENIS 849 4211
le paradis 1 8215 RUE HOCHELAGA 354 3110
oméga 1 PLAZA K MART LONGUEUIL 463 3330
viau LAVAL 226 DES LAURENTIDES 669 3866
L'OEUVRE MAGISTRALE D'ALAIN RESNAIS
POUR TOUS
PROVIDENCE
7 CÉSARS
st-denis 3 (pierrot) 1590 RUE ST DENIS 845 3222
1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.10 - 9.15
LE RIDEAU DE TWEED PRÉSENTE
IDA LACHANCE
DE LOUISE ROY ET LOUIS SAIA
MISE EN SCÈNE DE LOUIS SAIA
avec normand chaurard murielle dutil pauline lapointe pauline martin marc messier jean-guy vinet
Ce soir 20h.30
au CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
1237 SAINT-HUBERT métro BERRI
15 FEV. au 5 MARS, 10 11 12 MARS à 20:30 hres
$4.00
réservations: 284-9252

Ida Lachance au Conventum: drôle, confus, interminable



Les protagonistes de la pièce "Ida Lachance" qui interprètent au total 45 caricatures: de gauche à droite, Jean-Guy Viau, Pauline Martin, Pauline Lapointe, Normand Chouinard, Muriel Dutil et Marc Messier.

par Adrien Gruslin

En dépit de ses qualités indéniables, il est peu probable qu'*Ida Lachance* remporte un succès égal à celui d'*Une Amie d'enfance*. La création comporte trop d'inégalités. Les hauts et les bas susbisteront une fois les ajustements des premières présentations effectués.

Deux mots caractérisent la pièce de Louise Roy et Louis Saia, offerte par le Rideau de Tweed au Centre d'essai Le Conventum jusqu'au 12 mars: drôlerie et lourdeur. Autant certaines scènes sont tout bonnement désopilantes, autant elles versent dans le divertissement complaisant et autant l'ensemble du spectacle atteint une durée déraisonnable.

Le texte du tandem Roy-Saia devra être généreusement épuré et amputé de ses parties inutiles pour en arriver à composer une présentation abordable au lieu de l'actuelle et lourde soirée de trois heures. Lors de leur première création, *Une Amie d'enfance*, vantée unanimement, les auteurs se virent adresser un seul reproche: la longueur. Ici l'erreur revient, amplifiée par la complexité de la production. Certaines séquences sont trop longues (tel le récit d'Ida à sa tante au début de la pièce); d'autres inutiles et d'un intérêt inégal (chez le décorateur à Charlevoix) ou encore prétexte à amusement (le show "cheap de l'hôtel de Port-Cartier).

La durée du spectacle d'*Ida Lachance* se double d'une lourdeur inhérente à la construction même de l'oeuvre. A cheval entre le cinéma et le théâtre, Louise Roy et Louis Saia ont tenté de nous faire suivre un voyage où temps et lieux se multiplient à travers 14 tableaux. Quarante-cinq personnages et autant de costumes défilent devant nous. Pour mettre davantage dans l'ambiance du périple, le metteur en scène (Louis Saia) fait appel à la diapositive. L'élément photographique vient s'ajouter à une production déjà encombrée.

L'orchestration a voulu préserver la continuité du voyage et de la présentation à la fois. C'est tout à son honneur. Entre les lieux visités, entre les tableaux de la pièce, Ida Lachance se déplace. Les diapositives en témoignent alors qu'une bande sonore relate les conversations du moment. Souvent, la transition s'effectue de la même manière. L'héroïne vient se planter devant le public, à l'extrême gauche de la scène; à droite les images projetées; au centre on change les décors dans le noir pendant que la bande sonore se fait entendre. La plupart du temps, le personnage exécute les mêmes gestes, elle enlève et retourne une petite veste, enfile un long gilet de laine.

Le soir de la première, les enchaînements semblaient plus ou moins au point. La théâtralité relative des procédés n'aide en rien. La présentation s'enferrait partiellement dans le fatras de la grosse production. La fréquence des changements crée un alourdissement sensible.

Le meilleur de la soirée vient des personnages secondaires, la plupart interprétés d'excellente façon par les cinq comédiens de la distribution: Normand Chouinard, Muriel Dutil, Pauline Lapointe, Marc Messier et Jean-Guy Viau. Ils se partagent 45 caricatures, pittoresques à souhait, usant de la région québécoise visitée. Bien qu'exploité inégalement, cet aspect des accents constitue un élément intéressant de la pièce. Les compositions les plus frappantes et drôles demeurent celles de Crapaud (un punk speedy), des habitants d'une commune, de Doug Hachey et des personnages du jeu télévisé, de l'entrepreneur de pompes funèbres et son adjoint, enfin de tous les participants au show de l'Hôtel de Port-Cartier, concours d'amateurs inclus. Dans ce dernier cas, tout y est complaisant jusqu'à la vulgarité d'usage. Certains spectateurs en rient à gorge déployée, d'autres sont vexés.

Si le meilleur d'*Ida Lachance* naît de tout ce qui entoure le personnage principal, c'est sans doute parce qu'on a peine à croire au "trip" de l'héroïne. Le protagoniste, incarné par Pauline Martin, ne réussit jamais à s'imposer, non pas tant en raison de la nervosité de la comédienne que parce que le personnage est noyé dans le nombre d'éléments, au point que sa destinée ne s'impose jamais. On saisit malgré tout l'évolution livrée parcimonieusement, mais elle demeure, dans notre esprit, prétexte à divertissement. Quand dans la finale, le spectacle fait appel aux marionnettes à tige, on pense davantage à une parodie de "Pépinot et Capucine" qu'à un sens ultime de l'oeuvre. C'en est trop! Un resserrement, un retour à l'intention première de l'oeuvre par une épuration substantielle réglerait-il le dispersement? Personnellement, j'avoue n'en rien savoir.

La SSJB de Montréal lance le concours "Chants du Québec"

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal lance un concours "Chants du Québec" afin de doter le Québec de chants qui reflètent la réalité québécoise et "créent un sens d'appartenance à un pays, à une nation".

La SSJB de Montréal souligne qu'il ne s'agit pas d'un concours pour désigner un hymne national pour le Québec, bien que de ce répertoire sortira peut-être un chant "qui deviendra vite le signe de ralliement de notre peuple, l'objet de notre fierté, le signe de notre détermination".

Les participants doivent habiter le Québec et soumettre leur chanson avant le 1er mai 1978 car les noms des dix finalistes seront dévoilés au public dans le cadre des Fêtes de la Saint-Jean de 1978. Les dix gagnants recevront chacun un prix de $500.

Il n'est pas nécessaire que les oeuvres présentées, paroles et musiques, soient inédites, mais leur thème doit concorder avec l'objet propre du concours. Lors de l'inscription (sur formulaire disponible au secrétariat de la SSJB, 82, rue Sherbrooke ouest), les candidats doivent présenter le texte dactylographié des paroles, la partition musicale et un enregistrement (parole et musique) par un moyen normal et courant d'enregistrement. L'enregistrement doit comporter une seule voix. Il n'y a pas de limite quant au nombre de chansons que les concurrents peuvent soumettre, mais tous les frais sont à la charge de ces derniers. Les droits demeurent la propriété des auteurs. Pour plus de renseignements on peut communiquer avec le secrétaire du concours à (514) 843-8851.

Festival du film québécois et franco-ontarien à Plantagenet

Un Festival du cinéma québécois et franco-ontarien se déroulera du 25 février au 3 mars à l'École Secondaire de Plantagenet (Ontario). Ce festival est organisé par l'Association canadienne-française de l'Ontario en collaboration avec M. Rolland Haché, professeur de cinéma au Cégep Bois-de-Boulogne de Montréal.

Des films de Jean-Pierre Lefebvre, Gilles Carle, Jean-Claude Lord, Pierre Perreault, Michel Brault et Jean Beaudin seront alors présentés en présence de leur réalisateur qui répondra par la suite aux questions de l'auditoire. Un film d'animation précédera la projection de chaque long métrage.

Le vendredi 3 mars, trois films franco-ontariens seront présentés. Il s'agit de *Rien qu'en passant* de Jacques Ménard, *Viens t'en danser* de Serge Bureau et *T'as pas déjà vu ça quelque part, toi?* de Paul Turcotte.

échos

Le Canada a présenté pour la sélection du Meilleur film étranger de l'Academy of Motion picture Arts and Science d'Hollywood qui décernent les Oscars, le long-métrage de Jean Beaudin *J.A. Martin photographe*. Des 24 pays qui sont dans la course avec chacun leur film, l'Italie présente *Une journée particulière* avec Sophia Loren et Marcello Mastroianni, coproduction italo-canadienne. Le jury co-présidé par George Cukor et Robert M.W. Vogel doit sélectionner cinq de ces films pour la remise des Oscars qui se tiendra le 3 avril à Los Angeles et sera retransmise sur la chaîne de télévision ABC. Cette année marque le 50e anniversaire de ce prestigieux concours annuel.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Docteur Simon Locke
12.00 Le monde en liberté: "Un été aux îles Shetbland"
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Abel ton frère" (drame — Polonais 1970)
4.00 Bobino
4.30 Les antipodes
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney: "Le fantôme du marais"
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en directe: Paul Piché
9.00 Les As
9.30 Télémag
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres: Jean-Louis Roy
11.35 Propos et confidences "Louis Seigner"
12.05 Cinéma: "Quand la femme s'en mêle" — Français 1957) ■
1.45 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-Nouvelles
12.30 Dîner-chaud
1.30 Ciné-Quiz: "Pour un amour lointain" (Comédie — Français 1968).
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur Tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.00 Oscar et Félix
7.30 Tic, Tac, Toc
8.00 Ma sorcière bien-aimée
8.30 Nouvelles express
8.31 Têtes d'affiche
9.30 L'homme de 6,000,000
10.30 Les nouvelles TVA
11.30 Sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Festival de drames d'horreur: "Le cirque des vampires" (Britannique 1971).
1.00 Auto-patrouille
1.30 Coup de filet
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons Français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.45 Surville
15.15 Au coeur des mots
15.30 Livraison spéciale
17.30 Passe-partout
18.00 La publicité au Québec
18.30 Dans la tête des hommes
19.00 Les apprentis cuistots
19.30 Du coeur à l'ouvrage
20.00 La science en question
20.30 Surville
21.00 La vie à deux
21.30 América

CBMT 6

8.00 CBC News
8.15 Daybreak
8.30 Regional News
8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour bon jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Tattletales
1.31 Coronation Street
2.03 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Pencil Box
4.30 Comin up Rosie
5.00 Children of Canada
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Beyond Reason
8.00 Happy Days
8.30 René Simard
9.00 Three's company
9.30 The Fifth Estate
10.30 Barney Miller
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Celebrity Revue
1.30 McGowan and Co.
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match game '78
4.30 It's your move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Stars on ice
7.30 Laverne and Shirley
8.00 New adventures of wonder woman
9.00 Loto Canada special
9.30 Soap
10.00 Family
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Close encounters of the third kind" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Choirboys" 7.10, 9.15.
AVENUE: 1225 Ave Green Westmount 937-2747 "Goodbye girls" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Anyone but my husband" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Infidel" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lâchez les bolides" 3.00, 6.25, 9.45 et "Vendetta" 1.10, 4.35, 8.00.
BONAVENTURE: Place Bonaventure 761-2726 (Salle I) "Boys in company "C" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "The Dick Tator" et "Models for pleasure" dès 10.30.
ODEON BROSSARD: 6600 boul. Taschereau Brossard tél.: 465-5906 (Salle I) "Close encounters of the third kind" 7.00, 9.30; (Salle II) "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25 (Salle III) "Lâchez les bolides" 6.45, 10.10 et "Vendetta" 8.10.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "High anxiety" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.35, 7.00, 9.15 (Salle II) "Valentino" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
CINEMA PARALLELE: 3682 St-Laurent 843-4725 "Pièce Mandala/End war" (de P. Sharits) et "T.O.U.C.H.I.N.G." (de P. Sharits) et "Moon 69" (de S. Bartlett) et "The last of the Persimmons" et "Easyout" et "Saugus series" 8.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "The one and only" 6.00, 7.45, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "L'une chante, l'autre pas" 9.25 et "Le lien" 7.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Taxi mauve" 7.10, 9.25.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Playtime" 12.50, 2.55, 5.00, 7.05, 9.10 (Salle II) "Demain sera trop tard" 2.45, 5.50, 9.25 et "Le maestro" 12.40, 4.10, 7.45 (Salle III) "Le juge Fayard dit le shérif" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20 (Salle IV) "Le dernier baiser" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35.
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges, 735-5527 (Salle I) "Smokey and the bandit" 1.00, 5.00, 9.00 et "The Sting" 2.45, 6.45 (Salle II) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le grand escogriffe" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "La dentellière" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle I) "Cet obscur objet du désir" 7.30, 9.30, (Salle II) "Monsieur Klein" 7.15, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Saturday night fever" 7.10, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Coma" 12.10, 2.20, 4.35, 6.35, 9.00, (Salle II) "The one and only" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, (Salle III) "Saturday night fever" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30 (Salle IV) "Looking for Mr. Goodbar" 1.15, 3.40, 6.10, 8.45 (Salle V) "Fingers" 12.30, 2.15, 4.05? 5.55, 7.45, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116 "Les montagnes russes" 9.10 et "Le lave-auto" 7.30.
MERCIER: 4269 Ste-Catherine Est 255-6224 "Lâchez les bolides" 6.25, 9.45 et "Vendetta" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579 "Airport 77" 9.15 et "Hindenburg" 7.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145 "Famille et variations" 7.30 et "Le sexe fou" 9.30.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 866-3856 (Salle I) "Assaut sur la ville" 2.35, 6.15, 9.55 et "Femme du dimanche" 12.30, 4.10, 7.50, (Salle II) "C'est toujours oui quand elles disent non" 2.40, 6.00, 9.20 et "Pratiques sexuelles des suédois" 1.10, 4.30, 7.50 (Salle III) "Femme fidèle" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle IV) "Amazone de Vénus" 1.55, 4.35, 7.15, 9.55 et "Nuit suédoise" 12.45, 3.25, 6.05, 8.45 (Salle V) "Le mille pattes fait des claquettes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Julia" 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "Serpent's egg" 12.15, 2.25, 4.35, 6.45, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Oh God" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Odyssey" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Elena" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "In celebration" 7.30 et "Providence" 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Semitouch" 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 840-4211 (Salle I) "Un flic sur le toit" 1.05, 5.00, 9.00 et "Plus ça va, moins ça va" 3.15, 7.15 (Salle II) "Les naufragés du 747" 12.55, 4.55, 8.55 et "L'enfer mécanique" 3.05, 7.10 (Salle III) "Providence" 1.00, 3.00, 5.05? 7.10, 9.15.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Candleshoe" 7.10, 9.00.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "L'espion qui m'aimait" 6.00, 9.40 et "Le flingueur" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The turning point" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Fantasia" 12.45, 2.55, 5.05, 7.10, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Cinéma d'animation 7.30 et Gilles Groulx: "Les raquetteurs" et "Normetal" et "La France sur un caillou" et "Golden gloves" 9.30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "The seventh seal" (de J. Bergman — Suède 1956) 8.30.

sur scène

CASANOU: 405 Sherbrooke O. 844-3691. Relâche.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. "Toronto" de D. Fennario — du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00, matinée mercredi à 13 h 00. Samedi 14 h 00. Relâche: lundi.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard Montpetit 343-6524. "Le bâtiment" création du théâtre de la manufacture, 20 h 30. Relâche: dim. et lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. "Ida Lachance" de Louise Roger Louis Saia — tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
LA CHACONNE: 338 Ontario E. 843-8620. Relâche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario E. 844-6284. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 453 Ste-Catherine 253-8974. "Farces" de Tchekov. 19 h 30, et salle Fred Barry: "Ciel bleu prend femme" (théâtre de marionnettes géantes) 20 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Claude Gauthier, semaine et dimanche: 21 h 00, samedi: 20 h 00 à 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. "Une partie de quatre" mercredi, jeudi, vendredi, dimanche: 20 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke 392-4501. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: L'Orchestre symphonique de Montréal — au pupitre: James Conlon 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relâche.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "La cruche cassée" de Henri Kleist du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Des frites, des frites, des frites" de A. Wesker — 10 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 10 Ave des Pins, 845-7278. Relâche.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "Candida" de G.B. Shaw tous les soirs: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Relâche: lundi.

Les deux grands succès érotiques de l'année réunis!
18 ANS Adultes
Bilitis de DAVID HAMILTON
LES FILLES DE Madame Claude
(Pour accommoder les employés de bureau de la "Place Victoria" le programme de "Bilitis" débute à 5h30 p.m. sur semaine)
PLACE VICTORIA
PLACE VICTORIA 878-1451

Dès ce soir
Le THÉÂTRE SANS FIL
(marionnettes géantes pour adultes)
présente "CIEL BLEU PREND FEMME"
LÉGENDE AMÉRINDIENNE
À LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE,
SALLE FRED-BARRY, 20h30
4353 est, rue Ste-Catherine, sortie métro Papineau, aut. 34 Rés.: 253-8974

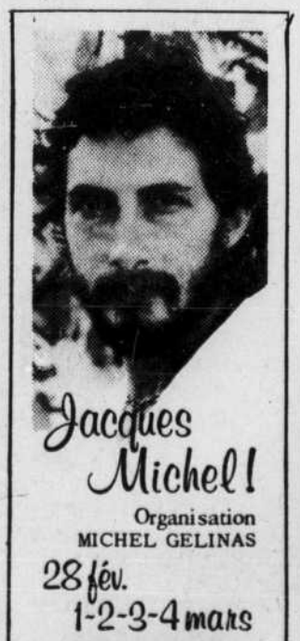
Le Théâtre de la Manufacture
présente
LE BÂTIMENT
du 31 janvier au 24 février
au Centre d'Essai de l'Université de Montréal.
2332 Édouard-Montpetit
à 20h.30 sauf dim. et lun.
info: 343-6524
"Je vous le suggère fortement, moi d'ailleurs je vais y retourner" D. Marchand, Ciel MF
"Il y a plein de qualités dans cette production" Pascale Perreault Journal de Montréal

Mille SITUATIONS COCASSES... Mille GAGS... Mille RIRES...
Le MILLE PATTES FAIT DES CLAQUETTES
FRANCIS PERRIN ROGER MIRMONT JEAN JACQUES MOREAU
Avec la participation de MICHEL GALABRU et CLAUDE PIEPLU
Un film de JEAN GIRAULT
Le PARISIEN 5 1, 3, 5, 7 & 9,
486 STE CATHERINE O 866-3856

SELECTION OFFICIELLE CANNES 1977
LE VIEUX PAYS OÙ RIMBAUD EST MORT
POUR TOUS
UN FILM DE Jean-Pierre Lefebvre
AVEC MARCEL SABOURIN
ANOUK FERJAC MYRIAM BOYER
DIFFUSÉ PAR LE NOUVEAU RÉSEAU
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DES VENDREDI

EN VEDETTE À LA Salle Bonaventure

William Lloyd présente le spectacle "Hurray for Hollywood" avec Su-San
jusqu'au 28 février
Venez admirer la splendide coréenne Su-San et son ensemble dans un hommage à "Tinseltown", chorégraphie créée spécialement pour la Salle Bonaventure. Deux spectacles par soir sauf le dimanche, à 21h30 et 23h30 (le samedi à 21h30 et minuit). Cocktails, souper et, pour agrémenter la soirée, la musique de l'orchestre de Nick Martin et du trio Paul Notar. Les frais de spectacle sont de $5 du lundi au jeudi et de $6.50 le vendredi et le samedi. Pour réserver, composez 861-3511.
Le Reine Elizabeth
Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.


Jacques Michel!
Organisation MICHEL GELINAS
28 fév. 1-2-3-4 mars
Billets en vente à la Place des Arts, chez Sauvé Frères, Librairie Tarass, Île des Soeurs et CIEL-MF, Longueuil
THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

VIVEZ LES PÉRIPÉTIES DRÔLATIQUES DU PLUS IRRESISTIBLE DES "ESCOGRIFFES" DANS LE COUP QUI COURONNERA SA CARRIÈRE D'ESCROC GÉNIAL!
POUR TOUS
LE GRAND ESCOGRIFFE
avec YVES MONTAND · AGOSTINA BELLI · CLAUDE BRASSEUR
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30


APRÈS-DEMAIN
LA COMPAGNIE TORONTO DANCE THEATRE DÉMÉNAGE À MONTRÉAL... 4 SOIRS SEULEMENT
23 au 26 FÉVRIER 20h30
DIM. 26 FEV. 19h30
Guichets lundi 10 à 18h mardi au samedi 10h à 21h dimanche 13h à 21 h
$5
ETUDIANTS $3.50
centaur
453 rue St François-Xavier Vieux-Montréal 288-1229 (metro Place d'armes)


GUY LATRAVERSE PRÉSENTE
Jean-Pierre Ferland
du 16 au 19 février et du 23 au 26 fév.
JEU. VEN. DIM. à 20h.30
SAM. à 18h.30 et 22h.00
Billets de $6.00 à $10.00
en vente à la Place des Arts chez Sauvé Frères et au 87 ouest, St-Charles, Longueuil
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques
Renseignements: 842-2112

Le MAC redéfinit son intervention à l'île d'Orléans

patrimoine



par ALAIN DUHAMEL

Six ans après avoir classé l'île d'Orléans à titre d'arrondissement historique, le ministère des Affaires culturelles a entrepris une nouvelle réflexion fondamentale dont les conclusions pourraient le conduire vers une transformation radicale de son intervention... au point de mettre en doute l'arrondissement lui-même.

Le classement de l'île d'Orléans, que l'on appelle aussi "le joyau du patrimoine québécois", dépasse, par l'ampleur et la complexité des problèmes qu'il pose, la définition usuelle d'un arrondissement historique: une concentration d'immeubles anciens dans un territoire relativement restreint. Le classement affecte un milieu de vie en pleine mutation, une île campagnarde à la portée des citadins, une banlieue en devenir. Tout autant que sur des biens immobiliers, le classement touche la population orléanaise dans sa qualité de vie, dans ses traditions et dans son évolution.

L'île d'Orléans est à la fois un arrondissement historique, un arrondissement naturel, un environnement culturel et social.

Les fonctionnaires de la Direction générale du patrimoine ont entretenu avec les résidents de l'arrondissement des rapports, parfois difficiles, parfois cordiaux, toujours délicats.

"Nous devons le reconnaître, la démarche antérieure entreprise par le ministère des Affaires culturelles, dans le cadre de la préparation des dossiers relatifs à l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, était moins le fruit d'une orientation définie que l'amorce d'un processus technique principalement axé sur la connaissance de la réalité culturelle de l'île", écrit M. Gérard Barbin, alors sous-ministre, dans une lettre à la Commission conjointe d'urbanisme de l'île d'Orléans, en décembre 1976. Cette lettre définissait l'intervention du ministère des Affaires culturelles à l'île d'Orléans.

"Dans le contexte de la Loi des biens culturels, ce processus pouvait laisser croire que le ministère des Affaires culturelles se substituerait aux municipalités en ce qui concerne l'aménagement de leur territoire et même à d'autres ministères dans des secteurs qui les concernent (...) Or, les objectifs de protection et de mise en valeur des biens culturels dans les arrondissements historiques ne doivent pas être un prétexte pour éviter aux principaux concernés (municipalités et autres ministères) d'assumer leurs responsabilités, ni l'occasion pour le ministère des Affaires culturelles de se substituer à eux".

La sauvegarde et la mise en valeur de l'arrondissement de l'île d'Orléans allaient donc entrer dans une nouvelle ère où le ministère et les administrations municipales devaient s'associer. Un an plus tard, les associés ne paraissent pas satisfaits de leur partenaire.

Avec le concours du ministère des Affaires municipales, les six municipalités de l'île d'Orléans ont préparé des règlements de zonage. Il s'agissait, dans un premier temps, de réglementer surtout les lotissements de terres agricoles, dans le but de contrôler le développement résidentiel.

À la fin de l'été dernier, le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, concluait "que les projets des maires n'assurent pas la protection et la mise en valeur du patrimoine, ni un contrôle du développement dans un arrondissement historique et naturel comme celui de l'île d'Orléans".

Le ministre et les maires convenaient d'imposer un moratoire sur les lotissements d'une durée de trois mois. Pendant cette période, les parties en cause devaient mettre au point une réglementation plus conforme aux objectifs de sauvegarde du patrimoine. Le ministre des Affaires culturelles donnait l'assurance à ses interlocuteurs qu'au début du mois d'octobre, ses fonctionnaires fourniraient une analyse détaillée des projets de règlement de zonage.

Au mois d'octobre, pas de nouvelle... En novembre non plus... En décembre, les maires apprenaient que les fonctionnaires préparaient un mémoire important à l'intention du ministre et de ses collègues du cabinet.

En attendant une décision du cabinet des ministres, qu'advenait-il du moratoire? "Nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a un an et demi", nous dit un maire. "Nous ne savons plus où donner de la tête", nous dit un autre. "Ont-ils compris que nous étions capables de conserver notre île tout seuls?" demande un autre maire.

Depuis le mois de décembre, aucun accord entre les administrations municipales et le ministère n'assure le maintien du statu quo que le moratoire avait pour objectif de préserver. Pour l'heure, il ne semble pas que l'absence d'une réglementation convenable aux objectifs de la sauvegarde du patrimoine ait donné lieu à une recrudescence des demandes de permis de lotir et des permis de construction. La saison n'est pas propice à ce genre de projet...

"Cette politique, écrivait encore le sous-ministre des Affaires culturelles en décembre 1976, s'inscrit dans un cadre plus large, soit celui des préoccupations gouvernementales actuelles relativement à la coordination des politiques en matière de développement culturel et d'aménagement du territoire (...) En raison du caractère hautement culturel du territoire de l'île, le ministère des Affaires culturelles entend aussi intervenir auprès d'autres ministères pour assurer une certaine cohérence des interventions de l'État".

Un an plus tard, le ministère des Affaires culturelles n'a pas encore rallié ses partenaires ministériels aux objectifs de la sauvegarde de l'île d'Orléans, joyau du patrimoine québécois, arrondissement historique.

Depuis deux semaines environ, le ministre des Affaires culturelles a en main le mémoire de la Direction générale du patrimoine sur sa politique d'intervention.

Le mémoire pose des questions fondamentales non seulement sur le rôle du ministère des Affaires culturelles, mais aussi sur le rôle du gouvernement québécois. Plusieurs ministères (Affaires municipales, Environnement, Terres et Forêts, Agriculture, Aménagement du territoire, Tourisme, Chasse et Pêche, Transports) peuvent, dans une intervention concertée, contribuer significativement à la mise en valeur de cet arrondissement historique.

Le ministère des Affaires culturelles, avec pour unique instrument la Loi des biens culturels, ne peut à lui seul traiter efficacement tous les problèmes que pose la mutation profonde d'un milieu protégé. Son effort, estime-t-on, doit désormais reposer sur la volonté politique du gouvernement québécois d'intervenir avec tous ses moyens dans le sens de la préservation intégrale de l'arrondissement historique.

Dans l'hypothèse où les autres partenaires ministériels refuseraient de s'engager, le ministère des Affaires culturelles n'aurait d'autre choix que de transformer radicalement son intervention. Au lieu de protéger un vaste arrondissement historique, le ministère des Affaires culturelles pourrait lever le classement et constituer plutôt six petits arrondissements historiques, ou encore une multitude de sites historiques avec, entre eux, une chaîne de monuments historiques, ou encore limiter son intervention à une vingtaine de bâtiments qu'il a déjà classés.

Dans le jargon des milieux initiés, on appelle cela "désarrondir" un arrondissement historique...



Le caractère champêtre et ancien de l'île d'Orléans a toujours séduit les visiteurs. Après six ans, le ministère des Affaires culturelles songe à redéfinir son intervention dans cet arrondissement historique qualifié de joyau du patrimoine québécois.

Héritage Canada a ajouté une nouvelle catégorie à son programme de récompenses. Il s'agit de cinq prix d'excellence "en services communautaires".

Tous les ans, Héritage Canada décerne des prix et récompenses à des personnes ou à des groupes de personnes dans le but de souligner leur contribution à la préservation du patrimoine.

Les cinq nouveaux prix d'excellence "en service communautaire" iront à des personnes, des groupes ou des compagnies qui auront démontré que leurs efforts, au cours des dix dernières années, dans le domaine du patrimoine, ont contribué significativement à leur communauté.

Le programme des récompenses d'Héritage Canada comprend déjà des prix d'honneur pour souligner des réalisations exceptionnelles en matière de préservation, de restauration ou de mise en valeur d'édifices, de secteurs historiques ou de sites naturels. L'oeuvre la plus remarquable reçoit le prix d'honneur national tandis que l'oeuvre la plus remarquable dans chaque région reçoit un prix d'honneur régional.

Héritage Canada décerne aussi cinq prix d'excellence en communications, un par région, dans le but de récompenser les efforts visant à informer le public au sujet du patrimoine.

Les gagnants recevront leur prix à l'occasion de l'assemblée annuelle de la fondation, en septembre. Pour s'inscrire au Programme des récompenses, ou pour présenter des candidatures, les concurrents doivent communiquer avec Héritage Canada, c.p. 1358, Succursale B, Ottawa, Ontario, K1P 5R4.

à compter du 6 mars...

nous ouvrons une nouvelle page hebdomadaire sur le

TRANSPORT

avec Guy Deshaies

à surveiller dans

LE DEVOIR

Il faut respecter les minorités partout (Finestone)

WINNIPEG (PC) — Les anglophones ne peuvent prétendre à ce qu'on respecte leurs droits au Québec si les droits des francophones ne sont pas respectés au Manitoba.

C'est ce qu'a affirmé durant le week-end un Québécois anglophone, M. Bernard Finestone, président d'un mouvement pro-fédéraliste québécois.

"Les droits de l'homme sont indivisibles", a-t-il dit, à l'issue d'une rencontre avec M. Georges Forest, un francophone de Saint-Boniface qui poursuit actuellement une bataille juridique pour faire reconnaître le français comme langue officielle au Manitoba.

LA SEMAINE

Cadillac de Ville D'Elegance



62 De Ville D'Elegance

LIVRAISON IMMÉDIATE

PLAN D'ACCOMMODATION GMAC

Convention de garantie 36 mois 60,000 Km. disponible.

ON NE SORT PAS À PIED...

Location Park Avenue Ltée
5094 est, rue Jean-Talon 376-7312
Centre de camions Park Avenue
6400 est, Métropolitain 253-2131

Park Avenue

Chevrolet/Oldsmobile/Cadillac 5000 est, rue Jean-Talon 725-9811

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
C.W. Bissegger, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: Sept-Îles, Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et des États-Unis et à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal, Sept-Îles, Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Abbotsford, Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Valiquette, C.A.
Jean-Réal Lafrenière, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp, Nash & Field
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale
Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée
Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Nadeau, F.A.C., C.A.
Guy Cloutier, C.A.
Jacques Desjardins, L.S.C., C.A.
André Montpetit, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Bibeau, C.A.
Réal Marville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Lincoutin, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2G4 879-9050

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Swift Current, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rinfret, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tatler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 26

CANADA
PROVNCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU

AVS LÉGAL

Aux termes d'un jugement de la Cour Supérieure du District de Richelieu, division des Tutelles, en date du 13 février 1978, dossier numéro 765-14-000025-78, sera vendu à l'enchère publique, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un immeuble situé en la Ville de Saint-Amable, Comté de Verchères, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro UN, dans le rang D (Ptie 1, Rg. D), du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Marc.

Avec la propriété ci-dessus érigée, portant le numéro civique 877, rue Hervé, et ayant une superficie de 443,325 pieds carrés.

En conséquence, avis est donné que ledit immeuble sera vendu à l'enchère publique et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, devant Me Serge Larivière, notaire, au 5975 boulevard Payer, suite 101, à Saint-Hubert, le 6 mars 1978, à 3:00 p.m. La mise à prix est fixée à $40,000.00 et le prix est payable comptant.

Pour les autres conditions de la vente, s'adresser au soussigné.

SERGE LARIVIÈRE, notaire
5975, boulevard Payer
Suite 101
Saint-Hubert, Québec
J3Y 6C2
Tél.: 656-0710

RÉGIME DE RENTES DE

DUPUIS & FRÈRES LTÉE

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES EN TUTELLE

Avis est par les présentes donné que le régime de rentes de Dupuis & Frères Ltée a été mis en tutelle le 3 février 1978 par la Régie des rentes du Québec en vertu des dispositions de la Loi des régimes supplémentaires de rentes et que monsieur Jacques Raymond, c.a., du 800, Carré Victoria, Suite 1700, C.P. 301, Montréal, a été nommé curateur.

Daté à Sainte-Foy,
ce 7 février 1978

Le secrétaire de la
Régie des rentes du Québec

Me Raymond Moreault, avocat

RÉGIME DE RENTES DE NOVA INC.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES EN TUTELLE

Avis est par les présentes donné que le régime de rentes de Nova Inc. a été mis en tutelle le 2 février 1978 par la Régie des rentes du Québec en vertu de la Loi des régimes supplémentaires de rentes et que monsieur Roland Boutin, du 1000, route de l'Eglise, 6ème étage, Ste-Foy, a été nommé curateur.

Daté à Sainte-Foy,
ce 7 février 1978

Le secrétaire de la
Régie des rentes du Québec
Me Raymond Moreault, avocat

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-075666-788

M. JOSEPH CERVINEK

requérant

-VS-

DAME MARGARET JUNE GRAINE

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, Mme Margaret June Graine, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 15 février 1978.

A. BEAULIEU, protonotaire adjoint

ME JEAN BERGERON
4144-56e rue
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-075188-783

SANDOR NAGY

Requéran

-vs-

DAME ILONA PLATT

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée Dame Ilona Platt est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance, accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 14 février 1978.

Marc Chénard

Maître Marc Chénard
5174 Côte-des-Neiges, suite 108
Montréal, Québec.

RÉGIME DE RENTES DE

LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES EN TUTELLE

Avis est par les présentes donné que le régime de rentes de Les Distilleries Melchers Ltée a été mis en tutelle le 31 janvier 1978 par la Régie des rentes du Québec en vertu des dispositions de la Loi des régimes supplémentaires de rentes et que monsieur Yvon Normandin, c.a., du 1010, rue Sherbrooke ouest, Suite 2010, Montréal, a été nommé curateur.

Daté à Sainte-Foy,
ce 7 février 1978

Le secrétaire de la
Régie des rentes du Québec

Me Raymond Moreault, avocat

CN

APPEL D'OFFRES POUR

DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DU TERMINUS BONAVENTURE, MONTRÉAL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au jeudi, le 9 mars 1978, H.N.E. à midi.

Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4, moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars ($50) payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au: (514) 877-8971.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du Vice-président Régional
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal, Qué.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFARE DE LA FAILLITE DE:

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MÉGA LTÉE., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant place d'affaires au 7078 boulevard St-Laurent, en les Ville et district de Montréal dans la Province de Québec.

AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre la débitrice susdite en date du 7 février 1978, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9ième jour de mars 1978, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, au 10 est, rue Notre-Dame, en la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.

DATÉ de Montréal, ce 16ième jour de février 1978

PAUL DESCHENEAUX
SYNDIC

MALLETTE BENOIT & COMPAGNI
1 Complexe Desjardins,
Tour du Sud, C.P. 186,
Montréal, P.Q.
H5B 1B3
Tél.: 281-1865

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.

Requérants: CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC. 1167 rue St-Hubert, Montréal, P. Qué.

Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

DENRÉES ALIMENTAIRES, Viz: — Confitures de fraises, en caisse De: Ste-Marie de Beauce, P. Qué. A: Berwick, N.E. Taux: 2.28 cwt Minimum: 40,000 lb. Note: Incluant le service de protection. Route: Grenier Transport Inc. ou Ste-Marie Express Ltée, Cabano Transport Ltée et Humphreys Transfer Ltd ou Day and Ross.

Cette modification entrera en vigueur le 13 février 1978 et demeurera en vigueur jusqu'au 12 août 1978.

Toute personne intéressée peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.

1ère parution: 20 février 1978
2e parution: 21 février 1978
3e parution: 22 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-075541-783

EUTH G. MASIH

REQUÉRANTE

-VS-

OCTAVIOUS K. MALL

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, OCTAVIOUS K. MALL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame est à Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 15 février 1978.

A. BEAULIEU, Protonotaire Adjoint

ME DESBIENS LOSIER & ASS
31 St-Jacques,
Montréal, P.Q.

Le requérant des Entreprises H.P. Enrg. Permis No. 749 Dy, 7385 Boul. St-Laurent, s'adressera à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à augmenter ses tarifs de 33 1/3% de dix ($10.00) à quinze ($15.00) dollars.

Quinconque désire s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication du présent avis.

1ère Publication 20 février 1978
2ème Publication 21 février 1978
3ème Publication 22 février 1978

VILLE DE MONTRÉAL-EST

Avis est par les présentes donné que la Ville de Montréal-Est s'adressera à la législature de la province de Québec, au cours de la prochaine session, pour l'adoption d'une loi aux fins suivantes:

1. — Pour autoriser la Ville de Montréal-Est à prélever et imposer une "taxe d'affaires" n'excédant pas treize et trois-quart pour cent (13¾%) de la valeur annuelle des lieux dans lesquels s'exercent certains commerces, industries, ou autres moyens de profit et d'existence.

ET POUR TOUTES AUTRES FINS
VILLENEUVE PIGEON CLÉMENT GUILBEAULT & LAURENDEAU
Procureurs de la Ville de Montréal-Est

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-075398-788

DAME MCHELINE PIETTE,

Requérante

-vs-

ANDRÉ VACHON,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, ANDRÉ VACHON, est par les présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 février 1978

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-14-000569-780

Dans l'affaire de la Succession Malvina Ménard-Guindon

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est par les présentes donné que la requérante JUDITH GUINDON, veuve de Roger Piché, domiciliée au 52 est rue Faillon, dans les cité et district de Montréal, s'adressera à l'un des Juges de la Cour Supérieure, district de Montréal, siégeant en Cour de Pratique, le 28 mars 1978 à 9:30 heures a.m., chambre 2.16 au Palais de Justice de Montréal, 1 est rue Notre-Dame, pour demander des lettres de vérification la nommant administratrice de la Succession Malvina Ménard-Guindon, rentière, en son vivant domiciliée au Centre Hospitalier St-Georges à Montréal et que les seuls héritiers de Malvina Ménard-Guindon, sont ses douze enfants, Judith Guindon Piché, Raymond Guindon, Bernard Guindon, Marie-Blanche Guindon Handerson, Laurêa Guindon Maguire, Lucienne Guindon Tarnovecki, Gérard Guindon, Jean-Paul Guindon, Gertrude Guindon Chevrier, Germain Guindon, Jacqueline Guindon Saint-Louis, et Robert Guindon, pour un douzième chacun.

MES TETREAULT & GIROUX, avocats
5480 rue St-Denis
Montréal, P.Q.
Procureurs de la requérante

SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES
17-78 Achat de cinquante-huit (58) véhicules automobiles

Le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal recevra jusqu'à 12:00 heures (heure locale), le 2 mars 1978, les soumissions sous enveloppes scellées pour l'appel d'offres mentionné en titre.

Chaque soumissionnaire devra remettre sa soumission en utilisant le formulaire préparé à cette fin par le Service de Police de la Communauté urbaine de Montréal et y joindre un chèque ou un bon de garantie équivalent 5% du montant total de sa soumission faite au nom de la Communauté urbaine de Montréal. La soumission devra être remise en duplicata dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que toutes les informations pertinentes à compter du 21 février 1978 en s'adressant à Monsieur Réjean Clément, Adjoint à l'administrateur, Approvisionnement-Équipement, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal, (tél.: 872-6965 - 5228).

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 2 mars 1978 à 12:00 heures (heure locale), au Secrétariat du Conseil de sécurité publique, 507 Place d'Armes, suite 1700, Montréal.

Donné à Montréal, le 17 février 1978.

GUY CAMPION
Secrétaire
Conseil de sécurité publique
Communauté urbaine de Montréal
507 Place d'Armes, suite 1700
Montréal, Qué.
H2Y 2W8

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CLOTURE LONGUEUIL INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 7ème jour du mois de décembre 1976 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 21ème jour du mois de décembre 1976 sous le numéro 469511.

Daté à Montréal ce 8ème jour
du mois de février 1978

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que IAC LTÉE s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à louer quatorze (14) autobus à Voyageur Inc. pour une période de trois cent jours (300).

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en déposant son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 23 février 1978

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

Prenez avis que Transport Yvon Lemieux Enrg., et Inter-Cité Transport Limitée 4-V introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser Transport Yvon Lemieux Enrg. à tirer les remorques vides ou chargées de Inter-Cité Transport Limitée qui agira comme voiturier-roulier, selon toutes les clauses de son permis no. 4-V.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à la dite Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

Marc L. Boudreau
Directeur des Ventes

Première publication le 20 février 1978
Deuxième publication le 21 février 1978
Troisième publication le 22 février 1978

AVIS

M. Laurier Savard entend s'adresser à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport de bois de construction, quincaillerie et matériaux de construction, à travers tout le territoire du Québec, pour la compte de ST-LAMBERT TRANSPORT INC. de St-Lambert (Permis no: 19304 - v).

Ce transport s'effectuera avec les véhicules de M. Laurier Savard (un tracteur de 9 tonnes et une remorque), selon toutes les clauses et exigences du permis de St-Lambert Transport Inc. actuellement en vigueur (incluant frais de transport et retour de marchandises). Points d'origine et destination: tous les points du Québec.

Cette demande pour permis spécial de transport est faite pour une période de 364 jours.

Pour opposition dans les 5 jours suivant le troisième publication.

1ère publication: 20 février 1978
2ème publication: 21 février 1978
3ème publication: 22 février 1978

S'adresser à:
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC,
585, Boul. Charest Est,
Québec, P.Q.
G1K 7W5
Laurier Savard,
22, St-Vincent, App. 5,
Chicoutimi, P.Q.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CLOTURE LONGUEUIL INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 7ème jour du mois de décembre 1976 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 21ème jour du mois de décembre 1976 sous le numéro 469511.

Daté à Montréal ce 8ème jour
du mois de février 1978

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que IAC LTÉE s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à louer quatorze (14) autobus à Voyageur Inc. pour une période de trois cent jours (300).

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en déposant son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 23 février 1978

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

Prenez avis que Transport Yvon Lemieux Enrg., et Inter-Cité Transport Limitée 4-V introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial afin d'autoriser Transport Yvon Lemieux Enrg. à tirer les remorques vides ou chargées de Inter-Cité Transport Limitée qui agira comme voiturier-roulier, selon toutes les clauses de son permis no. 4-V.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente requête en introduisant une opposition à la dite Commission dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

Marc L. Boudreau
Directeur des Ventes

Première publication le 20 février 1978
Deuxième publication le 21 février 1978
Troisième publication le 22 février 1978

AVIS

M. Laurier Savard entend s'adresser à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport de bois de construction, quincaillerie et matériaux de construction, à travers tout le territoire du Québec, pour la compte de ST-LAMBERT TRANSPORT INC. de St-Lambert (Permis no: 19304 - v).

Ce transport s'effectuera avec les véhicules de M. Laurier Savard (un tracteur de 9 tonnes et une remorque), selon toutes les clauses et exigences du permis de St-Lambert Transport Inc. actuellement en vigueur (incluant frais de transport et retour de marchandises). Points d'origine et destination: tous les points du Québec.

Cette demande pour permis spécial de transport est faite pour une période de 364 jours.

Pour opposition dans les 5 jours suivant le troisième publication.

1ère publication: 20 février 1978
2ème publication: 21 février 1978
3ème publication: 22 février 1978

S'adresser à:
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC,
585, Boul. Charest Est,
Québec, P.Q.
G1K 7W5
Laurier Savard,
22, St-Vincent, App. 5,
Chicoutimi, P.Q.

VILLE DE GASPÉ
COMTÉ DE GASPÉ
PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

La Ville de Gaspé demande des offres pour préparer son 1er rôle annuel d'évaluation foncière de toutes les propriétés situées à l'interieur de sont territoire suivant la loi de l'Evaluation Foncière 1971 L.Q. chapitre 50 et ses amandements comprenant le règlement numéro 1 et du manuel se rapportant à l'Evaluation foncière, pour être déposé entre le 8 et le 15 novembre 1980.

Les intéressés seront jusqu'au 15:00 heures mercredi le 15 mars pour dépser leurs soumissions à l'Hôtel de Ville de Gaspé, Rue Jacques Cartier à Gaspé, C.P. 618, Gaspé, P.Q., G0C 1R0. Ces soumissions devront être présentées sur une formule selon le projet de modèle type de contrat décrit aux pages 69 à 73 du livre de la Réforme Administrative de l'Evaluation Foncière daté de mars 1977, et incluse dans une enveloppe cachetée, portant la mention "Soumission Rôle d'Évaluation".

Les soumissions reçues seront ouvertes à 15:00 heures le 15 mars 1978 au bureau de l'Hôtel de Ville.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Gaspé, ce 15 février 1978.

Raymond Samuel,
Greffier,
Ville de Gaspé

Jean-Guy Drapeau, 6 Du Portage Matagami, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Raymond Savard, 2 Sakami Matagami, le permis M-501478 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08 c. entrepreneur. Tout intéressé peut s'y opposer en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs,
1259 Berri Suite 425, Montréal.

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 23 février 1978

Jacques Houde, demande à la Commission des Transports de Québec de transférer à Frechette Transport Inc. 4105 boul. St-Joseph-Sud, Drummondville, le permis numéro Q500-345- D001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région numéro (4) et de Catégorie Entrepreneur. Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la parution du troisième avis, en s'adressant à la Commission des Transports de Québec.

Frechette Transport Inc.

Requérant

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 23 février 1978

PRENEZ AVIS QUE, M. Marcel Bellerose, domicilié au 703, rue Louise, Longueuil, dans la cité de Taillon-Verchères demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Ouellette, domicilié au 2082, rue Jeannot, Lafontaine, dans la cité de Terrebonne, l'attestation ou le permis M-505927-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06 catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 20 février 1978
2ème publication: 21 février 1978
3ème publication: 22 février 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-051628-779

LA VILLE DE MONTRÉAL

DEMANDERESSE

-VS-

GAÉTAN CLÉMENT, autrefois du 5750, rue Charles Thibault, app. 6 à Montréal et maintenant de lieux inconnus.

DÉFENDEUR

Il est enjoint au défendeur GAÉTAN CLÉMENT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.

(Signé) A. Beaulieu,
greffier-adjoint de
la Cour Provinciale

Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix,
275 est, rue Notre-Dame,
Montréal.
Procureurs de la demanderesse.

Canadian Compaction & Equipment Inc., 1211 Hickson Verdun, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Équipement Hickson Inc., 1215 Hickson Verdun les permis M-507402-002-003 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10 c. entrepreneur. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution à cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs,
1259 Berri Suite 425, Montréal.

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 22 février 1978

Frank Logan, R.R. 2 Windsor, Richmond, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Frank Logan & Fils Inc., R.R. 2 Windsor, Richmond les permis M-500791-001-002-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05 c. entrepreneur. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

CHOUINARD & ROY procureurs,
1259 Berri suite 425, Montréal.

1ère publication: 21 février 1978
2ième publication: 22 février 1978
3ième publication: 23 février 1978

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que GIACOMO & DURO STONE LTD. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 21ème jour du mois de novembre 1971 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 8ème jour du mois de décembre 1971 sous le numéro 2311286.

Daté à Montréal, Qué.
ce 14ème jour du mois de février 1978
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
"En Faillite"

NO: 11-000346-789
013854

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

CHANE SOIFFER aussi connu sous le nom de HY SOIFFER, vendeur à commission, de la Ville de Brossard, dans la Province de Québec, demeurant au 1810 rue Tourigny, J4W 2S4

AVIS AUX CRÉANCIERS
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Avis est par les présentes donné que CHANE SOIFFER aussi connu sous le nom de HY SOIFFER, a fait cession de ses biens le 14e jour de février 1978, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour de mars, 1978, à 11:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Daté de Montréal, ce 15e jour de février, 1978

LOUIS GOLDBERG, C.A.
SYNDIC

Bureau de:
GOLDBERG, WOLKOVE & GOLFMAN
1255 Phillips Square, Suite 904
Montréal, Québec H3B 3G6
Tél: 849-6274

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR PROVINCIALE

NO: 200-02-010026-773

CONRAD LAFLAMME, domicilié et résidant au 3500 boul. Neilson, #104, Ste-Foy, district de Québec

Demandeur

-vs-

JAMES B. CARTER LTD. corps politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires au 2225 Lapierre, LaSalle, Montréal, district de Montréal.

Défendeur

ORDONNANCE

ORDRE est donné à JAMES B. CARTER LTD. de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la dernière publication du présent avis en français dans LE DEVOIR et en anglais dans The Gazette.

Une copie de la requête et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur

ROBERT RICHARD
P.A.C.S.D.Q.

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS QUE A.W. WILLS CARTAGE LTD, 22 Jamie, Ottawa, Ontario, détenteur du permis no. 22375-V et qui peut actuellement desservir en vertu de son permis le territoire suivant:

TRANSPORT RESTREINT — ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE — VÉHICULES À TEMPÉRATURE CONTRÔLÉE

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Hull, Grenville, Pointe Fortune et Pembrooke) pour le transport par camions ordinaires à température contrôlée de viande, de sous-produits de viande et de charcuterie à destination de tous les points de la province de Québec situés dans un rayon de 125 milles de Hull et retour, point d'origine et de destination en Ontario, Ottawa, pour le public en général.

RESTRICTION: Ce service sera donné sous forme de circuit, de magasin de détail à magasin de détail de produits de boucherie.

s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis de 364 jours en addition comme suit:

TRANSPORT RESTREINT, LONGUE DISTANCE, ROUTE RESTREINTE, CONTRAT

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Pointe Fortune) à St-Jean, Granby, Sherbrooke et Trois-Rivières pour le transport de steak congelé à zéro F. en boîte pour livraison de magasin à magasin concessionnaire de l'expéditrice.

RESTRICTION: Le camion utilisé desservira également Montréal.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: mardi, 21 février, 1978
2ème publication: mercredi, 22 février, 1978
3ème publication: jeudi, 23 février, 1978

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques Ouest, #900
Montréal, Qué. H2Y 1M1

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

CONTRÔLE À DISTANCE DE L'ÉCLAIRAGE ET DU CHAUFFAGE DES DRAINS ET DES GOULOTTES
PROJET NO: C-165-10
APPEL D'OFFRES NO: A-728

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $50.00 non remboursable, sous forme de chèque visé, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $15,000.00
OU
Chèque visé: $7,500.00
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
Service des contrats
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4632
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 HEURES, LUNDI LE 13 MARS 1978.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur Général

APPEL D'OFFRE

Projet: Immeuble Caisse Populaire

Propriétaire: Caisse Populaire Ste Ursule
3260 Boul. Neilson
Centre d'Achat Neilson
Ste-Foy, Québec G1W 2V8

Professionnel: La Fédération de Québec des CPD
Direction Immeubles
150 Ave des Commandeurs
Lévis P.Q. G6V 6P8

Architecte: M. Jacques Audet

Ingénieurs: MM. Yves Bernatchez et Claude Asselin

Les plans et devis seront disponibles à la Caisse Populaire de Ste Ursule à compter du 20 février 1978, contre un dépôt de $75.00 dollars. Ce dépôt est remboursable.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10 pour cent, à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 14h59, le 13 mars 1978, à la Caisse Populaire, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous traitants qu'il a choisis dans les spécialités lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement des obligations pour gage, matériaux et services, chaque cautionnement pour 50 pour cent du prix du contrat de la spécialité.

La Caisse Populaire de Ste Ursule ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Claude Goulet, Directeur
CP Ste Ursule
3260 Boul. Neilson
Centre d'Achat Neilson
Ste-Foy, Québec G1W 2V8

Le 14 février 1978

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

— STADE - PISCINES - PARC —
ADDITIONS AUX SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE.
PROJET NO: C-110-10
APPEL D'OFFRES NO: A-727

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $50.00 non remboursable, sous forme de chèque visé, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $24,000.00
OU
Chèque visé: $12,000.00
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
Service des contrats
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4632
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 HEURES, MARDI LE 14 MARS 1978.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur Général

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

— STADE - PISCINES - VÉLODROME —
LAVAGE DES VITRES ET PORTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
PROJET NO: E-076-10
APPEL D'OFFRES NO: A-729

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $25.00 non remboursable, sous forme de chèque visé, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $4,500.00
OU
Chèque visé: $2,250.00
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
Service des contrats
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4632
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
STADE OLYMPIQUE
4545 rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Qué.
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 HEURES, MARDI LE 7 MARS 1978.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur Général

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
**PARC OLYMPI

Le vol de la Wells Fargo

Le butin dépasse $1 million

C'est une somme d'au moins un million de dollars qui, selon un administrateur américain de la compagnie, a été volée la semaine dernière dans le coffre-fort de la Wells Fargo Armoured Express Ltd., à Longueuil.

Interrogé par téléphone à Atlanta, M. William Cole, vice-président à l'administration, a déclaré que la somme volée dépassait le million de dollars mais il a qualifié de "totalement inexactes" les rumeurs selon lesquelles le butin pourrait s'élever à $2.5 millions ou trois millions de dollars, ce qui aurait constitué le plus important hold-up en Amérique du nord.

Entre-temps, la police de Longueuil, celle de Montréal et la Sûreté provinciale poursuivent leur enquête. Il se pourrait que 10 hommes aient participé à l'opération de deux heures qui a débuté lorsque quatre bandits se sont introduits vendredi soir dernier chez le directeur local de Wells Fargo, M. Maurice Martineau.

Tandis qu'on conduisait ce dernier à son bureau en automobile, deux des individus saisissaient Mme Martineau et ses deux fils et les enlevaient en camionnette. Ce véhicule fut abandonné sur le terrain d'un centre commercial de Montréal; les otages purent se libérer et appeler la police.

Pendant ce temps, M. Martineau était forcé de désarmer un garde de la compagnie. Puis, les bandits vidèrent la chambre forte de son contenu, dont ils remplirent 10 gros sacs de toile.

"Ce n'est pas que nous ignorons à combien s'élève le butin, de déclarer M. Cole. Pour des raisons évidentes, nous préférons n'en rien dire."

Ce porte-parole n'a pas voulu dire non plus quel montant d'argent pouvait se trouver vendredi dans les coffres-forts de la compagnie, non plus que la provenance de l'argent volé. Wells Fargo convoie des titres et de l'argent et fournit également des services bancaires.

Selon M. Cole, l'argent se composait principalement de coupures de un, 10 et 20 dollars, surtout de vieilles coupures qui seront impossibles à identifier.

Enfin de semaine, trois inspecteurs de la compagnie sont arrivés à Montréal sous la direction de leur vice-président à la sécurité, M. Edward Gamber, afin de prêter main forte à la police.

Le lieutenant Hervé Villeneuve, de la police de Longueil, a fait observer que l'enquête n'en est encore qu'à ses débuts et qu'il n'y a pas encore de chasse à l'homme.

Pour l'instant, la police compare les empreintes digitales relevées sur la camionnette dans laquelle Mme Martineau et ses fils ont été enlevés avec les empreintes de plusieurs criminels connus.

L'Ordre des agronomes poursuit un chroniqueur non agronome

Dans le cadre de son offensive destinée à interdire à tous les journalistes et autres experts non agronomes de fournir au public des informations sur la culture des plantes, sur l'aménagement des sols ou sur les techniques d'élevage, l'Ordre des agronomes du Québec vient d'intenter des poursuites légales contre M. Jean-Louis Maréchal, qui tient une chronique sur l'élevage du porc dans le mensuel "Le meunier québécois".

L'Ordre des agronomes appuie ses prétentions et sa poursuite sur les articles 24 et 28 de la Loi des agronomes qui réservent à ces seuls professionnels tous les actes rémunérés qui visent à communiquer ou vulgariser les principes et procédés de la culture des plantes, de l'élevage des animaux de ferme, de l'aménagement des sols arables ou encore de la gestion des entreprises agricoles.

Dans la cause qui doit être entendue demain au palais de justice de Québec, l'Ordre se prévaut aussi de l'article 32 du Code des Professions qui interdit à quiconque n'est pas agronome d'exercer sans permis une activité professionnelle réservée aux agronomes, de prétendre avoir le droit de le faire ou d'agir de manière à laisser croire qu'il est autorisé à le faire, "sauf si la loi le permet".

Le directeur du "Meunier Québécois", M. Roméo Lalonde, est aussi vice-président de l'Association canadienne des rédacteurs agricoles, bien qu'il n'ait jamais été membre de l'Ordre des Agronomes.

Aux yeux de M. Lalonde, les prétentions de l'Ordre, si elles étaient confirmées par le tribunal, viendraient à l'encontre de la liberté de presse et du droit du public à l'information. Il s'est aussi dit tout à fait d'accord avec les protestations formulées dans LE DEVOIR du 16 février par le directeur du magazine Québec-Science dont les chroniqueurs horticoles ont aussi reçu une mise en demeure de la part de l'Ordre des agronomes.

Contrairement à Québec-Science qui a officiellement fait savoir qu'il ne se soumettrait jamais aux ultimatums de l'ordre des agronomes, dût-il être condamné à répétition, "Le Meunier Québécois" a adopté une attitude plus souple puisque la chronique contestée ne paraîtra pas tant que le litige légal ne sera pas tranché.

"Nous avons choisi de ne pas défier l'Ordre ou le tribunal avant que jugement ne soit rendu," a indiqué M. Lalonde... qui a ajouté: "Cela viendra après!"

M. Lalonde a aussi annoncé son intention d'étendre le débat à toute l'Association canadienne des rédacteurs agricoles (qui regroupe une majorité d'agronomes) en offrant dès cette semaine sa démission à titre de vice-président, sous prétexte qu'il n'est pas agronome. "Ensuite, a-t-il dit, je poursuivrai la lutte dans mon journal."

La faim du monde
avant la fin du monde
OXFAM

CARRIÈRES PROFESSIONS ET

VÉRIFICATEUR INTERNE

La Société Asbestos recherche une personne ambitieuse et dynamique pour combler ce poste nouvellement créé au siège social à Montréal.

Les responsabilités de ce nouveau poste consistent à s'assurer que les politiques et procédures comptables soient suivies; à recommander les changements nécessaires à l'amélioration des procédures et systèmes existants ainsi qu'à fournir en temps opportun à la direction les rapports financiers requis.

La personne choisie aura un baccalauréat en commerce avec option en comptabilité, un R.I.A. ou un C.G.A. allié à 2 ou 3 ans d'expériencee pratique en comptabilité générale avec une firme de comptables agréés ou dans l'entreprise privée. Nous considérerons également les étudiants du R.I.A. ou C.G.A. ou des personnes ayant acquis une expérience comptable plus vaste.

Ce poste intéressera la personne désireuse de se tailler une carrière intéressante.

Veuillez soumettre votre candidature par l'envoi de votre curriculum vitae sous pli confidentiel au:
Surveillant du personnel

SOCIETE ASBESTOS LIMITEE
Édifice Sun Life, suite 1940, 1155 rue Metcalfe, Montréal, Québec H3B 2X6

ASBESTOS

Génie Mécanique

La Compagnie American Can du Canada Limitée (usine de Montréal) est présentement à la recherche d'un jeune gradué en génie mécanique. Le candidat bénéficiera d'un programme complet d'entraînement (production, contrôle de la qualité, maintenance, planification, expédition et emballage) avant d'accéder à un poste de supervision. La connaissance de l'anglais est un avantage.

Salaire et avantages sociaux intéressants.

S.V.P. faire parvenir Curriculum Vitae à:

R.H. Hevey
Directeur du personnel
American Can du Canada Limitée
2065 Jeanne d'Arc
Montréal, Québec
H1W 3V3

DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Le poste:

Sous l'autorité du directeur général, il assume les responsabilités qui lui sont confiées par la nouvelle loi de protection de la jeunesse (loi 24).

Il vérifie si les droits, la sécurité et le développement des enfants dont il a le signalement sont compromis ou si l'enfant a commis un acte contraire à une loi ou à un règlement en vigueur au Québec et s'il y a lieu, il fait en sorte qu'une prise en charge soit effectuée par le C.S.S. ou un autre organisme.

Il s'assure de l'adhésion des parents et de l'enfant aux mesures de protection qu'il préconise lui-même ou conjointement avec la personne désignée par le Ministre de la Justice, selon le cas, et voit à l'exécution des mesures ordonnées par le tribunal.

Il assure les relations appropriées avec le comité de protection de la jeunesse, les tribunaux concernés et tout autre organisme et établissements visés par la loi de protection de la jeunesse.

Les exigences:

Le candidat possède un diplôme universitaire terminal en service social ou dans une discipline connexe. Il a une bonne connaissance des lois en vigueur dans ce champ d'activités et particulièrement de la loi 24 sur la protection de la jeunesse.

En plus d'avoir vécu différents aspects de la pratique dans les services sociaux auprès des jeunes, il doit avoir quelques années d'expérience dans la distribution et la gestion des services sociaux.

Le traitement:

Il sera déterminé en fonction de l'expérience et de la scolarité du candidat.

Si les responsabilités de ce poste vous intéressent, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 2 mars 1978, au:

Président du Comité de sélection
C.S.S. Richelieu
201, Place Charles-Lemoyne
Longueuil, Québec J4K 2T5

LE C.L.S.C. LONGUEUIL-EST

recherche

Les services d'un (1) médecin

Fonctions:

— Participe au sein d'une équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la réalisation des programmes préventifs et des soins cliniques.
— Assure des services cliniques: consultation et soins à domicile.
— Participe aux programmes: • petite enfance et • personnes âgées.

Exigences:

— Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des médecins.
— Être intéressé à une approche globale des problèmes de santé.
— Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Traitement:

— Selon les normes du ministère des Affaires sociales et de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1978.

C.L.S.C. Longueuil-Est
Service du Personnel
1355a, rue Lavallée
Longueuil, (Québec)
J4J 4C1

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

SOUS–DIRECTEUR GÉNÉRAL AÉRONAUTIQUE CIVILE

Traitement : $33 300 – $46 300
No de référence : 78-OC-8002 (10)

Transports Canada
Ottawa (Ontario)

Le ministère fédéral des Transports cherche un haut fonctionnaire pour occuper le poste de Directeur général adjoint de l'aéronautique civile. Le candidat choisi contribuera à la planification, à la coordination et à la direction de toutes les activités ayant trait au contrôle et à l'expansion rationnelle de l'Aéronautique civile au Canada, contrôle exercé directement de l'Administration centrale à Ottawa, et indirectement, dans les régions. L'effectif visé est de quelque 6 000 employés et le budget de plus de $200 millions.

Pour que leur candidature soit prise en considération, les candidats doivent connaître l'aéronautique civile et avoir l'expérience des relations portant sur des sujets très variés, reliés à l'aéronautique avec les exploitants et les fabricants d'aéronefs, les organisations internationales et nationales de l'aviation civile, les ministères et les particuliers. Ils devront avoir une connaissance approfondie de la Loi sur l'aéronautique ainsi que du Règlement et des Ordonnances de l'Air, ou démontrer qu'ils sont en mesure d'acquérir cette connaissance, et ils doivent être au courant des modalités de l'application de ces règlements dans les conditions actuelles.

Les candidats devront avoir détenu une licence de pilote de ligne et avoir établi une réputation professionnelle dans les milieux de l'aviation civile.

Exigences linguistiques

La connaissance des deux langues officielles est essentielle; en raison de la nature de ce poste le candidat choisi devra être en mesure de répondre à cette exigence immédiatement.

Comment se porter candidat

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en prenant soin de fournir les détails complets concernant votre expérience et vos qualifications à :

Cadres de direction
Commission de la fonction publique du Canada
Pièce 2014, L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

TRADUCTEUR(TRICE)

TORONTO

JUSQU'À $20,0000

Traducteur(trice) détenant son diplôme, avec expérience dans la terminologie légale. Traduction de l'Anglais au Français. Supervisera éventuellement un groupe de traducteurs.

Veuillez communiquer avec **Mlle Godin, Marie Selick Associés, 871-1600.**

REPRÉSENTANT SPÉCIAL

Importante institution financière établie depuis plus d'un siècle au Québec.
Revenu minimum garanti - première année - $18,000.
Ouvertures prochaines: Ouest de Montréal et banlieue Nord.

Qualifications:
— Âge: 25-45 ans.
— Instruction: 12 ans de scolarité ou mieux.
— Qualités: ambitieux, travailleur, autonome.
Préférence sera donnée à la personne mariée, ayant déjà un emploi.
P.S. Le revenu moyen de nos représentants québécois en 1977 dépasse $28,000.
Envoyer votre curriculum vitae à:
DOSSIER2529, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

GÉRANT DES VENTES

Personne bilingue pour continuer le développement d'une ligne de timbres "Permastamp". Le candidat doit avoir un éloquent dossier de vente approuvé, une compétence en direction et doit être capable d'établir et de diriger une équipe de vente.

A. Schauber 842-5881

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'un

CHEF DE L'ALIMENTATION

NATURE DE LA FONCTION:
Sous l'autorité du chef de service de diététique, doit gérer les opérations relatives à la production alimentaire du Centre et du service à la cafeteria.

SECTEURS CLÉS DE RESPONSABILITÉS:
1. Diriger, superviser et évaluer les responsables de la production et de la cafeteria.
2. Superviser et coordonner les activités des secteurs de production et cafeteria.
3. Préparer annuellement les préévisions budgétaires pour les secteurs production et cafeteria; contrôler les dépenses.
4. Assurer l'application des dispositions des conventions collectives de travail pour le personnel de sa division.
5. Évaluer le fonctionnement des secteurs production et cafeteria; apporter les maéliorations nécessaires pour répondre aux standards établis.

EXIGENCES DU POSTE:
• DEC en formation professionnelle de techniques d'hôtellerie ou l'équivalent.
• 5 ans d'expérience pratique dont un an à titre de gestionnaire.

RÉMUNÉRATION:
Selon les échelles de cadres publiées par le Ministère des Affaires Sociales et pouvant atteindre $24,000 par année.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 25 février 1978 à:

La direction du personnel
a/s Directeur du personnel

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
3001 12ième Avenue Nord
Sherbrooke, Québec, J1H 5N4

Commission Scolaire Régionale de Chambly

Service de l'Education des Adultes

INSTITUTEURS

à taux horaire

• relations parents-enfants (méthode Gordon) pour session hiver 1978

• mathématiques — français — anglais, langue seconde — chimie — physique — relations humaines.

Faire parvenir curriculum vitae d'ici le 28 février à:

M. Claude Chevrier
Coordonnateur
1295 Chemin Chambly
Longueuil, P.Qué.

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

sollicite des candidatures pour le poste d'

AGENT DE RECHERCHE

Fonction:
Sous l'autorité de son supérieur, est responsable de la préparation et de l'exécution des études de milieu devant servir à la fondation et/ou au développement des Caisses affiliées et de leurs services. Élabore les questionnaires, en supervise l'administration et en analyse les résultats. Rencontre les instances intéressées pour leur communiquer les conclusions tirées des enquêtes.

Qualifications requises:
— Diplôme de 2e cycle en Sciences Sociales ou Administratives avec concentration en Marketing
— Minimum d'un (1) an d'expérience en recherche commerciale
— Aptitude à la communication orale et écrite

Salaire:
Selon les qualifications professionnelles et l'expérience. Avantages sociaux intéressants.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir, sous pli confidentiel, un curriculum vitae détaillé accompagné des pièces justificatives jugées pertinentes, au plus tard, le 28 février 1978, à:

Service du Personnel
1405, Boul. Henri-Bourassa, est
Montréal, Québec H2C 1H1

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 25 et 26

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par l'agence Valrain C.P. 117 Brossard, Québec J4Z 3J1
du lundi au vendredi de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR JNO

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



La vraie vie

Venez vivre à LaCité dès maintenant et nous paierons votre carte de membre pour la première année au "super Club" de conditionnement physique LaCité. Ça c'est vivre à LaCité!

De luxueux studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher sont **disponibles maintenant.**
Visitez nos appartements-témoins, en semaine 9h à 21h, fin de semaine 9h à 19h
350 ouest, Prince Arthur coin avenue du Parc 845-4173
Appartements LaCité
22-2-78

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

plaza OASIS
NE SIGNEZ PAS AVANT D'AVOIR VU!
PLAZA OASIS
Plaza Oasis et ses aubaines. Centre situé à proximité de Place Vertu. Luxueux et grands appartements. Studio, 3½, 4½, tous équipés, piscine, bain sauna, salle de lavage à chaque étage. OUVERT 7 jours par semaine. **336-8308.**
1-3-78
1100 rue GOULET, ST-LAURENT

Pavillon des Ecores
TOUT NOUVEAU 1 MOIS GRATUIT
3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.
• Edifice en béton
• Chauffage électrique Novelec
• Thermostats individuels
• Insonorisés
• Près centres d'achats
• Stationnement intérieur et extérieur
• Ascenseur
663-6344
1700, boul. Lévesque Duvernay, Laval, Québec
22-2-78

Nous vous offrons le loyer gratuit
À L'ÎLE DES SOEURS
Signez un bail d'un an avant le 28 février. Vous pourrez emménager dans l'appartement ou la maison de ville de votre choix sans payer de loyer avant le 1er mai.
Vous pourriez aussi gagner un voyage vers le sud pour deux personnes. Vous obtiendrez tous les renseignements au bureau de location, 200 rue de Gaspé. De Montréal, empruntez la sortie Île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Ou composez **769-8511.**
Hâtez-vous. En signant votre bail ce mois-ci, vous devenez gratuitement membre du club de golf Île des Soeurs pour la durée d'un an.
22-2-78

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER
2021 AVENUE UNION BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST
• Nouveaux espaces de bureau
• Près Métro McGill
• Un étage complet de 26,000 p.c.
• "Turnkey" ou allocation
• Air conditionné 24 heures
• Stationnement adéquat
• Service de conception des tracés.
DÉVELOPPEMENT DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
Division de location commerciale exclusive
L.E. VEARY 842-5011
22-2-78

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

GARÇONNIÈRES
2½, 3½
Meublées avec grand soin. Nouvel immeuble en hauteur du centre-Ville. Offrant salle de récréation, salle d'exercices, courts de squash, sauna et piscine.
Restaurant, comptoir de nettoyage à sec, dépanneur.
LA CITADELLE, 2125 ST MARC 935-4673.
22-2-78

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne
3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centres d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.
334-2069
J.N.O.

PIERREFONDS MEUBLÉS
SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du centre-ville de Montréal aux Jardins Mirasol. Nouveaux appartements de 1, 2, 3 chambres à coucher. Contrôle de température individuel, tapis mur-à-mur, poêle et réfrigérateur.
Appelez 620-3337
24-2-78

SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du Centre-ville de Montréal au Jardin Mirasol.
Nouveaux appartements de 1-2-3 chambres à coucher, thermostats individuels, tapis mur à mur, réfrigérateur. **Appelez 620-3333.**
24-2-78

★ WEST ISLAND ★
SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du centre-ville de Montréal aux Jardins Mirasol.
Nouveaux appartements de 1, 2, 3 chambres à coucher. Contrôle de température individuel, tapis mur-à-mur, poêle et réfrigérateur.
APPELEZ 620-3333
★ 24-2-78 ★

AHUNTSIC OUEST, les résidences Bois de Boulogne, grands, modernes, luxueux, 3½ - 4½, $170. par mois, nouvellement redécoré, immédiat ou juillet, chauffés, eau chaude, poêle et frigidaire fournis, insonorisés, visite tous les jours de 10 A.M. à 10 P.M. 10,250 Bois de Boulogne. **337-0416, 334-2895, 331-1607.**
22-3-78

Antique West les résidences Bois de Boulogne, grand modernes et luxueux, 3½, 4½, $170. mois, nouvellement décorée immédiat ou juillet chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur fournis. 10,250 Bois de Boulogne.
337-0416
334-2895
331-1607
18-3-78

APPARTEMENTS À LOUER

10e ave. Bélanger, 1½ propre, tranquille, $125. 254-3008. 22-2-78

APPT. chauffé à louer, 7565 Lacordaire, 3, 3½, 4½, poêle, frigidaire, piscine intérieure, taxes, chauffage et électricité payés, intercom, face au parc. 259-4523. 22-2-78

LASALLE: 1½, 2½, 3½, 4½, chauffé, ascenseur, piscine, près autobus $78. Tél.: 364-6447, 363-8617, 363-2878. J.N.O.

OUTREMONT, 1000 Pratte, grand 3½ ensoleillé, quartier tranquille près autobus, $220. Eau, chauffage compris disponible 1er avril. 343-7644 ou 731-8382. 22-2-78

AHUNTSIC, métro Bourassa, 3½, 4½, neuf, tranquille, ascenseur, libre, service de concierge, 10625 Sacré-Coeur 387-8269. 25-2-78

STUDIO: 2 1/2, foyer et mur en pierre, cour intérieure, fenêtre française, Vieux Montréal. Tél.: 849-5125. 24-2-78

JARRY 507, 3½ bel appartement, chauffé, balcon face au métro, occupation immédiate, appelez M. Morris 861-6630 (après 5 hres. 482-6863). 22-2-78

4½ grand à Pont-Viau, non chauffé, libre immédiatement, $500. 332-9251. 22-2-78

CÔTE-DES-NEIGES, 2 appts, Rock Hill, 3½, belle vue, $290. pour le 1er mars.
RIDGEWOOD: 3½, $245. le 1er mars, tél.: 733-7532 ou 733-3378. 24-2-78

N.D.G. bas duplex, 8 pièces, 2 salles de bains, foyer, sous-sol fini, garage chauffé, $450. libre immédiatement. Mme N. Newton 481-1800 ou 487-3400. 24-2-78

McGREGOR, coin Peel, 11e étage, 529 pi. carré, 1 chambre à coucher, balcon, sauna, piscine, $270. le 1er mars, 842-1311 après 17 h 30. 24-2-78

Côte des Neiges district, extra spacieuse et luxueuse, 7½ chambres, haut de duplex, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bains, salon et salle à dîner séparés, grande cuisine avec salle de séjour très bien ensoleillée. S.V.P. appeler 342-4209 ou 342-5539 sauf le samedi. 27-2-78

PARC LAURIER, bel emplacement, 2½ pièces, chauffé eau chaude, repeint sous-location libre immédiatement. 353-1109, 283-6705. 23-2-78

SOUS-LOCATION, Ile des Soeurs, 3½ chauffé, garage, câble, poêle, réfrigérateur, $253. Appelez après 20 heures 761-2144 25-2-78

APPARTEMENTS meublés à louer Centre-ville, Bachelor 1 ½ — 2 toilette, douche privées, tapis, métro, frais décoré, concierge, $25 + 526-7533 27-2-78

3½ A LOUER immédiatement, Ahuntsic près métro. Tél.: 671-2912. 23-2-78

RUE UNIVERSITÉ au nord de Prince-Arthur dans maison centenaire renovée, tout électrique, 3 ½ avec foyer, $270. à $300. taxe d'eau non-comprise, grand 4 ½ avec foyer, $600. à $650. Tél.: 288-4251. 28-2-78

CÔTE-DES-NEIGES: 3955 St-Keven, nouveaux 1 1/2, 3 1/2 meublés et non meublé, chauffé, électricité payée, réfrigérateur, cuisinière, garage. 731-6083. 27-2-78

Peel Plaza édifice très luxueux, 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, disponible immédiatement, chauffé électricité, air climatisé etc. $465. 288-3173. 13-3-78

BROSSARD: 2½ pas de bail $135, $155. tout compris. Stationnement 671-6133. JNO

LASALLE: 1½, 2½, 3½, 4½, chauffé, ascenseur, piscine, près autobus $78. Tél.: 364-6447, 363-8617, 363-2878. J.N.O.

APP. 4½, $175. chauffé dans Rosemont, Laurier/St-Michel, libre 1er mai, soir seulement. 376-4929 24-2-78

Ville LaSalle. Spacieux 4½, chauffé, taxe d'eau payée, frigidaire, cuisinière électrique, élévateur, excellente vue, pour sous-louer à $190. Jusqu'en juin, cause transfert. Tél: jour 937-9521 soir 364-6019 28-2-78

ST-LAMBERT, 4 ½ moderne, tapis, poêle et réfrigérateur, piscine et sauna possibilité de stationnement intérieur, $260. tout inclus aussi 3½ disponible 672-2902 24-2-78

AHUNTSIC, 2½, libre 1er mars, poêle, frigidaire, buanderie, locker, garage, entrée privée, rue tranquille. Inf: Mme Souligny 382-2800 jusqu'à 5 hres. Soir: Mlle Provençale 331-2123 23-2-78

À LONGUEUIL grand 3½ chauffé et 2½ meublé tout compris, près du métro 651-2283 après 5 heures. 8-2-78

BOUL. ST-JOSEPH OUEST, 1½, moderne, tout compris, $95. une personne, tél: 845-7847. 25-2-78

Centre-ville rue Peel près Sherbrooke, 1 chambre à coucher, disponible 1er mars chauffé, $325. 288-3173. 13-3-78

Centralement localisé rue Peel près Sherbrooke, très grand studio alcôve, air climatisé, chauffage électrique, lave-vaisselle, chauffé, $270. Tél.: 288-3173. 13-3-78

66 est boul. St-Joseph, appartement chauffé, moderne, ascenseur, près métro Laurier 2½ $200. meublé $220. 3½ $230. meublé $250. Mr. Gouban à 843-3731. 22-2-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Armoire en pin, buffet Paux, deux-corps, commodes coffres, fauteuil, table pupitres, divers. 659-2651. 22-2-78

MOBILIER salon Louis XV, 5 morceaux sculpté, bois fruitier, (Wainut), 3 causeuses, 2 fauteuils et 2 chaises recouverts à neuf, période 19e siècle. 843-3731 22-2-78

Liquidation complète de toutes nos antiquités à des prix défiant toute concurrence à partir du 16 fév. au 2 mars. À la boutique "La Belle Époque" Rigaud route 40 sortie 8. 451-4101. 27-2-78

AUTOS À VENDRE

CUTLASS salon 1975, 4 portes, air climatisé, faut voir. J. Gagnon jour 871-9000, soir 271-5606. 22-2-78

ASPEN, 1977, SE, 8 cylindres, automatique, 18,000 km, $4,600. après 6 hres: 725-9674. 25-2-78

FAMILIALE TOYOTA Mark II 1974, 6 cylindres, transmission manuelle, 4 vitesses, toute équipée, propre, $1100. Livrable vers mi-avril. 525-6456. 25-2-78

FIAT 128-1973 cause départ AM/FM, carrosserie et mécanique en excellente condition, 46,000 milles. Tél.: 389-4748 22-2-78

HORNET 1973, 4 portes bonnes conditions, radio am-fm cassette prix $1500. Après 6:00 hres 729-1213. 2-3-78

Cadillac Seville 1977. Vient d'être achetée, 3,000 milles. Particulier. Tél.: 1-514-887-2469, jour: 1-514-887-2912. JNO

Ford, Comet, 30,000 milles, impeccable, $1,200. Jour: 866-3568. Soir: 279-1057. 24-2-78

CITROËN familiale 1972, carrosserie et mécanique en très bon état, cause départ. 671-1829. 22-2-78

PLYMOUTH 1969 — en bonne condition. Tél.: 384-2183. 22-2-78

RENAULT 5TL - 1978 moteur 1,30C c.c. est arrivée, et se vend neuve $3,995. chez: RENAULT VILLE MARIE, 2230 rue Viau, 254-9971.
RENAULT, R5, 1976-1977 occasions, choix de couleurs, échange accepté, financement sur place. RENAULT VILLE MARIE, 2230 rue Viau, 254-9971. 21-3-78

PEUGEOT 504, 1974, 51,000 milles, automatique, toit ouvrant, radio am et fm, pneus Michelin, $1500. 679-0644. 23-2-78

AVIS

Financement des comptes recevables, petit ou gros comptes, service efficace. Tél.: 739-3636. 15-3-78

ASSURANCES

ALBERT HAGGAR
— assurance générale et vie
— résidence auto commerce
Tél: 733-9523
25-2-78

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC
Il nous reste quelques bureaux à louer, variant de 800 pieds à 4,000 pieds ca., dans un édifice neuf avec climatisation centrale, ascenseur, stationnement intérieur et extérieur, occupation immédiate.
500 HENRI-BOURASSA OUEST
349-9130
1-3-78

Westmount, SOUS-LOUER
Offices de prestige sur l'avenue Greene, 950 pi. ca. Loyer bas. Disponible immédiatement. Balance du bail de 14 mois, avec opportunité de renouvellement excellente.
Complètement décoré. Appeler Jour: **861-8546 ou 937-7497** soir et fin de semaine **486-5393.**
27-2-78

Commercial ou professionnel, 1,500 pi. c., chauffé, 4203 Jarry-est, près Pie IX, 388-5081. 27-2-78

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier, anciennement deux cardiologues, prix $4.75 pi. ca. s'adresser à M. Ouellet, tél.: 525-3717 ou 435-1925 Local 222. 22-2-78

CÔTE-DES-NEIGES, près de Sherbrooke 200 à 2,000 pieds, très raisonnable, moderne et clair diviser pièces, belle vue près du métro — 842-2579, 847-3061 soir. 24-2-78

PRÈS UNIVERSITÉ Concordia, MacKey 1437, 100 à 800 pi.ca. neuf, tapis mur à mur, chauffé, électricité payée, à partir de $100. 748-7618. 18-3-78

Ahuntsic, 750 pc., 2e plancher, chauffé, tapis mur à mur, stationnement. 9 AM à 5 PM. Tél.: 334-9182. 22-2-78

CENTRE-VILLE bureau attrayants, 500 à 40,000 p.c. près du métro, étages complets au choix sous-location à prix coupés. C.C. Gagnon S.R.I. Tél.: 861-8395 Gagnon Inc. Courtier 23-2-78

HENRI-BOURASSA coin St-Denis, près du métro Henri-Bourassa, environ 2,200 p.c. complètement rénové, facilité de stationnement, occupation immédiate, prix à discuter, appeler, Yvon Martin. 382-1450. 25-2-78

Espace de bureau à louer dans belle vieille maison, coin Fullum et Sherbrooke, 6 pièces, magnifique boiserie, occupation immédiate, prix à discuter, information entre 9h et 5h à 527-9554. 24-2-78

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Location semaine (aussi fin de semaine, balance saison). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. JNO

CHANTECLAIR chalets Bavarois luxueux 2 à 6 chambres, près des pentes de ski. Tarifs exceptionnels à la semaine, au mois, à la saison Mtl. 430-0430 (819) 326-5922 JNO

ANIMAUX À VENDRE

AIREDALES: père champion, chiots tatoués, enregistrés, qualité et santé garanties. 632-7628. 1-3-78

GOLDEN RETREIVER, chiots pure race enregistrés, vaccinés, tatoués, près à partir le 10 mars, 465-3546. 22-2-78

CHIENS loup blanc (Indian Wolf Dog) chiots. Tél.: 276-6411. 22-2-78

Chatons siamois sans pedigree, très beau, à vendre $50. Tél.: après 6 heures à 277-4985. 23-2-78

ARTICLES À VENDRE

Poêle et réfrigérateur à vendre, le prix $180.00. Tél.: 354-1463. 22-2-78

Set de salon en très bon état, faut voir pour apprécier, un congélateur à vendre. Tél.: après 8 h 00 p.m. 277-1216. Visité samedi après 4 h 00 p.m. Dimanche toute la journée. 22-2-78

Mini-laveuse et essoreuse Inglis couleur verte, excellent état, prix $90. Tél.: 352-9570. 24-2-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MAGNIFIQUE mobilier de salle à dîner style Tudor, $2,500. Appeler après 7 hres. 279-9525 22-2-78

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716. J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00, grand sofa et fauteuils $189.00, sofa lit $185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761. J.N.O.

CHALETS À LOUER

Brossard, 5 pièces, avec foyer naturel, eau chaude, près du Mont-Galle, à louer au mois ou à l'année. 273-0198. 23-2-78

DOMAINE DU GOLF NEW GLASGOW: Ski de fond, moto neige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse/sécheuse, 29 milles de Montréal. Location fin de semaine/semaine/mois/saison. Robert Gérard 1-438-1520 J.N.O.

LAC BEAUPORT: chalet, location, semaine, mois, vaisselle, serviettes, lingerie, t.v., ski, PÊCHE TRUITE. Tél.: 1-418-523-4124 Québec. 1-3-78

CHALETS À VENDRE

CHALETS suisses authentiques: foyer, plage privée, à proximité des centres de ski, $28,850. Montréal 430-0430, (819) 326-5922. JNO

CHAMBRES À LOUER

BOULEVARD St-Joseph, 305 est, métro Laurier, neuf, tout compris, meublé, poêle, réfrigérateur, évier chaque chambre. 845-7532. 4142 Dorchester Ouest métro Atwater, 933-1368 28-2-78

BOUL. St-Joseph: 1 pièce, poêle, lavabo, réfrigérateur. 677-9549. 1-3-78

Près Université Concordia, MacKey 1437, coin Maisonneuve, neuf, tapis mur à mur, facilités de cuisine, lavabo dans chambre, toutes commodités. $100. et plus. 748-7619. 18-3-78

CONDOMINIUM

Floride au nord de Palm Beach, très bel appt. sur la mer, 2 chambres, 2 salles de bain, plage de plusieurs milles non fréquentée, endroit privilégié pour son calme, golf, tennis, piscines, club house et restaurant, appt. disponible avril, mai, juin, 1978, s'adresser à: **Mlle Renaud 282-1960** du lundi au vendredi de 10 hrs à 17 hrs.
22-2-78

CONDOMINIUM À VENDRE

FLORIDE Fort Lauderdale. Sans location de terrain, condominium à vendre, à partir de $22,000. à $35,500. Occasion spéciale pour investisseurs qui seraient désireux à acheter le projet. Inf. 819- 293-5689, 514-742-8275 1-3-78

COMMERCES À VENDRE

MANUFACTURE DE COSMÉTIQUES
Le seul laboratoire manufacturier de rouge à lèvres, maquillage et produits de soins, depuis 1952, potentiel international, cherche affiliation ou vendre.
Écrire à
Agence Valrain
C.P. 117
Brossard J4Z 3J1
Dossier B152
27-2-78

St-Petersburg-Florida
Restaurant, revenu brut $300,000., plus, net $50,000. à $75,000 conditions à discuter, pas d'agents. **Tél.: (813) 894-4316.**
27-2-78

À LOUER OU À VENDRE Mont Rolland 370 R.R. 117 sortie 64 de l'autoroute près Mont-Gabriel lodge, restaurant La Promenade avec tout l'équipement, grand terrain 1/2 million p.c. ainsi qu'un chalet pour 2 familles. S'adresser D. Payette 326-6800. 1-3-78

MAGASIN de fourrure, en détail, 29 ans dans l'affaire, bonne clientèle, storage et réparations, pour information. Tél.: 279-0455. 22-2-78

MAGASIN de laine à vendre avec logis attenant, salle de cours, dans le nord de Montréal. M. Tourangeau 388-8585. 23-2-78

3855-3863 Rivard, Montréal. À VENDRE: entrepôt refrigéré avec congélateur 3,590 p.c. de plancher, bâtisse surficie 7,633 p.c. salle de travail bureau, espace de chargement, prix accessible Trust Royal Courtier 819-563-9834 Réjean Vallée 819-565-7872 Elie Ants 819-569-5209. 22-2-78

COURS PRIVÉS

Apprenez la tenue de livre (comptabilité pratique). En 4 semaines (16 heures). Cours donné en anglais, "texte disponible en français". **École Commercial London, 733-5217, 733-8261.**
27-2-78

PROFESSEUR d'anglais, expérimenté accent sur conversation, à domicile si désiré: 733-2484. 22-2-78

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite, 761-3431. JNO

DEMANDES D'EMPLOI

BONNE EXPÉRIENCE internationale, fait presque tout genre de décorations. Tél.: 522-8741. 21-2-78

PRENDRAIS travail de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675. 24-2-78

DIVERS

ANDRÉ ANTIQUE Liquidation d'antiquité 1876 Notre-Dame ouest, tél.: 932-0680. 4-3-78

DIVERS

2 SÉCHOIRS de marque Rilling avec chaises de couleur corail. Prix demandé $75. par chaise. Tél.: 277-6600 le jour, 276-5267 le soir. 23-2-78

Train électrique monté sur table paysagé double circuit sur tableau de contrôle et locomotives avec wagons. Dimensions approximatives 5 pi. x 9 pi. prix à discuter 336-5354 après 18 hres. 22-2-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

A louer ou à vendre. 4,000 ou 8,000 pi.ca. près Henri-Bourassa, où 8,800 boul. St-Laurent. Appeler à frais virés: 613-932-7446. 2-3-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

VERDUN, 10,500 pi. car. rez-de-chaussée, plancher en ciment avec gicleur, tous les volts, réception, expédition, stationnement, privés. Raisonnable 768-4440 ou 768-4950 1-3-78

Près Université Concordia, MacKey, 1437, un espace 800 pi. ca. un espace 1,200 pi. ca. idéal dépanneur, restaurant, club privé, brasserie, etc. tout genre de commerce. 748-7619. 20-3-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PRENDRAIS contrat de menuiserie générale. 336-6868. 25-2-78

Menuiserie générale, décoration intérieure, peinture intérieure et extérieure, joints, plâtre stucco, céramique. Redressement de planchers, pose de chassis et portes patio. Estimation gratuite. Tél.: 521-4041. 11-3-78

FERME MEUBLÉE

DÉSIRE ferme, région Montréal, approximativement 2 milles, d'un site construction. Tél.: 844-2661. 18-3-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

BESOIN urgent, bassmen 3 ans d'expérience, pour information groupe rock. Tél. à Gérard 254-4234. Claude 259-9710 entre 5 et 7 hres. 22-2-78

LOGEMENTS À LOUER

LAVAL, 6½, chauffé, neuf, libre immédiatement. $200. par mois. jour: 688-0782 soir: 663-8079. 23-2-78

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

Logement chauffé, 3½, 4½, 720 Dumont Cassin apt. 5. Tél.: 384-1089. 18-3-78

OUTREMONT, haut de duplex, grand 7½ chauffé, 2 salles de bains complètes, boiseries, stationnement, occupation immédiate $500. par mois. Le jour: 934-0381, le soir 341-7871. 18-3-78

LASALLE, 2½, chauffage électrique, poêle et réfrigérateur fournis, près autobus 78 vers métro, libre 1er mars, $145. par mois. 363-0286. 27-2-78

3½, $125. Installation laveuse-sécheuse, chauffé, libre 1er avril. Tél.: 324-2491. 27-2-78

Crémazie-métro, 5 pièces modernes et chauffé, eau chaude, tapis mur à mur, emplacement pour lessiveuse-sécheuse, air-climatisé, 1er plancher. $300. Tél.: 382-4820. 1-3-78

Nouveau BORDEAUX: 3 pièces chauffées, avec balcon, grande cuisine. Tél.: 332-9576. 23-2-78

Avis à M.A. Lapierre, Mlle B. Bonneau, Mlle M.R. Longueprée, Mme T. Lavallé, M.E. Croteau, M. G. Chamberland, Mlle G. Lemaire. Que les locaux du 2055 au 2069 Bourbonnière sont disponibles. Veuillez communiquer avec M. A. Malo avant le 1er mars 1978 à 526-8602. 22-2-78

ANJOU: Bas duplex, chauffé bien situé, libre 1er mars, fenêtres aluminium, 4 chambres, 3 salles de bains, grand foyer, salle de lavage, atelier bricolage, grand terrain $440. Tél.: 352-6129. 22-2-78

LOCAL À LOUER

Local, disponible jour seulement, rénové et agréable avec piano et miroirs. Idéal pour activités artistique. Près métro Laurier. Inf.: entre 10 hrs. et 19 h 30 à 849-8224. 24-2-78

Local commercial, coin St-Michel et Métropolitain, 800 pi. ca. Tél.: 622-5696 demandez François. 4-3-78

ONTARIO. Pour commerces ou bueaux, 2440 pi.ca. plus espace au sous-sol, coin de rue, chauffé, air climatisé, voûte, secteur achanlandé. 728-4776. 22-2-78

MAGASINS À LOUER

Magasin environ 900 pi. ca. à partir du 1er mai. Bel emplacement, rue Sherbrooke près Décarie, 484-5633. 23-2-78

MAISONS À PARTAGER

Maison à partager, Westmount, 25 pièces, 6 foyers, 6 salles de bain, serre, grand jardin, vue sur la ville, homme ou femme, $200. par mois. **Tél.: 937-5508.**
27-2-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES
— Concessions disponibles
— Pour Montréal et l'extérieur
— *Chiffres d'affaires garantis*
— Mise de fonds requise: $35,000
— Pour informations:
— **Demandez M. Brunet**
— **Tél.: 1-514-527-3656**
— *Département du Marketing*
1-3-78

DISTRIBUTEURS demandés sans mises de fonds, pour plats à cuisiner, congeler, de préférence déjà dans l'alimentation, 584-2231 après 5 hres p.m. 25-2-78

CONCESSION d'un bar restaurant dans un complexe d'édifices à bureaux regroupant 1,000 employés. Expansion en voie de construction. Conditions à négocier. Communiquer par écrit avec Admission Ltée, 139 Creswood, Rosemère. J7A 2J4. 22-2-78

Associé demandé, pour nouvelle maison d'édition. Très rentable. Discrétion. Mr. Turcot 932-3306. 27-2-78

OFFRES D'EMPLOIS

ATTENTION JEUNES GENS
Vous voulez découvrir le Canada et voyager à travers le monde? Voulez-vous apprendre une de nos spécialités tout en ayant un solde mensuel.
Vous voulez vous assurer un emploi l'été prochain? Voici la solution: Joignez la réserve navale le "Donnacona".
Pour renseignements, mardi soir entre 20 et 22 heures au téléphone 283-6516 ou 6517. Demander l'officier de Recrutement.
9-3-78

ÉLECTROLYSE PARA-MÉDICALE MIREILLE ROY
Infirmière licenciée, est à la recherche d'assistantes désirant opérer à leur propre compte à l'intérieur de son centre d'électrolyse. Ainsi que plus tard à l'extérieur de la ville de Montréal dans leur propre centre d'électrolyse.
Postulantes devront posséder:
Acuité visuelle excellente, dextérité manuelle et être membre en règle d'une corporation d'ordre para-médical.
Curriculum vitae: ***3465 Côte des Neiges, suite 60, 932-6544.***
22-2-78

SECRÉTAIRE bilingue, bureau légal centre-ville, expérience de préférence. Mme Renaud 878-9411 poste 231. 25-2-78

TRADUCTEUR, technique juridique anglais-français, urgent, Mlle Jutil. 871-0182. 25-2-78

SOUDEUR, pour travail général sur machine semi-automatique, ainsi que peinture au fusil. 9740 boul. L'Acadie. 331-7770. 27-2-78

SECRÉTAIRE à temps plein ou partiel, connaissance de l'anglais parlé et écrit suffisant pour travail au dictaphone, contact avec le public, tenue de livres, à Westmount, communiquer avec Serge L'Ecuyer à 487-1550. 24-2-78

MAGASINIER-EXPÉDITEUR, avec expérience pour un grand bureau du centre-ville. Doit pouvoir communiquer en anglais et en français. Bon salaire et avantages sociaux. Tél.: 878-5033. 22-2-78

Dessinateur de fourrure avec expérience pour manufacturier en gros. Montréal 288-1255, 288-0569. 23-2-78

Bilingue, commandes au tél., dactylo, aptitudes générales, très au dessus de la moyenne. $150. — $225. avec ou sans expérience. Crémazie - St-Michel. 728-4527. 24-2-78

MAISONS À LOUER MAISONS À LOUER

MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS DE TOUTES SORTES
PLACE BEACONSFIELD
695-2740
J.N.O

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 24 et 26

OFFRE D'EMPLOIS OFFRE D'EMPLOIS OFFRE D'EMPLOIS

Trust National

agents d'immeubles

Nous sommes en pleine expansion et recherchons pour nos bureaux de ventes d'immeubles de la région métropolitaine plusieurs vendeurs avec ou sans expérience.

NOUS OFFRONS:
- Un entrainement professionnel complet
- Une échelle de commissions très avantageuse.
- Des avances sur commissions aux personnes qualifiées.
- L'assistance d'un directeur des ventes.
- De très bonnes possibilités d'avancement
- Assurance-vie, accidents, assurance santé, assurance-salaire.
- Référence de tous nos bureaux de ventes au Québec et dans le reste du Canada.
- Financement hypothécaire par notre compagnie.

Si vous désirez un avenir intéressant et la sécurité, appelez l'un de nos directeurs de vente.

• Boucherville: Mme P. Parisot	655-9400	• Pincourt: E. Flynn	453-1900
• Brossard: P. Robillard	656-7770	• Pointe-Claire: F. Donnelly	697-5110
• St-Bruno: Mme M. Bernier	653-7841	• Dorval: F. Donnelly	697-5110
• Longueuil: R. Gaudet	463-2521	• Mail Cavendish: J. Vallerand	482-8531
• V.M.R.: R. Soudro	281-1573		

22-2-78

Postes temporaires et permanents dans la Fonction publique du Canada, région de Montréal

NOUS DÉSIRONS RECEVOIR DES CANDIDATURES POUR NOTRE RÉPERTOIRE DANS LES OCCUPATIONS SUIVANTES.

TRAVAIL DE BUREAU

SECRÉTAIRES BILINGUES
Avec expérience. 80 m/m sténo française ou bilingue avec moins de 5% d'erreur. 40 m/m dactylo avec moins de 5% d'erreur. Salaire entre $7,368 et $12,111. Selon expérience.

DACTYLOGRAPHES BILINGUES
40 m/m. dactylo avec moins de 5% d'erreur. Salaire entre $6,871. et $11,173.

HOMMES DE MÉTIERS

ÉLECTRICIENS
Avec Carte "C". Salaire $7.12/h.

PEINTRES
Avec carte de compétence. Salaire $6.24 à $6.77/h.

MÉCANICIENS AUTOMOBILE
Avec carte classe 1 ou 2. Salaire $5.62 à $6.35/h.

MÉCANICIENS EN ENTRETIEN DE MACHINES
En mécanique, électro-mécanique et électronique industrielle. Salaire entre $6.09 et $7.14/h.

Les salaires se négocient présentement.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA.

22-2-78

Centre de Main-d'oeuvre du Canada / Canada Manpower Centre
Emploi et Immigration / Employment and Immigration

SECRÉTAIRE
CONFIRMÉ/E

Domtar Inc., Groupe des produits forestiers, offre actuellement un poste très intéressant et présentant de nombreux défis.

A ce poste, le/la titulaire relèvera du Directeur général de la division du bois de sciage et sera appelé/e à remplir des tâches variées.

Une excellente grammaire, le sens de l'organisation et de bonnes dispositions pour les chiffres sont des qualités essentielles.

Nous offrons un excellent salaire de même qu'un programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez prendre rendez-vous en communiquant à:
Services d'emploi
Domtar Inc.
282-5401
Dossier No C8/12

22-2-78

DOMTAR

SECRÉTAIRE BILINGUE
— Le service de la Fiscalité d'une importante société située Place Victoria, est à la recherche, d'une personne dynamique, parfaitement bilingue, et ayant au moin 5 ans d'expériences.
— Devra être capable de coordonner son travail et de rédiger des textes français. Ambiance de travail agréable, et salaire intéressant. Communiquer avec **Yolande Legault 878-2691.**
23-2-78

CHEF COMPTABLE
Notre client, une entreprise en pleine croissance, située à Lachine, recherche personne avec expérience pour coordonner le service de comptabilité et préparer les états financiers. Intéressera personne gagnant $12,000. Communiquez avec **Yolande Legault 878-2691.**
22-2-78

SECRÉTAIRE
s'occupe du travail de secrétariat pour le service du personnel. La personne choisie sera bilingue, cours commercial, deux à trois ans d'expérience de secrétariat. Connaissance de la sténographie serait un atout. Bon salaire et programme complet de bénéfices sociaux. Pour entrevue: **Pierre Lefèbvre 277-2101.**
24-2-78

DACTYLO
BUREAU DE C.A.
Un bureau de C.A. recherche un(e) dactylo bilingue expérimenté(e) dans les états financiers. Secteur Sherbrooke et Cavendish. Excellent salaire. S'adresser à Levitsky, Feldman, Wexler et associés, 487-7850.
23-2-78

STÉNO DACTYLO BILINGUE
Secrétaire d'expérience pour bureau d'immeuble situé près métro Sherbrooke. Salaire à discuter.
284-2040
25-2-78

DACTYLO
recherchons personne avec expérience du travail général de bureau, dactylo rapide et précise. Bon salaire et programme complet de bénéfices sociaux. Pour entrevue: **Pierre Lefebvre 277-2101.**
23-2-78

Secrétaire Juridique
Bilingue pour jeune associé, expérience serait un atout, salaire et avantage négociable, appelez: **M. Weinstein 288-1820.**
23-2-78

Société recherche pour son service trafic secrétaire sténo-dactylo excellent français bonne connaissance de l'anglais, capable de tenir à jour dossier d'expédition maritime & aérienne et statistiques. Personne débrouillarde et motivée. Salaire 8,200. à 9,500. selon qualifications. Envoyez curriculum vitae: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J42 3J1. Dossier # B-150. 22-2-78

$9,000 ET PLUS, face au Complexe Desjardins. Cette compagnie offre d'excellentes opportunités et avantages marginaux. Si vous êtes sténographe dactylo bilingue, possédez une bonne grammaire et recherchez un poste intéressant et varié, le voilà. Vous travaillerez au département des projets. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661. L'Univers de la Femme 22-2-78

RECHERCHONS. Gens sérieux pour travail à temps partiel seulement, tél.: 937-9840. 22-2-78

VENDEURS-VENDEUSES entre 18 et 30 ans, travail de jour de 9 à 4 hres. Auprès de la femme, revenu à discuter pour Inf.: 387-6441. 24-2-78

GÉRANT DE CRÉDIT
Nous avons besoin d'un gérant en crédit expérimenté, doit être bilingue et en mesure de contrôler le crédit et collections. Salaire selon expérience. S.V.P. appeler **M. Goldappie 342-5151, local 215.** 24-2-78

Pour futures et nouveaux mariés, ouvrage commercial, partiel. pour entrevue: **366-0241.**
22-2-78

Etude légale est à la recherche d'une secrétaire bilingue et intelligente. Expérience légale secondaire mais le goût d'apprendre est essentiel. Mme Stephens. Tél.: 861-1851. 22-2-78

ASSISTANT-comptable avec expérience, bilingue. Dactylo nécessaire, appeler 844-3086 pour une entrevue. 23-2-78

DÉLÉGUÉ(s). Informateur auprès de la femme, avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans, travail de jour de 9 à 4 hres. Pour informations: 387-6441. 24-2-78

OUVRIER sur métal en feuille, avec expérience demandé. S.V.P. appeler: 331-2818. Linda 28-2-78

Rembourreurs d'expérience bon salaire, ouvrage à l'année, 10310 Pelletier, Montréal-Nord. 23-2-78

SECRÉTAIRE légale, bilingue avec expérience, travail général de bureau, comprenant procédure et correspondance, excellentes conditions de travail. Communiquer avec Hélène Proulx 288-1215 22-2-78

SECRÉTAIRE légale bilingue avec expérience demandée pour études légales de Westmount. Veuillez communiquer avec Me Bouchard 931-3555. 23-2-78

DAME demandée pour entretien maison et prendre soin de deux enfants. Aura sa propre chambre, lit, télévision: pouvant parler un peu anglais, Hamstead 489-2965. 23-2-78

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Un organisme social national, situé au centre-ville d'Ottawa, oeuvrant dans les domaines de la politique sociale, de l'apprentissage, des communications et de la recherche et orienté vers le développement familial innovateur et socio-économique, cherche une secrétaire de grade supérieur et adjointe pour son directeur général. La candidate devra avoir au moins dix ans d'expérience, être organisée et complètement bilingue, être disposée à rencontrer le public et à voyager à l'occasion. Les tâches comprendront la préparation de réunions et de conférences, la planification d'horaires de rendez-vous et de déplacements, la rédaction de procès-verbaux et d'ébauches de correspondance, la dictée et l'utilisation d'un dictaphone, ainsi que certaines tâches administratives. L'atmosphère est agréable, le personnel motivé. Salaire proportionnel au talent et à l'expérience. Tous les avantages sociaux.

Faites parvenir votre demande d'emploi incluant votre c.v.

A. l'Agence Valrain
C.P. 117, Brossard
J4Z 3J1
 # B-149

22-2-78

RÉDACTEUR INTERMÉDIAIRE

Le service des Relations générales recherche un rédacteur à temps plein.

La personne retenue fera partie d'une équipe chargée de rédiger divers textes et communiqués.

Elle devra avoir de l'expérience en rédaction et être en mesure de trouver et d'exploiter des sujets en vue d'écrire des articles pour les publications de la Compagnie.

En outre, il serait souhaitable qu'elle ait une connaissance de la photographie et de la mise en page.

Cette offre s'adresse aux hommes et aux femmes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en indiquant vos salaires précédents à:

Andrée Chartrain
Directeur adjoint du Personnel
Case postale 6075 (A)
Montréal (Québec)
H3C 3G5

SunLife DU CANADA

24-2-78

L'UNIVERS DE LA FEMME

ASSIGNATIONS TEMPORAIRES
A qui la chance, pour le premier choix!
STÉNO BILINGUE OU UNILINGUE
DICTA BILINGUE OU UNILINGUE
DACTYLO BILINGUE OU UNILINGUE
De recevoir un salaire au-dessus de la moyenne et d'avoir une carrière temporaire auprès de nos dynamiques clients.
POUR CERTAINS DÉPARTEMENTS GOUVERNEMENTAUX
Appelez Monique Dumays
842-9661
2020 RUE UNIVERSITÉ, SUITE 1632
(MÉTRO McGILL)

22-2-78

REPRÉSENTANT(E) D'assurance-vie et général

Qualification sec. V (12e année). 23 ans et plus, dynamique et responsable. Nous offrons entraînement spécialisé, formation continuelle. Salaire initial $10,400 à $15,000.

JACQUES L'ÉCUYER
384-2816

22-2-78

Secrétaire Juridique
Demandé pour étude d'avocat au centre-ville, bilingue, expérience légale requise, très bonnes conditions de travail. Communiquer avec **Monik Simard 842-9841.** 27-2-78

$230. UNE CHANCE UNIQUE. Pour le(la) candidat(e) qui aura le plaisir de travailler avec ces gens des plus sympathiques, 3 semaines de vacances dès la première année, 1 h 30 pour le dîner et excellents bénéfices marginaux. Tout ceci pour la personne possédant sténographie et dactylo dans les 2 langues, bilinguisme, bonne grammaire et 2 ans d'expérience dans le droit général, un seul patron. Situé au centre-ville. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661. L'Univers de la Femme. 22-2-78

GÉRANCE de commerce à temps partiel pour couple sérieux pour rendez-vous: 474-1320 23-2-78

LA MUTUELLE du CANADA recherche personne bilingue 18 à 25 ans, travail général de bureau et de réception avec dactylo, secteur St-Laurent. Contactez Mlle F. Doré à 748-6796. 23-2-78

SALAIRE $160. À $170. Carré Victoria. Trois semaines de vacances dès la première année, cafétéria, repas à raison de .65 par jour, de l'avancement garanti, le tout pour la personne possédant sténographie dans les 2 langues, bilinguisme et bonne grammaire. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661. L'Univers de la Femme. 22-2-78

Société d'importation d'articles de ménage, recherche **secrétaire de direction, sténo-dactylo,** parfaitement bilingue, expérience outre-mer souhaitée. Prière contacter: **Société Italglass, Montréal 931-2505.** 25-2-78

SALAIRE $250. Secrétaire légale. Si vous possédez 4 à 5 ans d'expérience dans le légal (général) sténographie dans les 2 langues bilinguisme et bonne grammaire, voici le poste idéal. Vous travaillerez pour un avocat sénior dans le droit matrimonial et général. Situé au centre-ville. Excellents bénéfices marginaux. Appelez Marie-Josée Forand à 842-9661. L'Univers de la Femme. 22-2-78

SECRÉTAIRE bilingue, sténo-dactylo, pour boutique de décoration, tél.: 374-5987 M. François Roux. 22-2-78

SECRÉTAIRE médicale, diplômée bilingue, expérience en facturation et dictaphone français, pour rapports médicaux, requise, location Henri-Bourassa ouest et l'Acadie. 731-1668 après 7 h. p. m. 23-2-78

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, sérieux, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a. b. pédagogie, b. philosophie, licence en lettres. Tél.: 524-3852, Sherbrooke 771-2865. J.N.O.

AGENCE de rencontre, fuyez la solitude, venez rencontrer des gens, veufs, séparés, célibataires, personnes seules. Tél.: 844-5689. 1-3-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O

FACE À FACE
1117 ouest, rue Sainte-Catherine suite 420, Montréal.
Un service de rencontres respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis.
Pour gens sérieux seulement.
Appelez **288-5253** ou **659-2248.** Nous avons aussi des succursales à Toronto, Hamilton, New-York.
JNO

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10 ¼%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

Bas intérêts, 1ères et 2èmes, $5,000, $25,000 et plus, jour, soir, Mlle Leona Laberge Courtier. 486-1106. JNO

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ARGENT demandé, Mckay entre Maisonneuve et Ste-Catherine, 1ère hypothèque $150,000. Revenu annuel $54,000. Tél: 748-7619 27-2-78

SERVICES DIVERS

AMAIGRISSEMENT par repos physiologique sous surveillance compétente dans le calme champêtre des Cantons de L'Est. Tél.: 819-839-2323. 1-3-78

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en serigraphies. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu 484-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. JNO

Convalescence, maison de repos, parc de la Seigneurie, Boucherville, idéal pour remise en forme. 655-5312. 1-3-78

REMBOURRAGE

LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, fait aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, tél.: atelier 843-5409, Rés.: 325-2633. 22-2-78

RAPPORTS D'IMPÔTS

EX-TRAVAILLANT, ministère du revenu, impot à domicile, propriétaire, commerce, etc. tél.: 352-9603. 1-3-78

TABLEAUX - PEINTURES

Tapisserie sérigraphiée sur tissus, par Jean Picard Ledoux, intitulée: le Soleil et la Vigne, numéro 73 sur 500 dimensions 76/58. $1,250. Tél.: 279-1432. 24-2-78

TERRAINS À VENDRE

DUVERNAY O.: Val Des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725. J.N.O.

TERRES À VENDRE

CARIGNAN: dix milles de Montréal, petite terre, 50 arpents près de grande allée, boul. Belrive, privé. 658-6972. 1-3-78

VILLÉGIATURES

MIAMI DeAnza Park, maison mobile à louer, semaine ou mois. Tél.: 678-3344. 27-2-78

VOYAGES

Si votre maman ou votre père sont retraités et vous craignez de les laisser seuls pendant votre séjour de vacance confiez-les en toute sécurité à la Résidence Du Pernay dans le parc De la Seigneurie à Boucherville, ils seront heureux pendant votre absence. 655-5312. 1-3-78

VÊTEMENTS

RECHERCHONS
Représentant avec expérience dans le vêtement homme pour la province de Québec, territoire déjà établi, apprécierons représentant avec une autre ligne. Communiquez avec **Mr. Daniel Azra (514) 842-1831.**
1-3-78

SKI

Surplus d'inventaire de skis à échanger contre de l'argent ou chargex: Tél.: 384-3582. 18-3-78

REMBOURRAGE

Renovateur de meubles, tapisseur, vernisseur en siège, confection et réparation de tenture ouvrage guaranti, prix concurrentiels Jean-Guy Enrg. 866-7067, 465-4437, 272-8061. 28-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: Joli bungalow en brique, 4 chambres à coucher, sous-sol fini avec bar, garage, situé près de Sears, près du Pont Champlain, facilité de transport, 1er hypothèque existante, environ $36,000. Faut voir.
4595 CHARLEMAGNE: Près Mont Royal (6 x 3½) tous loués près du métro, 220 V., portes et chassis aluminium, revenu environ $8,500 par année.
DE BERCY: Près Sherbrooke pour futur propriétaire occupant, 4 revenus, propriété en brique (2 x 6 — 2 x 4½), détaché, près transport, école, pour moins de $45,000.
DE NORMANVILLE, JEAN TALON: 23 logis séparés, revenu approximatif $38,000 avec très bonne 1ere hypothèque existante à 10¾%, près du métro, tous loués, près de tout (20 x 5 — 3 x 3½.
JEAN TALON ET DELORIMIER: Joli 4 x 4½, chauffage individuel, tous loués, près du métro pour moins de $32,000, bonne 1ère hypothèque, très propre, appeler: **Mr. Michel Laurence, Trust Général, Courtier 465-1834, 670-9011.**

TRUST GÉNÉRAL,
Courtier
27-2-78

ADJACENT À VILLE MONT ROYAL
Près de la rue Kindersley, bungalow semi-détaché avec 3 ou 4 chambres à coucher, cuisine rénovée, salle de bain complète et Powder Room. Prix demandé seulement $56,500, salle familiale au sous-sol tout à fait attrayante et offrant foyer et plusieurs armoires encastrées. Nouveau M.L.S. Veuillez communiquer avec Mme Doreen Spillane 739-8739 ou **Frank & A. Norman & Cie Ltée, 731-6817**
22-2-78

NOUVEAU-BORDEAUX - Cottage luxueux, 5 c.c., foyer naturel, terrain unique, entrée séparée pour sous-sol. Idéal pour professionnel. **André Marchand 729-5560, 739-3265.**

Trust Général
Courtier
22-2-78

Brossard Place Malraux Cottage aménagé selon plan paysagé. 5 grandes chambres, 2 salles de bains complètes à l'étage. Hall avec mezzanine, salle de séjour avec foyer, salle de lavage et Powder-room au rez-de-chaussée, 2 garages. $106,000. pas d'agent. 678-0623. 27-2-78

STE-DOROTHÉE. Bungalow neuf, 5½ pièces, prix $34,827. Téléphone: 689-5956 ou 689-5972. Const. J.R. Gauvin. 28-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-MICHEL DE WENWORTH - Chalet 4 saisons, chauf. H.A.C., fini pin noueux naturel, garage pour 3 voitures, situé bord du lac. Faut vendre absolument, faites une offre. **L. Lambert 725-9183, 585-1488.**
BROSSARD - Secteur "T". Près de tout, avec superbe terrain. Très propre, belle décoration. 4 chambres. Salle familiale. Grande cuisine avec dinette. Prix raisonnable. Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**
ST-LAMBERT - Cour sur le golf, cottage, 5 chambres, vue magnifique, foyers, salle familiale attenant à la piscine intérieure. Le tout très propre. Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**
ST-LAMBERT - Vieux Préville. Nouvelle inscription. Meilleur location du Vieux Préville. Split très moderne. 4 ou 5 chambres, foyer, salle à manger, garage double. Le tout vitré donnant sur vue magnifique. Exclusif. Information: **Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**

A & E LEPAGE & WESTMOUNT
Courtier
22-2-78

PIERREFONDS (boul. Saraguay) magnifique bungalow en aluminium sur le bord de la rivière, quai et descente en ciment. 7 pièces plus sous-sol, toiture neuve, garage, terrain 80 x 152, belle opportunité prix $48,000. **Marcel Parisé 866-9641(b)** ou **684-3721(r).**

TRUST GÉNÉRAL
Courtier
23-2-78

VILLE MONT-ROYAL
UN BIJOU! Cottage de pierre, 3 chambres à coucher, boudoir au rez-de-chaussée, powder room. Cuisine entièrement rénovée. Maison impeccable. Dans les $90's - Veuillez communiquer avec **Mme Mona Rolland, 733-5907** ou **Frank A. Norman & Cie. Ltée., 731-6817.**
22-2-78

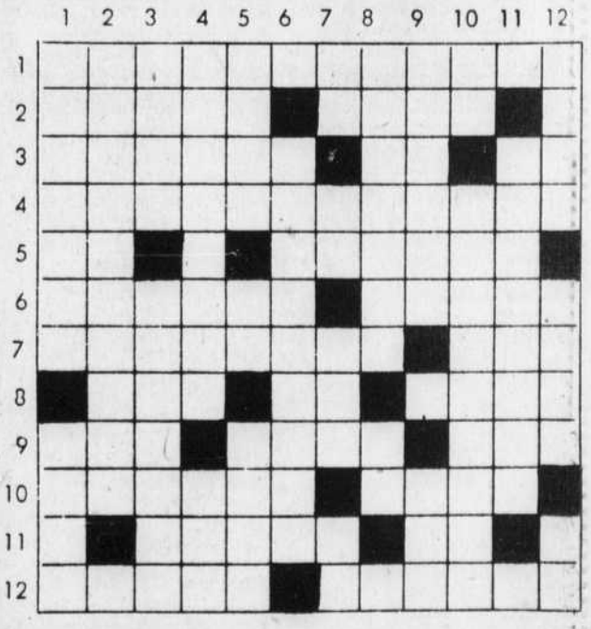
ST-LAMBERT: Cottage, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bain, salon, salle de séjour avec foyer, salle à manger, cuisine dînette, proximité du métro et des écoles, possibilité de bureau pour exécutif ou professionnel. 672-9960. J.N.O.

Brossard, grands terrains boisés, luxueux split-level neufs, garage niveau rue, sous-sol canadien, foyer, bar, buanderie, chauffage électrique, près autobus, faut voir. A. April Construction: 465-5161. 15-3-78

OUTREMONT: Duplex détaché, paroisse St-Germain, 2x6, 3 chambres, grande cuisine, salle de jeu avec foyer, 4 chambres, 2½ bains, 2 garages ligne blanche.
OUTREMONT: près parc Joyce rue Harthard, cottage moderne 1960, 10 pièces, 4 chambres, 2½ bains, salle de jeux, 5e chambre, garage en façade, jardin. Une occasion $86,500. Goular Courtier: 843-3731. 22-2-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Celui qui aime à vadrouiller.
2—Substance dure et blanche qui recouvre la couronne des dents. — Rongeur.
3—Fort tendues. — Note de la gamme. — Cuivre.
4—Gérera.
5—Drame lyrique japonais. — Mot.
6—Ville des États-Unis (Minnesota). — Débarrasse les étoffes des noeufs.
7—Buvions. — Préfixe égaliatire.
8—Ivette. — Drame lyrique japonais. — Le même en nature.
9—Être imaginaire. — Pneumatique. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.
10—Voie principale. — Beaucoup.
11—Ne pas dire. — Métal précieux.
12—D'une façon plus convenable. — Se dit d'un cristal biréfringent qui ne possède qu'un seul axe optique.

Verticalement
1—Galerie légère. — Besoin de manger.
2—Champignon du groupe de polypores. —
3—Il brame. — Sert à laver la vaisselle.
4—Grotesque. — Pluie.
5—Comm. de Belgique. — Titane. — Coût.
6—Transvaser avec un siphon.
7—Lui. — A lui. — Patriarche biblique. — Obtenu.
8—Mammifères très appréciés pour leur fourrure. — Note de la gamme.
9—Ancienne mesure de capacité. — Souverain.
10—Erbium. — Enverra loin.
11—Rendais creux.
12—Fit mourir par le supplice de la roue. — Dieu des vents. — Fer.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	O	G	E	■	E	S	S	A	Y	E	R
2	I	R	R	U	P	T	I	O	N	■	P	L
3	T	I	E	R	S	■	M	I	O	C	H	E
4	H	G	■	O	A	S	I	E	N	■	O	U
5	O	N	■	P	U	P	E	■	S	O	R	S
6	S	A	P	E	M	E	N	T	■	N	E	E
7	P	L	I	■	E	R	N	O	U	T	■	■
8	H	■	N	D	■	G	E	R	B	A	G	E
9	E	R	S	E	A	U	■	T	A	R	I	T
10	R	I	■	C	■	■	■	■	■	■	T	E
11	E	R	G	O	T	E	U	R	■	O	■	T
12	■	A	E	R	E	■	T	E	L	■	D	E

Les 500 chargés de cours de l'UQAM ont obtenu leur accréditation syndicale

par Paule des Rivières

Le syndicat des 500 chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) vient d'obtenir son accréditation en tant que syndicat autonome et affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

La reconnaissance de ce syndicat, annoncée jeudi dernier par le tribunal du travail survient après plusieurs démarches. Une première requête d'accréditation, déposée le 14 décembre 1976, avait été contestée par la direction de l'université et rejetée par le ministère du Travail. C'est à la suite de ce refus que le groupe décidait d'en appeler au tribunal du travail. Selon la présidente du syndicat, Catherine Dubuc, cette reconnaissance syndicale des chargés de cours à l'université représente un précédent au Québec et probablement au Canada.

Et si cette reconnaissance est une importante victoire pour les 500 chargés de cours de l'UQAM, Mme Dubuc estime que le combat ne fait que commencer puisqu'il s'agit maintenant de négocier une convention collective avec l'employeur.

Les principales doléances des chargés de cours sont les salaires, les conditions d'embauche, les conditions matérielles et l'absence de sécurité d'emploi ainsi que la non-reconnaissance de l'ancienneté.

Selon les chiffres du syndicat, le nombre de chargés de cours à l'UQAM est à peu près égal au nombre de professeurs. De plus, dans certaines universités, notamment Laval et McGill, le nombre de chargés de cours serait plus élevé que le nombre de professeurs.

La présidente du syndicat explique que les universités économisent pas mal d'argent en faisant appel aux chargés de cours qui sont payés en moyenne $1,560 par charge de cours, c'est-à-dire pour 45 heures d'enseignement.

Les chargés de cours espèrent qu'un accord dûment négocié entre le syndicat et la direction permettra de corriger "l'anarchie" qui prévaut pour l'embauche des chargés de cours.

"Nous sommes des pigistes dans le pire sens du terme et dans bien des cas ne sommes informés de notre charge de travail qu'une journée avant le début des cours", devait dire hier Mme Dubuc en ajoutant que sans exiger la sécurité d'emploi totale, le syndicat allait tenter d'obtenir de meilleures conditions de travail et la reconnaissance de l'ancienneté pour éviter qu'une personne qui est chargée de cours depuis 10 ans puisse se voir préférer, sans avis et sans explication, un autre candidat.

Le syndicat souligne par ailleurs le caractère quelque peu paradoxe de ses démarches. En effet, si son objectif à moyen terme réside dans une amélioration des conditions de travail il est conscient que l'amélioration du statut de ses membres découragera sans doute l'université dans ses habitudes d'engager une forte proportion de chargés de cours. En fait, le syndicat souhaite cette diminution du nombre de chargés de cours qu'il associe à une augmentation du nombre de professeurs.

Maladies vénériennes

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Santé a révélé hier que les maladies vénériennes comptaient pour 53.1 pour cent de toutes les maladies signalées à Statistique Canada en 1976. Un porte-parole de la section de la protection de la santé du ministère a précisé qu'il s'agissait d'une hausse de huit pour cent sur 1975.

Mais, a-t-il ajouté, plusieurs provinces n'obligent pas les médecins à signaler des maladies comme la gonorrhée et la syphilis, ce qui fait que la situation est pire que celle que les statistiques semblent indiquer.

Parmi les maladies qu'il faut signaler, il y a la rougeole, la scarlatine, l'hépatite, la salmonellose, la coqueluche et la tuberculose.

Selon Statistique Canada, le pourcentage d'augmentation de cas de gonorrhée et de syphilis a diminué en 1976 par rapport à 1975.

La météo d'ici 30 ans

WASHINGTON (AP) — D'une étude climatologique, entreprise sous l'égide du Collège de défense nationale et patronnée par le gouvernement américain, il ressort que le temps dans le monde, jusqu'à la fin du siècle, devrait beaucoup ressembler au temps des 30 dernières années.

"L'éventualité d'un changement climatique catastrophique d'ici l'an 2000 est jugée très faible", déclare le rapport qu'ont rédigé les auteurs de l'étude.

Les auteurs sont d'accord pour estimer que la température moyenne ne variera pas plus d'un demi-degré centigrade d'ici la fin du siècle.

Cette stabilité est principalement attribuée à une compensation de l'effet réchauffant de l'augmentation du taux d'anhydride carbonique dans l'atmosphère par le refroidissement attendu d'un changement climatique naturel.

Cependant, déclare le rapport, la tendance semble être à un léger réchauffement, plutôt qu'à un refroidissement.

L'anhydride carbonique de l'atmosphère terrestre, résultat de la combustion de combustibles fossiles, provient surtout de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz naturel.



A l'aide de puissantes grues, des travailleurs procèdent à l'installation d'une unité modulaire au chantier de LG 4. C'est par l'adjonction de quelques unités de ce genre que sont formés les dortoirs abritant de 12 à 24 travailleurs du chantier.

Les travaux sont amorcés à LG 4

Au Complexe La Grande, les préparatifs de la mise en chantier de la centrale de LG 4, à quelque 300 kilomètres à l'est du chantier de LG 3, sont amorcés depuis peu.

La firme Bau Val effectue présentement des travaux de terrassement au site même du campement et aménage une route d'accès au futur village familial.

Actuellement d'environ 350 hommes, l'effectif au campement se chiffrera à 1,400 vers la fin de juillet. Une courbe décroissante débutera vers la fin d'août pour réduire à environ 600 le nombre des travailleurs en décembre.

Le campement provisoire sera démantelé en octobre prochain, le campement principal ayant à cette époque atteint sa pleine capacité.

Les premières familles s'installeront au village en août prochain. Leur nombre atteindra 100 avant la fin de l'année. L'épicerie sera installée en juillet. En décembre, les services "municipaux" desserviront 180 maisons et le centre communautaire sera en service. Achevé en avril 1981, le village aura une capacité totale de 280 familles.

L'école du village recevra dès septembre prochain les enfants de la maternelle et dispensera les cours de niveaux primaire et secondaire. Outre les huit classes du primaire et les six du secondaire, l'école comportera un gymnase, une bibliothèque, des studios de musique et d'arts plastiques ainsi que des laboratoires de physique et de chimie.

C'est par l'excavation de la galerie de dérivation que débutent à LG 4 les travaux d'aménagement des ouvrages permanents. Au portail même de la galerie, l'extraction de 196 000 mètres cubes de roc et la mise en place de 7 580 mètres de béton seront requises et l'on procèdera à l'excavation de 193 000 mètres cubes de roc dans la galerie. Ces travaux font l'objet d'un contrat déjà adjugé à la firme Désourdy Inc., de St-Hubert, pour la somme de $11,5 millions.

Une firme de Chicoutimi, les Industries Couture Ltée, a été chargée de la fabrication et du montage des vannes de la galerie de dérivation. Le montant du contrat intervenu à cet effet est de $1,4 million.

Des appels d'offres ont été lancés pour l'excavation primaire de 500 000 mètres cubes de roc à la centrale; ce travail devrait être terminé en décembre 1978.

Le programme des travaux de 1978 comprend également la construction et le balisage de la piste permanente, les installations aéroportuaires et la cour de transbordement.

La route d'accès à LG 4 sera parachevée et une route de pénétration vers Caniapiscau entreprise.

Ces travaux, pour importants qu'ils soient, ne sont cependant qu'une étape vers la mise en service des premiers groupes générateurs, prévue pour le début de 1984.

Pour renseignements supplémentaires, communiquer avec:

M. Guy Lefebvre, Relations de presse
(514) 844-3741 poste 336

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BOURASSA, Léoni. — À Montréal, le 19 février 1978 à l'âge de 86 ans, est décédée, Mme veuve Henri Bourassa née Léoni Brosseau. Elle laisse ses enfants: Jeanne, Maurice (Colette Lapointe), Guy (Véronique Bourne) ainsi que ses petits-enfants, Pierre, Carole, Hélène et Jean-François. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée. No 1415 rue Fleury est, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de Laprairie lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERRON, Martin. — A Montréal, le 19 février 1978 à l'âge de 71 ans, est décédé M. Martin Ferron, agronome, époux d'Anette Beaudry, demeurant à 560 rue Ste-Marie à Louiseville. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Marguerite, Pierre, (marié à Nicole Brossard), Rolande, Marie-Andrée mariée au Dr. Jean Daigle, 4 petits enfants, ses frères les Revérends pères Charlemagne et Jean-Marie Ferron O.M.I., M. Raphael Ferron. Les funérailles auront lieu mercredi, le 22 février. Le convoi funèbre partira du Salon Louis Richard et fils Ltée 140 rue St-Aimé, Louiseville, pour se rendre à l'église de Louiseville où le service sera célébré à 14 h 00. Et de là au cimetière paroissial de Louiseville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORTIE, Roger. — À Burlington, le 18 février 1978 à l'âge de 45 ans, est décédé, M. Roger Lortie époux de Marguerite Lavoie demeurant au 296 Mgr Bourget à Beloeil. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 février. Le convoi funèbre partira du Salon Maurice Demers. No 231 Boul. Laurier, Beloeil à 1:45 heures, pour se rendre à l'église Maria Goretti où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière St-Mathieu de Beloeil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAPILLON, Alma. — À St-Hyacinthe, le 19 février 1978 à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme Alma Beauregard épouse de feu Ovila Papillon. Elle laisse quatre enfants, Maurice, Pauline, Gisèle et Jeannine. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 février. Le convoi funèbre partira de la Résidence funéraire Ed Darche & Fils Inc. No 258 rue St-Charles ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de Laprairie lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7 PM.

LÉGARÉ, Ovila. — À Montréal, le 19 février 1978 à l'âge de 76 ans, est décédé, M. Ovila Légaré époux de feu Émilia (Jeannette Deguire). Il laisse ses filles Pierrette (épouse de Fousto Dorta), Raymonde et Francine ainsi que son fils Jean-Pierre (époux de Louise Deslauriers) ainsi que quatorze petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 février. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée. No 400 rue Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges (Union des artistes) lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX, Joséphine. — À Montréal, le 19 février 1978 à l'âge de 92 ans, est décédée, Mme veuve Gonzague Leroux née "Joséphine Vanier", mère de Armand (Laurette Paolucci), tous deux décédés, Roger (Aurore Messier), Raymond (Irène Voicks), Gustave (Fernande Legendre), Yvette (Philippe Marcoux), six petits-enfants, deux arrière petits-enfants, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. No 6201 rue Laurendeau coin Jolicoeur à 1:55 heure, pour se rendre à l'église Coeur Immaculée de Marie où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7 PM.

PARENT, Pierre. — À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 19 février 1978, M. Pierre Parent pharmacien, outre son épouse Mariette Larose, il laisse dans le deuil son fils Pierre-Guy, sa belle-fille Caroline DeGuire, sa petite-fille Julie, ses beaux-frères et belles-soeurs, M. et Mme Guy Monty (Béatrice Larose), M. Mme Maurice F. Larose (Denise Gauthier) et Lorraine Larose, et autres parents. Il n'y aura pas d'exposition à la Résidence Funéraire. Parents et amis pourront venir rendre un dernier hommage au défunt à l'église une demi-heure avant les funérailles, mardi après-midi, à l'église Notre-Dame de Léry, à ville de Léry. Service à 2 h 00. Crémation à Côte-des-Neiges, direction Michel Thériault.

MERCI À JEAN XXIII POUR FAVEUR OVTENUE



par O.P.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 22

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de MEUNERIE RENDEZ-VOUS DES CULTIVATEURS INC., ayant sa principale place d'affaires à Guigues, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 2 décembre 1975, a été enregistré à Ville-Marie le 8 décembre 1975 sous le numéro 81830.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que JOSEPH ANTONIN GUIOL, expéditeur, domicilié et résidant au 342 rue Jubinville, Pont-Viau, Laval, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom à celui de ANTHONY DUPUIS.

Laval, ce 13 février 1978
MES SAINT-AUBIN, LONDEI
CHARBONNEAU & LACROIX
3509 EST, DE LA CONCORDE, #207
DUVERNAY, LAVAL H7E 2S6
Téléphone: (514) 661-9791
Dom. élu: 31 OUEST, ST-JACQUES, #500

Succession de DESPATIS, Marcel
En son vivant de 2222 boul. St-Joseph, Montréal, (Q...)
D... (e) le 23 décembre 1976

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTRÉAL (Qué.)
H4Z 1J6

LES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Avis est, par les présentes, donné que "Les Frères de l'Instruction Chrétienne" s'adresseront à l'Assemblée Nationale du Québec à sa prochaine session pour obtenir la passation d'une loi lui permettant de modifier sa charte pour élargir la qualité de membres et préciser certains pouvoirs, et spécialement avec le pouvoir d'hypothéquer leurs biens, d'émettre des obligations, de constituer leurs maisons en corporation, et tous autres pouvoirs.

Montréal, ce 10 février 1978.

Les procureurs des requérants
MONETTE CLERK MICHAUD
BARAKETT & LÉVESQUE

AVIS DE MOTION POUR HOMOLOGATION D'UNE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

VEUILLEZ prendre avis que Mohd. Husain Rokerya et Dame Razia Hai Rokerya, présenteront une motion pour homologation dun acte de modification de régime matrimonial, en vertu des dispositions de l'article 1266 du Code Civil.

Ladite motion sera présentée devant la division de pratique de la Cour Supérieure du district de Montréal, chambre 2.16, 1 est rue Notre-Dame, dans la ville de Montréal, le 20 mars 1978 à 9:30 heures de l'avant-midi ou dès que le conseil pourra être entendu.

SIGNÉ À MONTRÉAL, ce 14ième jour du mois de février 1978.

PEARL & PRUD'HOMME
PROCUREURS DES REQUÉRANTS

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Sujet: STEVEN DUNNINGTON

Avis est par les présentes donné que STEVEN DUNNINGTON, expéditeur, résidant et domicilié au 1730 rue Crevier, apt 3, à Ville St-Laurent, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la Province de Québec un décret changeant son nom en celui de STEVEN GRANT.

DESCOTEAUX, MURRAY & BOUCHER
Procureurs du requérant.

PRENEZ AVIS QUE, M. Paul-Henri Tardif, domicilié au Route rurale #1, Ayer's Cliff, dans la cité de Stanstead demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Sylvail Côté, domicilié au 1540, Chagnon, app. 7 Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, l'attestation ou le permis M500112-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 05 catégorie Entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 20 février 1978
2ème publication: 21 février 1978
3ème publication: 22 février 1978

Succession de LABOSSIÈRE, Marcel
En son vivant de 4324, 88me Rue, Chomedey, Laval, (Qué.)
Décédé (e) le 7 février 1977

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
MONTRÉAL (Qué.)
H4Z 1J6

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à louer quatorze (14) autobus de la compagnie IAC LTÉE pour une période de trois cent jours (300).

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en déposant son opposition à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, dans les cinq (5) jours de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 février 1978
2ème publication: 22 février 1978
3ème publication: 23 février 1978

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

COMMISSON DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS

(Recueil des lois du Québec — 1969 — Chapitre 84 — Article 294)

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée de la COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL tenue à son siège social, 159 rue St-Antoine ouest, Montréal, le 18 janvier 1978.

Il est résolu de modifier la boucle sud de la ligne 117 O'Brien comme suit:
via sud O'Brien et Ste-Croix, ouest rue St-Louis, nord Décarie, est du Collège et nord Ste-Croix

Approuvé par le comité exécutif de la C.U.M. le 9 février 1978

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
465-2145

Voir autres annonces classées, en pages 24 et 25

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SEMI-COMMERCIAL. Immeuble en béton de 115 appartements et magasins. District de prestige. 1ère hypothèque à 7%. Comptant requis $400,000. **René Valmont 482-6079.**

2 BONS ÉCHANGES. Montréal, Motel 44 unités, lounge, salle à manger, revenu $168,000. Rosemont, propriété semi-commerciale, 7 magasins, 36 appartements, revenu $15,000. Qu'avez-vous à offrir ? **Aldée Gravel 351-1475.**

MÉTRO. 47 appartements, détachés, (1968), très propres, location 100%. Revenu $100,600. Prix $475,000. Comptant négociable. **Yvan Sarrazin 324-4375.**

ROSEMONT: $10,000./LOGEMENT. 2 bâtisses mitoyennes, 1967, totalisant 50 logements face au parc. Surtout 3½ et 4½. Loués à 100%. Revenu $92,736. **Ubald Mainville 679-5834.**

4.6 X REVENU. 48 grands appartements, construction récente près centre ville. Excellent rendement. Échange accepté. **André Lamaire 523-3449.**

PLACEMENT SÛR. 33 appartements tous loués, secteur très recherché. Administration facile, excellents revenus. Très propres. Garages. **Claire Bélisle 465-1943, Claude Boisjoly 281-1515.**

CÔTES-DES-NEIGES. Près futur métro, 34 logements chauffés, bon potentiel. Revenu brut $73,500. 5 fois revenu. Comptant $50,000. **Gilles Brunet 255-7545**

AHUNTSIC. Près Métro Henri-Bourassa. Béton, 8 commerces et 16 logements. Revenu avec clauses escalatoires, $51,380. Revenu assuré sous forme de lease back 9%. Prix $295,000. **Norman Laberge 275-7789.**

MONTRÉAL-NORD: $20,000 comptant pour 22 unités, 1969. Bien situé, prix raisonnable. M.L.S. **Harry Spivak 688-2065.**

AHUNTSIC: Bel édifice 1965, très propre, comprenant 18 grands 4½. Revenu $35,984. Comptant $30,000. **Michel Milette 670-3365.**

BOUL. DÉCARIE: 2 commerces, 7 bureaux, baux renouvelés, secteur achalandé. Revenu $31,000. Bâtisse totalement rénovée récemment. Excellent placement. **Claire Bélisle 465-1943, Claude Boisjoly 281-1515.**

LAVAL & SHERBROOKE: 2 x 26 logis. Beau style, intérieur presque entièrement rénové, selon normes de la ville. Aucun vacant. Très bon revenu. **Bernard St-André 661-0226.**

CENTRE D'ACHATS: Édifice commercial, bien situé, très bons locataires, revenus élevés. Prix $135,000. **A.J. Bélec 331-4034, 281-1515.**

22-2-78

DES ROSIERS de Fiducie Nord-Amerique

Le Maître Courtier 1111 er en investissement

COURTIER EN IMMEUBLE ET PRÊT HYPOTHÉCAIRE

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Trust Royal Courtier

STE-DOROTHÉE: Luxueux Bungalow "Ranch" en pierre et brique foyer en pierre dans salon, salle à manger séparée, immense cuisine, 3 chambres, garage double. M.L.S. **Hélène Love 689-5389, 688-8855.**

STE-DOROTHÉE: Attrayant Bungalow 5½ pièces, salle familiale au sous-sol, garage, terrain magnifique. M.L.S. **Françoise Fournier 689-4958, 688-8855.**

LORRAINE: Doit vendre rapidement, split-level 8 pces, 4 c. à c., 1½ salle bain, salon avec foyer, salle à dîner, salle familiale, beau terrain privé, très propre. **Noreen Campbell 687-1840, 621-3755.**

OUTREMONT: Cottage semi-détaché, 8 pcs. 4 chambres à coucher, foyer naturel, garage 2 voitures, près Université de Montréal. **M. Sardano 274-9491, 689-4659.**

OUTREMONT: Idéale pour professionnel. Belle grande maison détachée. Bureaux spacieux, entrée séparée. $115,000. **R. Springer, 735-2681, 737-5141.**

CARTIERVILLE: Luxueux split-level, piscine intérieure, 5 chambres, salle de séjour, foyer, chauffage électrique, garage double. **André Lebeau 337-5170, 334-6973.**

LE LINTON: Fantastique vue sur la montagne. 3 chambres à coucher. 1½ salles de bain, portier 24 heures par jour. M.L.S. $44,000. **Claudette Limoges 932-1112, 481-5907.**

22-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Maison moderne détachée, 8 pièces très éclairées, foyer naturel, 2 salles de bains, "powder-room". Jardin paysagé, vente privée. 77 ave, Beloeil, **342-3618.**

22-2-78

BROSSARD, secteur est, À VENDRE PAR LE PROPRIÉTAIRE, luxueux cottage, tout brique de deux ans et demi à 3/4 milles du Pont Champlain, grand terrain boisé, 8 pièces 1/2, foyer mural, garage, entrée pavée, $68,000. Tél. après 6 hres p.m. 671-7568. 1-3-78

VILLE ILE PERROT, cause transfert, petite maison impeccable, idéale pour jeune couple, ou retraités, 2 chambres, remise chauffée, arbre matures, environnement calme, près de tous les services, prix ferme $23,000. 453-8031. 1-3-78

VILLE MERCIER, bord de l'eau, (pas d'inondation), bungalow, 2 chambres à coucher, chauffage central, sous-sol 8 pi., beau terrain, pas d'agents. 487-5820 ou 738-0594. 27-2-78

VAL DAVID DOMAINE BOISÉ 225,000 pieds carrés 1 mille Mt-Plante maison style tyrol vue panoramique, 3 chambres à coucher, 2 foyers, vivoir, buanderie, garage, alarme feu vol, petit lac privé. Soir: 276-8604 pas d'agent. 1-3-78

ROSEMONT, duplex, semi-détaché, près hôpital Santa Cabrini, $60,000. Pas d'agent. 256-1812. 1-3-78

VILLE ST-LAURENT cottage semi détaché Novelec, salle à dîner, paysagé, piscine, 6 années. Pas d'agent. Après 4:00 p.m. 336-9557 1-3-78

STE-JULIE (Hautbois) Bungalow 26x60 terrain 105X110 foyer sur premier plancher dans salle de séjour, sous-sol partiellement fini / appt au premier plancher lave-vaisselle encastré, plusieurs options grand patio extérieur donnant sur piscine creusée 28x55 terrain entouré d'une haie de cèdes, plusieurs arbres, meublé si désiré aucune offre raisonnable refusé. Pas d'agent. Téléphoner à: 649-2691. 28-2-78

ST-HUBERT: Bungalow pierre & brique, construction 1972, salle de séjour avec foyer, prix raisonnable. Maison impeccable. M.L.S. Yvan Goulet, 656-5300, 676-1157. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 22-2-78

FACE rivière, boul. Gouin ouest, cottage toutes commodités, piscine creusée, terrain 9,500' carrés, demande $80,000, faut vendre. Faites offres. Téléphonez: 332-4948. 27-2-78

NOUVEAU Rosemont, rue Pierre Gadouas près Galeries d'Anjou, luxueux triplex façade de pierre naturelle, climatisation centrale, beaucoup d'extras, construit par Rodrigue Construction, prix $132,000., pas d'agents, tél.: 259-6359. 22-2-78

KIRKLAND: joli condominium, 2 chambres, bien situé, demande $22,500. Tél.: 695-6381. 24-2-78

N.D.G. grand cottage détaché de style original, sur terrain de près de 10,000 pieds carrés, 17 pièces, 6 salles de bains, 8 chambres à coucher dont 2 au sous-sol, très grand salon, très grand hall et immense salle à manger, cuisine, vivoir bibliothèque et un salon particulier, vitres plombées, vitraux immense grenier non-fini, plus garage, appareils électriques inclus pas d'agent, prix: $110,000. Tél.: 484-4050. 24-2-78

MONTRÉAL-NORD, bungalow moderne, super-isolé, détaché, $41,500. et plus constructeur. 648-7448, 648-2680. 23-2-78

ST-HUBERT: Chance exceptionnelle. Bungalow pierre & brique, salle de séjour avec foyer et bar. Propriété bien située, grand terrain. M.L.S. Jean Barrette 656-5300, 656-9316. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 22-2-78

AHUNTSIC: duplex semi-détaché, 2x5½, sous-sol fini, garage. Beau terrain. MLS, THÉRÈSE MARTIN, 354-2950, 352-7164. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 22-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

REPENTIGNY: Joli bungalow 6 pièces, brique, coin rue, situé dans secteur très recherché. MLS, MADELEINE TAILLON, 354-2950, 581-2264. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 22-2-78

Ville Mont-Royal (avoisinant) semi-détaché, 4 chambres, garage. Cinq minutes de la gare, à pied. Droit aux écoles, centre récréatif. Ville Mont-Royal. $48,500. Propriétaire. 733-1776. 22-2-78

REPENTIGNY: Bungalow brique aluminium, 6 pièces, plafond avec poutres apparentes, sous-sol aménagé foyer. Chauffage électrique, grand terrain, secteur recherché. MLS, LILI DAIGLE, 354-2950. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 22-2-78

POINTE-AUX-TREMBLES: Cottage attaché, 5 pièces, impeccable, sous-sol entièrement fini, 2 salles de bains. Très intéressant. EXC, MADELEINE TAILLON, 354-2950, 581-2264. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 22-2-78

C.D.N., 36 app. rev. $83,000. C.D.N., 14 app. rev. $52,000. C.D.N., 44 app. rev. $89,000. Chambord, 19 app. rev. $40,000. Clark 20 app. zone de rénovation. Villeneuve ouest, 53 app. rev. $150,000. Comptant, pas d'agent. Tél.: 274-3681. 24-2-78

ANJOU: duplex semi-détaché, 2 x 5 1/2, bachelor 3 1/2, garage, fenêtres aluminium, terrain 50 x 94 clôturé. Libre 1er juillet. M.L.S. Jean-Guy Racine 354-2950 ou 254-1751. Des Rosiers, Le Maître Courtier. 23-2-78

OUTREMONT (Pratt): excellent duplex détaché, 6 1/2, 7 1/2, salle de jeux, 4 c.c., 5 salles de bains, garage double, très bien décoré, grand jardin avec patio, beaucoup d'extras, aussi duplex à Hartland, 4 c.c. Inf.: R. Inker Courtier 332-4080. 23-2-78

CÔTE-DES-NEIGES: Snowdon, Fulton, 6 1/2, 7 1/2, sous-sol fini, chambre à coucher d'extra, garage double. Vézina 51/2, 61/2, 31/2, garage double. R. Inker Courtier. 332-4080. 23-2-78

rage double. R. Inker Courtier. 332-4080. 23-2-78

COCOA BEACH, Floride maison de 3 chambres à coucher, avec 2 salles de bains, grand salon avec salle séjour, garage double. Sur un profond canal avec quai à six coins de rue de l'océan, $75,000. #(305) 783-5880. 24-2-78

Val des Arbres (Duvernay), cottage 12 grandes pièces, coin de rue chauffage, RADIANT électrique, foyer, piscine creusée, garage, beau paysage et haie de cèdres. Tél: 279-0202. 27-2-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, près collège Stanislas, cottage construction en pierre, 8 pièces, foyer naturel au salon et sous-sol, cuisine moderne, 3 1/2 salles de bains, garage.

OUTREMONT: cottage détaché en pierre, 12 pièces, grand salon avec foyer, 5 chambres, boudoir au rez-de-chaussée, garage. Roland Audette, Audette & Audette, 273-3653, 334-0119 soir. 22-2-78

BROSSARD: Prix réduit de $5,000. Secteur "M". Splendide split-level 5 chambres, spacieuse salle familiale avec foyer, garage au niveau de la rue. Terrain magnifique. Mme Bernaquez 465-2000. 465-1257. Le Permanent, Courtier. 22-2-78

ST-LAURENT: bungalow détaché rue Dépatie, 6 pièces, beau jardin, occupation immédiate près train, centre d'achats, prix $48,500. M.L.S. DENISE BRISSETTE 337-5480.

CARTIERVILLE: Split-level 9 pièces, luxueux, 4 chambres, salle à dîner détachée, donnant sur beau patio, salle de jeux, garage, près train et toutes commodités. État impeccable, prix $77,000. DENISE BRISSETTE 337-5480. Le Permanent, Courtier. 22-2-78

CHÂTEAUGUAY: cottage semi-détaché, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, sous-sol fini, garage, grand terrain 75 x 100. Tél.: 691-7862 après 7 hres durant la semaine. 8-3-78

DEUX édifices à logements, 36 logements chacun situé près aérogare Mirabel, construits 1974, brique et béton, insonorisés et à l'épreuve du feu. Revenu brut $190,000. Tél.: 1-436-1455. 23-2-78

Ahuntsic triplex grand luxe, 4 logis, 2x3½, 1x4½, 1x8½, foyer, garage, double, construction exceptionnelle, revenus $13,600. Prix $140,000. appeler après 19 hrs sur semaine, pas d'agent 381-7151. 23-2-78

PRÈS STE-AGATHE-DES-MONTS: maison de pièces authentiques, foyer, terrain 20,000 pieds -r carrés, ruisseau. Pied centre de ski, lac privé. Tél.: (819) 322-5425, fin semaine: (819-425-7125). 27-2-78

PROPRIÉTÉS INDUSTRIELLES À VENDRE

Centre industriel, entrepôt ou manufacture. Tél.: 467-7653. 27-2-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Maison Québécoise bi-centenaire intérieur pierre des champs, 36x36, 2 foyers, terrain 1½ arpent, 35 milles de Montréal, ruisseau, grand jardin, vente privée, $50,000. Téléphoner à: 839-2376. 11-3-78

Auteur de trois points, Lafleur s'approche de Trottier

Le Canadien inflige aux Sabres un revers de 4-2

par Michel Lajeunesse

"J'ai obtenu un but chanceux, le deuxième, mais ces buts-là comptent autant que les autres". C'est Jacques Lemaire qui parlait ainsi hier soir après que le Canadien eut disposé des Sabres de Buffalo 4-2 pour porter à 27 sa série de matchs consécutifs sans défaite.

Lemaire venait de marquer deux buts, ses 23e et 24e et venait aussi de jouer un bon match, sans doute pas son meilleur de la saison. Mais il a bien raison les buts chanceux comptent autant que les autres et deux de ces buts ont failli changer tout l'aspect du match en deuxième et ont donné la frousse aux 18,310 spectateurs, la foule la plus imposante de la saison au Forum.

Grâce à Lemaire et à Réjean Houle, le Canadien avait pris les devants 2-0 à la fin de la première et avait largement dominé le jeu. Mais la maladresse de Michel Larocque devant le filet allait changer tout le match.

Larocque a d'abord accordé un but à André Savard à 3:20 en deuxième, quand ce dernier y est allé d'un tir haut. Larocque a bloqué avec l'épaule, mais a vu la rondelle tomber derrière lui pour rouler lentement dans le but. A 6:32, Gary McAdam, qui rebroussait chemin parce que son coéquipier avait perdu le disque en zone adverse, a vu soudain le disque apparaître devant lui dans le cercle à la gauche de Larocque. Il s'est retourné vivement, a tiré bas et Larocque, qui n'était pas prêt, a vu le disque lui glisser entre les jambières.

Il n'en fallait pas plus pour que Bowman le remplace par Ken Dryden, au soulagement de tous.

Ces deux buts, pour lesquels les Sabres n'avaient pas travaillé très fort, auraient pu changer tout l'aspect du match, mais Guy Lafleur, qui a récolté trois passes et qui s'est approché à cinq points de la tête des marqueurs, s'est chargé de l'attaque du Canadien, lui gardant tout son allant.

Moins de trois minutes plus tard, il a mis sur pied un beau jeu de passes avec Lemaire, a remis le disque à Larry Robinson à 30 pieds de la cage. Le grand défenseur s'est élancé de toutes ses forces et Don Edwards, qui avait la vue partiellement voilée, n'a pu rien faire contre le boulet qui a suivi.

Edwards, qui a encore une fois très bien joué, a limité les dégâts en troisième, mais a tout de même accordé un deuxième but à Lemaire à moins d'une minute de la fin du match.

Quand on y repense, les Sabres avaient devant eux un enjeu bien plus important que le Canadien. Ils avaient besoin d'une victoire non pas tant, commes leurs hôtes, pour poursuivre une série fantastique (dans laquelle 22 victoires), mais surtout pour conserver la tête de leur section Charles-Adams, où leur avance sur les Bruins de Boston n'est que de deux points.

En fait, les Sabres ont marqué 79 points en 58 matchs, et les Bruins 77 en 55. "C'était très important pour nous de gagner ce match, a commenté l'instructeur des Sabres, Marcel Pronovost. Nous voulions seulement deux points, pas question même de briser leur série de parties sans défaite.

"On peut voir maintenant pourquoi ils n'ont pas perdu depuis 27 matchs, a-t-il poursuivi, un peu déçu. Une fois qu'un club part sur une série comme celle-là, c'est très difficile de perdre, on dirait. On fait dans ces moments-là tous les gestes automatiques qui avancent la situation de l'équipe. C'est drôle, mais c'est vrai."

Les Sabres n'ont vraiment pas eu l'occasion de s'affirmer hier soir. Ils n'ont pu obtenir que 19 tirs au but du Canadien, pendant que les vainqueurs y allaient de 32. Les deux parties ont disputé malgré leur vieille rivalité un match très propre, où l'arbitre Bryan Lewis n'a infligé que trois mineures, deux aux Sabres.

"Ça été un bon match pour toute l'équipe, a déclaré Guy Lafleur, qui aurait pu facilement récolter quelques autres points, n'eût été de l'excellente tenue d'Edwards. Nous avons manqué plusieurs chances. Habituellement, je ne suis pas très chanceux contre les Sabres. J'obtiens de bons tirs ou je prépare de bons jeux, mais je ne récolte pas souvent de points."

Larocque, qui n'a voulu faire aucun commentaire, a été réconforté par plusieurs de ses coéquipiers, ceux-ci ont offert leur meilleure performance de la saison contre les Sabres, qui les avaient battus deux fois.

"Après ces deux buts, nous avons tout mis en oeuvre pour garder au match la même allure, a révélé Bob Gainey, qui a distribué plusieurs bonnes mise en échec. C'est ce qu'il faut faire dans de telles situations. Les Sabres sont une des équipes qu'il nous faut vaincre et il ne fallait absolument pas leur laisser dicter le tempo après ces deux buts."

Quant à Lemaire, qui croyait avoir joué un bon match, il a mentionné que le Canadien avait suivi la stratégie établie avant le match. "Nous avons eu de la difficulté cette saison contre les Sabres. Nous ne savions pas à quoi nous attendre avant le match. Après ces deux buts, il ne fallait pas se replier sur notre défensive. Il fallait continuer d'attaquer et de faire de l'échec-avant pour empêcher leurs bons marqueurs de se mettre en branle. C'est la seule façon de battre les Sabres".

Le Canadien aura la chance de disputer un 28e match d'affilée sans défaite jeudi, avec la visite des Barons de Cleveland.

Première période

1—MONTRÉAL: Lemaire 23
Lafleur 7:25
2—MONTRÉAL: Houle 23
Savard, Lafleur 11:06
Pénalité: Robinson M 12:04.

Deuxième période

3—BUFFALO: Savard 12
Ramsay, Korab 3:20
4—BUFFALO: McAdam 15
Savard 8:32
5—MONTRÉAL: Robinson 10
Lafleur, Lemaire 11:12
Aucune pénalité.

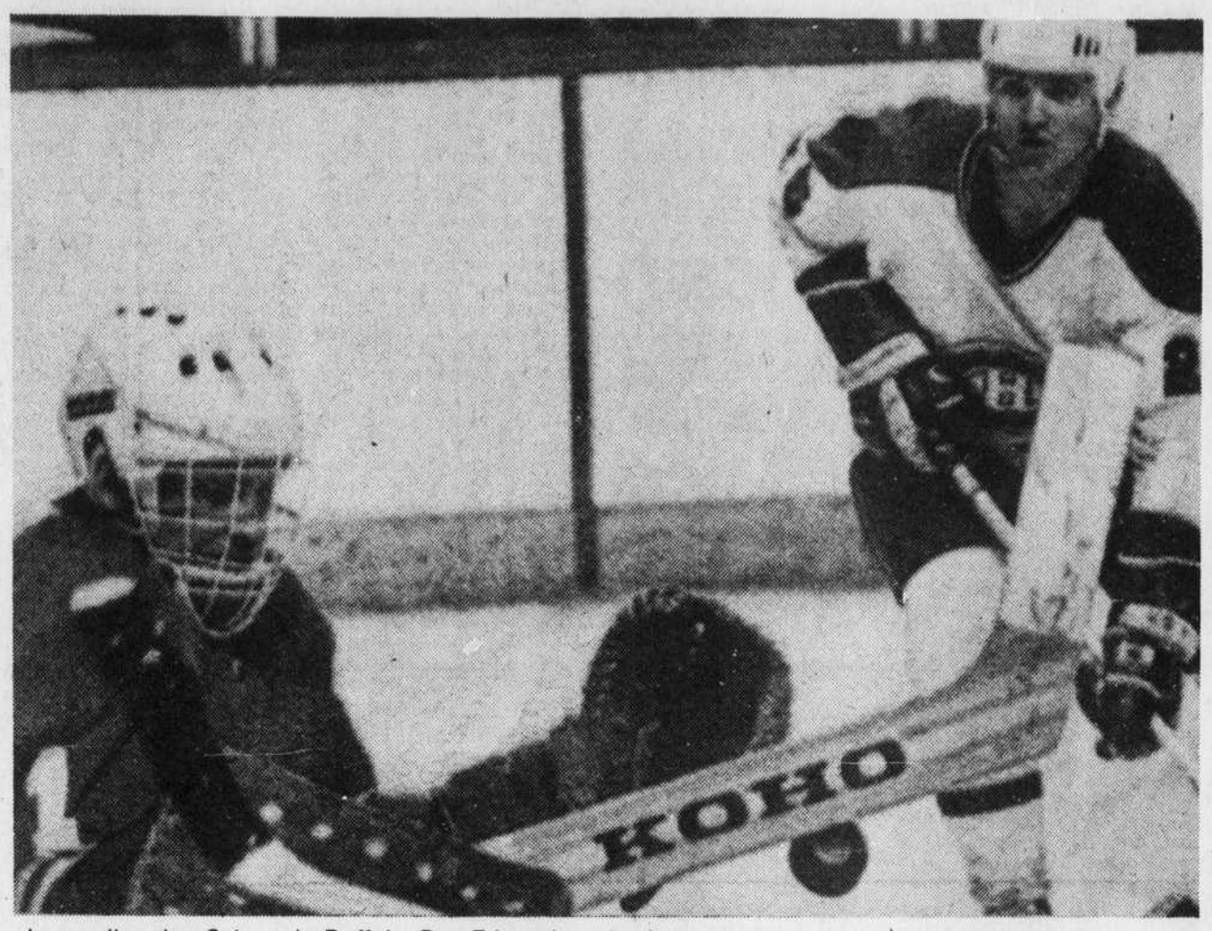
Troisième période

6—MONTRÉAL: Lemaire 24
Lapointe 19:01
Pénalités: Buffalo (banc) servie par Lorentz, 4:27; Robert B 14:09.

Tirs au but

Buffalo	8	5	6	—19
Montréal	12	7	13	—32

Gardiens: Edwards, Buffalo; Larocque, Dryden, Montréal. Assistance: 18,310.



Le gardien des Sabres de Buffalo, Don Edwards, a joué un excellent match hier contre le Canadien de Montréal, mais n'a pu empêcher Jacques Lemaire, contre qui il vient de réussir un bel arrêt, de le déjouer deux fois. Le Canadien l'a emporté 4-2. (Téléphoto CP)

Affaire de drogue?

L'instructeur des Dynamos est arrêté

SHAWINIGAN (PC) — Arrêté hier dans sa chambre de Shawinigan sous un mandat de la Gendarmerie royale, le jeune instructeur des Dynamos de la ligue de hockey junior, Joe Canale, âgé de 28 ans, sera détenu sans caution nement jusqu'à sa comparution prochaine à Montréal, sous l'accusation de s'être livré au trafic des stupéfiants.

De plus, la direction du club l'a congédié du poste qu'il occupait depuis le dix novembre dernier, peu après son arrestation.

La police accuse spécifiquement Canale d'avoir agi comme intermédiaire entre le plus important laboratoire clandestin de "PCP" (une drogue chimique forte) au Canada et le simple acheteur de cette substance écoulée sur le marché noir, en petites quantités. Installé dans la métropole, le laboratoire clandestin de "PCP" aurait fonctionné depuis six mois. Les accusations portées contre Canale résulteraient de gestes posés avant l'ouverture de la saison de hockey junior et ne concerneraient aucunement des joueurs des Dynamos.

Skieurs catapultés?

LAHTI, Finlande (Reuter) — La Fédération internationale de ski a accepté d'introduire un nouveau dispositif mécanique servant à catapulter les sauteurs à skis, et permettant de se passer des tremplins traditionnels, a annoncé hier M. Spede Pasanen, l'inventeur finlandais de ce système.

M. Pasanen a déclaré hier soir que la FIS avait décidé, à l'occasion des championnats de ski nordique à Lahti, d'autoriser l'usage de la catapulte dans les compétitions internationales. Mais ces affirmations n'ont pas été confirmées officiellement.

Enthousiaste du ski bien connu en Finlande, M. Pasanen cherche depuis deux ans à faire accepter son invention par les autorités du ski. Son système entraîne le sauteur sur une piste horizontale. Il lâche la corde au moment où il arrive sur la piste d'envol, qui est de type traditionnel.

L'avantage de cette invention est qu'elle permet de sauter de collines naturelles sans recourir aux tours coûteuses généralement associées à la pratique du saut à skis.

Slamovir Kardas est renvoyé de Lahti au Canada pour manque d'entraînement

OTTAWA (d'après CP, AP et AFP) — L'Association canadienne de ski nordique a annoncé hier que le vétéran sauteur Slavomir Kardas a été renvoyé dans ses foyers des championnats du monde de la discipline, qui ont lieu à Lahti, en Finlande.

Kardas, 33 ans, de Thunder Bay, Ontario, a terminé 55e samedi au tremplin de 70m, première épreuve des championnats. Rappelons que l'épreuve de 90m a lieu samedi prochain.

Un officiel de l'ACS a déclaré que l'ex-champion du Canada a été renvoyé au Canada parce qu'il manquait de préparation à la compétition internationale. Kardas s'est surtout consacré cette saison à ses fonctions d'instructeur avec l'équipe de l'Ontario. Il n'a pris part à aucune compétition cette saison avant les championnats nord-américains à Steamboat Springs au Colorado, il y a un mois, où il a terminé parmi les derniers.

"Nous l'avions choisi pour aller à Lahti surtout à cause de son expérience, mais il a failli," a déclaré le même porte-parole de l'ACS.

Kardas avait quand même décidé de prendre part aux championnats du monde en même temps que le champion canadien Tauno Kaykho, lui aussi de Thunder Bay. Ce dernier a remporté une médaille d'argent aux championnats nord-américains, a brisé la domination japonaise lors d'une récente rencontre à Sapporo au Japon, a remporté les épreuves de 70 et 90m aux championnats du Canada à Thunder Bay la semaine dernière, et a pris le 16ème rang samedi au tremplin de 70m.

Par ailleurs, à Lahti hier le cinq kilomètres-dames a réservé aux championnats du monde de ski nordique leur première grande surprise et au public de Lahti l'occasion de retrouver le sourire.

Helena Takalo, qui a remporté la course, a conservé son titre acquis aux Jeux d'Innsbruck/Seefeld à la suite du déclassement de la Soviétique Galina Kulnova pour dopage.

Cette fois, la blonde Helena, 31 ans, n'a pas eu besoin de la commission médicale pour s'adjuger la médaille d'or. Elle a obtenu sa victoire "à la régulière" et son succès a été complété par la deuxième place de sa compatriote Kilkka Riihivuori, qui s'était déjà classée troisième samedi dans le 10 kms.

Pour la première fois depuis 1970, les Soviétiques ont subi une défaite dans une course de fond. Leur meilleure représentante, Raisa Smetanina a terminé troisième à huit secondes de Takalo, et la grande Galina Kulakova qui, aux championnats du monde de Vyssoke Tatry (1970) et de Falun (1974) comme aux Jeux olympiques de Sapporo (1972) avait été souveraine, est rentrée dans le rang. Il est vrai qu'elle est âgée de 36 ans.

Galina a dû se contenter hier de la quatrième place. C'est la première fois depuis les Jeux olympiques de Grenoble (1968) qu'elle ne monte pas sur le podium à l'issue d'une course individuelle. Mais elle n'a pas dit son dernier mot. Demain et samedi auront lieu les deux dernières épreuves de ski de fond féminin de ces championnats, le relais 4 X 5 kms et le 20 kms. Sans doute, Kulakova qui paraissait hier très déçue, voudra prendre sa revanche.

Chez les Canadiennes, on n'a pas démontré, et avec raison, une joie débordante: la meilleure Canadienne a été Esther Miller de Burns Lake, C.-B., 31e. Joan Groothuysen de Bonneyville, Alberta, a pris le 34e rang, Shirley Firth, de Banff, a terminé 36e et Céline Giguère, de Beaupré au Québec, 43e.

LNH: moins de "chapeliers"...

Bien que les trucs du chapeau aient été plus nombreux dans la Ligue nationale cette saison — 45 contre 39 il y a un an — seulement trois joueurs ont pu réussir cet exploit plus d'une fois, contre sept joueurs la saison dernière. Des 40 joueurs en effet qui ont réussi trois buts dans une même joute, seuls Gilbert Perreault du Buffalo, Butch Goring du Los Angeles, et Guy Lafleur, du Canadien, ont pu réussir cet exploit plus d'une fois. Perreault est le meneur avec quatre trucs du chapeau tandis que Lafleur et Goring en ont chacun deux.

Guidolin congédié

SUDBURY, Ont. (CP) — Armand "Bep" Guidolin, âgé de 52 ans, a été congédié hier de son poste d'entraîneur des Wolves de Sudbury de la Ligue de hockey junior majeur de l'Ontario, poste qu'il occupati depuis trois mois seulement.

Embauché le 16 novembre de 1977 à la suite du congédiement de Noël Price, Guidolin a été immédiatement remplacé par Marcel Clements, qui est originaire de Sudbury. Celui-ci devient le huitième entraîneur des Wolves depuis l'entrée de l'équipe dans le circuit ontarien en 1972-73.

Un communiqué diffusé par l'équipe indique que le congédiement de Guidolin fait suite à une évaluation de l'équipe, "qui n'a pas su présenter un hockey de qualité".

Les Wolves occupent effectivement le dernier rang de la section Leighton, et accusent un retard de six points derrière les Greyhounds de Sault Ste-Marie, qui luttent pour la dernière place en éliminatoire. Le dossier des Wolves s'établit à 14 victoires, 33 défaites et neuf matchs nuls.

Guidolin, originaire de Thorold, Ont., a été le plus jeune joueur à jouer dans la Ligue nationale. Il a en effet quitté les Gererals d'Oshawa pour endosser l'uniforme des Bruins de Boston en 1942 alors qu'il n'avait que 16 ans. Il a également joué avec les Red Wings de Détroit et les Black Hawks de Chicago. En neuf saisons dans la LNH, Guidolin a marqué 107 buts et amassé 171 passes.

Baldwin condamne les propos alarmistes à l'égard des Jets

HARTFORD, Connecticut (CP) — Selon le président de l'Association mondiale de hockey, Harold Baldwin, les rumeurs voulant que l'éventuelle faillite des Jets de Winnipeg entraîne la mort de l'AMH sont totalement fausses.

Ce commentaire de M. Baldwin réfère à l'annonce, la semaine dernière, à Winnipeg, que le plan de restructuration des finances des Jets était un échec menaçant l'avenir de l'équipe, et subséquemment celui de la ligue elle-même.

Rappelons que les directeurs de l'AMH doivent se réunir à ce sujet demain à New York. "L'un des membres de la ligue a de la difficulté, a commenté Baldwin, mais il n'est pas question pour le moment d'anticiper quelque catastrophe que ce soit sous prétexte d'ennuis financiers probablement passagers. La réunion de mercredi (demain) nous éclairera sur la nature de ce problème et nous verrons ensuite quelle mesure il faut prendre pour remédier à la situation."

Le président de l'AMH a nié d'autre part que la santé de la ligue soit menacée à l'heure actuelle. "Certains ont prédit notre disparition régulièrement depuis six ans. Nous allons terminer la saison avec huit équipes et nous reviendrons la saison prochaine," a promis Baldwin.

●

BEERSHEBA, Israël (Reuter) — Actuellement en Israël pour disputer un tournoi, le grand maître international d'échecs, l'apatride Victor Korchnoi, a déclaré hier qu'il était disposé à disputer à Graz, en Autriche, ou éventuellement à Baguio, aux Philippines, le championnat du monde qui doit l'opposer au Soviétique Anatoly Karpov, tenant du titre.

Le choix définitif du lieu de la rencontre sera fait par la Fédération internationale d'échecs.

●

HALIFAX (PC) — Selon Jack Butterfield, président de la Ligue américaine de hockey, une concession de cette ligue à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ne pourrait qu'être profitable à condition d'être bien organisée et financée.

Une concession de la LAH à Moncton réduirait les déplacements de sept autres équipes qui doivent se rendre trois fois en Nouvelle-Ecosse à chaque saison. Elles n'auraient maintenant que deux voyages à effectuer dans cette région, a indiqué M. Butterfield.

D'autres figures de proue du hockey sénior, dont Sam Pollock, gérant général du Canadien de Montréal, équipe-mère des Voyageurs de Halifax, ont indiqué leur intérêt pour une équipe de la LAH à Moncton.

Cependant, M. Pollock a déclaré à Halifax la semaine dernière, que rien à l'heure actuelle ne permet de croire que l'équipe de Moncton soit déjà un fait accompli.

●

LANDOVER, Maryland (AP) — Les Capitals de Washington, de la LNH, ont annoncé dimanche la vente du gardien Gary Smith aux North Stars du Minnesota pour un montant d'argent qu'aucune des deux parties n'a dévoilé.

Âgé de 33 ans, Smith s'est joint aux Capitals en septembre dernier. Il a disputé 17 matchs dans leur uniforme, accordant 4.16 buts par match, avant que les Caps ne l'envoient aux Bears de Hershey de la Ligue américaine. Il a rejoint les Stars immédiatement après l'annonce de la transaction.

●

FORT LAUDERDALE (AP) — Les Yankees de New York ont annoncé que le receveur-frappeur désigné Cliff Johnson a signé un contrat d'un an avec les champions du monde pour une somme estimée à $100,000. Acquis des Astros de Houston en juin dernier, Johnson a maintenu une moyenne de .296, réussissant 12 circuits, produisant 31 points et détenant une moyenne de puissance de .606 en 142 présences au marbre. Les Yankees n'ont plus que neuf joueurs sans contrat, aucun cependant ne possédant le statut de vedette.

●

PHILADELPHIE (AP) — Kevin McCarthy, une recrue joueur de défense des Flyers de Philadelphie, a subi une grave blessure à un genou dimanche lors du match opposant son équipe aux Islanders de New York. Originaire de Winnipeg, McCarthy a disputé 57 matchs avec les Flyers cette saison, obtenant deux buts et 14 passes. Il est âgé de 20 ans.

●

MADRID (AFP) — Selon l'ex-champion du monde de course automobile, le Brésilien Emerson Fittipaldi, l'apparition de nouveaux pneus (fabriqués par Michelin) sur le circuit de formule un va être profitable à toutes les écuries cette saison. Il estime que la concurrence que crée Michelin va forcer Goodyear, qui détenait le monopole du pneu F-1 jusququ'à maintenant, à poursuivre ses recherches dans l'amélioration du pneumatique de course.

Fittipaldi était de passage à Madrid, en transit pour l'Afrique du Sud, où aura lieu le 4 mars le prochain grand prix de la saison. Il favorise pour l'emporter Mario Andretti (Lotus) et Niki Lauda (Brabham).

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Islanders NY 4, Philadelphie 1
Pittsburgh 2, Chicago 2
Detroit 5, Los Angeles 1
Colorado 4, Rangers NY 4
Washington 2, Minnesota 1
Buffalo 6, St. Louis 2

Hier
Montréal 4, Buffalo 2

Ce soir
Los Angeles à Washington
Pittsburgh à St. Louis
Boston à Colorado

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Trottier, INY	37	60	97
Lafleur, Mtl	42	50	92
Sittler, Tor	32	49	81
Lemaire, Mtl	24	48	72
Bossy, INY	42	27	69
Perreault, Buf	37	31	68
Potvin, INY	21	46	67
Clarke, Phi.	18	47	65
Gillies, INY	23	40	63
Paiement, Col.	22	41	63

Association Mondiale

Dimanche
Winnipeg 5, Québec 2
Cincinnati 4, Birmingham 3
Edmonton 4, Indianapolis 3

Hier
Aucun match à l'affiche

Ce soir
N.-Angleterre à Québec

Demain
Houston à Edmonton
N.-Angleterre à Winnipeg

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Tardif, Qué.	41	63	104
U. Nilsson, Wpg	26	72	98
Hedberg, Wpg	50	42	92
Hull, Wpg	38	50	88
Cloutier, Qué.	34	48	82
Ftorek, Cin.	42	34	76
K. Nilsson, Wpg	29	43	72
Lacroix, Hou.	22	50	72
G. Howe, NA	22	43	65
Leduc, Ind.-Cin.	28	33	61

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Sherbrooke 4, Montréal 3
Verdun 8, Shawinigan 3
Laval 6, Chicoutimi 5
Québec 3, Trois-Rivières 3
Cornwall à Hull, remis

Hier
Hull 7, Laval 6
Sherbrooke 5, Montréal 2

Ce soir
Cornwall à Trois-Rivières

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	57	41	7	9	252	132	91
LOS ANGELES	57	22	23	12	172	164	56
DÉTROIT	56	22	26	8	175	192	52
PITTSBURGH	56	19	23	14	183	214	52
WASHINGTON	58	11	36	11	130	224	33

Section Charles Adams

BUFFALO	58	33	12	13	208	149	79
BOSTON	55	35	13	7	217	136	77
TORONTO	56	30	16	10	195	157	70
CLEVELAND	59	19	33	7	167	227	45

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	58	36	12	10	245	145	82
PHILADELPHIE	57	33	14	10	221	144	76
ATLANTA	59	22	22	15	183	193	59
RANGERS NY	58	19	28	11	190	203	49

Section Connie Smythe

CHICAGO	57	23	18	16	158	140	62
VANCOUVER	58	15	30	13	170	230	43
COLORADO	57	12	30	15	179	221	39
MINNESOTA	56	13	37	6	145	227	32
ST. LOUIS	56	12	37	7	127	219	31

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WINNIPEG	58	38	18	2	284	181	78
N.-ANGLETERRE	56	23	19	4	233	182	70
EDMONTON	57	30	25	2	225	205	62
HOUSTON	56	29	24	3	204	201	61
QUÉBEC	56	25	29	2	238	254	52
CINCINNATI	59	24	32	3	214	247	51
BIRMINGHAM	58	24	32	2	193	232	50
INDIANAPOLIS	55	17	34	4	174	233	38

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	58	36	16	6	325	204	78
MONTRÉAL	58	32	20	6	303	267	70
LAVAL	59	30	21	8	366	299	68
VERDUN	61	28	27	6	331	286	62
HULL	58	26	28	4	286	322	56

Section Dilio

TROIS-RIVIÈRES	60	41	14	5	335	206	87
SHERBROOKE	61	35	22	4	404	330	74
QUEBEC	59	22	31	6	266	284	50
CHICOUTIMI	61	15	35	10	285	367	42
SHAWINIGAN	61	3	55	3	220	560	9

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Laurent Dolbec Inc.
(Diplômé — École du Meuble 1951)
Rembourrage Décapage
Ponçage Ébénisterie
Estimation gratuite à domicile
10451, boul. l'Archevêque
Montréal-Nord, H1H 2Z9
321-4832

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey, Guy Houle, Melvin Sher, Kevin Murphy, Gary W. Partington, Robert Mitchell, Paul Marcoux, Arthur Maillette, John D. Miller
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tel.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

Les manufacturiers canadiens demandent un crédit fiscal de 25% pour la recherche

par Michel Vastel

L'Association des manufacturiers canadiens tentera d'obtenir ce matin, du ministre des Finances M. Jean Chrétien, la promesse que toutes les dépenses de recherche et développement industriel fassent l'objet d'un crédit d'impôt, au taux de 25%, et applicable pendant au moins dix ans.

De plus, pour ce qui est des entreprises de dimension plus modeste — moins de $10 millions de chiffre d'affaires — l'AMC demande que ce crédit de 25% soit traité comme un octroi l'année où les dépenses sont effectuées plutôt que comme une déduction non utilisée faisant l'objet d'un report. En effet, il se peut que ces petites entreprises effectuant de la recherche industrielle n'aient pas de revenus imposables, auquel cas le crédit d'impôt devient bien moins attrayant pour elles.

Cette double recommandation se trouve dans le mémoire annuel sur le Budget traditionnellement présenté par l'AMC au ministre des Finances. L'AMC rencontre ce matin M. Jean Chrétien.

Une longue partie du mémoire décrit la situation plutôt préoccupante de l'effort de recherche et développement entrepris par les industriels canadiens. Reprenant à son compte bien des extraits du rapport du Conseil des Sciences — "Les perspectives incertaines de l'industrie canadienne de la fabrication, 1971-1977" — l'AMC affirme qu'une part importante du déficit commercial canadien sur les produits finis est causée par la situation qu'occupe le Canada en tant qu'importateur net de produits découlant de la technologie moyenne et avancée. Rappelons que, malgré un excédent commercial de près de $3 milliards en 1977, le Canada a enregistré un déficit exceptionnel de $11 milliards pour ce qui est des produits finis!

Le Canada affecte de moins en moins de ses ressources à la recherche et au développement. En dollars constants, les dépenses de R & D stagnent depuis 1969. En fait, le Canada est l'un des pays industrialisés qui consacre le moins de ressources à la recherche: à peine plus de 1% du PNB, contre 2.35% aux États-Unis, 2.16% en République fédérale d'Allemagne et 2% au Japon.

L'AMC cite deux récentes études effectuées aux États-Unis pour le compte de la société General Electric et selon lesquelles un tiers de la croissance économique serait attribuable à l'innovation technologique à laquelle le R & D a donné lieu.

Au gouvernement, qui se préoccupait récemment de la productivité de son secteur manufacturier, l'AMC répond par une citation d'une de ces études qui affirme que "l'intensification des efforts en matière de recherche augmente la productivité du capital et du travail, élève le taux d'augmentation de la production potentielle et réduit conséquemment les pressions inflationnistes".

On affirme, dans le mémoire de l'AMC, que le renflement, pour l'ensemble de l'économie, des dépenses de recherche s'établit à 43%. Toutefois, l'organisation torontoise souligne dans son mémoire de l'AMC, que le rendedans la recherche industrielle sont hautement risqués et leur rendement est plutôt long à survenir. D'où la nécessité, selon l'AMC, de prévoir des mécanismes d'incitation au niveau de la fiscalité. L'AMC reconnaît que le budget de mars 1977 effectuait un premier pas en rendant les dépenses de recherche éligibles au crédit de 5% pour dépenses d'investissement. L'AMC recommande cependant que ce crédit soit porté à 25% et qu'il soit considéré comme un octroi dans le cas des petites entreprises sous contrôle canadien.

Le mémoire des manufacturiers canadiens semble en outre approuver la politique budgétaire de M. Jean Chretien. Dans la lettre qui accompagne le mémoire, l'AMC reconnaît que "la priorité numéro un qui consiste à prévenir une nouvelle vague inflationniste justifie l'attitude générale du gouvernement en matière de fiscalité et le degré de stimuli qu'il fournit actuellement semble convenable".

Au chapitre des prévisions, l'AMC semble toutefois un peu moins optimiste que M. Chrétien, limitant ses pronostics à une croissance de 4-4.5% du PNB en 1978.

Une partie du mémoire, et des recommandations, s'inquiète de la prolifération des sociétés provinciales de la Couronne, "tant actuelle que prochaine", précise-t-elle. Sans s'opposer à la création de ces sociétés publiques, l'AMC demande que les règles fondamentales soient les mêmes pour tous les joueurs et que les entreprises privées puissent les concurrencer sur une base équitable. L'AMC demande au gouvernement fédéral de prévoir l'imposition de ces sociétés publiques provinciales au même titre que les sociétés fédérales de la Couronne.

Le directeur de la concurrence contestera l'achat de Nordair

Le directeur des enquêtes et recherches au ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Robert-J. Bertrand, a fait savoir, hier, à la Commission canadienne des Transports qu'il s'opposait au projet d'acquisition de la société Nordair par Air Canada.

Selon M. Bertrand cette acquisition projetée risque d'entraver la libre concurrence et de mener à une trop grande concentration dans l'industrie du transport aérien au Canada.

On sait qu'en vertu de la nouvelle loi d'Air Canada, la société d'État peut acheter les actions d'une autre compagnie mais doit posséder au moins 90% de ces actions pour fusionner. Air Canada voudrait présentement acheter au moins 90% des parts de Nordair notamment pour prendre le marché des vols nolisés du transporteur québécois mais le Québec s'oppose à cette transaction de peur qu'il y ait fusion au détriment des services réguliers au Québec. Du reste la Caisse de dépôt du Québec a déjà acheté quelques parts de Nordair et souhaiterait en acquérir plus de 10% aux fins de bloquer l'intégration éventuelle de cette compagnie au sein d'Air Canada.

M. Bertrand a écrit à la Commission canadienne des Transports, chargée d'approuver ou non la transaction, par suite d'un examen préliminaire de la situation selon les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Le directeur des enquêtes et recherches déclare qu'il s'oppose à cette vente parce qu'elle "nuirait aux intérêts de tous". Il recommande que la Commission tienne des audiences publiques sur le sujet et il révèle qu'il aura d'autres observations et preuves à présenter au sujet de la concurrence aérienne.

Nouvelle chute du dollar américain

(AFP-Reuter) — Le dollar s'est encore replié, lundi, au lendemain de la réunion "clandestine", au fond du parc du château de Versailles (région parisienne), des ministres des Finances des cinq principales puissances économiques et financières de l'Occident (États-Unis, RFA, Japon, Grande-Bretagne, France).

Rien n'a été divulgué officiellement sur ces entretiens. Leur date aurait été fixée dès la précédente réunion des mêmes ministres au même endroit, le 5 décembre dernier, apprend-on de bonne source.

Les cinq grands argentiers occidentaux ont étudié la situation du dollar qui résulte de pressions au plus haut niveau concernant les politiques économiques, avec leurs incidences sur les échanges commerciaux et les balances de paiements.

Depuis de longs mois, en particulier depuis le dernier sommet des Sept, en mai 1977, à Londres, les dirigeants américains invitent instamment le Japon et la RFA à relancer avec vigueur leurs économies pour jouer le rôle de "locomotives" de l'Occident aux côtés des États-Unis. Ce rôle permettrait aussi aux Japonais et aux Allemands de réduire leurs forts excédents commerciaux, au bénéfice des Américains qui accusent de lourds déficits.

Vis-à-vis de Tokyo, les pressions américaines s'étaient traduites à l'automne dernier par une bataille monétaire qui avait abouti à une revalorisation du yen et à une baisse du dollar par rapport aux autres monnaies fortes: mark, franc suisse, florin.

Aujourd'hui, les Américains se tournent vers la RFA et paraissent vouloir "taper sur la table" pour obtenir des mesures de relance économique beaucoup plus vigoureuses que celles appliquées jusqu'ici.

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON — G. E. M. CUMMINGS — M. L. DAIGNAULT
J. M. A. LACHANCE — C. LEMIEUX — J. D. MORRISON
QUÉBEC KITCHENER EDMONTON — OTTAWA LONDON VANCOUVER — TORONTO WINNIPEG VICTORIA — HAMILTON CALGARY
Membres de l'Association Canadienne des conseillers en administration

RENTES: VIAGÈRES; À VERSEMENTS INVARIABLES; ETC.
Avis et consultations professionnelles, à la résidence ou au bureau, jour et soir, sans frais ni obligation. Tous les types de rentes préparées avec l'émetteur offrant les meilleurs taux ou les meilleures conditions.
Cotations d'Annuité Ltée
MATTE & MORTON
Annuity Quotations Ltd.
1140, ouest Boul. de Maisonneuve, bureau 902
Montréal, P.Q., H3A 1M8 — Tél.: (514) 849-3219
Télex: 055-61387
SPÉCIALISÉS EN RENTES, SUCCURSALES À TRAVERS LE CANADA
BROCHURE GRATUITE SUR TOUS LES TYPES DE RENTES SUR DEMANDE

Occasion d'affaires
CONCESSIONS DISPONIBLES
Chiffre d'affaires garanti
Mise de fonds requise: $35,000.00
pour Montréal et l'extérieur
contactez M. Brunet.
tél.: 1-514-527-3656

SOUS-LOCATION
MAGASIN AU CENTRE-VILLE
emplacement de choix dans le plus vaste centre commercial situé au coeur de Montréal. Relié directement au métro.
Pour de plus amples renseignements
Communiquez avec M. Yvon Marcotte
à
395-2205

FINA
PETROFINA CANADA LTÉE

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le Conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende de soixante cents ($0.60) par action, en fonds canadiens, sur les actions existantes de la Compagnie, payable le 31 mars 1978 aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 28 février 1978 (ci-après dénommée "moment d'inscription") et aux détenteurs respectifs actuels des titres au porteur existants au moment d'inscription.

Les chèques de dividende aux montants appropriés seront envoyés aux détenteurs inscrits y ayant droit le ou vers le 31 mars 1978.

AVIS EST DE PLUS DONNÉ que le coupon no 32 attaché aux titres au porteur a été déclaré dû et payable en rapport avec ce dividende. Afin d'en toucher le paiement, les détenteurs actuels des titres au porteur existants au moment d'inscription devront présenter ledit coupon no 32 à compter de la date du paiement, soit le 31 mars 1978 à l'un ou l'autre des bureaux suivants:

La Banque Royale du Canada,
Édifice de la Banque Royale,
1, Place Ville Marie,
Montréal, Québec, Canada.

Société Générale de Banque,
Montagne du Parc 3,
1000 Bruxelles, Belgique.

Banque Bruxelles Lambert,
avenue Marnix 24,
1050 Bruxelles, Belgique.

Crédit du Nord,
6 & 8, boulevard Haussmann,
75009 Paris, France.

Banque Générale du Luxembourg,
14, rue Aldringen et 27, avenue Monterey,
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Banque Internationale à Luxembourg,
2, boulevard Royal,
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Tout montant de taxe devant être retenu suivant la loi sera déduit du paiement de dividende.

PAR ORDRE DU CONSEIL,
ALEX. W. McLEOD,
Vice-Président et Secrétaire

Daté à Montréal, P.Q., Canada, le 21 février 1978.

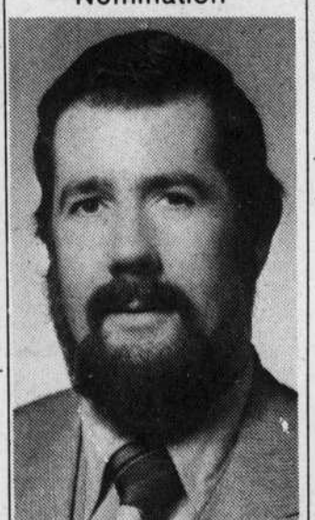
PROVIDENT MUTUAL FUND LTD.
Dividende no. 63

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 6¢ par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 24 février 1978, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 23 février 1978.

PAR ORDRE DU CONSEIL
B.S. Toni
Secrétaire

6 février 1978
Winnipeg, Manitoba

LE GROUPE ABBDL
Nomination



Normand McNeil, ing., M.Sc.A., D.Sc.

M. Guy Fournier, ing., président, a le plaisir d'annoncer que le Dr Normand McNeil, ing., a été élu au conseil d'administration de ASSELIN, BENOÎT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC. lors de la récente assemblée générale des actionnaires de cette société. Propriété de ses employés, ABBDL constitue, avec Tecsult International Limitée et ses autres filiales, un groupe d'experts-conseils offrant des services d'ingénierie au Canada et à l'étranger.

Normand McNeil s'est joint au Groupe ABBDL en 1971 et il est présentement Directeur du Département des Aménagements hydroélectriques. Pendant les neuf premières années de sa carrière, il s'était consacré à l'enseignement, à la consultation et à la recherche appliquée, à la Division d'hydraulique de l'École Polytechnique de Montréal.

Gestion de Placements Montréal inc.
Montreal Investment Management
Conseiller en Placements
Investment Counsel
C.H. Otto — M. Davidson — J.H. Armstrong
L.D. Avant — S. Blanchard — L. Boisvert
M.O. Burpee — J. Casey — W.M. Fulton
R.H. Gibson — B.G. Lafleur
Suite 600, 1130, rue Sherbrooke ouest
Montréal, H3A 2S7. (514) 281-1616

EMBALLAGES DOMTAR



Paul J. Bernard — **Jan A.J. Meyers** — **Elmer R. Puddington**

Monsieur W.R. Lawson, président, Emballages Domtar, annonce la nomination de Paul J. Bernard au poste de vice-président, expansion commerciale, celle de Jan A.J. Meyers au poste de vice-président directeur général, division des papiers et cartons kraft, et celle de Elmer R. Puddington au poste de vice-président directeur général, division des cartonnages ondulés. Le groupe des emballages de Domtar Inc. exploite trois usines de carton et de papier ainsi que 13 établissements de façonnage au Canada. On y fabrique une gamme étendue de produits: caisses en carton ondulé, boîtes mixtes, intercalaires en carton gris, présentoirs, papiers d'emballage doublés, produits adhésifs, carton-caisse, cartons et papiers kraft.

Aux détenteurs des débentures 7½%, Série "C", à fonds d'amortissement datée du 15 mars 1967 et échéant le 15 mars 1979.
de
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

AVIS DE RACHAT

Avis, par les présentes est donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie intervenu entre Coopérative Fédérée de Québec et Société de Fiducie du Québec, maintenant connue sous le nom de Fiducie du Québec, ès-qualité de fiduciaire, devant Me J.-Pierre Dubé, notaire et portant la date officielle du 15 mars 1967, les débentures 7½%, Série "C" suivantes de Coopérative Fédérée de Québec, actuellement en cours et émises en vertu dudit acte de fiducie, seront rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 mars 1978 à toute succursale dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date fixée pour le rachat soit le 15 mars 1978:

CD-007 - 020 - 024 - 027 - 042 - 086 - 089 - 090 - 097 - 108

DC **CM-011 - 015 - 039 - 041 - 063 - 083 - 085 - 146 - 147 - 150 - 152 - 156 - 167 - 173 - 190 - 191 - 198 - 263 - 264 - 272 - 283 - 308 - 316 - 329 - 360 - 364 - 365 - 377 - 385 - 448 - 449 - 457 - 466 - 470 - 478 - 482 - 485 - 489 - 497 - 499 - 512 - 514 - 518 - 528 - 532 - 539 - 541 - 543 - 556 - 568 - 571 - 584 - 605 - 612 - 632 - 633 - 677 - 679 - 688 - 702 - 705 - 710 - 725 - 727 - 730 - 743 - 809 - 811 - 816 - 821 - 826 - 828 - 842 - 903 - 912 - 914 - 932**

Avis, est de plus donné que les susdites débentures 7½%, Série "C", cesseront de porter intérêt à partir du 15 mars 1978.

Les susdites débentures 7½%, Série "C", doivent être remises avec, y attachés, les coupons d'intérêts échéant le 15 septembre 1978.

N.B.: À ce jour, les débentures de l'échéance ci-haut mentionnée et portant les numéros ci-après énumérés, qui furent rachetées pour le fonds d'amortissement le 15 mars 1972, 1973, 1975, 1976 et 1977 n'ont pas été présentées:

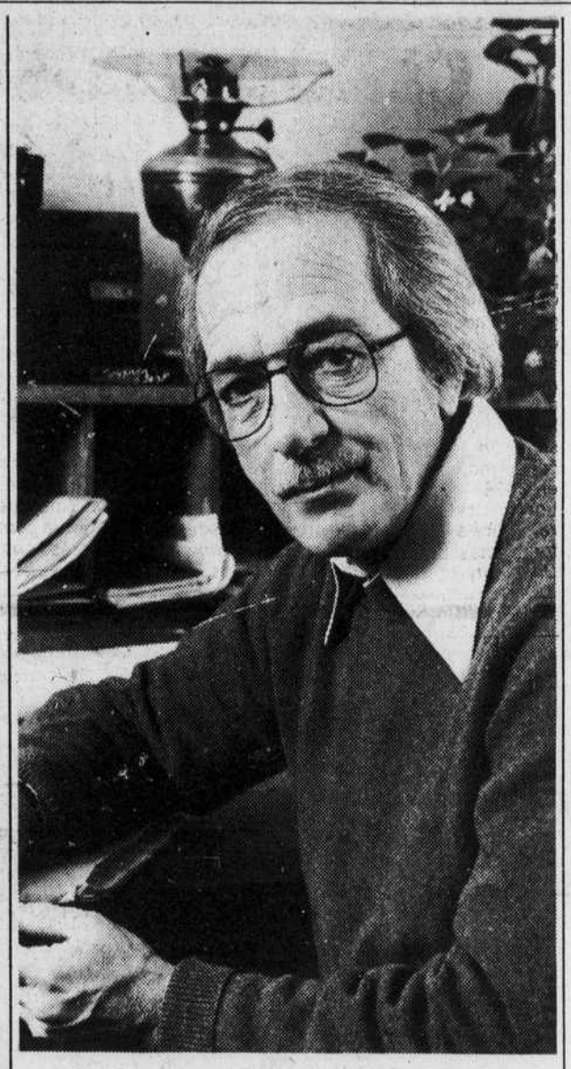
CD-006 - 010 - 018 - 021

CM-009 - 035 - 038 - 062 - 113 - 114 - 129 - 148 - 161 - 163 - 170 - 196 - 300 - 302 - 310 - 313 - 314 - 326 - 331 - 363 - 381 - 384 - 452 - 454 - 467 - 469 - 473 - 476 - 477 - 524 - 594 - 808 - 810 - 814 - 819 - 830 - 911

Daté à Montréal, Province de Québec, ce 13 février 1978.

POUR LE COMPTE ET AU NOM DE COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
FIDUCIE DU QUÉBEC, fiduciaire
1, Complexe Desjardins
Montréal, (Québec)

FLORIDE
CONDOMINIUM FORT LAUDERDALE / POMPANO
~~$34,000.00~~ à $37,000.00
Complexe de 2 étages, 2 chambres à coucher, 2 chambres de bains. Centre récréatif, piscine, tennis, etc. 15 minutes de l'océan, 15 minutes du Pompano Fashion Square. **Occupation immédiate.** Construit et vendu par Jean-Louis Lacerte, constructeur canadiens-français, établi en Floride depuis 1960.
Tél. 656-6846 entre 17 et 22h. le Soir
Fort Lauderdale/Pompano: 305-781-6110 / 305-771-1572



L'épargne-retraite garantie du Trust Général
9¼%
Le Trust Général garantit ce taux d'intérêt annuel sur vos dépôts de 5 ans (minimum de $500). Les intérêts de vos placements à capital et intérêts garantis sont réinvestis annuellement au taux alors en vigueur pour des dépôts garantis de 5 ans.
Communiquez avec nous pour connaître les autres types de placements auxquels vous avez accès au Trust Général. Nos conseillers en services financiers et fiduciaires vous aideront à choisir le type de placements qui répond le mieux à vos objectifs.
N'hésitez pas à nous téléphoner
(demandez le poste 2000)
TRUST GÉNÉRAL
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal (514) 866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont (514) 739-3265
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Convaincue que l'acquisition d'Asbestos "n'est pas le bon moyen"

General Dynamics soumettra un autre plan à Québec

par Michel Vastel

Convaincus plus que jamais que la solution retenue par le gouvernement du Parti québécois de rapatrier le contrôle de la Société Asbestos "n'est pas un bon moyen" pour augmenter le degré de transformation de la fibre d'amiante au Québec, les administrateurs de la société envisagent aujourd'hui de faire des "contre-propositions" au gouvernement.

Cette stratégie apparaît dans la lettre que le président d'Asbestos, Maurice Taschereau, envoyait hier à tous les actionnaires. Il s'agit de la première déclaration publique des dirigeants d'Asbestos depuis le 21 octobre 1977, date à laquelle le gouvernement annonçait son intention de racheter, de General Dynamics, les 54.6% d'actions qu'il détient.

Prenant prétexte de la publication des résultats annuels de l'entreprise, Maurice Taschereau déclare qu'il "ne croit pas que l'acquisition du contrôle de la compagnie (par le Gouvernement) soit le meilleur moyen — ni même un bon moyen — d'atteindre les objectifs" de la nouvelle politique québécoise de l'amiante.

A St. Louis, le porte-parole de General Dynamics a réservé ses commentaires tout en rappelant qu'on n'estime pas que la décision du gouvernement "soit dans l'intérêt du Québec". On affirme qu'on n'a rien d'autre à ajouter à la lettre du président d'Asbestos, "pas avant que le gouvernement annonce quelque chose".

Jusqu'ici, General Dynamics se contentait d'affirmer que sa filiale "n'était pas à vendre". C'est la première fois qu'on évoque la possibilité de faire une contre-proposition au gouvernement.

Chacun de son côté, Québec et General Dynamics procèdent à l'évaluation des actifs de la compagnie. Si on en croit les longs commentaires du président d'Asbestos, le prix payé par Québec sera beaucoup plus élevé que ce qu'on pouvait imaginer jusqu'ici.

On sait que General Dynamics a retenu les services de Lazard Frères pour procéder à l'évaluation des titres de la filiale. Sorès, filiale de SNC, procède, dans le cadre de ce contrat, à l'évaluation des actifs tandis que David S. Robertson and Associates, de Toronto, évaluera les réserves prouvées et probables d'Asbestos.

Minorex Ltée, filiale à part entière d'Asbestos, chargée des programmes d'exploration, a repris ses activités en 1977. Le programme continu d'exploration à Thetford a permis, selon le président, "d'augmenter de façon appréciable les réserves prouvées de minerai aux mines King Beaver et British Canadian. Ces réserves prouvées atteignaient 226.2 millions de tonnes à la fin de 1977, contre 144.6 millions en 1976.

"Pour mettre ses chiffres en perspective, précise M. Taschereau, aux taux d'extraction de 1977 d'environ 8 millions de tonnes à Thetford Mines, les réserves prouvées sont suffisantes pour plus de 25 ans. De plus, il y a 100 millions de tonnes classées comme réserves de minerai probables et 205 millions de tonnes peuvent être classées comme possibles. Un tonnage appréciable des catégories "probable" et "possible" devrait devenir tonnage de minerai "prouvé" grâce au programme continu de forage au diamant."

Il faut rapprocher cette déclaration du président d'Asbestos d'une autre, faite par le président du Conseil (et vice-président exécutif de General Dynamics), M. Guy Fishe, pour qui la détermination d'un prix "raisonnable" on devrait pas tenir compte de la seule valeur aux livres des titres mais de prendre en considération a valeur des réserves".

Autre indice de la volonté de General Dynamics de chercher par tous les moyens à dissuader le gouvernement du Québec d'acheter le contrôle de sa filiale, c'est le redémarrage des explorations par Minorex, une filiale d'Asbestos qui était inactive depuis 1972.

Pour l'instant, et à partir de la seule valeur aux livres, l'action d'Asbestos approchait les $50. Elle cote actuellement autour de $38½ et semble vouloir se stabiliser, en Bourse, à près de $40. Les dirigeants de General Dynamics ont déjà lancé le chiffre de $60. S'ils désirent tenir compte des réserves "prouvées" de la compagnie, ils pourraient effectivement réclamer un prix très supérieur à la valeur comptable. À $60 l'action, le prix de la transaction monterait à plus de $170 millions.

Le revenu net pour 1977 s'établit à $21 millions (ou $7.42 par action) contre $29.4 millions (ou $7.19 par action) en 1976. Des dividendes totalisant $1.60 par action ont été versés en 1977 contre $1.25 en 1976. Au cours de 1977, le passif à long terme a été réduit de $6.2 millions et la dette globale de la compagnie, de $27.2 milions qu'elle était à la fin de 1976, a été réduite à $29.6 millions à la fin de 1977. Le rapport dette-avoir des actionnaires à la fin de l'année était ainsi de 1:6.7 Le fonds de roulement s'est accru de $1.7 million pour atteindre $60.7 millions en 1977.

Les ventes en 1977 ont atteint $145 millions, contre $151 millions l'année précédente. Le premier semestre de 1978 laisse entrevoir des résultats médiocres tandis que les dirigeants d'Asbestos comptent sur une reprise dans la deuxième moitié de 1978, spécialement pour la fibre destinée à l'amiante-ciment, secteur qui représente 85% des ventes d'Asbestos.

Sans laisser connaître avec précision le montant exact du dividende qui sera versé aux actionnaires en 1978, le conseil d'administration réaffirme "son intention de continuer à déclarer des dividendes compatibles avec une saine gestion". On sait que le 17 février 1978, pour le premier trimestre, le conseil d'administration maintenait le dividende à 60 cents, une augmentation de 140% par rapport aux 25 cents versés aux trois premiers trimestres de 1977.

Au chapitre des immobilisations, Asbestos a dépensé $22.8 millions en 1977 dont $11 millions dépensés ou engagés pour les programmes d'amélioration de l'environnement. Par ailleurs, l'indemnité d'assurance au montant de $20 millions, en compensation des dommages subis par l'incendie du moulin King Beaver en décembre 1974, a été versée à la Société Asbestos Ltée à la fin de 1977 et portée comme revenu extraordinaire, aux résultats de 1975.

Desmarais rachète des actions de Power

A travers une toute récente compagnie, Prime Investors Ltd, Paul Desmarais cherche à racheter cette semaine plus de 2.5 millions des actions ordinaires, classes A et B, de Power Corporation.

L'offre d'achat a été communiquée aux bourses de Montréal, Toronto et Vancouver et Prime paiera $11 chaque action Power Corporation offerte. Au-dessus de 5 millions et en-dessous de 2.5 millions, toutes les actions seront achetées. Sinon, l'achat se fera au prorata des offres.

Si Prime peut acquérir plus de 2.5 millions d'actions, le groupe français Paribas (Banque de Paris et des Pays-Bas) se portera acquéreur d'une partie des actions acquises par Prime Investors. Le document envoyé aux commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario précise que si Prime dispose de plus de 4 millions d'actions, Paribas lui en achètera la moitié. Si la compagnie Prime a acquis 5 millions d'actions, Paribas en prendra 2.5 millions et au contraire si Prime dispose de moins de 4 millions d'actions, Paribas pourra racheter le stock restant après que Prime ait gardé 2 millions d'actions, à condition que ce stock soit égal ou supérieur à 1.3 million. En-dessous de 1.3 million d'actions, Paribas ne sera pas acquéreur et donc n'investira pas dans la compagnie canadienne Power Corporation.

L'offre valable jusqu'au 28 février à 9 h 30 du matin, a donc été émise par une nouvelle compagnie incorporée le 15 septembre 1977 dans l'île du Prince Édouard. On retrouve au conseil d'administration Paul Desmarais, président, Paul Desmarais Junior, vice-président, John G. Porteous, secrétaire et A. Frank Knowles, trésorier.

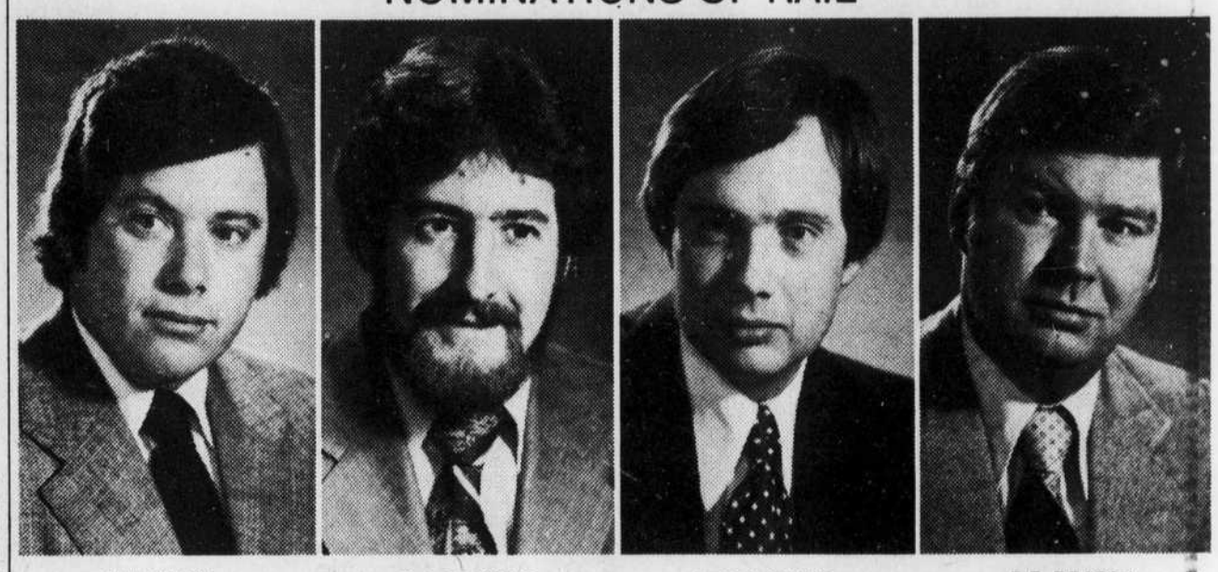
Il y a environ 10.7 millions d'actions ordinaires en circulation. M. Paul Desmarais en possède environ 19.6%. En janvier 1978, le prix des actions Power Corporation a enregistré un haut de $10 3/8 et un bas de 9 7/8 à Montréal et de 9 3/4 à Toronto sur un volume de plus de 150,000 actions échangées.

Jusqu'ici le groupe Paribas n'a jamais été associé aux activités de Power Corporation, et ne possède pas d'actions de la compagnie.

Déjà en décembre dernier Power avait annoncé qu'il rachetait 85% de ses actions privilégiées de second rang au prix de $12 l'action jusqu'au 31 mai prochain.

Jusqu'ici Power Corporation, était contrôlé à 53% par les entreprises Gelco qui à leur tour étaient contrôlées par Nordex, entreprise de Paul Desmarais. L'on peut se demander si le rôle de Prime Investors se limitera à ce rachat des actions ordinaires en circulation ou si cette nouvelle compagnie, dont le siège social est dans l'île du Prince Edouard, ne prendra pas, au fil des ans, une importance plus grande dans la gestion des biens de Power Corporation, par un lien avec Gelco.

NOMINATIONS CP RAIL



L.M. ALLEN — K.J. CONWAY — D.E. STIRLING — R.R. BEATTY

Le vice-président adjoint, commercialisation et ventes, CP Rail, M. D.C. Coleman, annonce les nominations suivantes: M. L.M. Allen, directeur, marchandises, produits forestiers; M. K.J. Conway, directeur, marchandises, produits alimentaires; M. D.E. Stirling, directeur, marchandises, produits pétrochimiques et M. R.R. Beatty, directeur, marchandises, produits automobiles. Les directeurs marchandises sont responsables de la projection du marché, des recettes et de l'équipement dans leur domaine respectif. Les quatre directeurs ont leurs bureaux à Montréal.

CLAUDE COSSETTE
Président-Globe-trotteur

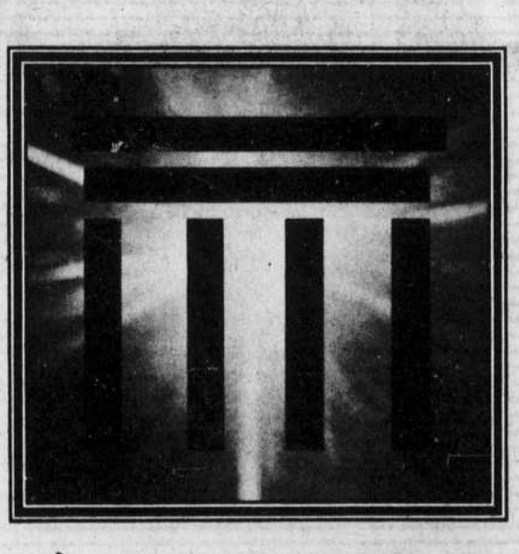


M. Claude Cossette, fondateur et président de Cossette Associés Communication Marketing (2e plus grande agence de publicité francophone au Canada), professeur agrégé et directeur du programme de Communication graphique à l'université Laval entreprend, le 2 janvier, la première d'une série de tournées-conférences-échanges qu'il poursuivra à travers le monde en 1978.

Lors de cette première tournée, M. Cossette répondra à l'invitation de onze universités californiennes dont *San Diego State University, University of California Los Angeles* (UCLA) et *Stanford*, où il échangera avec des équipes de recherche travaillant sur des questions qui le préoccupent et où il dirigera des séminaires sur ses propres sujets de recherche en communication.

M. Cossette continuera d'occuper ses fonctions à Laval et chez Cossette Associés Communication Marketing où des responsables intérimaires assureront la continuité pendant ses périodes d'absence.

M. Cossette compte assurément faire bénéficier la communauté universitaire et le monde professionnel de l'enrichissement qu'il aura su tirer de ces précieuses rencontres.



À L'INDUSTRIELLE
NOUS ASSURONS VOTRE AVENIR

Extraits du soixante-douzième rapport annuel

Actif	$ 613,527,036
Assurance en vigueur	6,355,477,813
Paiements aux assurés et à leurs bénéficiaires	57,642,223

Sur demande à notre siège social ou à l'un de nos bureaux régionaux vous obtiendrez une copie de notre rapport annuel

Bureaux au service de votre région.

AGENCE DE COURTIERS MONTRÉAL-CENTRE
1010 ouest, rue Sherbrooke
Montréal

AGENCE DE COURTIERS RIVE-SUD
174, boul. St-Foy.
Longueuil

BEAUBIEN
4001 est, boul. Crémazie
Montréal

CARTIER
1079, chemin de Chambly
Longueuil

CHAMPLAIN
126, boul. Taschereau
Greenfield Park

DUVERNAY
3100, boul. de la Concorde
Duvernay

LABELLE
50C, rue Turgeon
Ste-Thérèse

LANGELIER
7077 est, rue Beaubien
Anjou

LASALLE
5125, rue du Trianon
Montréal

LAVAL
1717 ouest, boul. St-Martin
Ville de Laval

MERCIER
2074 Thierry
Ville LaSalle

MONT-ROYAL
50 ouest, Place Crémazie
Montréal

POINTE-CLAIRE
189, boul. Hymus
Pointe-Claire

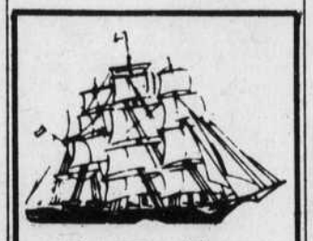
ST-DENIS
1115 est, rue Louvain
Montréal

ST-JACQUES
50 ouest, Place Crémazie
Montréal

ASSURANCE ET RENTES COLLECTIVES
625, avenue du Président Kennedy
Montréal

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
625, avenue du Président Kennedy
Montréal

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE



Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours

Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL
285-1636

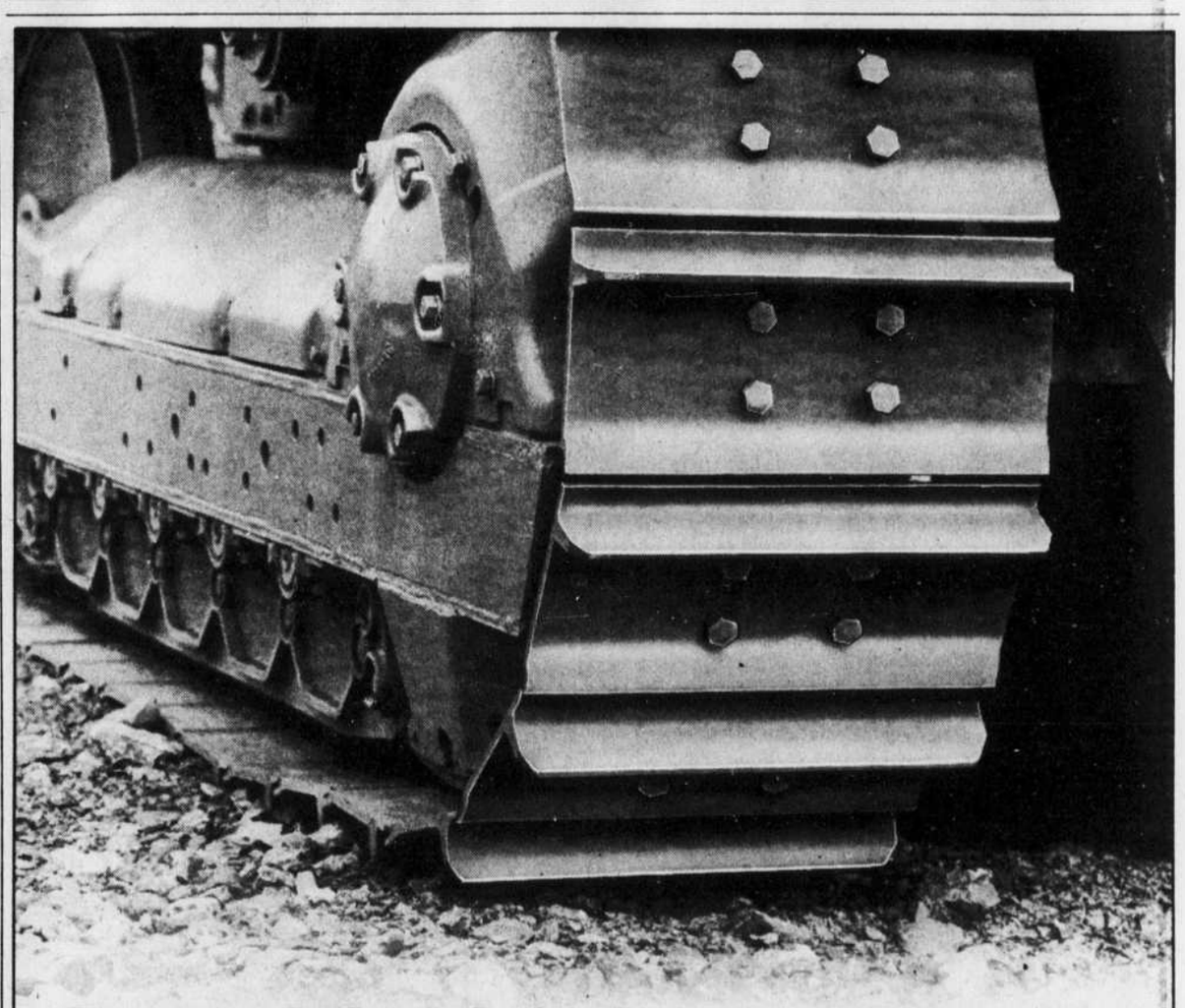
NORANDA

AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Noranda Mines Limited a déclaré des dividendes trimestriels de trente cents (30¢) dans le cas des actions en circulation de catégorie A et de catégorie B, aux actionnaires inscrits en date du 24 février 1978. Le dividende est payable en devises canadiennes le 15 mars 1978. Le dividende des actions de catégorie B est payable à même le surplus du capital en main en 1971.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire,
R. C. ASHENHURST

Toronto (Ontario)
Le 13 février 1978



Quand des bouleversements touchent votre entreprise...

Bien avisé celui qui consulte le SCMC

Votre entreprise peut connaître un ralentissement, entreprendre des changements technologiques, être en pleine expansion ou encore être menacée de fermeture. Tous ces bouleversements causent des problèmes de planification et de main-d'oeuvre.

Le SCMC vous fait découvrir des mesures d'adaptation adéquates, vous aide à planifier vos besoins et à tirer pleinement avantage de votre main-d'oeuvre nouvelle ou déjà en service. Ainsi vous pourrez résoudre vos problèmes de main-d'oeuvre au profit de votre entreprise. Consultez le SCMC et tout ira beaucoup mieux.

Pour renseignements supplémentaires ou pour prendre rendez-vous avec un conseiller du Service consultatif, communiquez avec le Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Emploi et Immigration Canada — Employment and Immigration Canada

Bud Cullen, Ministre — Bud Cullen, Minister

Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada

toronto

Hausse des cours

La Bourse de Toronto marquait une hausse fractionnaire hier à la fin du marché le plus léger depuis le début du mois et 2.55 millions d'actions ont changé de mains.

L'indice composé monte de 0.25 et atteint 1,007.98 et deux de ses quatre grands compartiments de valeurs marquent des progrès. Les pétroles montent de 4.75 à 1,325.13 et les produits industriels de 3.65 à 846.30, mais les métaux reculent de 5.19 à 796.11 et les services financiers de 2.62 à 957.38. Notons, aussi, un gain de plus de 22 points dans les valeurs aurifères.

Sur 802 titres transigés dans la journée, 209 terminent en hausse, 184 en baisse et 209 sont inchangés par rapport à vendredi dernier. Dominion Textile a été la valeur la plus recherchée de la séance et 31,000 actions ont changé de mains.

Parmi les titres industriels, Central and Eastern Trust progresse de 1 3-8 à $14, Canada Malting A de 1 1-4 à 28, D.H. Howden de 3-4 à 8 3-4, Magna International de 5-8 à 18 7-8 et Bell de 1-4 à 53 3-8.

Par contre, Markborough Properties recule de 7-8 à $9 3-8, Budd Automotive de 3-4 à 9 1-4, Aquitaine de 5-8 à 14 3-4, Home Oil A de 5-8 à 38 3-4 et la Banque de Montréal de 1-8 à 18.

Dans le secteur minier, Dickenson Mines monte de 3-8 à 6 3-8, Agnico-Eagle de 3-8 à 6 3-8 et Camflo Mines de 1-4 à 16 1-8. Pine Point Mines baisse de 1 1-8 à $18 1-2 et Denison de 1-2 à 57 3-4.

Enfin parmi les pétroles, Numac Oil and Gas gagne 1 5-8 à $17 7-8, Siebens 7-8 à 31 7-8 et Amalgamated Bonanza Petroleum 5-8 à 39 1-2. Ranger Oil descend de 3-4 à $27 5-8 et Canadian Homestead Oils de 1-4 à 7 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	14400	$11⅛	10⅞	11⅛	
Abitbi 10	280	$54	54	54	— ¼
Acklands	100	$11½	11½	11½	+ ½
Action Trd	17000	142	135	138	+ 3
Adanac M	1500	44	44	44	+ 2
Advocate	200	300	300	300	
Afton Min	300	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Agnico E	8800	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅜
Agra Ind A	1300	$5⅝	5⅜	5⅜	
Ahed M	500	120	120	120	
Albany	1000	61	61	61	
Alt Energy	2250	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅛
Alta Gas A	10895	$15	14⅞	14⅞	
Alta G D p	z1	$156	156	156	
Alta G 9.76	200	$28¾	28¾	28¾	
Alta G 7.60	800	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
Alcan	6185	$25⅛	24⅞	24⅞	— ¼
Alcan pr	z10	$29	29	29	
Algo Cent	100	$16	16	16	+ ⅛
Algoma St	10065	$16⅝	16⅛	16¼	— ⅛
AStel p	2500	$25½	25½	25½	
All-Can B	100	355	355	355	— 5
Allarco Dv	1330	$18	18	18	+ ¼
Alminex	146	$10⅞	10⅞	10⅞	
Almin 4½ p	z105	$38	38	38	
Alum 3rd p	600	$27¼	27¼	27¼	
Am Bonza	19675	$39¾	38⅝	39½	+ ⅝
Am Larder	1000	21	21	21	+ 2
Am Eagle	11800	350	330	345	+10
Am Leduc	30500	30	29	30	
Andres W	300	$12	12	12	— ⅛
Ang CT 290	150	$35½	35½	35½	— ¼
Ang CT 315	200	$38	38	38	
Aquitaine	1070	$15¼	14¾	14¾	— ⅜
Arbor C	z200	72	72	72	
Argus B pr	z10	$32	32	32	
Asamera	2300	$9¾	9⅝	9⅝	
Asbestos	1550	$38¾	38½	38¾	+ ⅜
Ashland C	899	$16½	16¼	16¼	
Asoc Porc	6000	100	99	99	
Atco A	1600	$13¼	13¼	13¼	
Auric Res	4000	35	35	35	— 3
Ato Hard A	100	$12¾	12¾	12¾	+ ¼
BC Sugar A	z50	$28¾	28½	28¾	
BP Can	3462	$15	14¾	14¾	
Banister C	1450	$10⅜	10⅜	10½	
Bank BC	317	$27½	27½	27½	— ¼
Bank Mtl	30814	$18	17⅞	18	— ⅛
Bank N S	2456	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
Bankeno	1200	204	201	201	
B Cdn Nat	205	$14⅞	14¾	14¾	
Bay Mills	z10	$12	12	12	
Becker B p	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Bell Canad	21046	$53½	53¼	53⅜	+ ¼
Bell A pr	z114	$53⅛	52⅞	53⅛	
Bell D pr	150	$53⅞	53⅜	53⅞	+ ½
Bell 2.28	2850	$29¾	29½	29¾	+ ⅜
Bell 1.80	3900	$23	22¾	22⅞	— ⅛
Black P A	100	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅛
Blakwod A	100	285	285	285	— 5
Block Bros	300	$7¼	7¼	7¼	
Border C	2300	243	240	240	— 3
Bovis Cor	6000	60	59	60	
Bow Valy	7270	$21⅜	21⅛	21⅛	
Bramalea	100	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ¼
Brameda	11700	114	111	111	— 1
Brascan A	8590	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Brascan B	z61	$15	15	15	
Brscn 8½	500	$27	26⅞	26⅞	— ⅛
Brenda M	900	$9¾	9½	9⅝	— ¼
Bridger	2065	$12⅜	12½	12½	
Brinco	414	375	365	365	—10
BCFP	1450	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
BCFP pr	200	$39¼	39¼	39¼	
BC Phone	5070	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
BCP 2.32 p	1841	$31	30⅞	30⅞	
Broul Reef	2000	26	26	26	— 1
Budd Auto	5415	$9¼	9	9¼	— ¾
Budd A w	z15	195	195	195	
Burns Fds	100	$9⅞	9⅞	9⅞	
CAE A	600	$11½	11½	11½	+ ⅛
CFCN	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Cad Frv	1350	$10	10	10	+ ⅜
Cal Pow A	1934	$35½	35½	35½	
Cal P 4 p	z50	$52⅜	52⅜	52⅜	
Cal P 4½ p	z73	$59¼	59¼	59¼	
Cal P 7½ p	z10	$99	99	99	
Cal P 9.80	100	$109	109	109	— ½
Cal P 2.36	100	$30	30	30	+ ¼
Calvert	34700	47	44	45	— 2
Cam Mine	3000	38	36½	38	+1½
Camflo	5525	$16¼	16⅛	16⅛	+ ¼
Camp RL	300	$40	40	40	
Can Cem A	220	$9½	9½	9½	— ¼
CDC pr B	628	$106½	106	106½	+ ½
Can Malt A	1725	$28	26⅜	28	+1¼
C Nor West	6600	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
Can Perm	5625	$17⅜	17¾	17¾	— ⅛
CPerm 6¾	z10	$25⅜	25⅜	25⅜	
CS Pete	17150	480	455	475	+20
Can Trust A	1450	$26½	26¼	26¼	— ¼
C Trust 7¼	37800	$21½	20⅞	21	— ½
C Tung	500	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Cdn Cel	2600	$6½	6¼	6½	+ ½
C Curtis	2000	64	63	64	+ 6
CG Invest	z24	$18	18	18	
C Hidrogas	1700	370	365	365	+ 5
C Homestd	3400	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
C Hydro	2600	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Cl Bk Com	16606	$25¾	25⅜	25¾	+ ⅛
CIL	250	$20⅜	20¼	20⅜	+ ¼
C Lencour	10000	8	7½	7½	—2½
CLI Pete	1000	63	63	63	
C Manoir A	4001	$5⅛	5⅛	5⅛	
C Marconi	4400	$5½	5	5⅛	+ ⅛
C Merrill	625	$13¼	13⅛	13⅛	
C Ocdental	2400	$17	17	17	— ¼
CP Inve	3833	$18	17⅞	17⅞	— ⅛
CP Inve pr	z28	$16¼	15¾	15¾	
CP Ltd	16024	$16⅞	16⅝	16¾	— ⅛
CPL A p	2725	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
C Reserve	300	$6¾	6¾	6¾	
Cdn Sup O	z26	$52¾	51⅜	51⅜	
Cdn Tire	200	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅜
Cdn Tire A	3844	$23¼	22⅞	23⅛	+ ⅛
C Utilties	840	$15	14⅞	14⅞	
CU 10¼	350	$29	29	29	
C Util 7.30	320	$24¾	24¾	24¾	
C Util w	400	$5⅞	5⅞	5⅞	
Canbra	600	380	380	380	
Canray	9383	101	101	101	
Canron	330	$23¼	23	23¼	— ¼
Cara	3000	$10⅜	10¼	10½	
Carl OK	2649	330	325	325	— 5
Carl A p	200	$24¾	24¾	24¾	
Carl B p	250	$29¾	29¾	29¾	
Carma A	500	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Carma 8.6	100	$19	19	19	— ¼
Carrier JD	500	195	190	195	+ 5
Cassiar	1300	$9	9	9	
Celanese	950	270	266	270	+ 5
Celan 175 p	200	$18	18	18	+ ⅜
Ctl Est A	800	$14	13½	14	+1⅜
Chieftan D	700	$19	18⅞	18⅞	— ¼
Chrysler	100	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
CHUM B	100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
C S 10¾	400	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Coch Will	6500	71	70	70	+ 2
Coinwg0pno5	1000		10½	10½	10½ —1½
Coles Book	4600	$14	14	14	
Comb Met	1000	15	15	15	— 1
Cominco	2154	$26¼	26	26⅛	— ⅜
Cominco A	500	$26¾	26⅝	26⅝	— ⅛
C Holiday I	110	$593	5⅜	5⅜	— ⅛
Con Bath A	230	$23¼	23	23¼	+ ¼
Con Bath p	100	$17¾	17¾	17¾	
Con Fardy	500	250	250	250	— 2
C Durham	7100	100	100	100	+ 4
C Morisn	1500	133	131	133	— 2
Cons Pipe	300	$5⅝	5⅝	5⅝	
Cons Prof	31289	31	28	29	+ 1
C Rexspar	z180	68	68	68	
Con Distrb	11425	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Cons Gas	10823	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Con Gas A	180	$73	73	73	— 7
Control F	100	280	280	280	
Conwest	1700	420	400	420	+20
Corby vt	200	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ¼
Corby B	145	$20¼	20¼	20¼	— ¾
Cornat Ind	725	490	490	490	—10
Coseka R	2800	$7	6⅞	7	+ ⅛
Costain R	1400	$9⅛	9	9	— ¼
Costin R w	130	$6	6	6	+ 1
Craigmt	1925	320	305	310	
Crain R L	1960	$9⅜	9½	9½	— ⅛
Crwn Life	200	$42½	42¼	42¼	— ¼
Cuvier M	4500	53	52	52	
Cyprus	1900	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
DRG Ltd A	100	340	340	340	
Dale-R pr	4850	$7¼	7¼	7¼	— ⅜
Dalmy A	500	$5	490	5	— ½
Daon Dev	3125	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Daon A	950	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
D Aragon	1000	21	20	20	— 2
Datline	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
D Eldona	4500	80	78	78	— 2
Delhi Pac	1000	10½	10½	10½	
Denison	2277	$58	57½	57¾	— ½
Dicknsn	8450	$6⅜	6	6⅜	+ ⅜
Digtech	900	200	200	200	— 5
Dist Tr A	100	$6½	6½	6½	
Doman I	1700	$5⅛	5	5	— ⅛
Dome Mine	760	$78½	78	78½	+1½
Dome Pete	7877	$55¾	55¼	55½	— ½
D Bridge	380	$23⅜	23⅛	23⅜	+ ¼
DExplor	4000	24	24	24	
Dofasco A	13480	$23⅛	22⅞	23	+ ¼
Dom Store	1845	$15¼	15⅛	15¼	
D Textile A	36600	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
Domtar	9975	$15	14⅞	14⅞	
Douglas L	200	400	400	400	
Dover pr	z90	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dunde Pal	3000	42	40	42	+ 2
Du Pont	1120	$13	13	13	
Dylex L A	z60	$7⅞	7⅞	7⅞	
Dynamar	10900	157	149	157	+ 8
E-L Fin	375	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
E-L Fin w	5200	157	146	148	— 2
Estn Prov	200	375	375	375	
Ego Mines	16200	235	221	234	+15
Electro K	1000	30	30	30	+ 2
Electro A	550	225	220	225	
Elks Stors	500	$10	10	10	
Emco	700	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Exquisite	105	300	300	300	—30
Extndcar	200	$9½	9½	9½	
Falcon C	650	395	390	395	+ 5
Fibrg Nik A	1031	$17½	17¼	17⅜	+ ⅛
Fed Ind A	1520	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Finning T	100	$21	21	21	+ ½
Foodex S	3820	$6½	5⅜	6¼	+ ⅛
Ford Cnda	z110	$73	72½	72½	
F Seasons	5410	$5⅜	5½	5⅜	
Francana	600	$7	7	7	
Fraser A	100	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅜
Fruehauf	800	$7¾	7⅜	7¾	+ ¼
G&H Steel	700	239	235	235	+10
G M Res	500	365	365	365	
Gaz Metr	1479	$5	490	5	+ ¼
Gaz S.40 p	z10	$52¼	52¼	52¼	
GMC	1206	$63⅞	63⅜	63⅞	
Genstar L	1800	$26	25¾	26	+ ⅛
Gnstar L w	z20	$8½	8½	8½	
Giant Yk	600	$13¾	13½	13¾	— ⅛
Gibraltar	2900	370	365	370	
Glendale	5000	100	100	100	+10
Goldund M	17000	34	32	33½	+2½
Goodyear	300	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Graft G	240	$21¾	21¾	21¾	+ ¾
Granduc	1000	60	60	60	
Gt Oil Sds	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
G L Nickl	z100	37	37	37	
GL Paper	100	$23½	23½	23½	— ¼
GL Pap w	500	250	250	250	
Gt W Life	z2	$72	72	72	
Gt West S	2600	175	160	161	—19
G West wt	500	60	60	60	— 3
G Goose 9¾	200	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ¼
Gulf Can	13321	$27¼	27	27¼	+ ¼
Gulfstrem	15000	60	58	60	
HCI Hldg	z4	420	420	420	
Hardee	500	67	67	67	+ 1
Hard Crp A	600	315	310	310	— 5
Hard Crp C	300	270	270	270	—10
Harlequin	2630	$9¼	9¼	9¼	
Harris J A	150	400	400	400	—10
Hawker A	1262	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Hayes D A	750	$6	5¾	6	+ ⅛
Highmont	1000	95	95	95	
Holinger A	210	$30	30	30	
Home A	4000	$39¼	38⅜	38¾	— ⅜
Horne Pit	550	$7½	7½	7½	— ¼
H Bramor	300	145	130	130	—10
Howdn DH	2150	$8¾	8½	8¾	+ ¾
Hud Bay A	7340	$15½	15½	15½	
H Bay Co	758	$17⅞	17½	17½	— ⅛
HB Oil Gas	523	$42¼	41¾	42	— ½
Husky Oil	1950	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
Husky E w	300	$10⅜	10½	10⅜	— ⅛
IAC	3961	$17½	17¼	17½	+ ¼
ITL Ind	100	370	370	370	—10
IU Intl	1685	$12¾	12⅜	12⅜	— ¼
IWC Com	3500	210	203	210	+10
Imasco A	400	$30¾	30¾	30¾	+ ¼
Imp Oil A	23469	$18¾	18½	18¾	
INCO A	17877	$16⅛	16	16	— ⅛
INCO B	200	$16⅛	16⅛	16⅛	
Indal	13740	$10⅜	10	10	— ½
Inglis	100	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Inland Gas	1500	$10½	10¼	10½	+ ¼
Inland G p	300	$12¼	12¼	12¼	
Inter-City	5500	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Inter C B p	300	18	18	18	+ ½
Inter C B w	2200	420	410	415	— 5
Intrmetco	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼

montréal

Texaco en vedette

Les cours marquaient une légère progression au terme d'une séance modérée, hier, à la Bourse de Montréal, alors que 261,399 actions ont été brassées.

L'indice composé avance de 0.04 à 172.46, les industrielles de 0.05 à 163.71, les bancaires de 0.08 à 241.17 et les papetières de 0.15 à 93.92. Les services publics sont stationnaires à 160.54.

Les baisses l'emportent sur les hausses par 64 à 48 et 31 autres valeurs sont stables.

Texaco a été le titre vedette de la journée; il termine la séance en progrès de 5 3-4 et cote $40 après un échange de 14,920 actions. Dynamic Mining Exploration, valeur minière la plus recherchée, monte de 5 cents à $1.24 et 19,300 actions ont changé de mains.

Shell recule de 3-8 à $14 7-8, Pacific Petroleums de 1-8 à 35 7-8, Home Oil A de 7-8 à 38 5-8 et Husky Oil de 1-8 à 27 7-8.

Central and Eastern A progresse de 1 1-2 à $13 1-2, Celanese de 5 cents à $2.70, Norcen Energy Resources de 3-8 à 15 7-8 et la Banque de Montréal de 1-8 à 18 1-8. Massey-Ferguson cède 1-8 à $10 1-2, MacMillan Bloedel 1-8 à 16 1-8 et Alcan 1-4 à 24 7-8.

Dans les valeurs de spéculation, Silver Stack Mines monte de 6 cents à $1.45 au terme d'un échange de 19,300 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	5100	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Alta Gas T	800	$15	14⅞	14⅞	
Alcan	3360	$25⅛	24⅞	24⅞	— ¼
Algoma St	2305	$16½	16¼	16¼	
Bank Mtl	5926	$18½	17⅞	18	
Bank NS	4844	$19¾	19⅜	19⅜	— ⅛
Banq CN	5810	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
Banque Pro	202	$13½	13½	13½	+ ⅛
Bell Canad	5876	$53⅜	53¼	53⅜	+ ⅛
BM RT u	1740	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
BM RT w	300	220	220	220	+5
BP Can	380	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Brcan a	4329	$15⅛	15	15⅛	
Brcan b	351	$15	15	15	+1⅜
BC Phone	200	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Cal P a	290	$35½	35⅜	35⅜	— ⅛
CCemL a	633	$9¾	9½	9½	— ¼
Can Devlp	50	$106¼	106¼	106¼	+ ⅛
C Im	1415	$25⅝	25½	25⅝	
CP Inv	133	$18	18	18	
C Util	100	$14⅞	14⅞	14⅞	
CPLtd	2079	$16¾	16⅜	16⅜	— ¼

fonds mutuels

AGF Group		Viking	4.79	yRoyFnd Inc	5.09	Fiscon Fund	5.39	
Amer Grwth	4.59	**Guaranty TrustGr**		**United Group**		nHarvard	6.81	
Cdn Gs Egy	17.33	yn Inv Equit	7.00	yAccumula	3.53	**Industrial Gr**		
Cdn Sec Gth	5.35	ynInv Incom	4.32	yAccumul R	4.05	Indust Amer	2.38	
Cdn Trusteed	4.62	ynMortgag	10.17	yAmerican	1.52	Indust Div	5.15	
Corp Invest	5.61	**Guardian Group**		yCont Mortg	5.20	Indust Eq	7.00	
Corp Inv Stk	5.38	yEnterprise	.90	yHorizon	2.52	Indust Gth	5.03	
GrwthEquity	7.94	yGIS Comp	11.00	ySecurity	4.67	Indust Incm	10.52	
Japan	10.88	yGIS Income	3.09	yVenture	2.80	Indust Pens	25.93	
nMoney Mkt	10.00	yGrwth Fnd	10.36	yVenture Ret	3.98	**Keystone Gr**		
Special	4.01	yNorth Amer	4.11	**Universal Group**		yPolaris	3.09	
All Canadian Grp		yMutual Acu	5.50	Equity	9.27	yMaritime Eq	2.45	
Compound	6.08	yMutual Inc	4.64	Income	5.13	Marlborough	5.55	
Dividend	6.59	ySec Income	9.47	Resource	4.97	Natrusco	12.30	
Northn Egy	4.01	yWorld Equit	5.65	**Non Members**		**NW Group**		
Revenue Gth	3.78	**Investors Group**		Assoc Inv	5.64	yCanadian	4.40	
4000	4.12	yGrowth	9.94	Beaubran	3.89	yEquity	7.31	
Bolton Tremblay		yInternatnl	5.78	**CSA Mgmt Gr**		**Pemberton Gr**		
ynEquity	5.35	yJapan	10.38	Goldfund	5.07	ynPacific Div	5.30	
nyIncome	10.14	yMortgage	5.00	Goldtrust	2.88	ynPacific Inc	2.77	
nInternatnl	6.48	yMutual	4.99	**Canagex Gr**		ynPacific Res	3.10	
Calvin Bullock Gr		yRetiremnt	5.34	yBond	9.57	ynPacific Ret	4.67	
Acrofund	1.34	yProvidt Mu	6.47	Fund	9.56	ynPacific US	4.51	
Banner Fund	4.94	yProvidt Stk	4.80	Internatnl	7.26	**PHN Group**		
CIF	4.14	**Planned Invest Gr**		yMortgage	10.26	yBond	11.01	
Cambridge Grp		Canada Cum	6.34	**Capital Grth**	10.61	yCanadian	7.79	
Intl Energy	2.68	yPld Resour	4.44	ynComCpgmg	10.15	yFund	15.99	
Intl Growth	4.61	yTaurus	6.11	**Desjardins Gr**		yPooled	27.62	
Intl Income	3.46	**Pret et Revenu Gr**		Canadian	7.22	nyRRSP	12.15	
Nat Res Gth	4.16	American	9.15	yHypotheq	4.43	**PMF Managmnt**		
Univest	5.34	Canadien	6.16	yInternatnl	7.60	nPension Mu	6.47	
Growth	6.77	Fonds H	5.03	yObligatns	5.24	nXanadu Fd	4.06	
Ciag Inv Group		Retraite	6.72	yQuebec	3.70	**Principal Gr**		
nyCo-opera	9.59	**Prudential Gr**		yPEP	2.03	Collective	6.51	
nyLdmk GF	10.02	Growth	5.31	nySpec	5.68	Growth	4.69	
Confed Group		Income	5.26	**Dixon Krog Gr**		Venture	3.86	
Dolphin Eqty	4.49	**Savings Invest Gr**		Dixon, Krog	6.32	**Sterling Group**		
Dolphin Inc	5.15	American	9.15	Heritage	1.98	Equity	5.61	
Cundill Value	4.56	Canadian	6.16	Vanguard	6.89	yMortgage	5.15	
Eaton-Bay Group		H Fund	5.03	**Dreyfus Group**		Temple Gth	14.91	
Commwth	16.04	Retiremnt	6.72	yInc	10.54	**Trans Canada Gr**		
Growth	9.65	**Scotiafund Gr**		yInternatnl	13.10	yA	4.87	
iIncome	4.57	Scotiafd	.85	yDomin Comp	7.18	yC	9.99	
iInternatnl	9.39	Scotiafd Mtg	1.02	nExecutv Can	6.22	ySpecial	3.96	
iLeverage	4.67	**United Bond Shr**		nExecutv Intl	1.61	yWestern Gth	4.81	
Venture	4.50	yRoyFund	5.92	nFst Cdn Mg	10.44			

hors cote

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.
Bras Dor	1000	55	55	
F I C Pfd	50	$6¾	6¾	
Graph Com	2400	110	100	
Inco 7⅞ p.c.	4000	$24¼	24¼	
Nfld L P 5½ p.c.	125	$6⅛	6⅛	
Nfld L P 5¼ p.c.	600	$6¼	6¼	
Supersol	240	350	300	
West Quebec	6000	7	7	

les devises

Voici les taux des devises tel qu'ils sont fournis par la Banque de Montréal. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.2880
Allemagne Ouest	Deutsche Mark	.5423
Antilles anglaises	Dollar	.4246
Argentine	Peso	.0020
Australie	Dollar	1.2729
Autriche	Schilling	.0758
Bahamas	Dollar	1.1511
Belgique	Franc	.0348
Bermudes	Dollar	1.1511
Brésil	N. Cruzeiro	.0704
Chili	Escudo	.0430
Colombie	Peso	.0346
Danemark	Couronne	.1974
Égypte	Livre	2.9057
Espagne	Peseta	.0139
États-Unis	Dollar	1.1176
Finlande	Mark	.2816
France	Franc	.2319
Grèce	Drachme	.0346
Haiti	Gourde	.2458
Hollande	Florin	.5029
Hong Kong	Dollar	.2424
Indes	Roupie	.1397
Israël	Livre	.0748
Italie	Lire	.001307
Jamaïque	Dollar	.8829
Japon	Yen	.004661
Maroc	Dirham	.2626
Mexique	Peso	.0502
Norvège	Couronne	.2074
Nouv. Zélande	Dollar	1.1458
Pérou	Sol	.0096
Philippines	Peso	.1542
Porto-Rico	Dollar	1.1176
Portugal	Escudo	.0276
Royaume-Uni	Sterling	2.1721
Suède	Couronne	.2408
Suisse	Franc	.5912
Tchécoslovaquie	Couronne	.2123
Turquie	Livre	.0670
U.R.S.S.	Rouble	1.5255
Venezuela	Bolivar	.2615

Le dollar canadien

Le dollar des États-Unis a clôturé hier en hausse de 3-20 et cotait $1.1205 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 1.25 et valait $2.1906.

Le dollar canadien, cette fois vis-à-vis de la devise américaine, a cédé 3-25 et marquait $0.8925. La livre sterling était en progrès de 9-10 et cotait $1.9555.

Les marchés de change à New York étaient fermés à l'occasion de la Fête de Washington, mais les dollars canadien et américain ont continué de se transiger dans le marché interbanques au Canada.

Cours de l'or

Prix de l'or, hier, coté en devises américaines sur les principaux marchés du monde: Londres: $182.45; Paris: $190.69; Francfort: $181.82; Zurich: $182.375; Hong Kong: $178.17.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

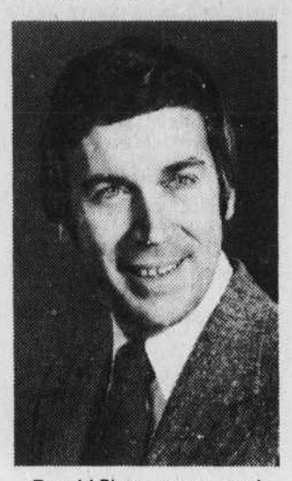
NOMINATIONS

Monsieur Jean-Marie Poitras, président du Groupe La Laurentienne, est heureux d'annoncer les nominations suivantes au sein de la direction.

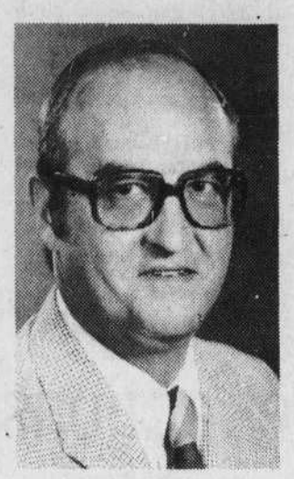
Monsieur Gaétan Baril, m.b.a., c.a., directeur du service des finances à La Laurentienne et trésorier des compagnies filiales de La Prévoyance, Monsieur Ronald Pleau, m.sc.s., c.r.i., directeur du service de l'administration à La Laurentienne et Monsieur Jean Ouellet, f.i.a.c., directeur du service du marketing du Groupe La Laurentienne.



Gaétan Baril, m.b.a., c.a.



Ronald Pleau, m.sc.s., c.r.i.



Ottawa n'interviendra pas pour soutenir le dollar can.

(DEVOIR — PC) Bien que la bourse de New-York ait été fermée hier, le dollar canadien a continué à descendre pour clôturer à 89.25 cents à Montréal sur le marché interbanques, soit une baisse de 3/25.

Le ministre fédéral des Finances Jean Chrétien a rappelé hier aux Communes que le gouvernement fédéral ne prévoyait pas de mesures spéciales pour empêcher la dévaluation du dollar canadien. Le dollar est tombé à 88.90 cents hier midi, son record de baisse depuis 1933. Répondant au député conservateur de Toronto James Gillies, le ministre des finances s'est montré moins affirmatif en ce qui concerne les taux d'intérêts. Il a précisé que si la décision était prise de hausser les taux d'intérêts pour attirer les investissements étrangers, elle serait annoncée par les voies habituelles (c'est-à-dire par une annonce venant de la Banque du Canada).

Répondant d'un autre côté au leader progressiste-conservateur Joe Clark, le ministre a dit qu'il n'avait pas l'intention, dans l'immédiat, de se servir du crédit spécial de $1.5 milliard offert par les banques à charte pour appuyer la valeur du dollar canadien en dernier ressort.

Selon un cambiste de la Banque Canadienne Nationale, la faiblesse du dollar canadien hier s'explique en partie par la fermeture de la bourse de New York, qui approvisionne de nombreux acheteurs en dollars canadiens. De plus, la baisse continue du dollar américain sur les marchés internationaux entraine aussi un mouvement de baisse de notre monnaie. Comme de nombreux courtiers achètent pour leurs clients des monnaies étrangères à l'aide de dollars canadiens, la monnaie nationale tombe encore plus. La Banque du Canada intervient pour calmer le marché mais non pour soutenir le dollar canadien.

Par ailleurs à Québec, le ministère des Finances a annoncé hier que la province aurait un manque à gagner de $250 millions dans ses revenus fiscaux 1977, qui seront compensés par les transferts supplémentaires du gouvernement fédéral. Le revenu fiscal sera donc de $10.880 milliards et les dépenses de $11.505 milliards. Les transferts venant d'Ottawa se monteront à $2.9 milliards, soit 25% de plus que l'an dernier. Les emprunts atteindront $920 millions, dont $881.2 millions déjà empruntés, $381.3 millions en eurodollars et $66.8 en marks allemands restent à emprunter sur les marchés européens. Québec avait prévu d'emprunter $900 millions en 1977. L'année budgétaire se termine le 31 mars.

Le nouveau calcul des transferts fédéraux avait été préjudiciable à toutes les provinces sauf au Québec.

Le volume d'affaires de l'Industrielle, assurance-vie, dépasse les $6 milliards

En 1977, l'Industrielle compagnie d'assurance sur la vie a eu un volume total d'affaires de $6,355,477,813, soit $815,940,955 de nouvelles affaires.

Lors de l'assemblée générale annuelle hier à Sillery, le président de la compagnie, M. Robert Bégin a présenté les résultats obtenus l'an dernier qui démontrent le maintien "de la croissance traditionnelle ordonnée".

Les revenus s'élèvent à $159.3 millions comparativement à $153 millions l'an dernier. Les revenus de primes provenant des contrats d'assurance et de rentes ont légèrement diminué, soit $109 millions contre $110.1 millions; ce sont surtout les primes pour rentes et pour REER qui ont diminué.

Par ailleurs, ces revenus ont servi à payer $57.6 millions aux assurés ou à leurs bénéficiaires, puis à pourvoir aux réserves $67.3 millions pour les obligations futures.

L'actif total de la compagnie d'assurance-vie se monte à $613.5 millions, soit 15% de plus qu'en 1976. Cet actif est investi pour 46.8% dans les prêts hypothécaires, soit $287 millions, en augmentation de près de $37 millions par rapport à 1976. Le portefeuille d'obligations a augmenté de $13.3 millions pour atteindre $225.5 millions, soit 36.8% de l'actif.

L'Industrielle, dont le présent conseil d'administration est présidé par Jean-Louis Lévesque, a un passif de $575.3 millions. Les augmentations substantielles apportées aux principaux postes du passif reflètent les responsabilités accrues envers les détenteurs de polices. La réserve mathématique a ainsi été augmentée de $64.3 millions pour atteindre un total de $511.9 millions, soit 83.5% du passif total.

En plus des éléments du passif une réserve de $5,550,000 constitue une marge de protection supplémentaire en cas de fluctuations inattendues dans la valeur de l'actif. L'excédent des opérations de $32,656,330 appartient essentiellement à ses détenteurs de polices sous forme de garantie additionnelle. L'avoir net des assurés se monte donc à $613.5 millions contre $533.5 millions en 1976.

Il y a quelques années, L'Industrielle entreprenait de diversifier ses opérations et acquérait deux filiales d'assurance générale: L'Equitable Compagnie d'Assurances Générales à Montréal et une autre compagnie qui est devenue L'Industrielle Compagnie d'Assurances Générales, opérant de Québec par l'intermédiaire des représentants réguliers de L'Industrielle-Vie. Les primes acquises en 1977 par ces deux filiales furent respectivement de $12,681,333 et de $5,242,916. Toutes deux opèrent à profit et sont soumises aux contrôles de la Loi anti-inflation; elles s'apprêtent à compléter sans heurts les ajustements nécessités par l'introduction du plan obligatoire d'assurance automobile du Québec couvrant les dommages corporels.

Poursuivant cette diversification, L'Industrielle suscita par la suite la formation d'une autre filiale qui lui assurait une présence dans le marché des services informatiques. Par ailleurs, L'Industrielle a acheté en août dernier tout le capital-actions de Les Médias SMA Inc. Avec L'Industrielle-Services Techniques Inc. (IST) et M.I.C.R. Systems Limited, les revenus combinés de ces trois filiales ont atteint les $15 millions, mais dans un contexte sophistiqué et très concurrentiel, leurs opérations sont demeurées déficitaires. Toutefois, à partir d'une telle position de force dans le marché, la rationalisation de leurs opérations en vue de résultats profitables à court terme est déjà activement engagée, déclare la compagnie.

Forte hausse des gains de Télé-Capitale

Télé-Capitale a, durant le premier trimestre de son année financière, obtenu des revenus se montant à $6,645,522 contre $5,657,497 pour la même période l'an dernier, soit une augmentation de 17.5%.

Les bénéfices nets se sont élevés à $1.7 million soit $0.81 par action par rapport à $1.4 million soit $0.66 par action de septembre à novembre 1976.

En 1977, les revenus avaient atteint $18 millions contre $15.2 millions en 1976 et les bénéfices nets $3.4 millions. La dette à court terme était alors de $2.4 millions et à long terme de $2.8 millions.

La société explique ses bons résultats de l'automne 1977 en partie par la grève du Soleil à Québec. La construction de sa nouvelle station de télévision à Rimouski, qui doit s'achever le 1er juin, est autofinancée, sans recourir aux emprunts bancaires. Le fonds de roulement du 30 novembre 1977 est de $7.7 millions contre $5 millions un an auparavant.

●

Brenda Mines a enregistré en 1977 un bénéfice de $9,430,000, soit $2.21 par action, au regard de $5,490,000, soit $1.23 par action enregistré pendant l'exercice précédent. Le revenu s'est établi à $51,787,000, contre $40,910,000 l'an dernier.

Le bénéfice du quatrième trimestre de 1977 s'est élevé à $2,034,000, soit $0.47 par action, en comparaison de $2,221,000, soit $0.52 par action au cours de la même période l'an dernier.

L'amélioration du bénéfice en 1977 est attribuable en grande partie aux prix majorés du molybdène, l'avantage découlant de la baisse du dollar canadien et les améliorations apportées à l'exploitation, surtout aux procédés de concentration.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

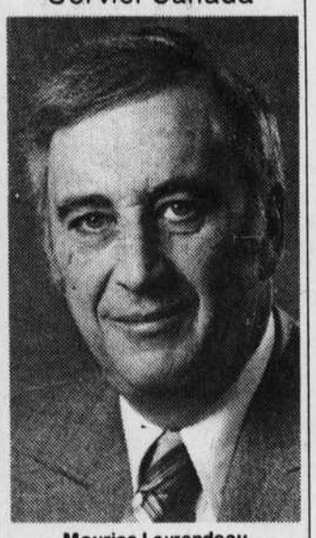
ON DEMANDE
Bureau de services veut acheter 2ième relais sur IBM 360-40 ou 50.
Écrire à
Dossier # 2922
Le Devoir
C.P. 6033
H3C 3C9
Montréal, Qué.

Simpsons
GRAND MARCHÉ DE PIÈCES ET TIMBRES DE 4 JOURS CHEZ SIMPSONS
Simpsons achète et paie argent comptant. Pour 4 jours seulement: du mercredi 22 au samedi 25 février.
Nous sommes intéressés à acheter vos pièces de monnaie, timbres, vieil or, vieil argent et bijoux.
Consultez notre annonce pleine page qui paraîtra dans ce journal demain, 22 février, pour plus de renseignements.
Lieu: Simpsons, centre-ville, au sixième.

Êtes-vous énergique? Nous sommes flexibles.
Des occasions en or.
Peut-être qu'à vos yeux Ames est une société de placement qui ne s'intéresse qu'aux grosses entreprises, dédaigne toute somme inférieure au demi-million.
Or, A. E. Ames s'est toujours activement occupée des placements au détail; et puis, nous grandissons si vite qu'il nous faut des agents vendeurs supplémentaires pour servir des clients individuels.
Des gens comme vous qui aimez les gens.
Vous avez de l'expérience dans la vente de placements. Votre principale caractéristique est de respecter les individus et d'aimer traiter avec eux. Pour vous, nul client ne se réduit à un simple numéro de portefeuille. Votre premier souci est d'offrir à chacun un service individuel et attentif, de lui consacrer toute votre compétence, toute votre expérience et cela, sur une base personnelle.
Des experts...généralistes.
Puisque vous considérez chaque portefeuille de placements comme un cas particulier, il vous faudra la compétence d'un généraliste. Soyez assuré que tous nos services seront...à votre service: souscription, marché monétaire, transactions d'actions et d'obligations. Les meilleurs experts de la profession seront là pour vous aider, y compris ceux d'un service de recherches aussi vaste que compétent.
Liberté de l'individu, possibilités de forts revenus.
L'"Homo Amesiensis" n'existe pas. Sûrement apprendrez-vous la façon Ames de traiter des affaires, mais sans être coulé dans un moule commun. Votre personnalité est aussi importante pour nous que ne l'est celle de votre client pour vous. Chez Ames, l'ambiance est à la fois stimulante et dégagée; vous y aurez de nombreuses occasions de vous développer, de prendre des décisions, d'être vous-même. Pour ce qui est des revenus potentiels—eh bien, nous nous axons sur les résultats, comme vous-même sans doute. D'ailleurs, en plus de gains substantiels, vous pouvez compter sur d'importants avantages sociaux.
Venez continuer chez Ames à vous construire une solide réputation et un bel avenir. Adressez votre curriculum vitae ou téléphonez à M. B. J. Maitre à Montréal (514-861-1751). Votre réponse sera traitée avec la plus grande discrétion.
AE AMES
A. E. AMES & CIE LIMITÉE
630 ouest, Dorchester, Montréal, Québec
Fondée en 1889
Bureau ou filiales à: Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg, Victoria, Edmonton, Saskatoon, Ottawa, Québec, Halifax, St. John's, Saint-John, London, Hamilton, Kitchener, St. Catharines, Owen Sound, Peterborough, New York, Londres, Paris, Lausanne, Tokyo.

DÉPÔT 5 ANS
9%
Intérêts semestriels
9¼%
Intérêts annuels
TAUX SUJETS À CHANGEMENTS
CEPENDANT LES DÉPÔTS ACCEPTÉS NE SONT PAS AFFECTÉS
SNF
Société Nationale de Fiducie
385 est, rue Sherbrooke
Montréal, H2X 1E5
Tél.: 844-2050 - poste 143
INSTITUTION INSCRITE À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE DÉPÔTS DU QUÉBEC

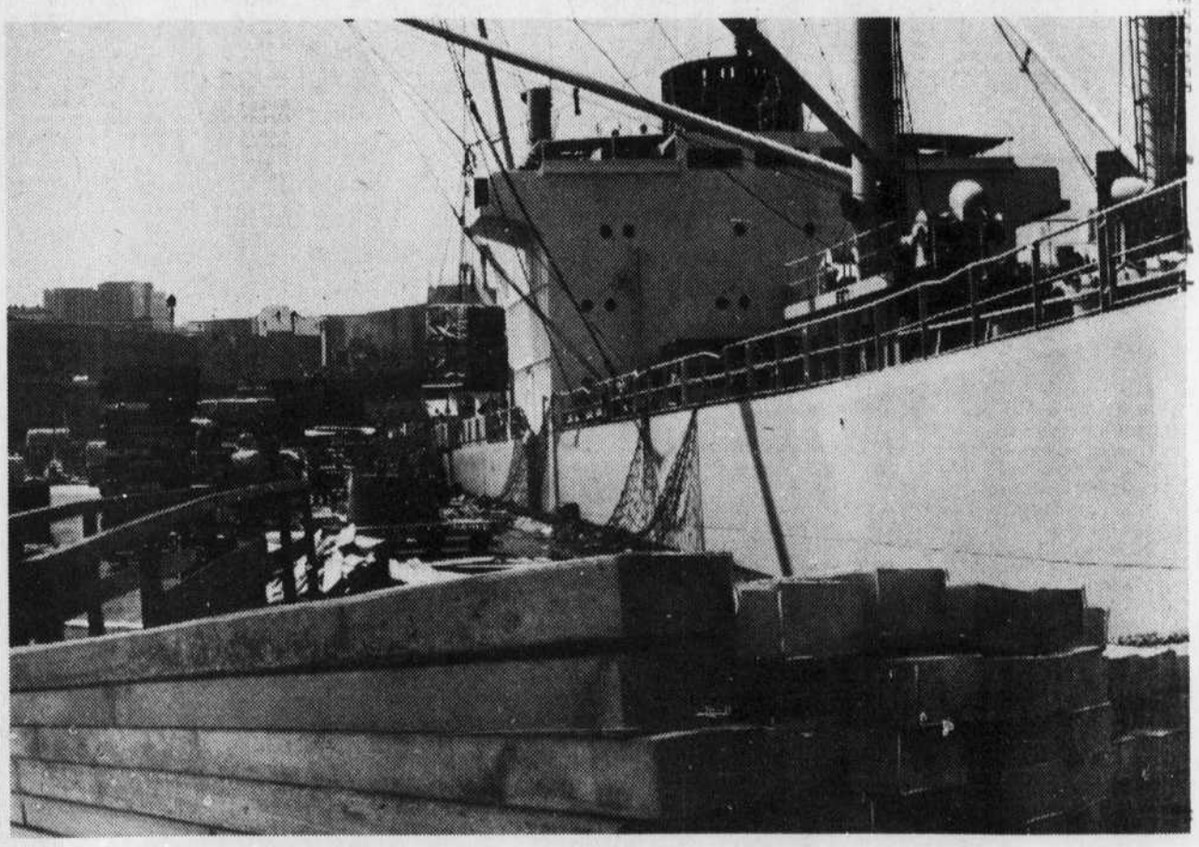
Servier Canada



Maurice Laurendeau

Les Laboratoires Servier annoncent la constitution de Servier Canada Ltée et la nomination de Monsieur Maurice Laurendeau au poste de directeur général.

Originaire de Montréal, Monsieur Laurendeau est avantageusement connu dans l'industrie pharmaceutique canadienne et internationale. Il dirigera, depuis ses bureaux à Pointe Claire, les opérations canadiennes de cette société pharmaceutique internationale. Les Laboratoires Servier sont reconnus pour la qualité de leurs travaux de recherche surtout dans le domaine de la nutrition et du diabète. Les produits thérapeutiques Servier sont offerts mondialement.



Les Cèdres Laurentiens: $1 000 000 de bois pour la Grande-Bretagne.

Jusqu'en 1976, Les Cèdres Laurentiens Inc., une entreprise de Matane dirigée par Patrick Gagné, exporte quelques milliers de toises de bardeaux en direction des États-Unis. Cependant, l'usine ne tourne pas à pleine capacité.

En 1977, l'entreprise voit la possibilité d'exporter 4 000 000 de pieds de bois de sciage à la Grande-Bretagne.

Comme les finances de la compagnie sont bonnes, mais que ses possibilités de crédit sont relativement limitées, La Société de développement industriel permet à Les Cèdres Laurentiens de s'engager dans ce contrat de $1 000 000 en garantissant un emprunt de $250 000 et en prenant en charge une partie des coûts de crédit.

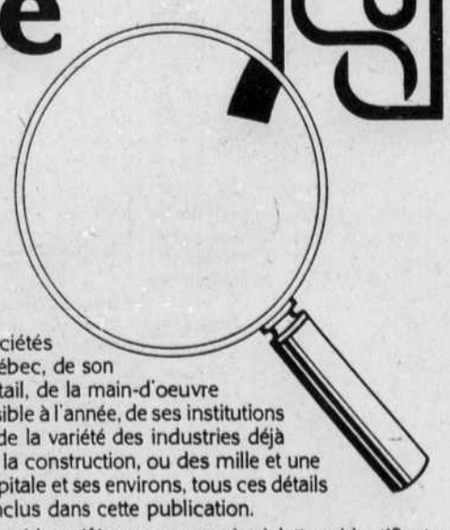
Dites-nous qui vous êtes et ce que vous voulez faire. Nous verrons ce que nous pourrons faire pour vous.

Si, comme Monsieur Gagné, vous avez une idée qui puisse contribuer à l'essor économique du Québec, la Société de développement industriel du Québec peut vous aider.

sdi société de développement industriel
Tirez-en votre profit

Tour de la Bourse, bureau 4205, 800, Place Victoria, Montréal H4Z 1E8, Tél.: (514) 873-4375
1126, chemin Saint-Louis, bureau 700, Sillery, Québec G1S 1E5, Tél.: (418) 643-5172

L'agglomération de Québec à la loupe



Un outil indispensable pour les hommes d'affaires.

La publication annuelle de la Communauté Urbaine de Québec, "Inventaire et Renseignements 1977", qui couvre tous les aspects vitaux de la région de Québec, vient de paraître.

Qu'il s'agisse de parcs industriels pour les sociétés désirant s'établir dans l'agglomération de Québec, de son potentiel remarquable comme marché de détail, de la main-d'oeuvre disponible, de son port en eau profonde accessible à l'année, de ses institutions d'enseignement, de ses facilités de congrès, de la variété des industries déjà établies, des capitaux investis, des activités de la construction, ou des mille et une facettes de la qualité de la vie dans la Vieille Capitale et ses environs, tous ces détails de haute importance, et bien d'autres, sont inclus dans cette publication.

Demandez votre exemplaire gratuit en écrivant (de préférence sur papier à lettres identifiant votre société) à l'adresse ci-haut.

Communauté Urbaine de Québec
Service de Promotion industrielle
930, Chemin Sainte-Foy
Québec, Canada
G1S 2K9

Qui sommes-nous?
Nom de l'entreprise: _____
Type d'entreprise: _____
Adresse: _____
N° de tél.: _____

Nos besoins:
_____
_____
_____

Pourquoi? _____
_____

Des élections générales à date fixe ?

QUÉBEC (PC) — Les élections générales au Québec devraient-elles être tenues à date fixe?

C'est là une des nombreuses questions qu'a à résoudre un groupe de travail établi sous l'autorité du ministre d'État à la Réforme électorale et parlementaire, M. Robert Burns, en vue de préparer un projet de refonte de la loi électorale.

Il est fait état de cette préoccupation dans un document signé par M. Gilles Carignan, secrétaire du président général des élections, M. François Drouin, qui a été prêté à ce groupe de travail.

Dans ce document rédigé il y a à peine une semaine, le groupe de travail a posé plusieurs questions relatives à la délimitation des sections de vote, à la qualité d'électeur, aux bureaux de scrutin, à la journée de votation, au bulletin de vote, au calendrier électoral, au candidat et à la charge de président d'élection dans chacun des districts électoraux du Québec.

Ainsi, le groupe de travail s'interroge sur la privation de droit de vote qui frappe les prisonniers et se demande "si l'aliéné mental privé de son droit de vote est bien identifié".

On s'inquiète également des motifs en vertu desquels les principaux officiers d'élection se trouvent actuellement privés de leur droit de vote.

On s'interoge sur la notion de domicile et de son application délicate en ce qui a trait aux étudiants. On songe en outre à une diffusion plus massive et gratuite de la liste électorale.

En ce qui a trait au processus-même de la votation, les observations du groupe de travail ont trait au rôle du constable spécial, au congé de quatre heures accordé au salarié pour le vote, sur le vote par procuration, sur le matériel mis à la disposition du scrutateur et du greffier, voire même sur la confection de la boîte de scrutin, "afin d'en faciliter la manipulation".

En ce qui a trait au calendrier électoral, les experts du ministre d'État posent plusieurs questions:

— la période électorale est-elle suffisamment longue?

— les heures d'ouverture des bureaux spéciaux de scrutin sont-elles trop courtes?

— ne devrait on pas allonger les délais entre la date de mise en candidature et celle du scrutin?

Une série de questions qui ont alimenté les travaux du groupe de travail porte sur la fonction des présidents d'élection dont on se demande s'ils ne devraient pas être nommés par le président général des élections plutôt que par le conseil des ministres.

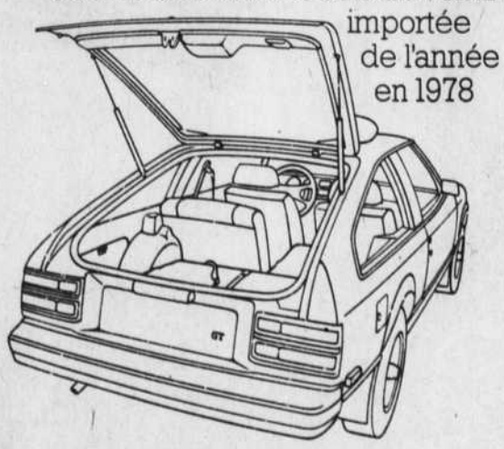
Les présidents d'élection sont-ils suffisamment encadrés quel est leur entraînement, que penser de leur rénumération? Ou doit-on établir ces bureaux etc?



LA CELICA 1978. LA VOITURE IMPORTÉE DE L'ANNÉE.

UNE NOUVELLE RACE DE VOITURE.

Aujourd'hui n'est pas une journée ordinaire. Aujourd'hui commence une ère nouvelle. Celle de la Celica, la dernière-née du plus grand fabricant de petites voitures au monde. Et, bien qu'encore toute neuve, la Celica s'est vu décerner le titre de voiture importée de l'année en 1978



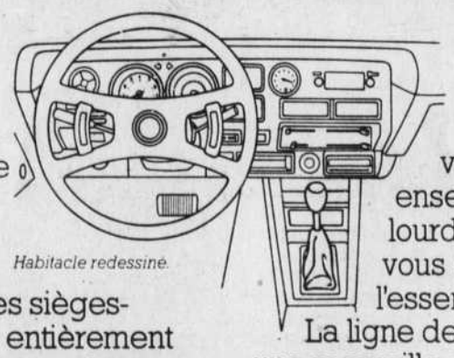
Plus spacieuse de 30 p. 100

par le magazine Motor Trend.

Parce qu'avec la Celica 1978, Toyota dépasse tous les standards d'aujourd'hui. La nouvelle Celica est plus sportive d'allure, plus luxueuse, plus dynamique, plus sûre, comme tout ce que produit Toyota. Il fallait le faire!

LA NOUVELLE CELICA.

La nouvelle Celica 1978 a d'abord été conçue pour le confort du conducteur. Dans les modèles GT, par exemple, les sièges-baquets avant sont entièrement inclinables. Celui du conducteur est de plus doté d'un support lombaire et peut se régler verticalement. Standards aussi dans les GT se trouvent un déclencheur intérieur pour le bouchon du réservoir d'essence et, dans la GT Liftback, un déclencheur intérieur pour le hayon. L'intérieur est plus spacieux. Sa "logeabilité" a été accrue de 30 p. 100. La capacité du réservoir a également été augmentée (vous faites le plein moins souvent) et comme la voiture, dans son ensemble, pèse moins lourd cette année, vous économisez de l'essence à plein.



Habitacle redessiné

La ligne de la Celica 1978 est une merveille d'aérodynamique. L'habitacle, plus court et plus large, est ceint de glaces courbées. Le devant est triangulaire et la bande décorative est plus basse.

Le moteur standard a une capacité de 2,2 litres et la suspension de type sport assure un roulement doux tout en ayant des "réflexes" rapides.

Les pneus sont des pneus radiaux ceinturés d'acier et le circuit d'allumage est complètement transistorisé.

L'équipement standard sort de l'ordinaire pour le prix. Et le choix est intéressant: il y a la ST Liftback, le coupé à transmission automatique, la GT Liftback et le coupé à 5 vitesses (avec surmultiplicateur).



Toit ouvrant en option avec la GT

Quant aux couleurs, elles ont été spécialement choisies pour accentuer la beauté de la ligne. Et, pour la première fois cette année, vous pouvez obtenir en option, installés à l'usine, un toit ouvrant et la direction assistée, avec tous les modèles GT!

Essayez la sensationnelle Celica 1978. Aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui, c'est Toyota. TOYOTA



AUJOURD'HUI, C'EST TOYOTA!

VOYEZ CES CONCESSIONNAIRES TOYOTA DÈS AUJOURD'HUI!

ÎLE DE MONTRÉAL

Alix Toyota
6807 rue de Lorimier
Tel: 376-9191

Chassé Toyota Inc.
819 Rachel est.
Tel: 527-3411

Toyota Centreville Inc.
1922 ouest, rue Ste-Catherine
Tel: 935-6352/4

Fairview Toyota Inc.
12 Auto Plaza
Pointe Claire
Tel: 694-1510

Houle Automobile Ltée
9080 rue Hochelaga
Tel: 351-5010

N. Lesage Auto Ltée
3478 boul. LaSalle
Verdun
Tel: 769-3843

Spinelli Toyota
561 boul. St-Joseph, Lachine
Tel: 634-7171

St. Laurent Toyota (1977) Inc.
2955 Cote de Liesse
Tel: 747-9811

Tessier Toyota
5600 est, boul. Metropolitain
Tel: 259-4626

Toyota Pie IX Inc.
3955 est rue Fleury
Montreal Nord
Tel: 323-9780

BANLIEUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Beloeil (McMasterville)
Réal Boucher Automobiles Inc.
555 boul. Laurier
Tel: 467-0229

Chambly
Chambly Toyota Inc.
1219 boul. Perigny
Tel: 658-4334

Varennes Toyota Inc.
1727 Route 132
Tél.: 652-9805

Châteauguay
Automobiles Pascha Ltée
46 boul. St-Jean Baptiste
Tel: 691-1000

Ile Perrot
Ile Perrot Toyota Ltée
421 Grand boul.
coin Don Quichotte
Tel: 453-2510

Laval/Chomedey
Chomedey Toyota Inc.
3665 boul. St-Martin
Tel: 687-2634/333-1151

Laval/Duvernay
Duvernay Toyota Inc.
1615 est, boul. St-Martin
Tel: 387-6481

Longueuil
Longueuil Toyota Inc.
839 boul. Taschereau
Tel: 679-1890

Repentigny
Barnabé Campbell Auto Inc.
142 rue Notre-Dame
Tel: 581-6430

St-Eustache
Toyota St. Eustache Inc.
260 boul. Sauvé
Tel: 627-2697

Ste-Thérèse
Blainville Toyota Inc.
104 boul. Desjardins
Tel: 622-3313

Terrebonne
Automobiles L. G. Léveillé Inc.
501 boul. Terrebonne
Tel: 471-4117

VOUS TROUVEREZ AUSSI DES CONCESSIONNAIRES DANS LES VILLES SUIVANTES:
ALMA - BAIE COMEAU - CAPLAN - CHICOUTIMI - CO. DORCHESTER - DRUMMONDVILLE - FARNHAM - GASPE SUD - GRANBY - JOLIETTE - LACHUTE - LA MALBAIE - LÉVIS - MAGOG - MATANE - MONT-JOLI - MONT-LAURIER - NICOLET - POINTE GATINEAU - QUEBEC - RICHMOND - RIGAUD - RIMOUSKI - RIVIERE-DU-LOUP - ROUYN - SEPT ILES - SHAWINIGAN - SHERBROOKE - ST-FELICIEN - ST-HYACINTHE - ST-JEAN - ST-JÉRÔME - ST-JOACHIM DE TOURELLE - ST-NORBERT DE BERTHIER - ST-PASCAL DE KAMOURASKA - ST-RAYMOND DE PORTNEUF - THETFORD MINES - THURSO - TRACY - TROIS RIVIERES - VALLEYFIELD - VAL-DAVID - VICTORIAVILLE